



Document de référence 2009

PAGESJAUNES GROUPE



Sommaire

1	Personnes responsables du document de référence	4		
1.1	Responsables du document de référence	4		
1.2	Attestation des responsables du présent document	4		
2	Contrôleurs légaux des comptes	5		
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	5		
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	5		
3	Informations financières sélectionnées	6		
4	Facteurs de risques	7		
4.1	Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie	7		
4.2	Risques juridiques	11		
4.3	Risques de marché	13		
4.4	Risques industriels et environnementaux	13		
5	Informations concernant l'émetteur	16		
5.1	Histoire et évolution de la Société	16		
5.1.1	Raison sociale et nom commercial	16		
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	16		
5.1.3	Date de constitution et durée	16		
5.1.4	Siège social, forme juridique, législation	16		
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités	16		
5.2	Investissements	18		
5.2.1	Principaux investissements au cours de l'exercice écoulé	18		
5.2.2	Principaux investissements en cours et à venir	18		
6	Aperçu des activités	19		
6.1	Principales activités et stratégie de développement	19		
6.1.1	Présentation générale de l'activité	19		
6.1.2	Stratégie de développement	20		
6.2	Présentation de l'activité	20		
6.2.1	Segment PagesJaunes en France	20		
6.2.1.1	Annuaire imprimés	23		
6.2.1.2	Services en ligne	23		
6.2.1.3	Services en mobilité	25		
6.2.1.4	PagesPro	26		
6.2.2	Segment International & Filiales	26		
6.2.2.1	Annuaire BtoC	26		
6.2.2.2	Activités complémentaires	27		
6.3	Événements exceptionnels	29		
6.4	Relations avec le groupe France Télécom et les actionnaires	29		
6.4.1	Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires	29		
6.4.2	Convention de régie publicitaire	30		
6.4.3	Convention relative à la fabrication et à la distribution de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique	30		
6.4.4	Convention de concession d'exploitation de l'annuaire	31		
6.4.5	Baux et conventions de sous-location	31		
6.4.6	Engagement de non-concurrence	32		
6.4.7	Relations avec Médiannuaire	32		
6.5	Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs	33		
6.5.1	Dépendance à l'égard de brevets et de licences	33		
6.5.2	Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels	33		
6.5.2.1	Achat de papier	33		
6.5.2.2	Impression	33		
6.5.2.3	Distribution	33		
6.5.2.4	Accès aux données annuaires	33		
6.6	Position concurrentielle	34		
6.6.1	Segment PagesJaunes en France	34		
6.6.1.1	Annuaire imprimés	34		
6.6.1.2	Services en ligne	34		
6.6.1.3	Services en mobilité	35		
6.6.1.4	Autres	35		
6.6.2	Segment International & Filiales	36		
6.6.2.1	Annuaire B to C	36		
6.6.2.2	Activités complémentaires	36		
6.7	Réglementation	36		
6.7.1	Réglementation de la société de l'information	36		
6.7.1.1	Régulation des contenus et responsabilité des acteurs sur Internet	36		
6.7.1.2	Protection des données à caractère personnel	37		
6.7.2	Les annuaires	39		
6.7.3	Réglementation sur les bases de données	39		
6.7.4	Signature électronique sécurisée	40		
6.7.5	Noms de domaines	40		
6.8	Fournisseurs	41		
6.9	Assurances et couverture de risques	41		
7	Organigramme	42		
7.1	Description du Groupe	42		
7.2	Liste des filiales	42		
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	43		
8.1	Immobilisations corporelles importantes	43		
8.2	Questions environnementales	43		
9	Examen de la situation financière et du résultat : rapport de gestion Groupe	44		
9.1	Présentation générale	44		
9.2	Commentaires sur les résultats annuels 2009	45		
9.2.1	Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France	46		
9.2.1.1	Chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France	47		
9.2.1.2	Achats externes du segment PagesJaunes en France	48		
9.2.1.3	Autres produits d'exploitation du segment PagesJaunes en France	48		
9.2.1.4	Autres charges d'exploitation du segment PagesJaunes en France	49		
9.2.1.5	Salaires et charges du segment PagesJaunes en France	49		
9.2.1.6	Marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France	49		
9.2.2	Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment International & Filiales	50		
9.2.2.1	Chiffre d'affaires du segment International & Filiales	50		
9.2.2.2	Achats externes du segment International & Filiales	51		
9.2.2.3	Autres produits et charges d'exploitation du segment International & Filiales	51		
9.2.2.4	Salaires et charges sociales du segment International & Filiales	52		
9.2.2.5	Marge brute opérationnelle du segment International & Filiales	52		
9.2.3	Analyse du résultat d'exploitation consolidé	52		
9.2.3.1	Participations des salariés et rémunération en actions	52		
9.2.3.2	Dotations aux amortissements	52		
9.2.3.3	Résultat d'exploitation	53		
9.2.4	Analyse du résultat net consolidé	53		
9.2.4.1	Résultat financier	53		
9.2.4.2	Impôt sur les sociétés	53		
9.2.4.3	Résultat de la période	53		
10	Trésorerie et capitaux	54		
11	Recherche et développement	56		
12	Informations sur les tendances	57		
12.1	Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe	57		
12.2	Tendances susceptibles d'influer sur l'activité du Groupe	57		
12.3	Objectifs financiers	57		
13	Prévisions ou estimations de bénéfices	58		

14	Organes d'administration et de Direction	59	21	Informations complémentaires	174
14.1	Composition du Conseil d'administration	59	21.1	Capital social	174
14.2	Incriminations et conflits d'intérêts potentiels	63	21.1.1	Capital social	174
14.3	Composition des organes de Direction	63	21.1.2	Actions non représentatives du capital	176
15	Rémunérations et avantages	65	21.1.3	Acquisition par la Société de ses propres actions	176
15.1	Montant global des rémunérations et avantages en nature	65	21.1.4	Historique du capital et des droits de vote	178
15.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	70	21.2	Acte constitutif et statuts	180
16	Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	71	21.2.1	Objet social	180
16.1	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	71	21.2.2	Assemblées générales (article 11 et articles 26 à 32 des statuts)	184
16.2	Contrats de service	72	21.2.3	Cession et transmission des actions (article 9 des statuts)	187
16.3	Comités institués par le Conseil d'administration	72	21.2.4	Franchissement des seuils statutaires (article 9 des statuts)	187
16.3.1	Comité d'audit	72	21.2.5	Clause de modification du capital	187
16.3.2	Comité des rémunérations et des nominations	73	22	Contrats importants	188
16.3.3	Comité stratégique	73	23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	188
16.3.4	Composition et fonctionnement des Comités	73	24	Documents accessibles au public	188
17	Salariés	74	25	Informations sur les participations	188
17.1	Nombre de salariés et répartition par activité	74	A	Annexes	189
17.2	Participation au capital et options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	77		Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale du 10 juin 2010	190
17.3	Description des contrats d'intéressement et de participation	80		Rapport du Président du Conseil d'administration	200
18	Principaux actionnaires	83		Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société PagesJaune Groupe	211
18.1	Répartition du capital de la Société	83		Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription	212
18.2	Droits de vote	84		Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	214
18.3	Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société	84		Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise	215
18.4	Pactes d'actionnaires	84		Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées	216
18.5	Nantissements	85		Glossaire	217
19	Opérations avec des apparentés	86		Table de concordance	218
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	91			
20.1	Informations financières historiques	92			
20.2	États financiers de la société PagesJaunes Groupe	129			
20.3	Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe du 10 juin 2010	145			
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	168			
20.5	Politique de distribution des dividendes	172			
20.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	173			
20.7	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	173			
20.8	Honoraires des contrôleurs légaux	173			

Document de référence 2009

PAGESJAUNES GROUPE

Société anonyme au capital de 56 196 950,80 euros
Siège social : 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres Cedex
R.C.S. Nanterre 552 028 425



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 mars 2010 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais, auprès de PagesJaunes Groupe, 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres Cedex, ainsi que sur le site Internet de PagesJaunes Groupe : www.pagesjaunesgroupe.com et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n° 809/2004 pris en application de la directive 2003/71/CE dite directive « Prospectus », les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes sociaux et consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 88 à 141, aux pages 162 et 163 et aux pages 40 à 52 du document de référence déposé le 17 mars 2009 sous le numéro D.09-125 ;
- les comptes sociaux et consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2007, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 89 à 141, aux pages 159 et 160 et aux pages 50 à 68 du document de référence déposé le 1^{er} avril 2008 sous le numéro D.08-0181.

Les chapitres des documents de référence 2007 et 2008 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

1

Personnes responsables du document de référence

Dans le présent document de référence, les expressions « PagesJaunes Groupe » ou « la Société » désignent la société holding PagesJaunes Groupe, les expressions « PagesJaunes SA » ou « PagesJaunes » désignent la société PagesJaunes SA. L'expression le « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales et l'expression le « Groupe consolidé » désigne le groupe

de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales, à l'exception de PagesJaunes Outre-Mer qui n'est pas consolidée, PagesJaunes Liban qui a été cédée en 2006 et Kompass France et Kompass Belgium qui ont été cédées en 2007. Un glossaire définissant les principaux termes du présent document de référence figure à la fin de ce document.

1.1 Responsables du document de référence

La responsabilité du présent document est assumée par Monsieur Jacques Garaïalde, Président du Conseil d'administration et Monsieur Jean-Pierre Remy, Directeur général de PagesJaunes Groupe.

1.2 Attestation des responsables du présent document

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion compris dans le présent document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières consolidées de l'exercice 2009, présentées dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au chapitre 20.4, qui contient une observation liée à l'application des nouvelles normes. »

Monsieur Jacques Garaïalde
Président du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe

Monsieur Jean-Pierre Remy
Directeur général de PagesJaunes Groupe

2

Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés

représenté par Dominique Descours
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire, Ernst & Young, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

Ernst & Young Audit

représenté par Jeremy Thurbin
Tour Ernst & Young
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

Nommé co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 10 juin 2010 de renouveler les mandats des cabinets Deloitte & Associés et Ernst & Young Audit pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2015.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

BEAS

7-9, villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire, M. Francis Gidoïn, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

Auditex

Tour Ernst & Young
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

Nommé co-Commissaire aux comptes suppléant de la Société lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 10 juin 2010 de renouveler les mandats des cabinets BEAS et Auditex pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2015.

3

Informations financières sélectionnées

(en millions d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
Compte de résultat consolidé			
Chiffre d'affaires du Groupe consolidé	1 158,3	1 192,8	1 163,9
Segment PagesJaunes en France	1 071,8	1 106,6	1 097,3
Segment International et Filiales	93,8	94,8	75,8
Marge brute opérationnelle (MBO) du Groupe consolidé ⁽¹⁾	508,9	551,6	528,7
Segment PagesJaunes en France	517,6	554,5	527,8
Segment International et Filiales	(8,7)	(2,9)	0,9
Résultat de la période hors éléments exceptionnels ⁽²⁾	219,6	243,0	273,7
Bilan consolidé			
Actif			
Actifs non courants	204,3	111,5	127,4
dont écarts d'acquisition nets	125,5	50,3	50,3
Actifs courants	739,8	750,0	687,9
dont créances clients nettes	518,0	513,4	466,2
dont trésorerie et équivalents de trésorerie	71,2	89,0	67,0
TOTAL ACTIF	944,1	861,5	815,2
Passif			
Capitaux propres	(2 072,9)	(2 194,1)	(2 213,4)
Passifs non courants	1 966,4	1 985,3	2 025,4
dont dettes financières et dérivés non courants ⁽³⁾	1 922,5	1 944,4	1 980,1
Passifs courants	1 050,6	1 070,3	1 003,2
dont dettes fournisseurs	109,4	107,7	102,4
dont produits constatés d'avance	672,4	691,4	660,0
TOTAL PASSIF	944,1	861,5	815,2
Trésorerie nette du Groupe consolidé ⁽⁴⁾	(1 862,7)	(1 881,9)	(1 935,4)
Trésorerie générée par l'activité du Groupe consolidé	285,0	320,2	284,0
Données par action			
Bénéfice net par action (en euro)	0,96	0,63	0,98
Dividende par action (en euro) ⁽⁵⁾	0,96	0,96	0,65

(1) Résultat d'exploitation avant amortissement et participation des salariés.

(2) Hors dépréciation de l'écart d'acquisition de QDQ Media en 2008 (- 68,9 millions d'euros) et profit de dilution M6 en 2007 (+ 14,6 millions d'euros).

(3) Incluant les engagements de rachat des minoritaires d'Horyzon Média.

(4) Dont juste valeur des instruments de couverture positive de 30,0 millions d'euros en 2007, négative de 25,3 millions d'euros en 2008 et de 56,3 millions d'euros en 2009.

(5) Pour 2009, proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 10 juin 2010.

4

Facteurs de risques

4.1	Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie	7
4.2	Risques juridiques	11
4.3	Risques de marché	13
4.4	Risques industriels et environnementaux	13

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de prendre leur décision d'investissement. Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe pourraient s'en trouver affectés.

La description de l'organisation du contrôle interne et du management des risques mise en place par le Groupe figure dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, en annexe du présent document.

4.1 Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie

■ Évolution des technologies et des préférences des consommateurs, diminution de l'usage des annuaires imprimés

Le développement des nouvelles technologies et la généralisation de l'usage d'Internet sur le lieu de travail, au domicile ou en situation de mobilité, entraînent une modification des préférences et des habitudes des consommateurs. En particulier, ceci pourrait avoir à terme une influence significative sur celle des annuaires imprimés, étant précisé que la diminution de l'audience d'un support entraîne à terme une diminution du chiffre d'affaires publicitaire dudit support. Ainsi, la région parisienne se distingue du reste de la France par une consultation plus faible des annuaires imprimés et une consultation plus forte des services en ligne. Même si ceci se justifie notamment par le fait que le lieu de consultation est souvent différent du domicile

du particulier concerné et du fait d'une utilisation des services en ligne historiquement plus importante, il ne peut être garanti que cela ne préfigure pas de la situation à long terme de l'audience en France.

Le Groupe tirant une partie substantielle de ses revenus publicitaires des annuaires imprimés, les nouveaux revenus que le Groupe pourrait tirer des annuaires en ligne pourraient ne pas compenser une éventuelle baisse des revenus des annuaires imprimés, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

■ Incertitude liée au modèle économique de la publicité en ligne

Le Groupe doit faire face à des concurrents sur les marchés des services Internet qu'il propose. Différents modèles de prix sont utilisés pour vendre de la publicité sur Internet et il est difficile de prévoir lequel de ces modèles émergera, le cas échéant, comme étant la norme de l'industrie. Alors que le Groupe a réussi à accroître la rentabilité de ses produits publicitaires sur Internet grâce notamment à l'augmentation des prix et des volumes, une augmentation du nombre de concurrents dans le domaine de la publicité en ligne pourrait entraîner une baisse des tarifs pratiqués par le marché et une modification du modèle économique du Groupe.

Compte tenu des éléments indiqués ci-dessus, il ne peut être donné aucune assurance que le Groupe pourra maintenir ou accroître ses prix et ses volumes dans le futur. Ces éléments pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

■ Incapacité à faire face à la concurrence

Le Groupe connaît une concurrence croissante sur le marché de la publicité, notamment en ligne. Aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que le Groupe sera en mesure de faire face à cette concurrence actuelle ou future. Une concurrence croissante pourrait

résulter en des baisses de prix, une réduction de la croissance, une réduction des marges ou des pertes de parts de marché, ces éléments pouvant chacun avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

■ Sensibilité à la conjoncture économique – incapacité du Groupe à adapter sa structure de coûts

Les revenus du Groupe pourraient baisser de manière significative si des pays dans lesquels le Groupe génère d'importants revenus publicitaires venaient à connaître une dégradation des conditions économiques.

L'incapacité du Groupe à adapter sa structure de coûts dans un contexte de retournement de la conjoncture économique ou de concurrence accrue pourrait également avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

■ Augmentation du prix du papier ou du coût d'autres facteurs de production

Si le prix du papier ou le coût d'autres facteurs de production venait à augmenter, les coûts d'exploitation pourraient augmenter de manière significative.

L'augmentation du prix du papier ou un manque en fourniture de papier pendant une durée significative, pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Le prix du papier étant au jour du présent document à un niveau historiquement bas, il est possible que ce prix augmente de manière significative à l'avenir.

À titre indicatif, sur la base des volumes de papier achetés par PagesJaunes en 2009, une augmentation de 10 % du prix par tonne du papier sur le marché mondial, entraînant une augmentation équivalente du prix du papier au titre des contrats de fourniture de papier conclus par le Groupe PagesJaunes, aurait eu pour conséquence une augmentation des charges de papier destiné à l'impression de 4,2 millions d'euros en 2009. Le Groupe n'utilise pas de mécanisme

pour couvrir les variations du prix du papier, en dehors de ceux prévus aux contrats en cours, valables jusqu'à fin 2012.

Le Groupe sous-traite la plupart des tâches nécessaires à l'impression, le brochage et le conditionnement des annuaires imprimés. À ce titre, des contrats d'impression ont été signés en 2008, permettant une stabilité des tarifs sur la période 2009 à 2013.

En outre, le Groupe a confié la distribution des annuaires à un certain nombre de sous-traitants. L'augmentation des coûts de distribution (liés par exemple à une augmentation significative du prix des carburants comme en 2008), ou la survenance de difficultés dans la distribution pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

■ Risques liés au paiement des services par les clients

Les annonceurs peuvent être facturés de manière échelonnée jusqu'à parution effective de leurs produits publicitaires. Il ne peut être garanti que de telles modalités de paiement et que le taux d'impayés actuel

du Groupe pourront être maintenus à l'avenir, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur la situation financière et la trésorerie du Groupe.

■ Risque d'appauvrissement du contenu des annuaires édités – incapacité à améliorer les caractéristiques techniques et les fonctionnalités des services offerts par le Groupe

Le Groupe a pour objectif d'offrir dans ses annuaires imprimés et dans ses services en ligne ainsi que *via* ses services de renseignements une information utile et la plus exhaustive possible. Les informations concernant les particuliers et les professionnels publiées par le Groupe sont principalement recueillies à partir des bases de données de différents opérateurs de télécommunications. Dans le cas où le Groupe ne pourrait continuer à disposer de ces bases de données ou si le nombre de personnes disposant d'un téléphone fixe devait baisser de manière significative au profit du nombre de personnes disposant d'un téléphone mobile sans qu'il soit possible de créer une base de données complète des abonnés à la téléphonie mobile, ou si un nombre important d'abonnés devait demander à figurer sur des listes d'opposition, aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe sera en mesure de recueillir les informations concernant les particuliers et les professionnels par d'autres moyens et que cela n'entraînera pas un appauvrissement du contenu des annuaires imprimés, des services en ligne et des services de renseignement téléphonique, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation ou les résultats du Groupe.

D'autre part, pour rester compétitif, le Groupe doit continuellement améliorer la rapidité de réaction, la fonctionnalité et les caractéristiques

de ses produits et services, et développer de nouveaux produits et services attractifs pour les utilisateurs et les annonceurs. L'utilisation du réseau Internet comme support de certains produits développés par le Groupe accroît cette nécessité d'adaptation. En effet, plus que d'autres supports, Internet se caractérise par un développement technologique très rapide, l'introduction fréquente de nouveaux produits et services, des standards d'activité en constante et rapide évolution, une demande très volatile et changeante du consommateur et une instabilité des modèles économiques.

Le caractère nouveau de ces produits et services et leur rapide évolution demande de la part du Groupe une constante amélioration de ses performances et une très grande adaptabilité technologique. L'incapacité du Groupe à anticiper ou à répondre de manière adéquate aux évolutions technologiques et aux évolutions de la demande, des retards significatifs, ou des coûts importants engendrés dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits et services, pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

■ Dommages subis par les systèmes d'information, de production ou de diffusion

Une grande partie des activités du Groupe dépend du fonctionnement efficace et continu des systèmes d'information, de production et de diffusion. Ces systèmes pourraient être endommagés par un certain nombre de causes, notamment par des incendies, des coupures généralisées d'électricité, des dommages sur les réseaux de communication, des intrusions dans les systèmes informatiques, du vandalisme ou tout autre élément pouvant affecter leur fonctionnement. En ce qui concerne les activités que le Groupe sous-traite, celui-ci n'est

pas en mesure de répondre à ce type d'événements et dépend donc de la capacité des entreprises sous-traitantes à réagir rapidement et efficacement. L'incapacité des sous-traitants à apporter des réponses à ces problèmes pourrait avoir un impact sur les activités du Groupe. En ce qui concerne les activités dont le Groupe a directement la charge, aucune assurance ne peut être donnée que le Groupe aura la capacité technique et financière de pallier l'ensemble des dommages causés. L'activité du Groupe pourrait en être significativement affectée.

■ Fluctuation des chiffres d'affaires trimestriels et résultats semestriels du Groupe

Les différentes éditions des annuaires imprimés du Groupe étant publiées et distribuées tout au long de l'année, l'activité annuaires imprimés ne connaît pas de cycles significatifs. Cependant, à la différence des services en ligne, la publication et la distribution des annuaires imprimés peuvent s'effectuer de manière irrégulière. D'un point de vue comptable, les produits et les charges relatifs à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de leur parution. En conséquence, le chiffre d'affaires peut être irrégulier d'un trimestre à un autre et le résultat d'un semestre peut ne pas être représentatif du résultat annuel du Groupe. Par ailleurs, si la publication d'un ou plusieurs annuaires

était avancée ou retardée, la constatation du chiffre d'affaires ainsi que des coûts de publication et de distribution y afférents pourraient être retardée ou avancée. Enfin, le décalage dans le temps entre la constatation des produits et des coûts d'une part, et le paiement effectif des coûts et l'encaissement de la facturation des annonceurs d'autre part, pourrait avoir une influence sur le besoin en fonds de roulement, le cash-flow opérationnel, le résultat d'exploitation ou d'autres indicateurs financiers généralement pris en compte par les investisseurs pour évaluer les performances financières d'une société et ne pas refléter le niveau réel de liquidité du Groupe.

■ Effet des investissements ou désinvestissements

Le Groupe pourrait être amené à réaliser des acquisitions ou des investissements dans l'une de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe parviendra à intégrer avec succès les sociétés acquises, à dégager les synergies escomptées, à maintenir les normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à maintenir de bonnes relations avec le personnel des entités acquises ni que les revenus et résultats supplémentaires générés par chaque acquisition pourront justifier le prix payé pour cette acquisition. Un échec de ces intégrations pourrait avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Une partie de ces acquisitions et investissements pourrait faire l'objet d'une rémunération par remise d'actions PagesJaunes Groupe, ce

qui pourrait avoir un effet dilutif sur la situation des actionnaires de PagesJaunes Groupe. Ces acquisitions et investissements, qu'ils soient rémunérés en espèces ou en actions, pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Le Groupe pourrait également être amené à se séparer, céder ou cesser un certain nombre de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe pourra identifier des acheteurs potentiels ni que le prix reçu pour la cession de ces activités ou les réductions de coûts liées à la cession ou à la cessation de ces activités pourront compenser les baisses éventuelles des résultats du Groupe.

■ Incapacité à respecter ses covenants bancaires et effets d'un refinancement éventuel de la dette

Le Groupe dispose d'un financement bancaire d'un montant de 1,95 milliard d'euros, représentant environ 3,60 fois sa marge brute opérationnelle. Il ne peut être donné aucune assurance quant à la capacité du Groupe à refinancer cette dette dans de bonnes conditions d'ici son échéance en novembre 2013. Le refinancement de cette dette pourrait avoir un coût supérieur à celui prévalant aujourd'hui et ainsi affecter durablement les résultats et le niveau de génération de cash-flow du Groupe (cf. la note 27 des annexes aux comptes consolidés figurant dans le chapitre 20.1).

Le contrat de financement qui lie PagesJaunes Groupe à son syndicat de prêteurs comprend des clauses de défaut et de remboursement anticipé obligatoire ainsi que des covenants bancaires qui se resserrent progressivement (cf. la note 27 des annexes aux comptes consolidés figurant dans le chapitre 20.1). Bien que disposant d'une marge de près de 20 % sur son covenant le plus serré (le ratio dette nette sur EBITDA), le Groupe pourrait être amené à devoir renégocier certains termes de son contrat de financement s'il était acquis qu'un risque de non-respect de l'un ou plusieurs de ses covenants avait une probabilité élevée de se produire à court – moyen terme.

4.2 Risques juridiques

■ Litiges et arbitrages

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, ni PagesJaunes Groupe ni aucune de ses filiales n'est partie à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque dont la Direction de PagesJaunes Groupe estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un plan d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification avait pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés a refusé de signer le nouveau contrat proposé et a été licenciée au cours du deuxième trimestre 2002. La quasi-totalité de ces salariés licenciés a assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. La Cour de cassation a validé, par deux arrêts rendus le 11 janvier 2006, ce plan d'évolution commerciale. La Cour de cassation a statué qu'un licenciement économique consécutif à une réorganisation mise en œuvre pour prévenir des difficultés économiques à venir liées à des évolutions technologiques était justifié. Par un nouvel arrêt du 14 février 2007, la Cour de cassation a confirmé la validité du plan mis en œuvre par PagesJaunes. Toutefois, des dossiers comportant des demandes fondées sur des motifs non tranchés par les arrêts ci-dessus ainsi que des dossiers devant les juridictions administratives sont toujours en cours. La provision, constituée fin 2002 au titre de ce risque, à hauteur de 7,3 millions d'euros, a fait l'objet de plusieurs reprises depuis 2006 compte tenu de l'évolution favorable de ce dossier ; en conséquence, elle s'élève au 31 décembre 2009 à 2,06 millions d'euros.

PagesJaunes a été assignée par une agence de publicité (Publicom Méditerranée) devant le Tribunal de commerce de Nanterre pour abus de position dominante, pratiques discriminatoires et concurrence déloyale. Un jugement favorable à PagesJaunes a été rendu le 24 septembre 2008. Publicom ayant fait appel de cette décision, la Cour d'appel de Versailles a, dans un arrêt du 18 mars 2010, rejeté l'ensemble des demandes de Publicom et confirmé en toutes ses dispositions le jugement du Tribunal de commerce de Nanterre.

En 2007 et 2008, la société PagesJaunes a été assignée devant les conseils de prud'hommes de Caen, Marseille et Lille par des salariés de la société ADREXO, chargée du portage de ses annuaires dans certains départements. Les demandeurs se plaignent d'une situation de travail dissimulé et recherchent la responsabilité de la société PagesJaunes sur le fondement de la solidarité financière.

Les dossiers devant les CPH de Caen et Marseille sont terminés du fait du désistement des parties adverses ; les autres procédures sont

radiées administrativement, mais peuvent être réintroduites dans les deux ans à la demande des parties adverses.

PagesJaunes a assigné, en février 2008, les sociétés Xentral et L'Annuaire Universel pour contrefaçon de la marque PagesJaunes par l'exploitation du site d'annuaire en ligne « pagesjaunes.com » à destination d'un public français.

Dans un jugement du 28 mai 2008, le Tribunal de grande instance de Paris a reconnu que les sociétés Xentral (ex-Prodis) et L'Annuaire Universel se sont rendues coupables :

- de contrefaçon ;
- et de concurrence déloyale.

Cette décision confirme les droits de la société PagesJaunes sur ses marques historiques « PagesJaunes » et « Les PagesJaunes » dont la validité avait déjà clairement été reconnue par la Cour d'appel de Paris dans son arrêt du 30 mars 2005 et par le Tribunal de première instance des Communautés européennes (TPICE) dans sa décision du 13 décembre 2007. Les sociétés Xentral (ex-Prodis) et L'Annuaire Universel ont fait appel de cette décision. La procédure avait été suspendue compte tenu de la mise en redressement judiciaire de la société L'Annuaire Universel. Elle a été reprise par le mandataire liquidateur, mais aucun calendrier procédural n'est à ce jour fixé.

La société L'Annuaire Universel a assigné PagesJaunes devant le Tribunal de commerce de Nanterre en demandant l'annulation des différentes marques PagesBlanches au motif qu'elles étaient usuelles dans le langage courant et professionnel pour désigner des listes alphabétiques des abonnés, au moment de leur dépôt. Bien qu'elle ne puisse encore exclure à ce stade d'éventuelles condamnations ou conséquences préjudiciables, l'avancement de la procédure et les arguments sérieux dont dispose la société PagesJaunes lui permettent d'envisager une évolution favorable de ce dossier. La procédure a été suspendue compte tenu de la mise en redressement judiciaire de la société L'Annuaire Universel.

D'autre part, le Groupe, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assigné en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour le Groupe. Le nombre de ces procédures est en constante diminution depuis 2001, stable en 2006 et 2007 et à nouveau en diminution. Au 31 décembre 2009, il s'élevait à 14, pour un montant total de demandes de dommages et intérêts de 0,554 million d'euros. Dans le cadre de ces procédures, le Groupe essaie de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'aient pas d'impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

■ Évolutions du contexte réglementaire des marchés du Groupe

L'industrie de la communication dans laquelle le Groupe opère fait l'objet d'une réglementation importante (cf. la Section « 6.7 Réglementation »). Des changements de politique ou de réglementation dans l'Union européenne (et notamment la directive « vie privée et communications électroniques »), en France ou dans les autres pays européens dans lesquels le Groupe exerce ses activités pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités dans ces pays, notamment si lesdits changements augmentent le coût et les contraintes réglementaires liés à la fourniture des produits et services du Groupe. Ces évolutions pourraient avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

En particulier, l'organisation commerciale du Groupe repose pour partie sur une structure de vendeurs terrain ayant le statut de VRP. Cette organisation permet d'optimiser l'efficacité commerciale, en favorisant la souplesse, le recrutement et la formation des forces de vente du Groupe. La modification du statut de ces vendeurs de terrain pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

■ Risques juridiques liés à l'incertitude des réglementations existantes

Un certain nombre de propositions législatives sont en cours d'examen, notamment en ce qui concerne la protection des données personnelles, le secret, la responsabilité quant au contenu, le commerce électronique, le cryptage et les signatures électroniques.

Ces futurs développements d'ordre réglementaire pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

■ Risques juridiques liés à l'application de plusieurs réglementations nationales

Le caractère global du réseau Internet rend possible l'application de plusieurs droits nationaux au Groupe. Bien que le Groupe soit établi principalement en France, certains États ou certaines juridictions nationales pourraient requérir du Groupe qu'il se soumette à leur réglementation nationale. L'applicabilité potentielle simultanée de

plusieurs législations ainsi que les coûts et l'incertitude réglementaire qui pourraient en découler pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

■ Droits de propriété intellectuelle et industrielle

Le Groupe ne peut être certain que les démarches entreprises en France et à l'étranger pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et industrielle, notamment ses marques, noms de domaines, logiciels et brevets, seront adéquates ou que des tiers ne pourront pas contrefaire, détourner ou faire annuler ses droits de propriété intellectuelle ou industrielle. En outre, à cause notamment du caractère global d'Internet, les marques du Groupe et d'autres formes de propriété

intellectuelle et industrielle pourraient être diffusées dans des pays qui offrent un degré moindre de protection quant à la propriété intellectuelle et industrielle que l'Europe ou les États-Unis. Étant donné l'importance et l'impact de ses marques, toute contrefaçon, détournement ou annulation pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

■ Informations personnelles concernant les utilisateurs

Si des tiers avaient la possibilité de pénétrer son réseau ou de s'approprier d'une quelconque façon des informations personnelles sur les utilisateurs ou leurs cartes de crédit, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée. Cette responsabilité pourrait être engagée sur le fondement de la violation du droit à la protection de la vie privée et à la protection des données. L'instruction de telles demandes et

la préparation d'une défense à leur rencontre pourraient s'avérer onéreuses alors même que la responsabilité du Groupe ne serait pas retenue et l'existence de telles réclamations pourrait nuire à la réputation du Groupe.

■ Restrictions au droit du Groupe de collecter des informations personnelles

Le Groupe doit respecter la législation sur la protection de la vie privée, y compris la directive européenne n° 95/46/CE du 24 octobre 1995 qui limite son droit de collecter et d'utiliser des informations personnelles concernant ses utilisateurs (cf. la Section « 6.7.1.2 Protection des données à caractère personnel »). Notamment, les éventuelles restrictions à l'utilisation de logiciels qui sont installés sur l'ordinateur de l'internaute lorsqu'il consulte Internet et qui permettent de connaître comment il utilise Internet (« cookies »), ou l'obligation de permettre aux utilisateurs de s'opposer à l'utilisation de ces cookies

pourrait affaiblir l'efficacité de la publicité dans le cadre des activités du Groupe. Une sensibilité accrue du public sur ces questions de vie privée et des changements dans la législation auxquels il pourrait avoir à se plier pourraient limiter sa capacité à utiliser de telles informations personnelles pour son activité et, plus généralement, affecter la perception d'Internet par le public en tant que marché de biens et services. Chacun de ces développements pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

■ Utilisation des noms de domaine

Les règles présidant à l'attribution des noms de domaine sont régulièrement modifiées et laissent encore subsister des risques de contentieux entre, d'une part, les déposants de noms de domaine et d'autre part, les détenteurs de noms de domaine ou les titulaires de droits de marques ou d'autres droits antérieurs. Bien que des politiques d'attribution des noms de domaine et des lignes directrices aient été adoptées par les instances réglementaires concernées en vue de limiter

les risques de litige, un tiers pourrait se voir accorder le droit d'utiliser des noms de domaine similaires à ceux enregistrés par le Groupe, ou l'utilisation par le Groupe de ses noms de domaine pourrait être limitée en raison de droits de propriété intellectuelle antérieurs détenus par des tiers. De telles situations pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.3 Risques de marché

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité, au risque de crédit et au risque sur actions.

Les risques de taux d'intérêt, de liquidité et de crédit sont exposés dans les notes 28 et 31 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2009 figurant dans le chapitre 20.1 Informations financières historiques.

Le risque sur actions est exclusivement lié au contrat de liquidité mis en œuvre le 7 octobre 2008 et dont les détails sont exposés dans la note 24.3 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2009 figurant dans le chapitre 20.1 Informations financières historiques.

4.4 Risques industriels et environnementaux

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est soumis à un certain nombre de règles en matière d'hygiène et de sécurité ; et ses activités ont des impacts environnementaux, en particulier celles liées à l'activité annuaires imprimés.

Sur ces impacts liés à l'édition, la fabrication et la diffusion massive d'annuaires imprimés, on peut souligner les points suivants :

- en ce qui concerne les activités qui ne sont pas effectuées directement par les sociétés du Groupe et qui font l'objet de sous-traitance, comme la fourniture du papier annuaires, l'impression

ou la distribution par portage des annuaires imprimés, le Groupe ne possède qu'une marge de manœuvre limitée pour en maîtriser les impacts environnementaux. Bien que le Groupe soit attentif à des critères environnementaux dans le choix de ses sous-traitants, il ne peut être donné aucune assurance par le Groupe que ces sous-traitants respecteront l'ensemble des réglementations qui sont applicables à leur activité propre, dans le domaine de la protection environnementale ;

- concernant ces activités du Groupe, les risques environnementaux sont principalement les risques liés à la production et la mise en circulation d'une grande quantité de papier ;

- d'autre part, il existe des risques liés aux activités dites « de bureau », auxquels sont soumises les sociétés comparables.

Le principal impact environnemental résulte donc, pour le Groupe, de la production d'une grande quantité d'annuaires imprimés.

Aux fins de limiter cet impact, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures visant d'une part à réduire la quantité de papier nécessaire à son activité, et d'autre part, à favoriser le recyclage du papier utilisé.

■ Réduction de la quantité de papier consommé

Concernant la limitation de la quantité de papier nécessaire à l'édition de ses annuaires, les efforts continus du Groupe portent sur les aspects suivants :

- la recherche d'une optimisation du ciblage de la diffusion des annuaires imprimés, par une évaluation la plus précise possible du nombre d'annuaires à imprimer, afin d'adapter au mieux le nombre d'annuaires aux besoins réels des consommateurs ;
- des opérations d'optimisation de la mise en page et du format des annuaires, sont conduites pour chacune des éditions, permettant de limiter la consommation globale de papier et de minimiser la perte de papier lors de la confection des annuaires.

En France, le niveau de la consommation de papier pour l'édition de l'annuaire PagesJaunes, de *l'Annuaire* (et des PagesPros) s'est élevé à 66 890 tonnes pour l'année 2009 contre 71 720 tonnes pour l'année

2008 et 71 070 tonnes pour l'année 2007. L'évolution à la baisse de la consommation en 2009 peut s'expliquer par :

- un nouveau format compact permettant d'augmenter la surface imprimée de la page, et par là même de réduire le nombre de pages ;
- une optimisation de la mise en page sur les ouvrages standards permettant également un gain de pagination ;
- d'autres diminutions de pagination, en lien avec le recul du chiffre d'affaires publicitaire.

Par ailleurs, le Groupe veille à ce que, dans la pâte à papier utilisée pour fabriquer le papier annuaire, entre une part significative de pâte à papier recyclée.

■ Le recyclage des annuaires

Parallèlement à ses efforts pour limiter la quantité de papier consommé chaque année, le Groupe est tout à fait sensible au devenir des annuaires imprimés périmés et partage les principes de responsabilité élargie du producteur : il se préoccupe de la façon dont sont collectés ces annuaires et leur traitement (recyclage notamment).

Tout d'abord, notons qu'une partie du papier acheté est récupérée par l'imprimeur lors de la fabrication et de l'impression des annuaires pour être ensuite recyclée.

Ensuite, les annuaires excédentaires en fin d'édition font l'objet de récupération/recyclage par des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets.

Enfin, au sein du Groupe, PagesJaunes a adhéré à l'éco-organisme EcoFolio. La société EcoFolio a été créée à la fin de l'année 2006 – et a obtenu son agrément par les pouvoirs publics en janvier 2007 – par les émetteurs d'imprimés gratuits qui se sont regroupés pour assumer ensemble leur responsabilité environnementale en répondant collectivement à ces obligations légales et pour organiser cette nouvelle filière. EcoFolio agit pour leur compte, collecte leur contribution financière et développe des programmes de prévention. PagesJaunes s'inscrit ainsi dans une politique volontariste de contribution au financement de la filière de collecte et de recyclage des imprimés en fin de vie, par le biais du versement à EcoFolio d'une écocontribution assise sur le tonnage des annuaires imprimés PagesJaunes diffusés (*l'Annuaire* n'étant pas dans le champ de cette écocontribution, du fait de son statut de composant du service universel).

Le produit des écocontributions collectées par EcoFolio auprès des émetteurs de documents imprimés entrant dans le périmètre taxable, comme les annuaires PagesJaunes diffusés auprès des particuliers, est reversé sous forme de soutiens aux collectivités locales qui ont la responsabilité et la compétence en matière de collecte et de traitement des déchets.

L'extension du périmètre des imprimés assujettis à l'écocontribution a été inscrite dans la loi de finances 2008. Depuis le 1^{er} juillet 2008, sont concernés, le publipostage, l'asilage, les magazines de marques, la presse d'entreprise notamment.

N'échapperont à cette taxe que les livres, les journaux de presse ainsi que les imprimés diffusés en vertu d'une loi ou d'un règlement (ce qui est le cas de *l'Annuaire*, du fait de son statut de composante du service universel des postes et des communications électroniques).

Pour ce qui concerne le Groupe, l'extension du périmètre concerne depuis le 1^{er} juillet 2008, toutes les PagesJaunes, les PagesPro imprimées et à terme, le papier de bureautique (à compter du 1^{er} janvier 2010). *l'Annuaire* devrait, pour sa part, rester hors champ.

Le montant de la contribution financière dont la Société est redevable au titre de l'année 2009 est estimé à 998 000 euros HT.

Le Groupe devra prendre en considération l'évolution des attentes environnementales des utilisateurs, des pouvoirs publics et se conformer à des réglementations plus contraignantes pour les éditeurs.

■ Impacts environnementaux liés aux activités dites « de bureau »

Les sociétés du Groupe ont mis en place un certain nombre de mesures d'ordre interne permettant d'assurer la protection de l'environnement, notamment par la réduction de la consommation de ressources.

De manière générale, en ce qui concerne l'ensemble des risques évoqués ci-dessus, bien que le Groupe ait adopté une politique d'identification et de gestion volontariste des risques en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, elle ne peut garantir qu'elle ne subira aucune

perte liée à l'environnement ou à l'application de la réglementation en cette matière. Il ne peut être donné aucune assurance que ces pertes éventuelles n'affecteront pas défavorablement les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Par ailleurs, la modification éventuelle des dispositions légales et réglementaires en matière d'environnement, que ce soit au niveau national ou international, pourrait affecter les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

5.1	Histoire et évolution de la Société	16
5.2	Investissements	18

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale et nom commercial

« PagesJaunes Groupe ».

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

Numéro RCS : RCS Nanterre 552 028 425.
Code APE : 7010 Z.

5.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 12 janvier 1897 et immatriculée le 21 février 1955. En vertu de l'article 5 des statuts, la Société a une durée de 99 années qui a commencé à courir le 31 décembre 1954 et qui s'achèvera le 31 décembre 2053, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus dans les statuts.

5.1.4 Siège social, forme juridique, législation

Siège social et principal établissement de la Société : 7, avenue de la Cristallerie, 92317 Sèvres Cedex.

Téléphone : 01 46 23 30 00.

Le pays d'origine de la Société est la France.

PagesJaunes Groupe est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions des articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités

Le 4 février 1946, le ministère des PTT a confié à l'Office d'Annonces (l'« ODA »), société détenue par l'État au travers de l'agence de publicité Havas, la régie publicitaire des annuaires de la France métropolitaine.

L'actionnariat de l'ODA a évolué à plusieurs reprises jusqu'en 1998. En juillet 1998, Havas, qui détenait alors l'intégralité du capital de l'ODA,

a cédé sa participation à Cogecom (filiale de France Télécom). En 2000, préalablement à l'introduction en Bourse de Wanadoo, France Télécom a apporté certaines activités du SNAT (division de France Télécom en charge de l'édition des annuaires téléphoniques) à l'ODA, puis a apporté la totalité des actions de l'ODA à Wanadoo. La dénomination de l'ODA a alors été modifiée pour devenir « PagesJaunes ». À la suite de cette réorganisation, PagesJaunes est devenue propriétaire

des activités d'édition d'annuaires du Groupe France Télécom, à l'exclusion de celles liées à l'*Annuaire* (anciennement dénommé Pages Blanches) et à la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611 qui ont été conservées par France Télécom. La régie publicitaire ainsi que l'ensemble de la conception et de la fabrication de l'*Annuaire* et de la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611 ont toutefois été confiés à PagesJaunes par France Télécom.

La publicité dans les annuaires a connu depuis 1946 un développement continu grâce à la croissance de la consommation et du marché de la publicité en France, et à l'augmentation de la diffusion et de l'audience des annuaires, liée à l'augmentation du nombre d'abonnés au téléphone. L'augmentation continue du chiffre d'affaires de l'ODA s'est faite notamment grâce à sa capacité d'adaptation permanente en matière commerciale et technologique. Les années 1980 ont connu le succès du lancement de l'annuaire PagesJaunes ainsi que le lancement du Minitel, préfigurant le modèle de la publicité sur Internet. PagesJaunes a connu de nombreuses évolutions technologiques avec notamment l'adoption de la création en PAO (publication assistée par ordinateur) de toutes les annonces « papier » et « télématique » en 1990, le passage à la couleur en 1995, le lancement des services sur Internet en 1997, et enfin l'annuaire « PagesJaunes 2000 » qui a introduit la quadrichromie. Par ailleurs, la Société a développé son offre publicitaire au-delà de celle des annuaires grand public avec une gamme d'annuaires à destination des professionnels (Kompass, PagesPro), ainsi qu'une gamme de prestations liées aux activités de marketing direct (Wanadoo Data).

Dans le cadre de l'offre publique initiée par France Télécom sur Wanadoo en février 2004, il a été décidé de regrouper sous la Société certaines sociétés de la division annuaire de Wanadoo (QDQ Media, Mappy et Kompass Belgium). L'ensemble a été ensuite introduit en Bourse sur l'Eurolist d'Euronext Paris le 8 juillet 2004.

En décembre 2004, la société PagesJaunes Groupe a apporté à la société PagesJaunes SA, par contrat d'apport partiel d'actif, le fonds de commerce, l'activité, le personnel en charge de l'activité de l'édition d'annuaires PagesJaunes réalisée jusque-là par la société PagesJaunes SA devenue aujourd'hui PagesJaunes Groupe.

En janvier 2005, PagesJaunes Groupe a procédé à la première consolidation des sociétés Editus Luxembourg et Kompass Belgium. PagesJaunes Groupe avait renforcé sa présence au Luxembourg en octobre 2004 en augmentant de 50 % à 100 % sa participation au capital de la société luxembourgeoise Eurodirectory qui détient 49 % du capital d'Editus Luxembourg, consolidée dorénavant par intégration proportionnelle.

En février 2005, PagesJaunes Groupe a réalisé l'acquisition, via sa filiale Wanadoo Data, de la société française e-sama, spécialisée dans l'hébergement de bases de données et les prestations de CRM (Customer Relationship Management). e-sama est consolidée depuis février 2005.

En juin 2005, PagesJaunes Groupe a acquis la société marocaine Edicom, éditeur de l'annuaire imprimé et Internet « Télécontact », et qui exploite également la marque Kompass au Maroc. Edicom est consolidée depuis juillet 2005.

Le 20 janvier 2006, PagesJaunes a conclu avec France Télécom un contrat de concession d'exploitation de l'*Annuaire Universel* imprimé au bénéfice de PagesJaunes, accompagné d'un contrat d'acquisition de la marque « l'*Annuaire* » pour un montant total de 12,0 millions d'euros. Ces contrats sont à effet du 1^{er} janvier 2006.

Le 31 mars 2006, Wanadoo Data et sa filiale e-sama ont fusionné pour constituer la société PagesJaunes Marketing Services qui rassemble désormais tout le savoir-faire en termes de marketing direct du Groupe en France.

PagesJaunes Liban a été cédée le 26 juin 2006 à une société liée au management en place. Le prix de cession est de 56 755 dollars US, prenant en compte le règlement par PagesJaunes Liban au bénéfice de PagesJaunes Groupe d'une créance d'un montant de 193 245 dollars US.

À l'issue d'un processus compétitif d'appel d'offres mis en œuvre au mois de juin 2006, France Télécom a conclu le 11 octobre 2006 avec la société Médiannuaire et son associé unique, la société Médiannuaire Holding, société contrôlée au plus haut niveau par un consortium de fonds d'investissement composé à hauteur d'environ 80 % de fonds gérés ultimement par KKR Europe II Limited et KKR Millennium Limited, et, à hauteur d'environ 20 %, de certains fonds gérés par la division « *Principal Investment Area* » du groupe Goldman Sachs, un contrat d'acquisition aux termes duquel France Télécom est convenue de céder à Médiannuaire 150 546 830 actions PagesJaunes Groupe représentant environ 54 % du capital et des droits de vote de la Société.

La cession de ce bloc de contrôle est intervenue le 11 octobre 2006 dans le cadre d'une cession de bloc hors marché réalisée conformément aux dispositions des articles 516-2 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, moyennant le versement par Médiannuaire à France Télécom d'un prix global de 3 312 030 260 euros, soit 22,0 euros par action cédée. En application des dispositions des articles 235-1 à 235-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Médiannuaire a proposé de manière irrévocable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe d'acquiescer pendant une période de 15 jours de négociation, entre le 10 novembre 2006 et le 1^{er} décembre 2006 inclus, les actions PagesJaunes Groupe qui lui seront présentées dans le cadre de cette garantie de cours. À l'issue de cette garantie de cours, Médiannuaire détenait 54,82 % du capital et des droits de vote de PagesJaunes Groupe, participation ramenée à 54,75 % au 31 décembre 2007.

Le 9 janvier 2007, PagesJaunes Groupe a lancé via sa filiale PagesJaunes Petites Annonces, un service d'annonces immobilières et automobiles en ligne, accessible sur le site « annoncesjaunes.fr ». Le 17 octobre 2007, M6 a pris une participation de 34 % dans le capital de cette filiale, via une augmentation de capital de 16,0 millions d'euros.

PagesJaunes Groupe a conclu le 14 mars 2007 la cession à Coface Services de ses filiales Kompass France et Kompass Belgium. Coface Services détient la société Kompass International, propriétaire de la marque Kompass, qui est exploitée par Kompass France en France et en Espagne, et par Kompass Belgium en Belgique et au Luxembourg. Cette cession a dégagé une plus-value de cession de 33,0 millions d'euros pour PagesJaunes Groupe.

PagesJaunes Groupe a acquis le 11 octobre 2007 une participation de 55 % dans le capital de Horyzon Média, participation portée à 66 % au 31 décembre 2007, ainsi qu'une participation de 66 % dans le capital de Horyzon Clics. Les deux sociétés, régies publicitaires Internet, créées respectivement en février 2004 et en septembre 2005, ont fusionné le 30 juin 2008 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008 ; le nouvel ensemble est dénommé Horyzon Média. Suite au départ d'un des dirigeants d'Horyzon Média, PagesJaunes Groupe a exercé l'option d'achat consentie dans le cadre du pacte d'associés et a porté sa participation dans cette filiale de 66 % à 95,83 % le 15 janvier 2009 pour un prix de 1,4 million d'euros. Le 17 février 2009, PagesJaunes Groupe a racheté à M6, pour un montant de 6,0 millions d'euros, l'intégralité de sa participation, soit 34 % des actions qu'il détenait dans le capital de PagesJaunes Petites Annonces. Cette société a été cédée à PagesJaunes SA puis ses activités ont été fusionnées avec celles de la société PagesJaunes SA le 21 juillet 2009. L'activité de petites annonces en ligne a ainsi été transférée du segment International & Filiales au segment PagesJaunes en France.

PagesJaunes Groupe a cédé sa filiale Edicom, editrice de l'annuaire de professionnels Télécontact au Maroc, en octobre 2009. Cette filiale

est sortie du périmètre de consolidation du Groupe à compter du 31 octobre 2009.

PagesJaunes Groupe a finalisé le 12 mars 2010 un accord selon lequel il détient désormais 100% du capital de 123people, numéro 1 mondial de la recherche de personnes. Lancé en 2008, 123people est devenu rapidement l'acteur mondial de référence sur le marché de la recherche de personnes, segment qui représente 30% du volume total des recherches sur Internet. Avec des sites lancés dans une dizaine de pays (France, Espagne, Autriche, Etats-Unis, Canada, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, etc.), il a su démontrer sa capacité à développer des services pertinents et des audiences élevées (plus de 40 millions de visiteurs uniques début 2010, moins de 24 mois après le lancement du service), à nouer plus de 200 partenariats éditoriaux et d'affiliation, et à réaliser une croissance régulière de son chiffre d'affaires et de sa rentabilité.

123people est une société autrichienne. Elle est consolidée dans les comptes du Groupe depuis mars 2010.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements au cours de l'exercice écoulé

Le Groupe consolidé consacre annuellement de 1 % à 3 % de son chiffre d'affaires en dépenses d'investissement. Les dépenses d'investissement proviennent majoritairement du segment PagesJaunes en France et visent essentiellement à améliorer l'ergonomie, la pertinence des résultats et les fonctionnalités offertes par « pagesjaunes.fr », ainsi

qu'à renforcer l'efficacité des processus de définition des offres, de gestion des bases de données, de gestion de la relation clients, de production des annonces, et plus généralement de gestion éditoriale des annuaires.

Le tableau ci-dessous donne le montant et le rapport des investissements rapportés au chiffre d'affaires consolidé de PagesJaunes Groupe au cours des trois derniers exercices :

(en millions d'euros)	2007	2008	2009
Chiffre d'affaires consolidé	1 158,3	1 192,8	1 163,9
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	16,4	12,1	26,0
En pourcentage du chiffre d'affaires consolidé	1,4 %	1,0 %	2,2 %

5.2.2 Principaux investissements en cours et à venir

PagesJaunes poursuit sa stratégie d'optimisation de l'ensemble de ses processus et d'amélioration continue de ses sites Internet fixe et mobile, tant en termes de pertinence des résultats, d'ergonomie ou d'enrichissement des services proposés. Les investissements en cours ou à venir s'inscrivent totalement dans la politique d'innovation et

la stratégie du Groupe, avec notamment le lancement de nouveaux produits et services à destination de nos clients, et la poursuite de l'enrichissement des fonctionnalités des sites Internet fixe et mobile du Groupe. Les investissements devraient représenter de l'ordre de 2 % à 3 % du chiffre d'affaires consolidé à l'avenir.

6

Aperçu des activités

6.1	Principales activités et stratégie de développement	19
6.2	Présentation de l'activité	20
6.3	Événements exceptionnels	29
6.4	Relations avec le groupe France Télécom et les actionnaires	29
6.5	Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs	33
6.6	Position concurrentielle	34
6.7	Réglementation	36
6.8	Fournisseurs	41
6.9	Assurances et couverture de risques	41

6.1 Principales activités et stratégie de développement

6.1.1 Présentation générale de l'activité

PagesJaunes Groupe est l'un des principaux acteurs de la publicité et de la recherche d'informations avec près de 1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires consolidé en 2009. Les services de PagesJaunes sont notamment accessibles *via* les annuaires imprimés (l'annuaire PagesJaunes), les services de renseignements par téléphone et par SMS (118 008) et Internet. Les sites Internet fixe et mobile de PagesJaunes Groupe, au premier rang desquels pagesjaunes.fr, mobile.pagesjaunes.fr, mappy.com et annoncesjaunes.fr, sont visités chaque mois par un internaute français sur deux.

PagesJaunes Groupe dispose d'une force de vente de plus de 2 320 conseillers commerciaux en France et en Espagne, et propose à ses 770 000 clients annonceurs locaux et nationaux une gamme complète de produits publicitaires. PagesJaunes Groupe est l'une des trois premières régies publicitaires Internet en France. Avec plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires Internet en 2009, soit 43 % de ses revenus consolidés, PagesJaunes Groupe occupe la première place européenne par les revenus publicitaires Internet.

Le tableau ci-dessous donne la répartition par filiale du nombre d'annonceurs de PagesJaunes Groupe :

	2007	2008	2009
PagesJaunes SA	666 822	696 051	700 077
QDQ Media	77 196	72 994	55 161
Editus Luxembourg ⁽¹⁾	15 100	15 120	13 631
Edicom ⁽²⁾	3 845	3 954	–
NOMBRE TOTAL D'ANNONCEURS	762 963	788 119	768 869

(1) Détenu à 49 %.

(2) Cédé en octobre 2009.

Le tableau suivant donne le classement des principaux sites Internet fixe en France (Internet fixe : source NielsenNetRatings, décembre 2009, tous lieux de connexion, parent) :

Internet fixe	Visiteurs uniques ('000)	Couverture (%)
Google	31 877	86,9 %
Microsoft	26 131	71,2 %
France Télécom	23 078	62,9 %
Facebook	20 729	56,5 %
PPR	19 020	51,8 %
PagesJaunes Groupe	18 342	50,0 %
Vivendi	17 037	46,4 %
Groupe TF1	16 899	46,1 %
Iliad	16 825	45,9 %
Yahoo!	16 529	45,1 %

6.1.2 Stratégie de développement

La stratégie de croissance de PagesJaunes Groupe repose sur trois axes prioritaires :

- l'enrichissement permanent des contenus, qui passe à la fois par le lancement de nouveaux produits et services pour les annonceurs (Pack Visibilité Internet, vidéo...), par des partenariats avec des acteurs de référence dans leurs domaines (allociné.com, Michelin, booking.com, autoplus...), et enfin par les utilisateurs eux-mêmes avec l'ouverture du dépôt d'avis (le « contributif ») ;
- la croissance continue des audiences, avec une complémentarité des supports Internet fixe, mobile et imprimé ;
- le renforcement du retour sur investissement (RSI) pour les annonceurs grâce notamment à une gamme Internet renouvelée.

Cette stratégie de croissance dans la recherche locale et la communication de proximité vise à renforcer son positionnement auprès des clients PME/TPEs et des grands comptes nationaux.

En 2010, la stratégie de PagesJaunes Groupe s'articulera notamment autour des initiatives suivantes :

- poursuite de l'amélioration de la performance opérationnelle de l'entreprise, avec :
 - l'optimisation de l'activité de l'annuaire imprimé (maintien de la base d'annonceurs, découpage géographique, réduction des quantités de papier, la rationalisation de la distribution...),
 - l'amélioration continue de l'efficacité commerciale (révision de la gamme de produits, segmentation du marché...);
- accélération de la croissance de l'activité Internet, avec une refonte de la gamme de services (sites clients plus riches et plus visibles, meilleurs formats publicitaires, offres entrée de gamme performantes...), et une amélioration de l'attractivité et de la disponibilité des services (nouvelle page d'accueil pagesjaunes.fr, personnalisation des services, mise à disposition des API Mappy, partenariats dans les contenus...);
- développement des relais de croissance : monétisation des très fortes audiences sur les mobiles et « smartphones », portails verticaux sur Internet (petites annonces...), services géo-localisés.

6.2 Présentation de l'activité

6.2.1 Segment PagesJaunes en France

En 2009, le segment PagesJaunes en France a réalisé un chiffre d'affaires de 1 097,3 millions d'euros, en baisse de 1,2 % par rapport à 2008. Les revenus de PagesJaunes proviennent essentiellement de la vente de publicité dans ses annuaires imprimés, ses services en ligne et son service de renseignements téléphoniques.

L'essentiel des coûts de la Société correspond à des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires imprimés

ainsi qu'achat de contenus éditoriaux et de trafic du 118 008) et à des frais commerciaux et administratifs.

En 2009, la marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France s'est élevée à 527,8 millions d'euros, en baisse de 3,1% par rapport à 2008.

Les annonceurs

La plupart des clients annonceurs de PagesJaunes sont des artisans, des professionnels indépendants (y compris les professions libérales) et des petites et moyennes entreprises. En 2009, 700 077 annonceurs ont utilisé au moins l'un des supports de PagesJaunes pour promouvoir leurs offres de produits et de services. En 2009, les 20 premiers annonceurs et les annonceurs des 10 premières rubriques professionnelles ont représenté respectivement 1,3 % et 14,9 % du chiffre d'affaires de PagesJaunes. Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'annonceurs et du chiffre d'affaires moyen par annonceur :

	2007	2008	2009
Nombre total d'annonceurs ⁽¹⁾	666 822	696 051	700 077
dont nouveaux annonceurs ⁽²⁾	120 662	131 314	118 531
Annonceurs dans les annuaires imprimés (l'annuaire PagesJaunes ou l'Annuaire)	608 600	628 024	623 803
Annonceurs dans les services en ligne	471 191	482 134	492 509
(et en pourcentage du nombre total d'annonceurs)	70,7 %	69,3 %	70,4 %
Annonceurs sur les services de renseignements téléphoniques (118 008)	93 561	114 186	116 626
Chiffre d'affaires moyen par annonceur (en euros) ⁽³⁾	1 581	1 564	1 543
Chiffre d'affaires moyen par annonceur dans les annuaires imprimés (en euros) ⁽⁴⁾	1 073	984	926
Chiffre d'affaires moyen par annonceur sur les services en ligne (en euros) ⁽⁵⁾	798	907	945
Chiffre d'affaires moyen par annonceur sur les services de renseignements (en euros)	163	199	212

(1) Le nombre d'annonceurs inclut tous les annonceurs de l'année considérée, y compris ceux ayant confié leur achat d'espace publicitaire dans un support de PagesJaunes à une agence de publicité.

(2) Nombre d'annonceurs dans l'année qui n'étaient pas annonceurs au titre de l'année précédente.

(3) Le chiffre d'affaires moyen par annonceur résulte de la division du chiffre d'affaires de PagesJaunes hors QuiDonc, activités de vente d'accès, Minitel et trafic du 118 008 (« chiffre d'affaires publicitaire ») par le nombre total d'annonceurs.

(4) Le chiffre d'affaires moyen par annonceur dans les annuaires imprimés résulte de la division du chiffre d'affaires annuaires imprimés de PagesJaunes par le nombre total d'annonceurs dans les annuaires imprimés.

(5) Le chiffre d'affaires moyen par annonceur sur les services en ligne résulte de la division de la somme du chiffre d'affaires de pagesjaunes.fr, d'annoncesjaunes.fr (à partir de 2009), du Minitel et des sites Internet par le nombre moyen d'annonceurs sur les services en ligne de l'année considérée (moyenne arithmétique du nombre d'annonceurs présents au 31 décembre de l'année considérée et du nombre d'annonceurs présents au 31 décembre de l'année précédente).

Des annonceurs multisupports

Les annonceurs de PagesJaunes sont majoritairement multisupports. Ainsi, en 2009, 60,8 % d'entre eux ont investi à la fois sur les supports imprimés (annuaire PagesJaunes ou l'Annuaire) et sur les supports Internet (pagesjaunes.fr). Le tableau suivant représente l'évolution de la répartition du parc d'annonceurs entre 2007 et 2009 :

	2007	2008	2009
Part des annonceurs à la fois sur les annuaires imprimés et sur Internet	62,2 %	60,4 %	60,8 %
Part des annonceurs seulement sur les annuaires imprimés	29,5 %	30,8 %	29,7 %
Part des annonceurs seulement sur Internet	8,3 %	8,8 %	9,5 %
NOMBRE TOTAL D'ANNONCEURS	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Des annonceurs fidèles

PagesJaunes bénéficie d'un taux de fidélité de ses annonceurs élevé. Ainsi, 83,5 % des annonceurs de PagesJaunes en 2008 ont poursuivi leur relation commerciale avec la Société en 2009 (le solde de 16,5 % d'annonceurs n'ayant pas poursuivi leur relation commerciale avec la Société comprenant également les cessations d'activités et les liquidations d'entreprises). Le tableau suivant montre l'évolution du taux de fidélisation des annonceurs en nombre et en chiffre d'affaires au cours des trois derniers exercices :

	2007	2008	2009
Taux de fidélisation en nombre d'annonceurs	85,6 %	84,7 %	83,5 %
Taux de fidélisation en chiffre d'affaires	93,2 %	92,7 %	91,4 %

Typiquement, le budget PagesJaunes de l'annonceur se développe avec son ancienneté. Le tableau ci-dessous montre la croissance du revenu moyen des anciens clients par rapport à celui des nouveaux clients (chiffre d'affaires moyen par annonceur en euros) au cours des trois derniers exercices :

	2007	2008	2009
Nouveaux clients ⁽¹⁾	601	550	580
Clients existants ⁽¹⁾	1 866	1 883	1 773
Revenu moyen global ⁽²⁾	1 581	1 564	1 543

(1) Budget moyen par annonceur sur une base commerciale (sur une base édition et clients négociateurs, sans retraitement des agences de publicité).

(2) Revenu moyen par annonceur sur une base comptable.

Des services reconnus par les annonceurs

PagesJaunes offre à ses annonceurs une grande variété de supports publicitaires (annuaires imprimés, Internet fixe et mobile, service de renseignements téléphoniques), et estime que cette diversité des supports est nécessaire pour permettre aux annonceurs de toucher le plus grand nombre possible d'utilisateurs et répondre à l'évolution des usages. En outre, sur chacun des supports, PagesJaunes offre une large gamme de produits publicitaires. Chacun de ces produits fait l'objet d'une tarification indépendante.

Les professionnels souhaitant promouvoir leur activité sur l'un des supports de PagesJaunes concluent un contrat pour la durée d'une édition, soit 12 mois, à l'exception de certains produits publicitaires spécifiques sur les supports Internet. Les modalités de paiement prévoient le versement d'un acompte à la signature du contrat (en général de 10 à 20 % selon le montant de la commande) et le paiement du solde au plus tard dans les deux premiers mois suivant la parution de leur produit publicitaire.

Depuis plusieurs années, PagesJaunes a mis en place un système permettant de mesurer l'efficacité, pour un annonceur, de son plan de parution sur les supports de PagesJaunes. Il s'agit de l'insertion dans ses produits publicitaires d'un numéro de téléphone n'apparaissant qu'à cet endroit, lui permettant le comptage des appels ainsi générés.

Organisation commerciale

PagesJaunes a mis en place une organisation commerciale expérimentée et appréciée par ses annonceurs afin de fidéliser la clientèle et de développer le parc de nouveaux clients. La force de vente commercialise l'ensemble des annuaires imprimés et des services en ligne de PagesJaunes en métropole et dans les quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion). La force de vente présente dans les départements d'outre-mer est rattachée à PagesJaunes Outre-Mer, filiale à 100 % de la Société. Au 31 décembre 2009, la société PagesJaunes comptait un effectif inscrit de 2 040 vendeurs contre 2 116 en 2008, répartis en

trois grands canaux de vente : la télévente, la vente terrain et les grands comptes.

Chacun de ces canaux de vente travaille de manière coordonnée, au sein d'une zone géographique déterminée. La répartition des clients entre les différents canaux de vente permet d'optimiser la relation client et le coût commercial direct, défini comme étant la rémunération de la force de vente et le coût de son encadrement. En 2009, ce coût commercial direct a représenté 15,1 % du chiffre d'affaires soumis de PagesJaunes.

Afin d'avoir une force de vente performante, la Société est sélective dans son recrutement, et propose à l'ensemble de ses vendeurs des programmes de formation continue aux offres et aux nouvelles technologies. Ainsi, le programme de formation des vendeurs recrutés – essentiellement à la télévente – comporte trois semaines de formation alternée entre théorie et pratique.

Par ailleurs, les responsables commerciaux établissent régulièrement des évaluations de la performance des vendeurs qu'ils ont la mission d'animer, ainsi que des plans de progrès personnalisés. La part variable de la rémunération des commerciaux est différente selon le canal considéré ; les vendeurs terrain ont une part variable qui représente 100 % de leur rémunération.

L'organisation commerciale de PagesJaunes offre des opportunités de carrière et de progression de rémunération attractives pour les vendeurs, qui débutent en général leur carrière à la « Télévente Prospects », et se voient offrir la possibilité pour les meilleurs d'entre eux de progresser vers la « Télévente Clients », puis vers la force de vente terrain, ce qui contribue à la motivation et à la fidélisation de la force de vente de PagesJaunes.

L'accès aux données

PagesJaunes utilise les bases de données des abonnés de différents opérateurs de télécommunications en France, dont France Télécom, au travers de contrats de mise à disposition de données. La Société complète ces informations grâce notamment aux contacts que le réseau commercial entretient auprès des professionnels.

6.2.1.1 ANNUAIRES IMPRIMÉS

L'activité annuaires imprimés B to C de PagesJaunes comporte l'annuaire PagesJaunes et l'*Annuaire*. Cette activité a produit en 2009 un chiffre d'affaires de 577,8 millions d'euros. 623 803 annonceurs ont acheté en 2009, un produit publicitaire dans l'annuaire PagesJaunes ou l'*Annuaire*.

En 2009, comme en 2008, 274 éditions des annuaires imprimés PagesJaunes et l'*Annuaire* ont été réalisées.

La parution de ces annuaires est échelonnée sur toute l'année. La commercialisation des espaces publicitaires des annuaires d'une année se déroule d'avril de l'année précédente à la fin du mois de juillet de ladite année. Le cycle d'élaboration d'un annuaire est en moyenne de six mois.

Les charges liées aux annuaires imprimés résultent principalement des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution de l'annuaire ainsi que d'achat de contenus éditoriaux) et des frais commerciaux et administratifs.

6.2.1.1.1 L'annuaire PagesJaunes

Chaque annuaire PagesJaunes répertorie un ensemble de professionnels sous l'une de ses 1 700 rubriques selon la localité d'implantation de leur activité. Pour chaque professionnel recensé, PagesJaunes fait figurer une inscription dans l'annuaire départemental où il exerce son activité et où est installée, en général, la ligne téléphonique correspondante.

En 2009 comme en 2008, PagesJaunes a réalisé 135 éditions différentes de l'annuaire PagesJaunes ; ces éditions ont été, pour la plus grande partie, distribuées gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises. L'annuaire PagesJaunes est également disponible à la vente sur demande auprès de PagesJaunes. Certains de ces annuaires ont une couverture publicitaire départementale, d'autres infra-départementale. Cette technique de découpage (*scoping*) permet aux annonceurs de promouvoir leur activité dans les annuaires, sur une zone géographique plus limitée et correspondant mieux à leur zone de chalandise.

Le tableau suivant présente l'évolution récente des consultations mensuelles moyennes sur les supports en ligne de PagesJaunes :

(en millions)	2007	2008	2009	Variation
pagesjaunes.fr sur Internet fixe ⁽¹⁾	68,3	70,8	73,8	4,2 %
pagesjaunes.fr sur Internet mobile ⁽²⁾	0,9	1,2	2,5	108,3 %
TOTAL	69,2	72,0	76,3	6,0 %

(1) Source : Médiamétrie-eStat, en nombre de visites.

(2) Source : Mobivillage/Médiamétrie-eStat, en nombre de visites.

6.2.1.1.2 L'Annuaire

En 2009 comme en 2008, PagesJaunes a réalisé 139 éditions départementales de l'*Annuaire*, distribuées gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises. Il est également disponible à la vente sur demande auprès de PagesJaunes.

PagesJaunes a conclu avec France Télécom le 20 janvier 2006 un contrat de concession d'exploitation de l'*Annuaire Universel* imprimé au bénéfice de PagesJaunes accompagné d'un contrat d'acquisition de la marque « L'Annuaire » pour un montant total de 12 millions d'euros. Ces contrats sont à effet du 1^{er} janvier 2006 ; et il a été mis fin à ces contrats depuis que PagesJaunes a été retenu pour être l'éditeur de l'*Annuaire* imprimé, composante du service universel (arrêté du 29 novembre 2009).

6.2.1.2 SERVICES EN LIGNE

Les services en ligne de PagesJaunes représentent une part croissante de son activité et se situent à un niveau élevé comparativement à la plupart des éditeurs d'annuaires européens, tant sur le plan des revenus que de l'audience. Ils ont fait l'objet de développement dès 1985 avec le lancement du premier annuaire électronique de PagesJaunes sur Minitel. L'offre de services en ligne de PagesJaunes s'est ensuite étoffée en 1997 par le lancement du site pagesjaunes.fr sur Internet. Une première version de pagesjaunes.fr adaptée à l'Internet mobile (accessible depuis les téléphones mobiles) a été mise en ligne dès décembre 2000. Une version i-phone a également été développée en 2009 et a connu un grand succès.

PagesJaunes a également développé depuis 1997 une activité complémentaire de création et d'hébergement de sites Internet qui s'est amplifiée en 2009 avec le lancement d'une offre spécifique (le Pack Visibilité Internet) permettant à un professionnel d'optimiser sa visibilité sur l'Internet.

En 2009, l'activité services en ligne de PagesJaunes a généré un chiffre d'affaires de 472,2 millions d'euros. 492 509 annonceurs ont été, en 2009, clients des services en ligne de la Société. L'essentiel des revenus provient des produits de pagesjaunes.fr, le solde provenant de l'activité de création et d'hébergement de sites Internet dont la croissance est due à l'offre de sites standardisés « En Savoir + », à l'offre de vidéos publicitaires lancée en 2008, à la nouvelle offre de petites annonces immobilières en mai 2009 et au lancement du Pack Visibilité Internet en octobre 2009.

6.2.1.2.1 pagesjaunes.fr, annoncesjaunes.fr et sites Internet

Le chiffre d'affaires 2009 de pagesjaunes.fr, d'annoncesjaunes.fr et des sites Internet s'est élevé à 461,0 millions d'euros, en hausse de 6,9 % par rapport à 2008.

PAGESJAUNES.FR SUR INTERNET

Le site Internet pagesjaunes.fr est l'un des tout premiers sites en France en termes d'audience. Avec un taux de couverture de 43,7 % et plus de 16 millions de visiteurs uniques au mois de décembre 2009 (source : NielsenNetRatings Brand – tous lieux de connexions – applications Internet exclues – décembre 2009), le site pagesjaunes.fr occupe la 8^e place des sites français. En termes de visites, pagesjaunes.fr a gagné 36 millions de visites en un an passant de 849 millions de visites en 2008 à 885 millions de visites en 2009 (source : Médiamétrie-eStat 2009). La majorité des visiteurs de pagesjaunes.fr viennent directement sur le site sans passer par les sites d'audience avec lesquels PagesJaunes est partenaire (Orange, Voilà, MSN, AOL, Alice, La Poste, Free et Mappy). La croissance observée en 2009 a d'ailleurs été assurée malgré la fin du partenariat avec Orange à fin octobre 2009. Les liens externes, les partenariats et les liens sponsorisés ne représentent en effet que 15 % environ de l'audience de pagesjaunes.fr en nombre de visites (source : Médiamétrie-eStat, décembre 2009).

Le site fournit un ensemble de services innovants qui évoluent au fil des ans :

- la recherche d'un professionnel ou d'un particulier. Les personnes effectuant une recherche peuvent également accéder aux plans de ville de toutes les communes de la France métropolitaine et à plus de 4 millions de photos sur 26 villes pour localiser le professionnel ou le particulier recherché. Ces services complémentaires sont offerts par PagesJaunes en partenariat avec Mappy ;
- un service appelé « Recherche à côté de ». Créé en janvier 2004, il permet à tout internaute, à partir d'une simple adresse et d'une catégorie de professionnels recherchés, d'obtenir la liste de ces professionnels à proximité de l'adresse indiquée, ainsi qu'une carte du quartier avec la mise en avant particulière des annonceurs de pagesjaunes.fr. Ce service a été étendu progressivement et couvre aujourd'hui l'ensemble du territoire français. Par ailleurs, les internautes peuvent procéder à une requête autour d'un point d'intérêt (POI) sur la nouvelle version de pagesjaunes.fr ;
- un service de recherche par la vidéo. Ce service, lancé en novembre 2009, permet aux utilisateurs de pagesjaunes.fr de trouver un professionnel à partir de sa vidéo. Ce service s'appuie sur l'offre « vidéo pour les professionnels » lancée en 2008. Il donne aujourd'hui accès à plus de 20 000 vidéos de professionnels ;
- un service de recherche par la carte. Ce service innovant, lancé en partenariat avec Mappy en novembre 2009, permet aux utilisateurs de pagesjaunes.fr de trouver directement un professionnel en navigant dans une zone géographique directement sur une carte. Très simple d'utilisation, ce service permet d'accélérer la découverte de professionnels sur une zone géographique donnée ;
- un service de vues aériennes fournies par IGN, couvrant l'ensemble du territoire français a été lancé en mai 2006 et a connu un succès immédiat. Ce service permet entre autres d'effectuer une recherche de professionnel ou de particulier puis de positionner le résultat de cette recherche sur une vue aérienne et sur un plan avec la possibilité

de passer de l'une à l'autre. Depuis avril 2007, grâce à un partenariat entre PagesJaunes et InterAtlas, les utilisateurs de pagesjaunes.fr ont accès à des vues aériennes en haute résolution. Neuf grandes villes et une région françaises sont ainsi représentées (Aix-en-Provence, Lyon, Marseille, le Mont-Saint-Michel, Orléans, Paris, Reims, Toulouse, Vannes et toute la région Île-de-France) ;

- en septembre 2006 a également été lancé à titre expérimental, un service permettant une représentation de villes en trois dimensions. Ce service a été ouvert sur les villes de Paris et Rennes. Il permet de rechercher un professionnel et de le situer sur la représentation en 3D de la ville. Devant le succès rencontré, 11 nouvelles villes ont été mises en ligne depuis (Aix-en-Provence, Lyon, Marseille, Toulouse et Issy-les-Moulineaux, Versailles, Bordeaux, Grenoble, Montpellier, Nancy et Nantes) ;
 - le service « Ville en direct » : à travers ce service mis en ligne en février 2005, PagesJaunes offre aux internautes des informations utiles et actualisées en quasi-temps réel sur toutes les villes de France : la météo détaillée avec prévisions gratuites jusqu'à 10 jours, les infos trafic en Île-de-France et sur les axes autoroutiers, plus de 400 webcams réparties sur tout le territoire national classées en quatre thèmes « la plage », « la montagne », « la ville » et le « trafic », les programmes de cinéma en partenariat avec Allociné (ainsi que les bandes annonces fournies par Visioscene), une base de données exhaustive sur les loisirs en France avec Via France, ainsi qu'un partenariat avec la FNAC donnant la possibilité d'une billetterie ;
 - un espace privatif appelé l'« Espace Perso ». Créé en 2003, l'Espace Perso est un service gratuit qui permet aux particuliers ou aux professionnels qui le souhaitent d'ajouter des liens actifs à leurs coordonnées figurant dans pagesblanches.fr. Ces liens permettent aux internautes d'envoyer directement un SMS ou un e-mail sans que le numéro de mobile ou l'adresse électronique de l'abonné ne soit révélé. L'Espace Perso répond au souhait des internautes d'être joignables facilement, tout en préservant la confidentialité de leurs données personnelles ;
 - l'accès à l'annuaire inversé « QuiDonc » qui est proposé gratuitement depuis avril 2008 ;
 - la possibilité d'accéder rapidement à plus de 200 annuaires mis en ligne dans le monde et de retrouver, par exemple, les coordonnées d'une entreprise installée à l'étranger. Ce service est proposé gratuitement aux utilisateurs de pagesjaunes.fr ;
 - la possibilité de consulter les annonces de vente et de location pour trouver un logement ou un véhicule sur la France entière, sur le site annoncesjaunes.fr.
- #### CRÉATION ET HÉBERGEMENT DE SITES INTERNET
- PagesJaunes offre aux professionnels un service de création et d'hébergement de sites Internet leur permettant de mettre en avant leur activité au travers d'un site Internet. L'offre de création et d'hébergement de sites Internet constitue un prolongement naturel de la relation avec l'annonceur, qui renforce la stratégie de fidélisation des clients de la Société. Ce service est proposé sur l'ensemble du territoire par l'ensemble de la force de vente terrain. L'offre de sites s'est enrichie depuis octobre 2009 d'une offre appelée Pack Visibilité Internet. Cette offre permet à l'annonceur qui y souscrit de bénéficier d'un véritable site Internet à plusieurs onglets. Dans ce site, l'annonceur peut mettre en valeur toutes les composantes de son offre commerciale,

y compris une galerie de photos ou une vidéo. Ce site est optimisé par PagesJaunes pour être très facilement accessible via pagesjaunes.fr, mais aussi à travers les différents moteurs de recherche du marché comme Google ou Bing. Dès 2010, une version mobile sera disponible, particulièrement optimisée pour l'i-phone.

PETITES ANNONCES EN LIGNE

Les revenus des petites annonces en ligne proviennent essentiellement des abonnements souscrits par les professionnels (agences immobilières et concessionnaires automobiles notamment) pour diffuser leur offre de biens sur annoncesjaunes.fr, et, dans une moindre mesure, de la vente d'espaces publicitaires sur le site commercialisée par Horyzon Média.

Le site annoncesjaunes.fr offre aujourd'hui aux utilisateurs un vaste inventaire d'annonces immobilières et automobiles, mais aussi des annonces d'emplois, de stages ou de services à domicile. Le nombre d'annonces sur le site a continué à croître en 2009 passant de près de 490 000 annonces à fin décembre 2008 à 638 000 annonces à fin décembre 2009. Le site a enregistré 35,2 millions de visites sur l'ensemble de l'année 2009 (source : Xiti) et 2,6 millions de visiteurs uniques sur le mois de décembre 2009 (source : NielsenNetRatings), ce qui le positionne dans le top 5 des sites de petites annonces immobilières et automobiles les plus visités en France.

En 2009, la Société a également continué à renforcer ses synergies « produit » et « commerciale » avec PagesJaunes en créant la « vitrine », interface, commercialisée par la force de vente de PagesJaunes, qui permet aux clients de PagesJaunes Petites Annonces de mettre en avant leurs annonces sur pagesjaunes.fr, et ainsi au Groupe d'avoir une offre annonceurs extrêmement compétitive sur les secteurs de l'immobilier et de l'automobile.

L'activité a connu un fort développement commercial puisque le nombre de clients en portefeuille a été multiplié par 2,5 en un an.

6.2.1.2.2 PagesJaunes 3611 (Minitel)

PagesJaunes 3611 connaît une baisse d'audience très importante. PagesJaunes 3611 a enregistré un chiffre d'affaires de 0,8 million d'euros en 2009.

France Télécom avait indiqué à PagesJaunes en juillet 2008 sa décision de mettre fin à la fourniture du service d'annuaire « 3611 » par Minitel le 31 mars 2009. Néanmoins, compte tenu de l'intérêt des utilisateurs pour ce service (plus d'un million de connexions par mois), France Télécom et PagesJaunes ont décidé en février 2009 de maintenir ce service dont PagesJaunes est désormais éditeur et qu'il continuera d'exploiter en 2010.

6.2.1.3 SERVICES EN MOBILITÉ

Renseignements téléphoniques

Dans le cadre de la libéralisation du marché des renseignements effective depuis avril 2006, PagesJaunes a ouvert un service de renseignements téléphoniques, le 118 008, en novembre 2005.

Le service est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, depuis un téléphone fixe ou mobile, à partir de la France métropolitaine et permet d'effectuer tous types de recherche.

Par ailleurs, les clients peuvent accéder aux informations concernant les programmes de cinéma (recherche par salle, par ville, par film, avec indication des horaires), dans le cadre d'un partenariat avec Allociné. Ils peuvent également accéder à l'information Météo concernant le lieu sur lequel a été effectuée leur recherche.

PagesJaunes a également enrichi le service rendu aux utilisateurs en permettant d'effectuer des recherches multicritères : ainsi, la recherche d'hôtels selon le nombre d'étoiles, ou encore de restaurants selon leurs spécialités culinaires.

PagesJaunes s'appuie sur plusieurs centres d'appel extérieurs à la Société basés en France afin d'être au plus près de ses clients, sur une plate-forme télécom et informatique performante ainsi que sur une base de données la plus complète possible regroupant les coordonnées des clients des opérateurs fixe et mobile souhaitant les transmettre.

En février 2007, PagesJaunes a conclu un accord de gestion avec Belgacom et AlloBottin par lequel PagesJaunes assurerait la gestion opérationnelle et le traitement des appels à destination des 118 007 et 118 612. Cet accord prévoyait le transfert à PagesJaunes desdits numéros en juillet 2007, ce qui a été acté en juillet 2007 par une décision de l'Arcep.

Le service de renseignements téléphoniques 118 008 PagesJaunes repose sur un modèle d'affaires mixte combinant les revenus issus des clients utilisateurs (l'accès au service est payant pour l'appelant) et les revenus d'insertions publicitaires commercialisées par la force de vente de PagesJaunes aux annonceurs.

PagesJaunes a complété son offre de services en lançant en avril 2008 le premier service de renseignements accessible gratuitement par SMS par le 32 008, avec un modèle économique basé sur la gratuité du service financé par de la publicité. Il s'agit d'un service gratuit (hors coût du SMS), permettant les recherches de professionnels, de particuliers et inversées depuis tous les téléphones mobiles. L'utilisateur a la possibilité d'obtenir jusqu'à 15 réponses à une recherche. Un message publicitaire est contenu dans le SMS de réponse envoyé par PagesJaunes. Depuis novembre 2008, ce service par SMS est également accessible par l'envoi d'un SMS au 118 008.

L'offre de renseignements de PagesJaunes n'a pas connu en 2009 d'évolution produit significative. Son chiffre d'affaires a continué à croître en 2009 malgré une baisse tendancielle du trafic sur la période.

pagesjaunes.fr sur les mobiles

Le site pagesjaunes.fr sur les mobiles a été lancé en décembre 2000. Le service est référencé sous sa propre marque sur l'ensemble des portails des trois opérateurs historiques. Il est également accessible depuis le kiosque multi-opérateurs Gallery. De plus, PagesJaunes propose un accès direct à son site à l'adresse : mobile.pagesjaunes.fr.

En juin puis en octobre 2008, PagesJaunes a déployé une version optimisée de son service pagesjaunes.fr dédiée aux téléphones mobiles nouvelle génération embarquant des navigateurs web mobiles. Cette nouvelle version s'inscrit pleinement dans la stratégie de continuité de service et permet à PagesJaunes d'être un des premiers éditeurs français à offrir une version optimisée de son site compatible avec les principaux navigateurs web mobiles. Les utilisateurs retrouvent sur leur mobile, un site pagesjaunes.fr mobile offrant la recherche de professionnels, de particuliers et la recherche inverse, identique en

terme de fonctionnalités avancées et de *look and feel* à celui qu'ils consultent depuis l'Internet fixe.

2009 a été une année de développement très importante pour PagesJaunes sur la téléphonie mobile. En effet, et pour la première fois, les conditions de marché ont permis un véritable décollage du média mobile : mise sur le marché de terminaux évolués, notamment l'i-phone, développement des réseaux mobiles haut débit, offres tarifaires adaptées. PagesJaunes a su profiter de ce développement rapide en lançant une application dédiée aux terminaux mobiles « smartphones », en particulier l'i-phone. Cette application a connu un grand succès puisqu'elle a été téléchargée plus de 1,5 million de fois en France sur les i-phones français. L'application PagesJaunes est ainsi présente sur plus de 60 % des i-phones français et se place dans le top 5 des applications les plus téléchargées (source Comscore décembre 2009).

Le trafic mobile a connu une croissance très rapide, croissance assurée à plus de 80 % par l'i-phone. À fin décembre, le trafic mobile de Pages Jaunes représentait plus de 4 millions de visites mensuelles, soit plus de 5 % de l'audience de pagesjaunes.fr. Cette audience sur mobile a été multipliée par deux sur le dernier trimestre 2009.

Enfin, PagesJaunes a poursuivi sa stratégie de pénétration des différentes plate-formes mobiles en développant des applications sous Android (Google), Ovi (Nokia) et en signant des partenariats structurants avec des opérateurs mobiles (Bouygues Télécom) ou des fabricants de terminaux (Samsung).

L'application PagesJaunes Inside®, lancée en novembre 2007, est compatible à fin 2008 avec les 170 terminaux les plus répandus en parc afin d'adresser la cible la plus large. Cette application distribuée par PagesJaunes en téléchargement direct depuis ses sites Internet fixe et Internet mobile, comptabilise près de 100 000 téléchargements depuis son lancement.

6.2.2 Segment International & Filiales

Au-delà de l'édition d'annuaires grand public en France, PagesJaunes Groupe est présent dans un certain nombre d'activités qui constituent le segment International & Filiales, et qui consistent principalement en l'édition d'annuaires grand public hors de France et le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires, telles que les services géographiques de Mappy et de marketing direct de PagesJaunes Marketing Services. Ce segment comprend également les activités de régie publicitaire sur Internet d'Horyzon Média.

En 2009, le segment International & Filiales a réalisé un chiffre d'affaires de 75,8 millions d'euros en baisse de 17,2% par rapport à 2008. La marge brute opérationnelle de ce segment s'est élevée à 0,9 million d'euros en 2009.

L'activité de petites annonces en ligne, lancée en janvier 2007 et logée dans la société PagesJaunes Petites Annonces, a été absorbée le 21 juillet 2009 par la société PagesJaunes, intégrée au segment PagesJaunes en France.

En outre, PagesJaunes Groupe a cédé sa filiale Edicom, editrice de l'annuaire de professionnels Télécontact au Maroc, en octobre 2009. Cette filiale est sortie du périmètre de consolidation du Groupe à compter du 31 octobre 2009.

Le concept PagesJaunes Inside®, accès gratuit et direct depuis un terminal mobile à un service de recherche locale, a été étendu au domaine de la navigation, dans le cadre du partenariat que PagesJaunes a signé avec Mio, troisième constructeur de PND (*Personal Navigation Device*) sur le marché mondial.

Le business model retenu par PagesJaunes est celui de la diffusion gratuite et de la vente de publicité, comme sur la majorité des supports du Groupe.

6.2.1.4 PAGESPRO

L'annuaire PagesPro imprimé, édité par PagesJaunes se positionne comme un annuaire régional à destination des petites et moyennes entreprises, dont l'objet est la mise en relation des professionnels les uns avec les autres. L'annuaire PagesPro, édition 2009, est disponible sous forme d'annuaire imprimé, sur CD-Rom et sur Internet.

L'annuaire PagesPro est envoyé gratuitement aux entreprises figurant sur une liste de diffusion établie par PagesJaunes qui comprend des professionnels sélectionnés selon leur activité et la taille de leur entreprise. Préalablement à cette diffusion, PagesJaunes consulte chacun de ces professionnels pour savoir sur quel support (imprimé ou CD-Rom) il souhaite obtenir cet annuaire.

L'essentiel des revenus provient de la vente d'espaces publicitaires dans l'annuaire PagesPro. 21 400 professionnels ont utilisé l'un des services de l'annuaire PagesPro en 2009, pour faire de la publicité.

Les annuaires imprimés et les CD PagesPro devraient disparaître en 2010 au profit de pagespro.com.

6.2.2.1 ANNUAIRES B TO C

6.2.2.1.1 Espagne – QDQ Media

La société QDQ Media a été créée en 1997 pour tirer parti du potentiel de développement du marché espagnol, caractérisé par une faible pénétration de l'annuaire et un faible poids dans le marché publicitaire en comparaison avec les autres marchés européens, avec un produit différenciant et plus moderne. QDQ Media a été acquise par Wanadoo en avril 2001 puis cédée à PagesJaunes Groupe en avril 2004.

QDQ Media propose aujourd'hui des annuaires imprimés, des services en ligne et de renseignements par téléphone, ainsi qu'une plate-forme de services disponibles sur les téléphones mobiles. Pour commercialiser les espaces publicitaires de ses supports, QDQ Media a développé une force de vente terrain organisée à compter de 2009 en quatre agences (Centre, Catalogne, Nord – Nord-Ouest, Andalousie – Levant) et une télévente comprenant trois plate-formes (Madrid, Barcelone et Saragosse). Fin 2009, l'ensemble de la force de vente compte environ 250 personnes.

QDQ Media offre à ses annonceurs une vaste gamme de produits publicitaires et a signé avec Google en juin 2008 un accord de distribution du programme Adwords auprès de ses annonceurs locaux. En 2009, QDQ Media est le 2^e éditeur d'annuaires en Espagne, avec un chiffre d'affaires de 30,3 millions d'euros et 55 000 annonceurs. Les principaux coûts de QDQ Media sont les coûts d'édition (papier, impression et distribution des annuaires) et les coûts commerciaux.

QDQ Media a achevé au premier semestre 2009 une profonde réorganisation, commencée au second semestre 2008, qui a porté sur le redéploiement de sa force de vente et de son activité en vue d'abaisser son point mort, en concentrant ses investissements sur les zones à plus fort potentiel et sur le développement national de sa présence sur Internet.

ANNUAIRES IMPRIMÉS

L'annuaire imprimé « QDQ, La Guia Util » (l'annuaire utile) répertorie un ensemble de professionnels classés par rubriques. Dans chaque rubrique, les professionnels sont classés par localité voire par quartier, ou par ordre alphabétique, selon l'activité et les annuaires concernés. Les cinq premiers annuaires imprimés ont été lancés en 1998 dans la province de Madrid. En 2009, QDQ Media a édité 65 annuaires, distribués à 10 millions d'exemplaires, et couvrant la quasi-totalité du territoire espagnol.

Comme PagesJaunes en France, QDQ Media commercialise les espaces publicitaires, conçoit les annonces de ses clients annonceurs, réalise la mise en page des annuaires, et confie les activités d'impression et de distribution à des prestataires externes, en bénéficiant des accords négociés par le Groupe.

SERVICES INTERNET

QDQ Media a lancé en 2001 le site « qdq.com » pour offrir à ses utilisateurs la possibilité de rechercher les coordonnées d'un professionnel sur Internet. « qdq.com » s'est développé en bénéficiant notamment de l'apport des services de photographie et de cartographie de Mappy. Les photographies de villes (Madrid, Barcelone, Valence, Séville, Saint-Jacques de Compostelle, Santander, Valladolid et Saragosse), ainsi que Madrid et Barcelone en trois dimensions, ont rencontré un grand succès auprès des internautes et ont contribué au développement de l'audience du site.

« qdq.com » intègre depuis 2003 « QDQ Blancas », le premier annuaire espagnol à contenir les abonnés de tous les opérateurs de télécommunication, abonnés qui n'ont pas manifesté leur intention de ne pas y figurer pour le téléphone fixe ou qui ont donné leur consentement préalable pour le téléphone mobile.

En 2009, « qdq.com » a reçu en moyenne 1,4 million de visites par mois (source : OJD www), soit sur l'ensemble de l'année 16,4 millions de visites. Les services Internet ont généré plus de 40 % des revenus de QDQ Media, avec une croissance de 5,7 % par rapport à 2008, notamment portée par la commercialisation de l'offre Google Adwords, qui permet aux annonceurs de QDQ Media d'intégrer une campagne de liens sponsorisés dans leur plan de communication Internet.

6.2.2.1.2 Luxembourg – Editus Luxembourg

Editus Luxembourg est depuis sa création en 1995 l'éditeur des annuaires officiels du Luxembourg. La société est détenue à 49 % par Eurodirectory et à 51 % par P&T Luxembourg. PagesJaunes Groupe détient 100 % du capital d'Eurodirectory, société holding,

depuis l'acquisition en octobre 2004 des 50 % détenus jusque-là par Seat Pagine Gialle. En 2004, Editus était consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe ; elle est consolidée par intégration proportionnelle depuis le 1^{er} janvier 2005. En vertu du pacte d'actionnaires entre Eurodirectory et P&T Luxembourg conclu le 6 juillet 1995, Eurodirectory et P&T Luxembourg nomment un nombre identique d'administrateurs, la présidence du Conseil étant assumée par un administrateur désigné sur proposition de P&T Luxembourg.

Editus Luxembourg propose à ses clients, qui étaient près de 14 000 en 2009, quatre lignes de produits et de services : des annuaires, sur supports imprimés, CD-ROM, et sur Internet fixe et mobile, des petites annonces immobilières et automobiles sur supports imprimés et sur Internet fixe, des services d'agence média digital, ainsi que des services de marketing direct.

Editus édite les annuaires PagesJaunes, PagesBlanches, PagesPro et Pages Internet du Luxembourg sous les marques respectives Editus Pro, Editus D'Telefonbuch, Editus B2B et Editus Net. Chaque annuaire comporte une seule édition par an, et est distribué aux particuliers par les bureaux de poste et dans les entreprises du Luxembourg. « L'Editus B2B » couvre également les entreprises de la Grande Région comprenant la Sarre, le Palatinat, la Lorraine et le Luxembourg belge.

Dans le cadre de son activité de petites annonces immobilières, Editus propose sous la marque « Habiter.lu » un magazine mensuel et un site Internet sur l'immobilier et l'habitat au Luxembourg, ainsi que sous la marque « Référence Immobilière » un magazine bihebdomadaire et un site Internet dédié au marché immobilier de la région belge frontalière du Luxembourg. Dans le secteur automobile, Editus propose sous la marque « Driving.lu » un site Internet dédié à ce secteur.

Dans le cadre de son activité d'agence média digitale, Editus propose aux annonceurs des services centrés sur les médias digitaux (affichages publicitaires, liens sponsorisés, service d'optimisation du référencement naturel de sites Internet pour les moteurs de recherche). Dans le même temps, Editus propose aux annonceurs, sous la marque « Editus DATA », de réaliser des opérations ciblées de marketing direct et commercialise sa base de données PagesJaunes.

L'ensemble des sites Internet d'Editus sont intégrés dans le portail d'Editus « www.luxweb.com », second portail en terme de visiteurs uniques sur le pays avec plus de 400 000 visiteurs uniques sur le mois de décembre 2009, et 9,3 millions de visites sur l'ensemble de l'année 2009, en hausse de 3 % par rapport à 2008.

6.2.2.2 ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

6.2.2.2.1 Marketing direct – PagesJaunes Marketing Services

Constituée en 1999, Wanadoo Data a acquis la société e-sama en février 2005. Wanadoo Data a adopté le nom PagesJaunes Marketing Services à l'occasion de l'absorption d'e-sama en mars 2006. PagesJaunes Marketing Services a acquis et développé un savoir-faire spécifique et reconnu dans le traitement et la fourniture de données marketing. PagesJaunes Marketing Services, spécialiste du traitement et de l'exploitation opérationnelle de la donnée online et offline, permet aux entreprises d'établir une relation de proximité avec leurs clients ou prospects. Elle accompagne les entreprises autour de sept expertises « Data » avec des solutions multicanales. Ces sept expertises sont réparties en trois pôles :

- identifier, par l'audit de l'ensemble des données constituant les bases clients et ou prospects. Le *Data Management* (audit, intégration, traitement, hébergement, enrichissement, *datamining*, géocodage) est primordial pour assurer la qualité des données de l'entreprise. Les études de *datamining* et de géomarketing réalisées par PagesJaunes Marketing Services viennent enrichir la connaissance client ;
- contacter, par le ou les canaux adaptés aux cibles de l'annonceur, de la conception des dispositifs à la création des supports, jusqu'à leur diffusion, PJMS assure l'intégralité de la prestation ;
- optimiser, la performance des campagnes suivantes après avoir analysé les résultats et mesuré le retour sur investissement, afin de capitaliser sur toutes les actions marketing.

PagesJaunes Marketing Services a lancé en 2009 son site marchand MarketingConnect. Plate-forme web à destination des TPE/PME et des entreprises à réseau, MarketingConnect a reçu le « Cube d'or » de l'innovation, récompensant la première solution web personnalisée pour bâtir et optimiser ses campagnes de marketing relationnel multicanales.

En 2009, PagesJaunes Marketing Services compte environ 1 200 clients, dont les principaux appartiennent aux secteurs des télécommunications, de l'automobile, de l'énergie (électricité), de la grande distribution et de la distribution spécialisée, de la banque et assurance, et des services aux entreprises.

6.2.2.2 Services géographiques – Mappy

Mappy est aujourd'hui un acteur important des services géographiques (plans, itinéraires, représentations géographiques, recherche à proximité, navigation GPS) sur Internet fixe et mobile. Mappy a été acquise par PagesJaunes Groupe auprès de Wanadoo en avril 2004.

Mappy acquiert l'information géographique brute auprès de tiers et l'intègre dans sa propre plate-forme technique, ce qui lui permet de créer des services tels que l'affichage de plans, le calcul d'itinéraires, la recherche à proximité ou encore la navigation GPS. Mappy crée également des bases de données photographiques de villes, qui permettent de visualiser les façades et les voies, et ainsi d'effectuer de véritables promenades virtuelles. Les bases de données photographiques de Mappy comprennent 36 villes, dont 27 en France, huit en Espagne et une au Luxembourg, avec plus de 6,7 millions de photographies et près de 1,3 million d'adresses.

Ces services sont mis à disposition du grand public avec « mappy.com », accessible sur Internet fixe et mobile. « mappy.com » est l'un des principaux sites Internet français avec 10 millions de visiteurs uniques sur le mois de décembre 2009 (source : NielsenNetRatings) et 231 millions de visites sur l'ensemble de l'année 2009 (source : Xiti), et un service mobile accessible sur les portails de tous les opérateurs. Enfin, l'année 2009 a été marquée par le lancement d'une nouvelle version du site Mappy en octobre, suivie du lancement en novembre d'une application Mappy sur l'i-phone. Les applications Mappy ont été téléchargées près de 500 000 fois par les clients i-phone à fin décembre 2009.

L'audience des services Internet fixe et mobile de Mappy est commercialisée depuis 2008 par Horyzon Média, la régie Internet de PagesJaunes Groupe.

Les services Mappy sont également commercialisés auprès d'entreprises clientes, et sont intégrés à leurs sites Internet ou Intranet, ou à leurs services mobiles. Ils permettent notamment d'enrichir les services « pagesjaunes.fr », « annoncesjaunes.fr », « qdq.com » et « luxweb.com ». Les services Mappy sont mis à disposition de ses clients via des API (Application Program Interface), qui leur permettent de développer librement tout type de services utilisant des ressources cartographiques. Mappy se positionne également sur le marché des services de navigation GPS, qui sont une extension naturelle de son savoir-faire. Mappy a franchisé sa marque à la société Logicom, qui conçoit, en collaboration avec Mappy, importe et distribue des PND (*Portable Navigation Devices*) sur le marché français. Mappy propose également des solutions de navigation GPS pour téléphones mobiles. Les coûts de Mappy sont principalement constitués de charges de personnel, des coûts d'acquisition des données géographiques et des coûts liés à sa plate-forme propriétaire (serveurs et bande passante).

6.2.2.3 Régie publicitaire Internet – Horyzon Média

En octobre 2007, PagesJaunes Groupe a pris une participation majoritaire dans le capital des sociétés Horyzon Média et Horyzon Clics, régies publicitaire Internet, créées respectivement en février 2004 et en septembre 2005. Les deux sociétés ont fusionné le 30 juin 2008 ; le nouvel ensemble est dénommé Horyzon Média. Ces acquisitions ont permis à PagesJaunes Groupe de renforcer sa présence sur le marché dynamique de la publicité en ligne, et de compléter son offre publicitaire en ligne de type annuaire par une offre publicitaire nationale, commercialisée au CPM (coût au mille) ou au CPC (coût au clic).

Horyzon Média commercialise auprès d'annonceurs nationaux les espaces publicitaires d'environ 70 sites Internet grand public en 2009, et est l'une des principales plate-formes de campagnes au clic en France avec un réseau de 7 500 sites affiliés. L'ensemble des sites commercialisés par Horyzon Média a représenté en décembre 2009 un taux de couverture de près de 64 % (source : Médiamétrie/NetRatings), permettant d'offrir aux annonceurs l'une des plus importantes couvertures des internautes français. Horyzon Média s'est vue confier la régie publicitaire des emplacements nationaux de l'ensemble des sites Internet fixe et mobile de PagesJaunes Groupe en France, et en février 2008, la Société a lancé une offre spécifique Internet mobile. Les coûts d'Horyzon Média sont essentiellement constitués des charges de personnel de sa force de vente et des reversements aux éditeurs.

6.3 Événements exceptionnels

À la date du présent document, aucun événement exceptionnel n'est survenu.

6.4 Relations avec le groupe France Télécom et les actionnaires

Jusqu'au 11 octobre 2006, la Société appartenait au groupe France Télécom. La politique du Groupe était de manière constante de contractualiser toutes ses relations avec France Télécom et ses filiales à des conditions de marché. Compte tenu de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de la Société, France Télécom et la Société ont conclu le 11 octobre 2006 un contrat de transition dont l'objet est de déterminer le sort des contrats existant à la date de conclusion du contrat de transition entre des entités du groupe France Télécom et des entités du Groupe.

Au titre du contrat de transition, les contrats décrits aux paragraphes 6.4.1 (Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires), 6.4.2 (Convention de régie publicitaire), 6.4.3 (Convention relative à la fabrication et à la distribution de l'*Annuaire* et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique), 6.4.4 (Convention de concession d'exploitation de l'annuaire) du document de référence étaient en application en 2009.

La loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 a prévu un appel à candidatures pour désigner notamment l'opérateur chargé de la composante du service universel relative au service de renseignements et aux annuaires, imprimés et électroniques. Par un arrêté du 3 mars 2005 du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, France

Télécom avait été désigné en qualité d'opérateur unique en charge de cette composante du service universel. La désignation de France Télécom en qualité d'opérateur chargé du service universel ayant une durée de deux ans, et suite à un nouvel appel à candidature, France Télécom avait été désigné par un arrêté du 29 mars 2007 pour une nouvelle durée de deux ans en qualité d'opérateur unique en charge de cette composante du service universel : à ce titre, France Télécom éditait un annuaire, sous forme imprimée et électronique, et mettait en œuvre un service de renseignements, conformément au cahier des charges du service universel d'annuaires et de service de renseignements tel qu'il ressort dudit arrêté.

Les appels à candidature concernant la fourniture d'un annuaire universel sous forme papier et d'un service universel de renseignement ont été publiés au *Journal officiel* du 14 janvier 2009. En revanche, le gouvernement n'a pas lancé d'appel à candidature pour l'annuaire électronique, en estimant après consultation que cette prestation était « largement disponible, gratuitement, avec un niveau de qualité globalement satisfaisant ». PagesJaunes a été désigné opérateur chargé de fournir l'*Annuaire Universel* sous forme papier par un arrêté en date du 29 novembre 2009 et opérateur chargé de fournir le service universel de renseignement par un arrêté en date du 18 novembre 2009.

6.4.1 Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires

Cette convention a été conclue le 26 juin 2000 pour une durée de quatre ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an. Cette convention a été résiliée amiablement et de façon anticipée et a été remplacée par une convention signée le 11 mars 2004, avec effet rétroactif au 12 septembre 2003. Cette convention était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004 et était ensuite renouvelable deux fois par tacite reconduction par périodes d'un an. Au titre de cette convention, PagesJaunes s'est vue concéder le droit non exclusif et non transférable d'utiliser la base de données des abonnés au service de téléphonie fixe de France Télécom, laquelle est mise à jour quotidiennement dans le cadre d'une obligation de moyens, aux fins exclusives de services de renseignements et d'édition d'annuaires, quelle que soit leur forme, et moyennant un montant calculé en fonction de l'intensité d'usage de cette base (montant fixe par usage). Les montants sont payables suivant les présentes modalités : 50 % à la commande et le solde six mois après le début de l'année. Au terme de chaque année, il est procédé à une comparaison entre la déclaration

d'utilisation prévisionnelle et l'utilisation réellement constatée durant cette période. Si la comparaison fait apparaître que l'utilisation des données annuaires réellement faite par PagesJaunes est supérieure aux prévisions, France Télécom établit une facture rectificative. Dans le cas inverse, France Télécom établit un avoir qui viendra s'imputer sur la facture suivante due par la Société. Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'obligation faite à tout opérateur (y compris France Télécom) de communiquer la liste de tous ses abonnés à toute personne souhaitant éditer un annuaire ou fournir un service de renseignements, dans des conditions non discriminatoires et à un tarif reflétant les coûts du service rendu. Une nouvelle convention avait été signée le 31 janvier 2007 à effet au 1^{er} janvier 2007, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et aux mêmes conditions.

Au titre de cette convention, PagesJaunes a versé à France Télécom 2,7 millions d'euros en 2009 (3,7 millions d'euros en 2008).

6.4.2 Convention de régie publicitaire

Au titre de cette convention de régie publicitaire, France Télécom a confié en exclusivité à PagesJaunes la prospection et le recueil de la publicité à insérer dans le service PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique ainsi que la conception technique, l'exécution et la mise en page de cette publicité. Cette convention, conclue le 30 juin 1967, a été modifiée à plusieurs reprises et remplacée par une convention en date du 15 novembre 2002 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009 et renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes de cinq ans. En application de cette convention, PagesJaunes est chargée de facturer et de recueillir auprès des annonceurs le montant de la publicité souscrite par eux et est dûcroire à ce titre (PagesJaunes est responsable du paiement de toutes les insertions parues nonobstant l'insolvabilité éventuelle des clients). France Télécom arrête les tarifs de publicité applicables à chaque édition après concertation avec PagesJaunes. Cette dernière est rémunérée pour cette activité de régie par une commission calculée sur le montant hors taxes de l'espace publicitaire facturé au titre de chaque exercice comptable comme suit :

- 45 % jusqu'à 65 millions d'euros ;
- 55 % de 65 à 100 millions d'euros ;
- et 65 % au-dessus de 100 millions d'euros.

En outre, dans le cas où toute utilisation du service PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique deviendrait payante par l'utilisateur, une commission supplémentaire de 10 % serait attribuée à PagesJaunes sur le montant hors taxes de l'espace publicitaire facturé au titre de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique. Le service PagesJaunes 3611 est devenu payant dès le début de la consultation depuis le 1^{er} septembre 2007.

Un comité de suivi comprenant deux représentants de France Télécom et deux représentants de PagesJaunes a été institué. Ce comité a pour mission l'examen de toutes les questions relatives à l'application de la convention. Le comité fait toutes suggestions et propose toutes solutions qu'il estime utiles.

Enfin, PagesJaunes a conclu avec France Télécom le 20 janvier 2006 un contrat de concession d'exploitation de l'*Annuaire Universel* imprimé au bénéfice de PagesJaunes accompagné d'un contrat d'acquisition de la marque « *L'Annuaire* » pour un montant total de 12 millions d'euros. Ces contrats sont à effet du 1^{er} janvier 2006.

Ce contrat de concession d'exploitation est venu se substituer, à cette date et pour le seul annuaire alphabétique imprimé (*L'Annuaire*), à la convention de régie publicitaire du 15 novembre 2002. En conséquence, la convention du 15 novembre 2002 a fait l'objet, en date du 20 janvier 2006, d'une adaptation en vue de limiter son périmètre au seul annuaire PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique.

France Télécom a indiqué à PagesJaunes sa décision de mettre fin à la fourniture du service d'annuaire « 3611 » par Minitel le 31 mars 2009. En conséquence, France Télécom et PagesJaunes ont signé le 26 mars 2008 un avenant à la convention de régie publicitaire visant à mettre fin de manière anticipée à ce contrat au 31 mars 2009.

Ainsi, au titre de cette convention, France Télécom n'a pas facturé de redevance à PagesJaunes en 2009 (0,5 million d'euros en 2008).

6.4.3 Convention relative à la fabrication et à la distribution de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique

Au titre d'une convention en date du 26 juin 2000, France Télécom charge PagesJaunes de la réalisation pour son compte des tâches nécessaires à la fabrication, la distribution et la promotion de l'*Annuaire* et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique. France Télécom fixe, en sa qualité d'éditeur de l'*Annuaire*, le périmètre de la liste de base des abonnés au téléphone à insérer, la nature des éléments relatifs à l'inscription de chaque abonné et le périmètre de la liste de distribution. France Télécom approuve les propositions faites par PagesJaunes sur la conception de l'*Annuaire*, le calendrier de parution de l'*Annuaire* papier, les conditions de distribution de l'*Annuaire* papier et de mise à disposition de l'*Annuaire* électronique, les actions de promotion de l'*Annuaire*, les produits publicitaires à insérer dans l'*Annuaire* ainsi que leur tarif, et établit également les évolutions de l'*Annuaire*. France Télécom met à la disposition de PagesJaunes tous éléments relatifs au contenu de l'*Annuaire* concernant France Télécom.

Le contrat de concession d'exploitation de l'*Annuaire Universel* imprimé conclu le 20 janvier 2006 entre France Télécom et PagesJaunes est venu se substituer, à cette date et pour le seul annuaire alphabétique imprimé (*L'Annuaire*), à cette convention qui a en conséquence fait l'objet, en date du 20 janvier 2006, d'une adaptation en vue de limiter son périmètre au seul annuaire PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique.

Cette convention est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009 et sera renouvelable par tacite reconduction pour une période de quatre ans à moins que l'une des parties ait notifié à l'autre sa volonté de ne pas la renouveler par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au moins douze mois avant l'expiration de la période en cours.

L'évolution du contenu, de la forme ou des moyens techniques de réalisation ou de diffusion de l'annuaire alphabétique 3611 ne sera en aucune façon de nature à modifier les dispositions du contrat en cours.

Ainsi à cette date du 20 janvier 2006, le périmètre de la convention a été limité à PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique. Au titre de cette convention, PagesJaunes impute l'ensemble des coûts des moyens internes et externes nécessaires aux fins de réalisation de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique sur la redevance éditoriale due à France Télécom.

France Télécom a indiqué à PagesJaunes sa décision de mettre fin à la fourniture du service d'annuaire « 3611 » par Minitel le 31 mars

2009. En conséquence, France Télécom et PagesJaunes ont signé le 26 mars 2008 un avenant à cette convention visant à mettre fin de manière anticipée à ce contrat au 31 mars 2009.

Ainsi, France Télécom a versé 0,2 million d'euros à PagesJaunes au titre de cette convention en 2009 (5,8 millions d'euros en 2008).

6.4.4 Convention de concession d'exploitation de *l'Annuaire*

Suite à la désignation de France Télécom en qualité d'opérateur unique en charge de la composante du service universel relative au service de renseignements et aux annuaires imprimés et électronique, France Télécom a décidé de confier à PagesJaunes la concession d'exploitation de *l'Annuaire Universel* imprimé par une convention signée le 20 janvier 2006 à effet du 1^{er} janvier 2006.

À ce titre, France Télécom a confié à PagesJaunes la fourniture, pour son compte, de *l'Annuaire Universel* imprimé et lui a concédé l'ensemble des droits liés à cette exploitation, à l'exclusion de la responsabilité d'éditeur.

PagesJaunes s'est engagé à respecter en particulier l'ensemble des prescriptions de l'arrêté du 3 mars 2005 désignant France Télécom en qualité d'opérateur en charge de la composante ci-dessus rappelée et du cahier des charges qui y est annexé ainsi que les termes du dossier de candidature déposé par France Télécom le 16 décembre 2004 en vue de cette désignation.

Les frais, coûts, charges et autres dépenses liés à l'exploitation et la fourniture de *l'Annuaire Universel* imprimé sont à la charge de PagesJaunes. En contrepartie de cette prise en charge et du paiement d'un prix forfaitaire de 11 millions d'euros, PagesJaunes conserve l'intégralité des produits liés à l'exploitation de *l'Annuaire Universel* imprimé.

Cette concession d'exploitation est consentie pendant toute la période au cours de laquelle France Télécom sera éditeur de *l'Annuaire Universel* imprimé et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2009.

Si France Télécom n'est plus éditeur de *l'Annuaire Universel* imprimé avant le 31 décembre 2009, France Télécom s'engage à ne pas concurrencer PagesJaunes (cf. la Section « 6.4.6 Engagement de non-concurrence »).

Par ailleurs, France Télécom et PagesJaunes ont signé concomitamment à la convention de concession d'exploitation une convention de cession de la marque « *L'Annuaire* » au bénéfice de PagesJaunes moyennant le paiement d'une somme d'un million d'euros.

Enfin, France Télécom et PagesJaunes ont procédé à l'actualisation des conventions de régie et de réalisation (cf. les Sections 6.4.2 et 6.4.3) afin d'en limiter le périmètre à l'annuaire 3611 en recherche alphabétique, l'ensemble des autres conditions n'ayant pas été modifiées mais adaptées à ce périmètre.

France Télécom ne s'étant pas porté candidat à l'appel à candidature concernant la fourniture d'un annuaire universel sous forme papier publié au *Journal officiel* du 14 janvier 2009 et PagesJaunes ayant été désigné opérateur chargé de fournir cet annuaire universel par un arrêté en date du 29 novembre 2009, cette convention a expiré par lettre en date du 21 décembre 2009.

6.4.5 Baux et conventions de sous-location

La grande majorité des locaux du Groupe en province étaient sous-loués auprès du groupe France Télécom en vertu de baux ou de conventions de sous-location. Depuis le 11 octobre 2006, ces contrats sont maintenus, à l'exception des locaux dans lesquels le Groupe est occupant unique (aucune autre entité du groupe France Télécom ne partageant ces locaux), pour lesquels le Groupe est devenu locataire en direct dès lors que les conditions financières demeuraient inchangées.

Au titre de ces contrats, PagesJaunes a comptabilisé en charge le montant de 2,1 millions d'euros facturés par France Télécom en 2009 (1,9 million d'euros en 2008).

6.4.6 Engagement de non-concurrence

Par convention en date du 26 mai 2004, France Télécom s'est engagée jusqu'au 31 décembre 2008 à ne pas concurrencer PagesJaunes Groupe, en France et en Espagne, au titre de ses activités d'éditeur d'annuaires imprimés de professionnels (principalement les annuaires PagesJaunes et QDQ, La Guia Util). Cet engagement a été prolongé par le contrat de coopération jusqu'au 31 décembre 2010.

Pour les activités d'édition d'annuaires alphabétiques, France Télécom s'est engagée jusqu'au 31 décembre 2009 à ne pas concurrencer

PagesJaunes en France uniquement si PagesJaunes devient attributaire de la fourniture de l'*Annuaire Universel* ou si ni PagesJaunes, ni France Télécom ni aucune autre société du groupe France Télécom n'en devient attributaire (cf. la Section « 6.4.3 Relations avec le groupe France Télécom – Convention relative à la fabrication et à la distribution de l'*Annuaire* et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique » du présent document de référence). Cet engagement a été prolongé dans le contrat de coopération jusqu'au 31 décembre 2010.

6.4.7 Relations avec Médiannuaire

À la suite de l'acquisition le 11 octobre 2006 par Médiannuaire de la participation de France Télécom dans le capital de la Société, Médiannuaire entend, en sa qualité de société holding animatrice du Groupe, définir et mettre en œuvre une politique de direction efficace de sa filiale, qui nécessite notamment la fourniture de services stratégiques, comptables, juridiques et fiscaux de PagesJaunes Groupe à des fins d'optimisation, de coordination et d'harmonisation de la gestion au sein du Groupe.

Médiannuaire possède à cet égard en son sein les équipes et les personnels justifiant du savoir-faire nécessaire pour assurer auprès de sa filiale les prestations de services requises pour la mise en œuvre de cette politique de direction. Elle pourra également recourir à des prestataires externes pour réaliser sa mission. À cet égard, un contrat de prestations de services a été conclu en date du 12 octobre 2006 par Médiannuaire avec la société Kohlberg Kravis Roberts & Co L.P. afin notamment de l'assister dans le cadre de sa mission de fourniture de services stratégiques.

La Société a souhaité bénéficier des compétences de Médiannuaire afin d'optimiser la gestion de ses activités et d'assurer son développement dans les meilleures conditions et a conclu avec elle un contrat de prestations de services en date du 28 novembre 2006 par lequel Médiannuaire s'est engagée à apporter à la Société son assistance dans la gestion comptable et financière, juridique et fiscale ainsi qu'un conseil en stratégie.

La rémunération annuelle de Médiannuaire pour l'assistance fournie à la Société sera égale à l'ensemble des coûts engagés et supportés par Médiannuaire dans le cadre de la réalisation de ces prestations, augmentés d'une marge de 5 %.

Ce contrat a engendré pour PagesJaunes Groupe une charge de 1,2 million d'euros au titre de l'exercice 2009 (1,1 million d'euros au titre de l'exercice 2008).

6.5 Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs

6.5.1 Dépendance à l'égard de brevets et de licences

Le Groupe est propriétaire de nombreuses marques et noms de domaines portant sur une gamme étendue de produits et de services, en France et à l'international et notamment des marques « PagesJaunes », « Les Pages Blanches », « QDQ, La Guia Util », « QuiDonc », « Mappy ».

Ainsi, le Groupe est propriétaire de toutes les marques utilisées dans le cadre de son activité.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à l'enregistrement d'un grand nombre de noms de domaine, dont notamment pagesjaunes.fr, pagesblanches.fr, pagespro.com, quidonc.fr, mappy.com et qdq.com. Le Groupe a également enregistré ou entrepris d'enregistrer de nombreux noms de domaines pour chacun de ses sites dans les pays dans lesquels il est implanté ou pourrait s'implanter.

6.5.2 Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels

6.5.2.1 ACHAT DE PAPIER

PagesJaunes Groupe a conclu des accords-cadres avec un certain nombre de fournisseurs de papier qui figurent parmi les tout premiers groupes papetiers mondiaux. Les termes et conditions de ces accords-cadres bénéficient à l'ensemble des sociétés dans lesquelles PagesJaunes détient plus de 20 % du capital et donc notamment à PagesJaunes et à QDQ Media. Aux termes des accords-cadres, chaque société passe ses ordres d'achat directement avec les fournisseurs et est seule responsable des obligations en découlant. Les contrats de fourniture de papier prévoient des engagements d'achat de volumes fermes. Ils sont en vigueur pour la majorité jusqu'au 31 janvier 2012. PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces fournisseurs.

6.5.2.2 IMPRESSION

En vue d'assurer l'impression de ses annuaires BtoC, en France et en Espagne, PagesJaunes Groupe a conclu avec quatre imprimeurs des accords pour la période 2009 à 2013 pour l'ensemble des sociétés du Groupe. Ces contrats ne prévoient aucun engagement de volume et assurent la stabilité des prix.

6.5.2.3 DISTRIBUTION

PagesJaunes a conclu quatre contrats significatifs en vue de la distribution par portage de l'annuaire PagesJaunes et de *l'Annuaire* pour l'année 2010. Ces contrats ne prévoient pas d'engagement de volumes.

PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces distributeurs.

6.5.2.4 ACCÈS AUX DONNÉES ANNUIAIRES

PagesJaunes a conclu une convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires entre PagesJaunes et France Télécom décrite à la Section « 6.4.1 Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires ».

En outre, la Société a conclu avec différents opérateurs des conventions lui permettant d'accéder à leur base de données d'abonnés. Ces conventions sont en général conclues pour une durée d'un an renouvelable tacitement par périodes d'un an.

Au titre de ces contrats, le coût global pour le Groupe relatif à l'accès aux bases de données des opérateurs s'est élevé en 2009 à 4,5 millions d'euros (5,1 millions d'euros en 2008). Ce montant inclut les sommes versées à France Télécom selon le contrat de mise à disposition des données annuaires (cf. Section 6.4.1).

6.6 Position concurrentielle

6.6.1 Segment PagesJaunes en France

Dans un contexte d'évolution rapide du paysage concurrentiel sur Internet et d'extension continue de sa gamme de produits et services, PagesJaunes Groupe est confronté à une grande variété de concurrents. En tant que média, le Groupe fait ainsi face à deux grandes catégories de concurrence, et ce pour chacun de ses supports – Internet fixe, mobile et papier – et services :

- concurrence sur l'audience, sachant qu'il existe de plus en plus de sources possibles pour les consommateurs désireux d'être mis en relation avec un professionnel, un particulier, ou de trouver des informations avant d'effectuer un achat ;
- concurrence des autres supports publicitaires, en particulier des médias à vocation locale.

À ce jour, les principaux concurrents de la Société sont :

- les moteurs de recherche sur Internet (notamment Google, Voilà, Yahoo!, MSN) ;
- certains portails thématiques et sites spécialisés sur Internet (viamichelin.com, voyages-sncf.com, hotels.com, kelkoo.com, etc.) ;
- les services de renseignements téléphoniques qui se sont également développés sur Internet (118218.fr, 118712.fr, 118000.fr) ;
- les portails Internet de la presse gratuite (notamment les supports des sociétés Comareg et Spir Communication, *20 Minutes*, *Métro*) ;
- les acteurs du marché des petites annonces qui peuvent être spécialistes de l'immobilier, spécialistes de l'automobile ou généralistes ;
- et aussi les éditeurs d'annuaires (notamment PubliGroupe, U Corsu...) ainsi que les annuaires de ville et les guides locaux qui se sont également développés sur Internet.

6.6.1.1 ANNUAIRES IMPRIMÉS

Les annuaires imprimés de PagesJaunes rencontrent deux types de concurrence :

- la concurrence des fournisseurs d'informations qui est extrêmement diverse aujourd'hui, notamment celle qui est disponible en ligne sur Internet : ce peut être aussi bien les moteurs de recherche que les propres annuaires édités par PagesJaunes (pagesjaunes.fr), comme par d'autres annuaires ;
- la concurrence des autres supports de publicité qui ont vocation à s'adresser aux annonceurs locaux (exemple : presse quotidienne régionale, gratuits d'information, gratuits de petites annonces, affichage, radio locale, etc.).

6.6.1.2 SERVICES EN LIGNE

pagesjaunes.fr sur Internet

Les annuaires en ligne de PagesJaunes se situent, au même titre que les annuaires imprimés, sur le marché de la publicité locale, même si pour une part marginale, ils accueillent également des campagnes de publicité à caractère national. Pour trouver une information à caractère commercial, et particulièrement à caractère local, les consommateurs ont à leur disposition différentes sources d'information (cf. Section « 6.6.1 PagesJaunes en France »). Ces différents médias permettent également aux annonceurs locaux de communiquer sur leur zone de chalandise.

La part des investissements publicitaires sur Internet a continué à croître en 2009, bien qu'à un rythme beaucoup plus lent que par le passé sous l'effet de la crise publicitaire. Le marché a sans doute dépassé par les 2,1 milliards d'euros de dépenses publicitaires des annonceurs sur Internet y compris revenus de type annuaires en ligne, soit une croissance de 6 % par rapport à 2008 (Source : Observatoire de l'e-pub 2009 SRI/CapGemini Consulting – janvier 2010). Ces tendances se répercutent également sur le marché de la publicité locale.

Si l'on considère les supports les plus directement concurrents de pagesjaunes.fr et plus particulièrement les supports en ligne, la situation du marché peut se décomposer de la manière suivante :

- La publicité de type affichage sur Internet, vendue généralement au CPM (coût pour mille).

Le marché est évalué à environ 480 millions d'euros en 2009 (source : Observatoire de l'e-pub 2009 SRI/CapGemini Consulting – janvier 2010), en baisse par rapport à 2008. PagesJaunes commercialise des produits d'affichage de type bannières, totems ou vignettes génériques, ou contextuels (thématiques et/ou locaux) sur pagesjaunes.fr, ainsi que des produits d'affichage plutôt destinés aux grands annonceurs nationaux (Médium rectangle sur la home page et Corner sur les vues aériennes).

Il s'agit de publicité à caractère national le plus souvent qui se concentre sur les grands sites d'audience : portails de fournisseurs d'accès Internet, sites d'information générale ou spécialisée.

- pagesjaunes.fr est présent sur ce marché à travers ses produits d'affichage de type bannières, totems ou vignettes qui peuvent être génériques, ou contextuels (thématiques et/ou locaux).

- La publicité de type liens sponsorisés, vendue sous le modèle PPP (*pay per performance*).

Ce nouveau modèle publicitaire apparu en 2001 s'est fortement développé. Il représente en 2009 un volume d'environ 880 millions d'euros (source : Observatoire de l'e-pub 2009 SRI/CapGemini Consulting – janvier 2010).

Les principaux acteurs sont Google, Yahoo Search Marketing, Miva et MSN.

Ce type de publicité est particulièrement adapté aux moteurs de recherche et permet de monétiser l'audience importante de la recherche sur Internet dont Google est le principal vecteur.

Cette forme de concurrence touche directement pagesjaunes.fr dans la mesure où elle fonctionne sur le même registre de la recherche en situation d'achat. Google et MSN ont ouvert en 2006 des services de recherche locale en France comme ils l'avaient déjà fait dans d'autres pays comme les États-Unis ou le Royaume-Uni. Yahoo a également ouvert un service de ce type sur le marché français en 2007. Cette évolution contribue à rendre cette forme de concurrence encore plus directe pour pagesjaunes.fr. PagesJaunes par la nouvelle version du site Internet pagesjaunes.fr qui fait appel à des technologies d'indexation des contenus et qui propose également une nouvelle interface utilisateur entend répondre à cette concurrence nouvelle.

Par ailleurs, pour être présente sur ce marché, Pages Jaunes a lancé en 2009 en partenariat avec sa filiale Horyzon Média une offre de vente de publicité à la performance appelée Pack de clics. Ce Pack de clics est vendu aux annonceurs qui souhaitent renforcer leur communication commerciale pendant un temps donné. Il est vendu par la force de vente PagesJaunes en test en 2009 avant généralisation en 2010. La gestion de la diffusion des clics est assurée par Horyzon Média via son offre Horyzon Click.

Aux deux précédentes catégories, s'ajoute la publicité de type annuaires en ligne. pagesjaunes.fr représente l'essentiel de cette forme de publicité en ligne. Les autres acteurs du marché, le plus souvent dérivés des services de renseignements de type 118 XXX mettent en œuvre des stratégies visant à conquérir des parts de marché.

Petites annonces en ligne

PagesJaunes Petites Annonces fait face à une concurrence forte. Il est à noter que si cette concurrence émane aussi bien d'acteurs du marché des petites annonces imprimées et de la presse que d'acteurs spécialisés de l'Internet, tous les acteurs du marché ont développé une activité en ligne et constituent donc une forme de concurrence pour PagesJaunes Petites Annonces.

- Acteurs spécialisés de l'immobilier : SeLoger.com, Explorimmo (Aden Classifieds), Logic Immo (Spir Communication), Reflex Immo (S3G), *De particulier à particulier*, EntreParticuliers.com...

- Acteurs spécialisés de l'automobile : La Centrale (Schibsted Classified France), *L'Argus de l'automobile*, 321 auto, Autoreflex (Corb's), Autoscout 24...

- Acteurs généralistes : *ParuVendu* (Comareg), TopAnnonces (Spir Communication), S3G (groupe Sud-Ouest), éditeurs de presse quotidienne régionale et nationale, leboncoin.fr (groupe Schibsted).

- Acteurs issus du monde de l'Internet : ebay auto, PriceMinister (321 auto et À vendre À louer), Le Bon Coin, et Vivastreet.

6.6.1.3 SERVICES EN MOBILITÉ

Renseignements téléphoniques

Le volume des appels aux services de renseignements a connu une baisse régulière depuis la suppression des numéros historiques.

Les estimations de PagesJaunes se situent à environ 100 millions d'appels pour l'ensemble du marché en 2009, en baisse de 20 % par rapport à 2008.

Les trois principaux concurrents de PagesJaunes sur le marché des renseignements téléphoniques sont les sociétés suivantes :

- Le Numéro (filiale de la société Infonxx) avec le 118 218 ;
- France Télécom/Orange avec le 118 712 ;
- Telegate (filiale de Seat Pagine Gialle) avec le 118 000.

6.6.1.4 AUTRES

6.6.1.4.1 PagesPro

En France, PagesPro rencontre une concurrence multiforme (les annuaires de branches, mais aussi les moteurs de recherche et d'autres annuaires en ligne généralistes BtoB : societie.com, europages.com ou encore kompass.fr).

6.6.2 Segment International & Filiales

6.6.2.1 ANNUAIRES B TO C

6.6.2.1.1 Espagne – QDQ Media

Le marché des annuaires en Espagne est dominé par Yell Publicidad. QDQ Media est également en concurrence indirecte avec l'ensemble des médias publicitaires locaux.

6.6.2.1.2 Luxembourg – Editus Luxembourg

Editus Luxembourg est le seul éditeur d'annuaires imprimés grand public présent au Luxembourg. La Société a un concurrent direct sur Internet (yellow.lu), et est en concurrence indirecte avec l'ensemble des médias publicitaires locaux, voire internationaux sur Internet.

6.6.2.2 ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

6.6.2.2.1 Marketing direct – PagesJaunes Marketing Services

■ Sur les différents marchés où elle opère, PagesJaunes Marketing Services fait face aux principaux concurrents suivants :

- marché des fichiers de prospection (adresse postale, téléphone) : Mediapost Data (groupe La Poste), Acxiom, Mediaprisme, WDM, Altares, Cegedim, Coface ;

- marché du *Data Management* : WDM, Mediapost Data, Uniservices Informatique, ETO, Experian, Safig Dataway ;

- marché du marketing relationnel : Arvato Services, Come&Stay, WDM, ETO, Millemercis, Acxiom, Mediapost Data.

6.6.2.2.2 Services géographiques – Mappy

Mappy fait face à une concurrence forte sur le marché des services géographiques en ligne, qui comprend des sociétés comme ViaMichelin, Maporama, Novasys ou Mapsolute, mais aussi plusieurs grands acteurs de l'Internet dont Google (avec Google Maps), Yahoo ou Microsoft. Les sociétés commercialisant des PND (*Portable Navigation Devices*) et autres solutions de navigation GPS constituent également une autre forme de concurrence pour Mappy : TomTom, Garmin, Mio ou Nokia étant les principaux acteurs.

6.6.2.2.3 Régie publicitaire Internet – Horyzon Média

Horyzon Média figure parmi les régies publicitaires Internet leaders en France, et a pour principaux concurrents Orange, Hi-Media, AOL, MSN/Windows Live, ValueClick, Adlink, Yahoo!.

6.7 Réglementation

Outre les réglementations généralement applicables aux entreprises dans les pays où le Groupe est présent, PagesJaunes Groupe est plus spécifiquement soumise à la législation relative à la société de l'information pour son activité annuelle.

PagesJaunes étant principalement présente en Europe et plus particulièrement en France, la discussion ci-dessous porte sur la législation et la réglementation européenne et française.

6.7.1 Réglementation de la société de l'information

La loi pour la confiance dans l'économie numérique a fait l'objet durant l'année 2003 d'intenses discussions entre les institutions françaises et les prestataires de services. Ce projet est destiné à adapter le droit français aux exigences du développement de l'économie numérique et à renforcer la confiance dans l'utilisation des nouvelles technologies. Cette loi, qui vient notamment compléter la transposition de la directive commerce électronique et qui a été adoptée le 13 mai 2004, précise le régime de responsabilité des fournisseurs d'accès à Internet et des hébergeurs et traite notamment de l'organisation de la gestion des noms de domaines et de la cryptologie.

6.7.1.1 RÉGULATION DES CONTENUS ET RESPONSABILITÉ DES ACTEURS SUR INTERNET

La directive européenne du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique qui précise les obligations et responsabilités incombant aux acteurs sur Internet devait être transposée avant le 17 janvier 2002. Une transposition partielle de cette directive avait été effectuée en France au travers de la loi du 1^{er} août 2000 modifiant la loi du 30 septembre 1986 par l'adjonction d'un nouveau chapitre intitulé « Dispositions relatives aux services de communication en ligne autres que de correspondance privée » (articles 43-7 à 43-10).

Ce texte crée pour les éditeurs de services de communication en ligne une obligation d'identification directe ou indirecte. Ainsi, l'article 43-10 prévoit l'obligation pour les personnes physiques éditant un service de communication en ligne à titre non professionnel de mentionner sur leur site Internet leurs nom et adresse ou à défaut le nom et l'adresse de l'hébergeur de leur site si ceux-ci souhaitent conserver leur anonymat. Les personnes morales et personnes physiques éditant un site Internet à titre professionnel doivent quant à elles mentionner sur leur site Internet leurs coordonnées exactes (dénomination sociale, siège social et nom du directeur ou codirecteur de la publication) ainsi que le nom et l'adresse de leur hébergeur.

Les hébergeurs doivent donc à ce titre fournir aux éditeurs les moyens techniques pour leur permettre de satisfaire aux obligations d'identification qui leur incombent (article 43-9).

S'agissant de la responsabilité de l'hébergeur au titre du contenu des services qu'il héberge, l'article 43-8 précise que les fournisseurs d'hébergement ne sont ni pénalement ni civilement responsables au titre du contenu des services qu'ils hébergent sauf si, ayant été saisis par une autorité judiciaire, ils n'ont pas agi promptement pour empêcher l'accès à ce contenu.

En outre, dans le cadre de leurs obligations d'identification, les hébergeurs sont tenus de conserver tous les éléments nécessaires concourant à l'identification de la personne ayant procédé à la création ou à la production de contenu des services dont ils sont prestataires afin de les communiquer sur requête aux autorités judiciaires (article 43-9).

Ce dispositif a été complété par la loi pour la confiance dans l'économie numérique (« LCEN ») du 21 juin 2004, qui précise le régime de responsabilité des prestataires techniques sur Internet et traite notamment du commerce électronique et de la cryptologie.

La LCEN dispose ainsi que les hébergeurs ne sont pas soumis à une obligation générale de surveiller les informations qu'ils transmettent ou stockent, ni à une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. Néanmoins, l'autorité judiciaire peut ordonner une surveillance ciblée et temporaire dans des cas individuels.

La LCEN dispose par ailleurs, en son article 6 alinéa I-2, que « les personnes physiques ou morales qui assurent, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ne peuvent voir leur responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elles n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où elles en ont eu connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible ».

La responsabilité des hébergeurs ainsi visée ne saurait cependant être retenue qu'à la condition que les contenus ou information visés aient été manifestement illicites. En effet, cette disposition de la LCEN a fait l'objet d'une réserve d'interprétation formulée par le Conseil constitutionnel le 10 juin 2004 : « [...] les 2 et 3 du I de l'article 6 de la loi déferée ont pour seule portée d'écarter la responsabilité civile et pénale des hébergeurs dans les deux hypothèses qu'ils envisagent ; que ces dispositions ne sauraient avoir pour effet d'engager la responsabilité d'un hébergeur qui n'a pas retiré une information dénoncée comme

illicite par un tiers si celle-ci ne présente pas manifestement un tel caractère ou si son retrait n'a pas été ordonnée par un juge [...] ».

La LCEN instaure par ailleurs un renforcement de la protection des consommateurs, notamment par les dispositions relatives à l'obligation d'identification précise des vendeurs et des principes permettant de garantir la validité des contrats en ligne.

La loi Création et Internet (dite Hadopi) du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de création sur Internet a créé le statut d'éditeur de presse en ligne aux sociétés publiant du contenu unique et de qualité en leur faisant bénéficier du régime fiscal des entreprises de presse. Les conditions d'obtention de ce statut ont été précisées dans un décret d'application du 29 octobre 2009.

Les sociétés concernées pourront bénéficier du régime fiscal avantageux des entreprises de presse telles que l'exonération totale de la taxe professionnelle et un taux de TVA réduit de 2,1 % mais également d'un fonds d'aide spécifique de 20 millions d'euros.

Les critères déterminants permettant à un site Internet de bénéficier de ce statut sont les suivants : une « mission d'information professionnelle », la « production journalistique de contenus originaux et renouvelés », qui ne sont « ni outils de promotion ou accessoires propres à une activité industrielle ou commerciale », et, enfin, l'emploi « d'au moins un journaliste professionnel » (au sens de l'article L. 7111-3 du Code du travail).

La loi Hadopi a également allégé la responsabilité le régime de responsabilité éditoriale du directeur de publication, afin de prendre en compte le caractère contributif et interactif de certaines publications, en introduisant une distinction claire, suivant le mode de publication. L'article 27-II de la loi Hadopi a ainsi introduit la disposition suivante : « Lorsque l'infraction résulte du contenu d'un message adressé par un internaute à un service de communication au public en ligne et mis par ce service à la disposition du public dans un espace de contributions personnelles identifié comme tel, le directeur ou le codirecteur de la publication ne peut pas voir sa responsabilité pénale engagée comme auteur principal s'il est établi qu'il n'avait pas effectivement connaissance du message avant sa mise en ligne ou si, dès le moment où il en a eu connaissance, il a agi promptement pour retirer le message. »

6.7.1.2 PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La directive européenne cadre 95/46/CE du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, définit le cadre juridique nécessaire à la bonne protection des droits et libertés des individus. Cette directive cadre a été complétée par une directive sectorielle européenne 2002/58/CE du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, en remplacement de la directive 97/66/CE du 15 décembre 1997.

Les objectifs de cette directive sont notamment :

- d'harmoniser le droit européen des données personnelles ;

- de faciliter leur circulation (sous réserve que le pays vers lequel les données à caractère personnel sont transférées offre un niveau de protection adéquat) ;
- et de protéger la vie privée et les libertés individuelles.

La loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés complète la transposition de la directive 95/46/CE. Cette loi renforce les droits des personnes sur leurs données, contribue à la simplification des formalités déclaratives en matière de traitements de données à risques et accorde à la CNIL des pouvoirs d'intervention plus importants.

La nouvelle loi Informatique et Libertés renforce les droits des personnes sur leurs données, obligeant désormais les responsables de traitements de données à délivrer une information plus détaillée sur les conditions d'utilisation des données. Le droit d'opposition en matière de prospection commerciale est désormais consacré dans la loi et les conditions d'exercice du droit d'accès et de rectification des données sont précisées dans le décret du 25 mars 2007. Notamment, la réponse à une demande d'accès ou de rectification doit être donnée dans les deux mois sinon elle vaut refus ; tout refus d'accès ou de rectification des données doit être motivé. S'agissant de la simplification des formalités, la déclaration devient le régime de droit commun, le contrôle préalable de la CNIL étant limité aux seuls traitements présentant des risques particuliers d'atteinte aux droits et libertés des personnes. Enfin, les pouvoirs d'intervention de la CNIL sont accrus et des précisions sont apportées quant aux modalités des contrôles sur place, la CNIL disposant désormais d'un éventail d'intervention plus large (injonction de cesser le traitement ou demande d'interruption temporaire, verrouillage de l'information, retrait de l'autorisation, etc.). La CNIL peut désormais prononcer des sanctions pécuniaires, jusqu'à 150 000 euros pour le premier manquement constaté et 300 000 euros ou 5 % du chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice s'il s'agit d'une entreprise. Enfin, les avertissements prononcés par la CNIL peuvent être rendus publics, l'insertion des sanctions prononcées pouvant être ordonnée dans les publications, journaux et supports qu'elle désigne, et les frais devant être supportés par les personnes sanctionnées.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à enregistrer et traiter des données statistiques, concernant notamment la fréquentation de ses sites. Des moyens techniques permettant d'identifier, sur une base statistique globale, les centres d'intérêt des internautes et leurs comportements en ligne sont également développés afin d'optimiser les services rendus et d'accroître les revenus générés. Dans le même esprit et afin de pouvoir offrir des services personnalisés, le Groupe est amené à collecter et à traiter des données personnelles et à les commercialiser auprès de tiers.

La nouvelle directive sectorielle européenne relative au traitement des données à caractère personnel et à la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, dont le délai de transposition dans les États membres est fixé au 31 octobre 2003, étend son champ d'application aux communications électroniques et apporte quelques modifications au dispositif actuel. Les dispositions nouvelles sont les suivantes :

- les données relatives au trafic couvrent désormais de manière technologiquement neutre la totalité des données relatives au trafic et incluent ainsi les données liées à la transmission des communications par Internet ;

- les « cookies » ne sont permis que si une information claire et complète est donnée à l'abonné ou à l'utilisateur, notamment sur les finalités du traitement, et s'il a la possibilité de refuser ces cookies. Toutefois ne sont pas visées par cette disposition les cookies permettant exclusivement d'effectuer ou de faciliter la transmission d'une communication, ou celles strictement nécessaires à la fourniture d'un service expressément demandé par l'utilisateur (article 5.3 de la directive). Ces dispositions ont été transposées dans la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (article 32 de la version consolidée de la loi Informatique et Libertés) ;

- les données de localisation autres que celles relatives au trafic ne peuvent être traitées qu'après avoir été rendues anonymes, ou moyennant le consentement des abonnés ou utilisateurs, dûment informés au préalable, en vue de la fourniture d'un service à valeur ajoutée. Ceux-ci ont la possibilité de retirer à tout moment leur consentement et doivent garder la possibilité d'interdire temporairement, par un moyen simple et gratuit, le traitement de ces données pour chaque connexion au réseau ou pour chaque transmission de communication. Ces dispositions ont été transposées dans la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle (article L. 34-1-IV du Code des postes et communications électroniques) ;

- s'agissant des annuaires, les abonnés ont la possibilité de décider si leurs données, et le cas échéant lesquelles de ces données, doivent figurer dans un annuaire public. Leur non-inscription y est gratuite, de même que toute correction ou suppression. Les États membres peuvent exiger le consentement des abonnés pour tout annuaire public à finalité autre que la simple recherche des coordonnées d'une personne sur la base de son nom. Ces dispositions ont été adoptées dans le décret n° 2003-752 du 1^{er} août 2003 relatif aux annuaires universels et aux services universels de renseignements et modifiant le Code des postes et télécommunications ; s'agissant des communications non sollicitées (ou *spamming*), la prospection directe par courrier électronique est interdite sauf si elle vise des abonnés ayant donné leur consentement préalable. Toutefois, lorsqu'une personne a obtenu directement les coordonnées électroniques de la part de ses clients, elle peut les exploiter à des fins de prospection directe pour des produits ou services analogues qu'elle-même fournit, à condition que ses clients puissent s'y opposer, lors de la collecte de leurs coordonnées et lors de chaque message. Ces dispositions ont été transposées en droit français par la loi pour la confiance dans l'économie numérique et par la loi relative aux communications électroniques, qui place la prospection commerciale par voie électronique sous le régime de l'*opt-in*, imposant ainsi le consentement préalable des personnes démarchées (nouvel article L. 34-1-III du Code des postes et communications électroniques).

6.7.2 Les annuaires

L'ordonnance n° 2001-670 du 25 juillet 2001 portant adaptation au droit communautaire du Code de la propriété intellectuelle et du Code des postes et télécommunications a ainsi transposé en droit français plusieurs directives européennes, dont celle relative à la protection des données personnelles dans le domaine des télécommunications et la directive du 26 février 1998 concernant l'application de la fourniture d'un réseau ouvert (ONP) à la téléphonie vocale (98/10/CE). La transposition de cette directive devrait permettre une libéralisation effective du marché des annuaires et faciliter la réalisation de l'Annuaire Universel. Cette directive impose à tous les opérateurs de télécommunications de fournir, sous certaines conditions, leurs listes d'abonnés à tout éditeur d'annuaire qui leur en fait la demande.

Le décret n° 2003-752 du 1^{er} août 2003 relatif aux annuaires universels et aux services universels de renseignements, et modifiant le Code des postes et télécommunications, prévoit ainsi que les opérateurs communiquent les listes d'abonnés et d'utilisateurs à toute personne désirant éditer un annuaire universel, soit sous la forme d'un fichier, soit par accès à une base de données que les opérateurs sont tenus de mettre à jour.

Cette obligation s'applique à toute entité titulaire de numéros, sur le réseau fixe comme sur le réseau mobile.

Il sera dès lors possible d'éditer un Annuaire Universel, c'est-à-dire comprenant la totalité des abonnés aux services de télécommunications. Le Groupe, éditeur d'annuaires imprimés et en ligne, considère avec intérêt cette évolution réglementaire qui lui permettra d'acquérir des licences sur les données-annuaires auprès de tous les opérateurs de télécommunication et d'enrichir encore ses contenus. Ce décret est en cours de révision.

Le nouvel article L. 34 du Code des postes et communications électroniques précise que la publication des listes d'abonnés ou d'utilisateurs des réseaux ou services de communications électroniques est libre, sous réserve de la protection du droit des personnes, et que les opérateurs sont tenus de communiquer, dans des conditions non discriminatoires et à un tarif reflétant les coûts du service rendu, la liste de tous les abonnés ou utilisateurs auxquels ils ont affecté un ou plusieurs numéros du plan de numérotation téléphonique. Cet article rappelle également les droits garantis pour toute personne en matière de publication de ses données personnelles dans les annuaires et de consultation des services de renseignements. Il précise enfin que le consentement préalable des abonnés à un opérateur de téléphonie mobile est requis pour toute inscription dans les listes d'abonnés ou d'utilisateurs.

6.7.3 Réglementation sur les bases de données

Le 11 mars 1996 a été adoptée la directive européenne 96/9/CE concernant la protection juridique des bases de données.

La principale innovation introduite par cette directive est la création, au-delà du droit d'auteur, d'un droit « sui generis » destiné à assurer la protection d'un investissement dans l'obtention, la vérification ou la présentation du contenu d'une base de données pour la durée limitée du droit, en précisant que cet investissement peut consister dans la mise en œuvre de moyens financiers et/ou d'emploi du temps, d'effort et d'énergie.

Cette directive a été transposée en droit français par une loi du 1^{er} juillet 1998, prévoyant un droit « sui generis » qui protège les producteurs de bases de données, indépendamment des protections offertes par le droit d'auteur (articles L. 112-3 et L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, ainsi que l'ensemble du titre IV du livre III du Code de la propriété intellectuelle, à savoir les articles L. 341-1 à L. 343-4 dudit Code).

Le bénéfice de la protection est accordé au contenu de la base « lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel ». Cette protection est indépendante et sans préjudice de la protection offerte sur le contenu de la base de données par le droit d'auteur puisque l'article L. 341-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur d'une base de données, entendu comme la personne qui prend l'initiative et le risque des investissements correspondants, bénéficie d'une protection du contenu de la base lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel. Cette protection est indépendante et s'exerce sans préjudice de celle résultant du droit d'auteur ou d'un autre droit sur la base de données ou un de ses éléments constitutifs.

En vertu de la loi, le producteur de la base de données a le droit d'interdire toutes extractions substantielles du contenu de sa base de données ainsi que toutes réutilisations. Ainsi l'article L. 342-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur de bases de données a le droit d'interdire :

- l'extraction, par transfert permanent ou temporaire, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une base de données sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;
- la réutilisation, par la mise à la disposition du public, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme.

La protection est offerte même lorsque la base de données est mise à la disposition du public, dans la mesure où il s'agit d'une extraction d'une partie substantielle de la base. Cette protection est offerte alors même que la personne qui procède aux extractions accède licitement à la base. Ainsi l'article L. 342-2 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « Le producteur peut également interdire l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de la base de données. ». En revanche, l'article L. 342-3 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « Lorsqu'une base de données est mise à la disposition du public par le titulaire des droits, celui-ci ne peut interdire (...) l'extraction ou la réutilisation d'une partie non substantielle, appréciée de façon qualitative ou quantitative, du contenu de la base par la personne qui y a licitement accès (...). ».

6.7.4 Signature électronique sécurisée

Le dispositif juridique français sur la signature électronique sécurisée est constitué de cinq textes successifs : une loi du 13 mars 2000, deux décrets des 30 mars 2001 et 18 avril 2002, un arrêté du 31 mai 2002 et un décret 2 mai 2007.

La loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique va au-delà de la seule reconnaissance juridique de la signature électronique et consacre la valeur juridique de l'écrit électronique, celles-ci étant étroitement liées. Elle crée deux types de signature électronique ayant des effets juridiques différents : la signature simple et la signature sécurisée.

Cette dernière bénéficie de plein droit de la même force probante que la signature manuscrite puisqu'elle est présumée fiable jusqu'à preuve contraire.

Pour les signatures électroniques qui ne remplissent pas les conditions fixées par ce décret, dites simples, la preuve de la fiabilité technique du procédé utilisé devra être démontrée, par exemple grâce à une expertise judiciaire, même si leur recevabilité en tant que preuve ne pourra être refusée. Il restera possible également de prévoir leur reconnaissance juridique par des conventions de preuve dont le caractère licite apparaît désormais clairement dans l'article 1316-2 du Code civil.

6.7.5 Noms de domaine

Le Groupe a déposé un grand nombre de noms de domaine, en France comme à l'international (voir la Section 6.5.1 « Dépendance à l'égard de brevets et de licences »).

Les noms de domaine sont des termes attribués aux adresses numériques des serveurs connectés au réseau Internet (adresses Internet) afin de permettre une meilleure identification des sites Internet et de faciliter leur mémorisation. En conséquence, les noms de domaine représentent des atouts marketing majeurs pour les sociétés ayant des activités sur Internet.

Les noms de domaine sont formés de deux éléments distincts : un nom de domaine de premier niveau (*top level domain name*, ou « TLD ») et un nom de domaine de second niveau. Les noms de domaine de premier niveau peuvent être soit génériques (*generic top level domain names*, ou « gTLDs »), tels que « .com » pour les sociétés commerciales, « .net » pour les sociétés fournissant des services liés à Internet, « .org » pour les organismes d'intérêt public ou « .edu » pour les établissements d'enseignement, soit correspondre à une zone géographique déterminée (*country code top level domain names*, ou « ccTLDs ») tels que « .fr » pour la France, « .de » pour l'Allemagne ou « .es » pour l'Espagne. Les noms de domaines de second niveau correspondent quant à eux à des noms choisis par chaque personne ou société afin d'identifier leurs sites Internet.

L'enregistrement de noms de domaine dans les domaines « .com », « .net » et « .org » est assuré par un certain nombre de sociétés accréditées par l'*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers* (« ICANN »), une organisation internationale à but non lucratif. Les registres tels que Verisign pour le « .com » et le « .net » sont responsables de la gestion des extensions. Seuls les bureaux d'enregistrement sont accrédités par l'ICANN pour déposer les noms de domaine.

L'enregistrement de noms de domaine géographiques est supervisé par une autorité nationale désignée dans chaque État, qui tient un registre central et approuve des sociétés privées en qualité de bureaux d'enregistrement accrédités. Nordnet, filiale du Groupe France Télécom, est un « bureau d'enregistrement » accrédité par l'ICANN pour l'enregistrement des noms de domaines en « .com », « .net », « .org », « .biz » et « .info ».

En règle générale, les noms de domaine sont attribués sur la base de la règle du « premier arrivé, premier servi » et la plupart des bureaux d'enregistrement, que ce soit pour les noms de domaine génériques ou géographiques, considèrent que le déposant assume seul la responsabilité de s'assurer qu'aucun droit antérieur ne sera violé par l'usage du nom de domaine qu'il enregistre.

Dans la mesure où chaque autorité nationale peut, dans une certaine mesure, définir sa propre politique d'attribution des noms de domaine, les exigences d'enregistrement au titre des noms de domaines géographiques peuvent différer des exigences qui s'appliquent aux noms de domaines génériques et peuvent également varier d'un pays à un autre. Notamment, les bureaux d'enregistrement peuvent être plus ou moins stricts lorsqu'ils vérifient, le cas échéant, que l'enregistrement d'un nom de domaine ne portera pas atteinte à des droits antérieurs détenus par des tiers, qu'il s'agisse de droits de propriété intellectuelle ou autres.

En France, l'Association française pour le nommage Internet en coopération (l'« AFNIC ») est actuellement chargée de l'enregistrement des noms de domaine pour le suffixe « .fr ». Un certain nombre de prestataires de services Internet ont été accrédités par l'AFNIC, conformément aux recommandations émises par l'ICANN, afin de traiter les demandes d'enregistrement de noms de domaine.

Bien que les tribunaux français aient désormais admis que l'utilisation d'un terme sur un site Internet ou en tant que nom de domaine puisse contrevenir à des droits antérieurs (comme une marque), l'issue d'un litige dans ce domaine n'est pas toujours certaine. Cela est notamment dû au fait que l'étendue des droits de marque peut être limitée, territorialement ou en raison des classes de produits et services couverts par l'enregistrement, tandis que l'utilisation d'un terme sur Internet par un tiers peut causer un risque de confusion ou permettre des actes de concurrence déloyale bien au-delà de ces limites.

Le décret du 6 février 2007 relatif à l'attribution et à la gestion des noms de domaine de l'Internet et modifiant le Code des postes et des communications électroniques, précise le processus administratif de désignation des organismes chargés de la gestion des extensions Internet françaises et fixe des orientations de principe pour les règles de gestion de celles-ci. Il renforce le principe de protection des noms des institutions nationales (Sénat, Élysée, Matignon, etc.), des services publics nationaux, des collectivités territoriales (noms de communes), des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des élus dans le cadre de leurs mandats.

Le décret ouvre de nouvelles possibilités pour un organisme formellement désigné de bloquer, supprimer ou transférer des noms de domaine sans intervention de l'autorité judiciaire, en fonction de sa propre perception du trouble. Ledit organisme et les bureaux d'enregistrement pourraient alors voir leur responsabilité engagée devant les juridictions compétentes.

6.8 Fournisseurs

Voir Section « 6.5.2 Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels ».

6.9 Assurances et couverture de risques

À la suite de sa sortie du groupe France Télécom, PagesJaunes Groupe a mis en place, depuis le 1^{er} janvier 2007, un programme d'assurances en vue de couvrir les risques de :

- dommages aux biens et pertes d'exploitation incluant les dommages aux biens en cours de transport ;
- responsabilité civile liée à l'exploitation et aux activités professionnelles en général tant vis-à-vis des clients que des tiers (en ce compris la responsabilité des mandataires sociaux) ;
- et risques automobiles.

Ces assurances ont été souscrites auprès de grandes compagnies internationales, en étroite collaboration avec un grand courtier, afin de maintenir un même rapport qualité des couvertures/coût optionnel

que celui dont bénéficiait PagesJaunes Groupe au sein du groupe France Télécom.

En ce qui concerne les couvertures d'assurance de responsabilité civile, la prime provisionnelle acquittée par la Société pour l'exercice 2009 s'est élevée à environ 67 000 euros TTC (74 600 euros TTC en 2008).

Concernant la police Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation, le montant de la prime à la charge de la Société s'est élevé au titre de l'année 2009 à environ 205 074 euros TTC (230 714 euros TTC en 2008).

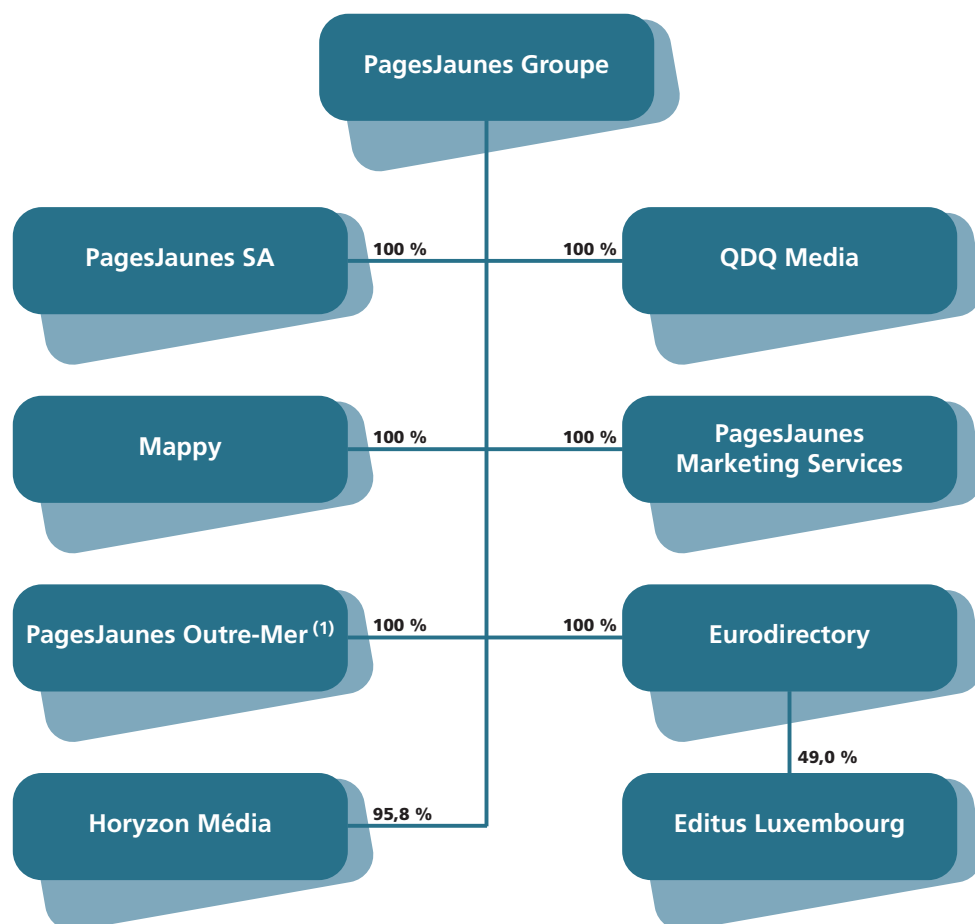
En ce qui concerne les risques automobiles, la Société, au titre de l'année 2009, a acquitté un montant d'environ 100 977 euros TTC (75 780 euros TTC en 2008).

7.1 Description du Groupe

La description du Groupe figure au chapitre 6.1.1 du présent document de référence (« Présentation générale de l'activité »).

7.2 Liste des filiales

Un organigramme du Groupe au 31 décembre 2009 figure ci-dessous :



(1) Non consolidé en 2009.

8

Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1 Immobilisations corporelles importantes

Les baux et conventions de sous-location sont détaillés à la Section 6.4.

8.2 Questions environnementales

Les questions environnementales sont détaillées à la Section « 4.4 Risques industriels et environnementaux ».

9

Examen de la situation financière et du résultat : rapport de gestion Groupe

9.1	Présentation générale	44
9.2	Commentaires sur les résultats annuels 2009 et le 31 décembre 2008	45

9.1 Présentation générale

Le Groupe a comme cœur de métier l'édition d'annuaires en France et à l'international. Son offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits et de services associée à cette activité, à destination du grand public et des professionnels.

Les activités du Groupe s'organisent en deux segments :

- PagesJaunes en France. Il s'agit des activités France du Groupe relatives à l'édition et à la distribution des annuaires et à la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés (PagesJaunes, *l'Annuaire*) et en ligne (« pagesjaunes.fr »). Il s'agit également des activités de création et d'hébergement de sites Internet, des activités de services de renseignements par téléphone (118 008) et par SMS, de l'activité de petites annonces en ligne (« annoncesjaunes.fr »), ainsi que de diverses activités comme l'édition des annuaires PagesPro et l'annuaire inversé QuiDonc. Ce segment inclut également les activités de holding logées dans PagesJaunes Groupe ;
- International & Filiales. Il s'agit des activités des différentes filiales du Groupe, qui consistent principalement en l'édition d'annuaires grand public hors de France (Espagne, Luxembourg et Maroc) et le développement d'activités complémentaires de l'édition

d'annuaires, tels que les services géographiques de Mappy et de marketing direct de PagesJaunes Marketing Services. Ce segment comprend également les activités de régie publicitaire sur Internet d'Horyzon Média.

Les données présentées relatives à l'exercice 2008 ont été retraitées des impacts liés au transfert au premier semestre 2009 de l'activité de petites annonces en ligne du segment International & Filiales au segment PagesJaunes en France, suite au lancement d'une offre commune « pagesjaunes.fr » – « annoncesjaunes.fr » commercialisée par la force de vente PagesJaunes. L'activité de petites annonces en ligne a été lancée en janvier 2007 et était logée dans la société PagesJaunes Petites Annonces qui a été absorbée le 21 juillet 2009 par la société PagesJaunes. Ce retraitement n'a aucun impact sur les données consolidées globales du Groupe mais seulement sur les données par segment.

En outre, PagesJaunes Groupe a cédé sa filiale Edicom, editrice de l'annuaire de professionnels Télécontact au Maroc, en octobre 2009. Cette filiale est sortie du périmètre de consolidation du Groupe à compter du 31 octobre 2009.

9.2 Commentaires sur les résultats annuels 2009

Groupe PagesJaunes <i>(en millions d'euros)</i>	Exercices clos le 31 décembre		
	2009	2008	Variation 2009/2008
Chiffre d'affaires	1 163,9	1 192,8	- 2,4 %
Achats externes	(280,5)	(295,4)	- 5,0 %
Autres produits d'exploitation	4,2	11,8	- 64,4 %
Autres charges d'exploitation	(26,7)	(22,8)	17,1 %
Salaires et charges sociales	(332,2)	(334,8)	- 0,8 %
Marge brute opérationnelle	528,7	551,6	- 4,2 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	45,4 %	46,2 %	
Participation des salariés	(15,3)	(17,8)	- 14,0 %
Rémunération en actions	(1,6)	(1,5)	6,7 %
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	-	(68,9)	na
Dotations aux amortissements	(19,6)	(17,2)	14,0 %
Résultat de cession d'actifs	(0,8)	(0,3)	166,7 %
Coût des restructurations	(4,5)	(2,5)	80,0 %
Résultat d'exploitation	487,0	443,4	9,8 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	41,8 %	37,2 %	
Produits financiers	8,8	3,4	158,8 %
Charges financières	(90,7)	(138,2)	- 34,4 %
Gain (perte) de change	-	-	na
Résultat financier	(81,9)	(134,8)	- 39,2 %
Résultat courant avant impôt	405,1	308,6	31,3 %
Impôt sur les sociétés	(131,5)	(131,7)	- 0,2 %
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	273,6	176,8	54,8 %
dont attribuable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe	273,6	176,9	54,7 %
dont intérêts minoritaires	0,0	(0,1)	- 100,0 %

Dans un marché fortement impacté par la crise, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe PagesJaunes s'élève à 1 163,9 millions d'euros en 2009, en baisse de 2,4 % par rapport à 2008, grâce à la hausse de 6,6 % des revenus des services Internet à 502,4 millions d'euros, qui représentent dorénavant 43,2 % du chiffre d'affaires consolidé contre 39,5 % en 2008.

Les sites Internet fixe et mobile du Groupe en France, « pagesjaunes.fr », « mappy.com », « annoncesjaunes.fr », et « pagespro.com », ont enregistré 1 186,6 millions de visites en 2009, soit une hausse de 7,0 % par rapport à 2008. Au mois de décembre 2009, l'ensemble des sites Internet du Groupe en France occupe également la 6^e position parmi les sites Internet les plus consultés avec 18,3 millions de visiteurs uniques, ce qui représente un taux de couverture de 50,0 % du nombre total d'internautes français.

Le Groupe PagesJaunes a poursuivi en 2009 l'optimisation de l'ensemble des coûts du segment PagesJaunes en France, a finalisé la restructuration de QDQ Media en Espagne, qui a permis d'en abaisser significativement le point mort opérationnel, ainsi que la réintégration de l'offre PagesJaunes Petites Annonces au sein de celle de PagesJaunes, conduisant à une meilleure mutualisation des coûts. Dans le même temps, le Groupe a maintenu ses investissements commerciaux, marketing et technologiques essentiels à la stratégie de l'entreprise. La marge brute opérationnelle du Groupe s'élève ainsi à 528,7 millions d'euros en 2009, en baisse de 4,2 % par rapport à 2008.

Le résultat d'exploitation du Groupe est en hausse de 9,8 % par rapport à 2008 à 487,0 millions d'euros. Hors effet de la dépréciation, au 31 décembre 2008, de l'intégralité de l'écart d'acquisition de QDQ Media d'un montant de 68,9 millions d'euros, le résultat d'exploitation 2009 ressortirait en baisse de 4,9 % par rapport à 2008.

Le résultat financier s'améliore de 39,2 % entre les deux exercices, avec une charge de 81,9 millions d'euros en 2009 contre une charge de 134,8 millions d'euros en 2008, en raison notamment de la baisse des taux d'intérêt.

Le résultat de la période progresse quant à lui de 54,8 % par rapport à 2008, à 273,6 millions d'euros. Hors effet de la dépréciation de l'intégralité de l'écart d'acquisition de QDQ Media constatée en 2008, le résultat de la période ressortirait en hausse de 11,4 % par rapport à 2008.

Les développements qui suivent présentent le chiffre d'affaires, la marge brute opérationnelle, ainsi que les principaux soldes intermédiaires de gestion pour chacun des deux segments du Groupe consolidé, le segment PagesJaunes en France et le segment International & Filiales.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2009	2008	Variation 2009/2008
PagesJaunes en France	1 097,3	1 110,1	- 1,2 %
International & Filiales	75,8	91,5	- 17,2 %
Éliminations	(9,1)	(8,7)	4,6 %
Chiffre d'affaires	1 163,9	1 192,8	- 2,4 %
CA des services Internet (y compris pagespro.com)	502,4	471,4	6,6 %
en % du chiffre d'affaires total	43,2 %	39,5 %	
PagesJaunes en France	527,8	544,7	- 3,1 %
International & Filiales	0,9	6,9	- 87,0 %
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	528,7	551,6	- 4,2 %
en % du chiffre d'affaires	45,4 %	46,2 %	

9.2.1 Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France pour les exercices 2008 et 2009 :

PagesJaunes en France		Exercices clos le 31 décembre		
(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008	
Chiffre d'affaires	1 097,3	1 110,1	- 1,2 %	
Achats externes	(257,1)	(266,5)	- 3,5 %	
Autres produits d'exploitation	3,3	9,4	- 64,9 %	
Autres charges d'exploitation	(22,6)	(19,8)	14,1 %	
Salaires et charges sociales	(293,1)	(288,4)	1,6 %	
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	527,8	544,7	- 3,1 %	
en % du chiffre d'affaires	48,1 %	49,1 %		

9.2.1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES DU SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé du segment PagesJaunes en France par ligne de produits pour les exercices 2008 et 2009 :

PagesJaunes en France	Exercices clos le 31 décembre		
<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	Variation 2009/2008
Annuaire imprimés	577,8	617,7	- 6,5 %
pagesjaunes.fr, annoncesjaunes.fr et sites Internet	461,0	431,3	6,9 %
Services de renseignements par téléphone	39,7	36,4	9,1 %
Autres (y compris Minitel)	18,8	24,7	- 23,9 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 097,3	1 110,1	- 1,2 %
CA des services Internet (y compris pagespro.com)	472,2	443,5	6,5 %
<i>en % du chiffre d'affaires total</i>	43,0 %	40,0 %	

Le chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France atteint 1 097,3 millions d'euros en 2009, en diminution de 1,2 % par rapport à 2008, sous l'effet de la décroissance de 6,5 % des revenus des annuaires imprimés et de la quasi-disparition des revenus Minitel, non compensée par les croissances de 6,9 % du chiffre d'affaires des services Internet (« pagesjaunes.fr », « annoncesjaunes.fr », et sites Internet) et de 9,1 % des activités de services de renseignements par téléphone (118 008).

La baisse du chiffre d'affaires provient de la baisse du revenu moyen par annonceur (- 1,4 % à 1 543 euros en 2009 contre 1 564 euros en 2008) partiellement compensée par une légère croissance du parc d'annonceurs (+ 0,6 % à 700 100 annonceurs en 2009 contre 696 100 en 2008), qui a bien résisté malgré la dégradation de la situation des PME. La conquête de nouveaux clients s'est poursuivie à un rythme soutenu (1 18 500 nouveaux clients en 2009), et le taux de fidélisation des annonceurs, exprimé en nombre d'annonceurs, se maintient à un niveau élevé de 83,5 % en 2009 contre 84,7 % en 2008. Exprimé en valeur, le taux de fidélisation passe de 92,8 % du chiffre d'affaires en 2008 à 91,4 % en 2009.

Annuaire imprimés

Le chiffre d'affaires des annuaires imprimés, qui résulte principalement de la commercialisation d'espaces publicitaires dans l'annuaire PagesJaunes et dans l'Annuaire (Pages blanches), s'élève à 577,8 millions d'euros en 2009 contre 617,7 millions en 2008, soit un repli de 6,5 %.

Le revenu moyen par annonceur sur les annuaires imprimés enregistre un recul de 5,8 % par rapport à 2008, à 926 euros en 2009 contre 984 euros en 2008. Le nombre d'annonceurs dans les annuaires imprimés est en légère baisse avec 623 800 annonceurs en 2009 contre 628 000 en 2008.

pagesjaunes.fr, annoncesjaunes.fr et sites Internet

Le chiffre d'affaires des services Internet, qui provient principalement de la vente de produits publicitaires sur « pagesjaunes.fr » et « annoncesjaunes.fr », ainsi que des activités de création et d'hébergement de sites, est en croissance de 6,9 % par rapport à 2008 à 461,0 millions d'euros.

Le nombre d'annonceurs sur les services Internet est en hausse de 2,2 % par rapport à 2008, avec 492 500 annonceurs en 2009 contre 482 100 annonceurs en 2008. Le revenu moyen par annonceur progresse de 4,6 % à 949 euros en 2009 contre 907 euros en 2008.

Le site « pagesjaunes.fr » a enregistré 885,3 millions de visites sur Internet fixe en 2009, en hausse de 4,3 % par rapport à 2008, et 29,6 millions de visites sur Internet mobile, soit un doublement par rapport à 2008.

Services de renseignements par téléphone

Le chiffre d'affaires des services de renseignements par téléphone (118 008), qui comprend les revenus relatifs aux insertions publicitaires, représentant près des deux tiers des revenus totaux de cette activité, et les revenus du trafic, s'établit à 39,7 millions d'euros en 2009, en hausse de 9,1 % par rapport à 2008.

Cette croissance s'explique principalement par la hausse des revenus publicitaires avec 117 000 annonceurs fin 2009 contre 114 000 annonceurs fin 2008, et un revenu moyen par annonceur de 212 euros en 2009 contre 199 euros en 2008. Les revenus liés au trafic restent stables en raison d'une baisse tendancielle du volume d'appels traités sur ce marché compensé par l'augmentation du revenu moyen par utilisateur.

Autres activités

Le chiffre d'affaires des autres activités du segment PagesJaunes en France s'élève à 18,8 millions d'euros en 2009, en baisse de 23,9 % par rapport à 2008. Ces autres activités, qui représentent 1,7 % du chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France en 2009, concernent essentiellement les offres de PagesPro sur supports imprimés et Internet, le Minitel ainsi que l'annuaire inversé QuiDonc.

La baisse de 13,5 % du chiffre d'affaires des PagesPro tant sur support imprimé qu'Internet, et le changement de business model du Minitel (cf. paragraphe 9.2.1.3), expliquent la diminution des revenus des autres activités.

9.2.1.2 ACHATS EXTERNES DU SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

PagesJaunes en France		Exercices clos le 31 décembre	
(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008
Achats externes	(257,1)	(266,5)	- 3,5 %
en % du chiffre d'affaires	23,4 %	24,0 %	

Les achats externes incluent essentiellement les coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires imprimés), les coûts liés aux bases de données, les charges du système d'information, les charges de communication et de marketing, ainsi que les charges de structure.

Les achats externes du segment PagesJaunes en France s'élevaient à 257,1 millions d'euros en 2009 et sont en baisse de 3,5 % par rapport à 2008, tandis que le chiffre d'affaires du segment diminue de 1,2 % sur la même période. Les achats externes représentent ainsi 23,4 % du chiffre d'affaires en 2009 contre 24,0 % en 2008.

La baisse des achats externes est due principalement à la diminution des coûts éditoriaux des annuaires imprimés et des dépenses de communication, partiellement compensée par une augmentation des coûts de production des nouveaux services Internet.

Les coûts éditoriaux des annuaires imprimés, composés des coûts d'achat de papier, d'impression et de portage, s'élevaient à 97,4 millions d'euros en 2009 contre 104,3 millions d'euros en 2008, avec des coûts de papier de 42,4 millions d'euros en 2009 contre 45,8 millions d'euros en 2008 ⁽¹⁾. Cette baisse de 6,9 millions d'euros s'explique

principalement par des optimisations de format et de mise en page, et par la renégociation des contrats d'impression à la fin de l'année 2008. La consommation de papier utilisé évolue à la baisse dans les mêmes proportions. Les tirages restent relativement stables : la croissance des inscriptions, notamment due aux lignes mobiles et voix sur IP, se poursuit mais est compensée par une optimisation de la diffusion.

Les charges de communication 2009 sont en baisse par rapport à 2008 en raison, d'une part, du lancement en 2008 de la nouvelle version de « pagesjaunes.fr » et de l'annuaire par SMS sans équivalent en 2009, et d'autre part, grâce à l'optimisation de la communication de « annoncesjaunes.fr ». Les coûts d'achats de liens sponsorisés et de référencement naturel rapportés au chiffre d'affaires Internet restent stables entre les deux périodes à environ 2,0 %.

Les autres achats externes sont en légère augmentation en raison, d'une part, des coûts de fabrication des vidéos, produit lancé au cours de l'année 2008, et des Packs Visibilité Internet lancés fin 2009, et d'autre part, des coûts du système d'information en lien avec de nouveaux développements techniques.

9.2.1.3 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION DU SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

PagesJaunes en France		Exercices clos le 31 décembre	
(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008
Autres produits d'exploitation	3,3	9,4	- 64,9 %

Les autres produits d'exploitation du segment PagesJaunes en France s'élevaient à 3,3 millions d'euros en 2009 contre 9,4 millions d'euros en 2008. Ils sont principalement constitués de refacturations diverses. Cette diminution provient principalement de l'arrêt de la refacturation à France Télécom des coûts d'exploitation de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique.

En effet, suite à la décision de France Télécom d'arrêter le service 3611 au 31 mars 2009, PagesJaunes a repris l'édition de ce service dont les revenus consistent à présent en un partage de chiffre d'affaires avec France Télécom.

(1) Après déduction en 2009 de 0,5 million d'euros et en 2008 de 0,3 million d'euros d'avoirs à recevoir d'imprimeurs. Ces produits sont comptabilisés en « Autres produits d'exploitation ».

9.2.1.4 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION DU SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

PagesJaunes en France		Exercices clos le 31 décembre	
(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008
Autres charges d'exploitation	(22,6)	(19,8)	14,1 %

Les autres charges d'exploitation du segment PagesJaunes en France s'élèvent à 22,6 millions d'euros en 2009 contre 19,8 millions d'euros en 2008. Elles sont composées des impôts et taxes, de certaines provisions pour risques et charges, et des provisions pour risques clients. Cette augmentation est principalement imputable aux dotations pour

provision sur créances clients traduisant une conjoncture économique dégradée. Le risque client reste cependant maîtrisé avec un taux de dotations nettes par rapport au chiffre d'affaires de 0,522 % en 2009 par rapport à 0,325 % en 2008.

9.2.1.5 SALAIRES ET CHARGES SOCIALES DU SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

PagesJaunes en France		Exercices clos le 31 décembre	
(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008
Salaires et charges sociales	(293,1)	(288,4)	1,6 %
en % du chiffre d'affaires	26,7 %	26,0 %	

Les salaires et charges sociales du segment PagesJaunes en France se composent des salaires et traitements fixes et variables y compris intéressement, des charges sociales, des taxes assises sur les salaires, des provisions pour congés payés, des avantages postérieurs à l'emploi, et des diverses indemnités versées aux salariés.

2008, et s'élèvent à 293,1 millions d'euros, en progression de 1,6 % par rapport à 2008, tandis que sur la même période, le chiffre d'affaires diminue de 1,2 %. La rémunération de la force de vente et de son encadrement direct⁽¹⁾ est restée stable à 159,7 millions d'euros en 2009 dans un contexte de déploiement de nouveaux produits.

Les salaires et charges sociales du segment PagesJaunes en France représentent 26,7 % du chiffre d'affaires en 2009 contre 26,0 % en

9.2.1.6 MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE DU SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

La marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France est en repli de 3,1 % par rapport à 2008 à 527,8 millions d'euros, et le taux de marge sur chiffre d'affaires est en diminution d'un point à 48,1 %. Cette diminution provient de la décroissance du chiffre

d'affaires, compensée seulement partiellement par celle des achats externes, en raison de l'augmentation des salaires et charges, et de la baisse des autres produits d'exploitation.

(1) La rémunération de la force de vente et de son encadrement direct, en grande partie variable, dépend de l'atteinte d'objectifs commerciaux portant sur des composantes du chiffre d'affaires. Son évolution ne peut donc être rapprochée directement de celle de l'effectif commercial.

9.2.2 Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment International & Filiales

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment International & Filiales pour les exercices 2008 et 2009 :

International & Filiales (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2009	2008	Variation 2009/2008
Chiffre d'affaires	75,8	91,5	- 17,2 %
Achats externes	(32,8)	(37,8)	- 13,2 %
Autres produits d'exploitation	1,7	3,1	- 45,2 %
Autres charges d'exploitation	(4,6)	(3,4)	35,3 %
Salaires et charges sociales	(39,2)	(46,3)	- 15,3 %
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	0,9	6,9	- 87,0 %
en % du chiffre d'affaires	1,2 %	7,5 %	

9.2.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES DU SEGMENT INTERNATIONAL & FILIALES

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé du segment International & Filiales par ligne de produits pour les exercices 2008 et 2009 :

International & Filiales (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2009	2008	Variation 2009/2008
Annuaire B to C	41,4	56,9	- 27,2 %
dont QDQ Media	30,3	42,1	- 28,0 %
Régie publicitaire Internet	9,4	5,5	70,9 %
Marketing direct et services géographiques	25,0	29,2	- 14,4 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	75,8	91,5	- 17,2 %
CA des services Internet	36,2	34,1	6,2 %
en % du chiffre d'affaires total	47,7 %	37,2 %	

Le chiffre d'affaires du segment International & Filiales s'élève à 75,8 millions d'euros en 2009, en baisse de 17,2 % par rapport à 2008. À périmètre de consolidation identique, en retraitant les revenus 2008 d'Edicom, filiale cédée en octobre 2009, et à traitement comptable identique des activités à la performance ou au CPC (coût par clic) de la société Horizon Média ⁽¹⁾, le chiffre d'affaires du segment International & Filiales ressort également en baisse de 17,2 % par rapport à 2008. Cette évolution s'explique par le repli du chiffre d'affaires de QDQ Media, et des activités de marketing direct et de services géographiques.

Annuaire B to C

Le chiffre d'affaires des activités annuaires B to C, qui résulte principalement de la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés et en ligne, de leur édition et de leur distribution, par les sociétés QDQ Media en Espagne, Editus au Luxembourg et Edicom au Maroc (cédée en octobre 2009), s'élève à 41,4 millions d'euros en

2009, en baisse de 27,2 % par rapport à 2008 en données historiques, et en baisse de 23,2 % à périmètre de consolidation comparable.

QDQ Media a achevé sa profonde réorganisation, commencée au second semestre 2008, qui a porté sur le redéploiement de sa force de vente et de son activité en vue d'abaisser son point mort, en concentrant ses investissements sur les zones à plus fort potentiel et sur le développement national de sa présence sur Internet. Le chiffre d'affaires de QDQ Media est de 30,3 millions d'euros en 2009, en baisse de 28,0 % par rapport à 2008, avec une hausse de 5,7 % des revenus des services Internet.

Le chiffre d'affaires d'Editus, filiale consolidée à 49 %, s'élève à 9,5 millions d'euros en 2009, en baisse de 7,8 % par rapport à 2008, avec une croissance de 16,7 % des revenus des activités Internet.

(1) Cf. infra.

Régie Publicitaire Internet

Le chiffre d'affaires d'Horyzon Média facturé aux annonceurs s'élève à 17,2 millions d'euros en 2009, en baisse de 6,5 % par rapport à 2008. La forte croissance des activités à la performance ou au CPC (coût par clic), et, dans une moindre mesure, le développement des activités mobile et espagnole, ont permis de compenser partiellement le déclin des activités au CPM (coût pour mille), conforme aux tendances observées sur le marché.

La contribution d'Horyzon Média au chiffre d'affaires consolidé, constitué des seules commissions de régie pour les activités au CPM et, à compter de 2009, de l'intégralité du chiffre d'affaires facturé aux annonceurs pour les activités au CPC, s'élève à 9,4 millions d'euros en 2009 contre 5,5 millions d'euros en 2008, ou 8,6 millions d'euros à traitement comptable identique ⁽¹⁾, soit une hausse de 9,3 %.

Marketing Direct et Services Géographiques

Le chiffre d'affaires des activités Marketing Direct et Services Géographiques s'élève à 25,0 millions d'euros en 2009, en baisse de 14,4 % par rapport à 2008. Les revenus de PagesJaunes Marketing Services ont été impactés par la conjoncture économique, et par la décroissance des activités de marketing direct traditionnelles, parallèlement au développement des activités digitales. Les revenus de Mappy sont également en forte baisse par rapport à 2008. Le site mappy.com, dont une nouvelle version a été lancée en juillet 2009, a cependant enregistré 231,0 millions de visites en 2009, soit une hausse de 6,9 % par rapport à 2008. L'application Mappy pour i-phone a également été lancée avec succès en octobre 2009.

9.2.2.2 ACHATS EXTERNES DU SEGMENT INTERNATIONAL & FILIALES

International & Filiales		Exercices clos le 31 décembre	
(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008
Achats externes	(32,8)	(37,8)	- 13,2 %
en % du chiffre d'affaires	43,3 %	41,3 %	

Les achats externes du segment International & Filiales s'élèvent à 32,8 millions d'euros en 2009, en baisse de 13,2 % par rapport à 2008. Cette évolution résulte principalement de la diminution des achats externes de QDQ Media, et en particulier des coûts éditoriaux des

annuaires imprimés, des dépenses de communication et de marketing, ainsi que des frais généraux, suite aux actions d'optimisation entreprises dans le cadre de son plan de restructuration.

9.2.2.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION DU SEGMENT INTERNATIONAL & FILIALES

International & Filiales		Exercices clos le 31 décembre	
(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008
Autres produits et charges d'exploitation	(2,9)	(0,4)	na

Les autres produits et charges d'exploitation du segment International & Filiales représentent une charge nette de 2,9 millions d'euros en 2009 contre une charge nette de 0,4 million d'euros en 2008.

Cette évolution s'explique notamment par la hausse des dotations aux provisions pour risques clients comptabilisées par Horyzon Média en 2009.

(1) Le chiffre d'affaires facturé aux annonceurs des activités à la performance ou au CPC (coût par clic) de la société Horyzon Média est reconnu à 100 % dans le chiffre d'affaires consolidé à compter de l'exercice 2009, avec en contrepartie la comptabilisation en achats externes des reversements effectués aux éditeurs. Jusqu'en 2008, seule la commission de régie de cette activité était comptabilisée en chiffre d'affaires. Cette évolution n'a aucun impact sur la marge brute opérationnelle.

9.2.2.4 SALAIRES ET CHARGES SOCIALES DU SEGMENT INTERNATIONAL & FILIALES

International & Filiales (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2009	2008	Variation 2009/2008
Salaires et charges sociales	(39,2)	(46,3)	- 15,3 %
en % du chiffre d'affaires	51,7 %	50,6 %	

Les salaires et charges sociales du segment International & Filiales s'élèvent à 39,2 millions d'euros en 2009, en baisse de 15,3 % par rapport à 2008. Cette baisse provient principalement du plan de restructuration de QDQ Media, se traduisant par le départ de 40 % de ses effectifs entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, et une baisse de 36 % de son effectif moyen, qui passe de 656 à 419 entre les deux périodes.

2008, pour un chiffre d'affaires en baisse de 17,2 %, soit 15,7 millions d'euros.

Cette baisse du chiffre d'affaires a été partiellement compensée par la réduction drastique de l'ensemble des charges de QDQ Media, suite à la profonde réorganisation de son activité, qui s'est traduite par un coût de restructuration de 4,5 millions d'euros en 2009, principalement constitué des coûts de départ de 178 personnes. Ce coût de restructuration est classé, conformément aux règles comptables du Groupe, dans la rubrique « Coût des restructurations » non incluse dans la marge brute opérationnelle.

9.2.2.5 MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE DU SEGMENT INTERNATIONAL & FILIALES

La marge brute opérationnelle du segment International & Filiales s'élève à 0,9 million d'euros en 2009 contre 6,9 millions d'euros en

9.2.3 Analyse du résultat d'exploitation consolidé

Le tableau suivant présente le résultat d'exploitation consolidé du Groupe pour les exercices 2008 et 2009 :

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2009	2008	Variation 2009/2008
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	528,7	551,6	- 4,2 %
Participation des salariés	(15,3)	(17,8)	- 14,0 %
Rémunération en actions	(1,6)	(1,5)	6,7 %
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	-	(68,9)	na
Dotations aux amortissements	(19,6)	(17,2)	14,0 %
Résultat de cession d'actifs	(0,8)	(0,3)	na
Coût des restructurations	(4,5)	(2,5)	na
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	487,0	443,4	9,8 %
en % du chiffre d'affaires	41,8 %	37,2 %	

9.2.3.1 PARTICIPATION DES SALARIÉS ET RÉMUNÉRATION EN ACTIONS

La participation des salariés du Groupe s'élève à 15,3 millions d'euros en 2009, en baisse de 14,0 % par rapport à 2008.

La charge de rémunération en actions du Groupe s'élève à 1,6 million d'euros en 2009 en hausse de 6,7 % par rapport à 2008. La charge de l'exercice 2009 résulte des plans de stock-options mis en place en décembre 2007, et en juillet, octobre et décembre 2009, alors que la charge de l'exercice 2008 résultait des deux plans de stock-options mis en place en juin 2005 et en décembre 2007, ainsi que des deux plans d'attribution gratuite d'actions mis en place en novembre 2006 et en février 2008.

9.2.3.2 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations aux amortissements du Groupe s'élèvent à 19,6 millions d'euros en 2009 contre 17,2 millions d'euros en 2008, soit une hausse de 14,0 %, qui reflète la hausse des investissements réalisés par le Groupe essentiels à la stratégie de l'entreprise, notamment dans le cadre du lancement de nouveaux produits et services à destination de nos clients, et l'enrichissement des fonctionnalités des sites Internet fixe et mobile du Groupe.

9.2.3.3 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation du Groupe s'élève à 487,0 millions d'euros en 2009 en hausse de 9,8 % par rapport à 2008 en données historiques. Hors effet de la dépréciation, au 31 décembre 2008, de l'intégralité

de l'écart d'acquisition de QDQ Media d'un montant de 68,9 millions d'euros, le résultat d'exploitation 2009 ressortirait en baisse de 4,9 % par rapport à 2008.

9.2.4 Analyse du résultat net consolidé

Le tableau suivant présente le résultat net consolidé du Groupe pour les exercices 2008 et 2009 :

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2009	2008	Variation 2009/2008
Résultat d'exploitation	487,0	443,4	9,8 %
Produits financiers	8,8	3,4	158,8 %
Charges financières	(90,7)	(138,2)	- 34,4 %
Gain (perte) de change	-	-	na
Résultat financier	(81,9)	(134,8)	- 39,2 %
Résultat courant avant impôt	405,1	308,6	31,3 %
Impôt sur les sociétés	(131,5)	(131,7)	- 0,2 %
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	273,6	176,8	54,8 %
dont attribuable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe	273,6	176,9	54,7 %
dont intérêts minoritaires	0,0	(0,1)	na

9.2.4.1 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier du Groupe est déficitaire de 81,9 millions d'euros en 2009 contre un déficit de 134,8 millions d'euros en 2008, soit une amélioration de 39,2 % entre les deux périodes. Le résultat financier est essentiellement composé de la charge d'intérêts relative à l'emprunt bancaire de 1 950,0 millions d'euros mis en place en novembre 2006, et couvert au 31 décembre 2009 à hauteur de 88 % contre la hausse des taux d'intérêt par un portefeuille de *swaps* de taux et de *collars* venant à échéance fin 2011, et à hauteur de 46 % par des *swaps forward* venant à échéance fin 2013.

Cette charge d'intérêts, nette de l'effet des instruments de couverture de taux, s'élève à 80,7 millions d'euros en 2009 contre 111,6 millions d'euros en 2008. Le taux d'intérêt moyen de la dette est ainsi passé de 5,64 % en 2008 à 4,10 % en 2009, soit une diminution de 154 points de base, principalement liée à la diminution du taux moyen Euribor 3 mois.

Le résultat financier comprend également l'amortissement des frais d'émission d'emprunts pour un montant de 6,6 millions d'euros, stable entre les deux périodes, ainsi que la variation de la valeur temps des *collars* conclus en 2006 et de la valeur du *swap* court terme, représentant un produit de 7,4 millions d'euros en 2009, contre une charge nette de 16,5 millions d'euros en 2008, et classée dans la rubrique « Variation de la juste valeur des instruments de couverture ».

9.2.4.2 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Au titre de l'exercice 2009, le Groupe a constaté une charge d'impôt sur les sociétés de 131,5 millions d'euros, stable par rapport à 2008. Le taux d'imposition apparent est de 32,5 % en 2009 contre 42,7 % en 2008. Hors effet de la dépréciation de l'intégralité de l'écart d'acquisition de QDQ Media constatée en 2008, cet élément n'étant pas inclus dans le calcul du résultat fiscal, le taux d'imposition apparent serait de 34,9 % en 2008. Cette amélioration du taux d'imposition apparent s'explique principalement par l'utilisation en 2009 des déficits fiscaux 2007 et 2008 de PagesJaunes Petites Annonces.

9.2.4.3 RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

Le résultat de la période du Groupe s'élève à 273,6 millions d'euros en 2009 contre 176,8 millions d'euros en 2008, soit une hausse de 54,8 % entre les deux périodes. Hors effet de la dépréciation de l'intégralité de l'écart d'acquisition de QDQ Media constatée en 2008, le résultat de la période ressortirait en hausse de 11,4 % par rapport à 2008.

10 Trésorerie et capitaux

Le tableau suivant présente l'évolution de la trésorerie du Groupe consolidé pour les exercices clos au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 :

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
	2009	2008
Intérêts courus non échus	0,0	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67,0	89,0
Trésorerie brute	67,0	89,0
Découverts bancaires	(5,6)	(0,5)
Trésorerie nette	61,4	88,5
Emprunt bancaire	1 950,0	1 950,0
Ligne de crédit revolving	–	–
Frais d'émission d'emprunts	(28,2)	(34,8)
Dette sur instruments de couverture	3,7	5,3
Juste valeur des instruments de couverture	56,3	25,3
Intérêts courus non échus	4,2	4,5
Dettes sur engagements de rachats de minoritaires	0,6	3,1
Autres dettes financières	10,5	17,1
Endettement financier brut	1 996,9	1 970,4
ENDETTEMENT NET	1 935,4	1 881,9
Endettement net, hors juste valeur des instruments de couverture de taux et hors frais d'émission d'emprunts	1 907,4	1 891,5

La dette bancaire de PagesJaunes Groupe, d'un montant de 1 950,0 millions d'euros, est remboursable dans son intégralité fin 2013, et est couverte au 31 décembre 2009 à hauteur de 88 % contre la hausse des taux d'intérêt par un portefeuille de *swaps* de taux et de *collars* venant à échéance fin 2011, et à hauteur de 46 % par des *swaps forward* venant à échéance fin 2013. PagesJaunes Groupe bénéficie par ailleurs, auprès d'un syndicat bancaire diversifié, d'une ligne de crédit d'un montant d'environ 400,0 millions d'euros venant à échéance fin 2013. Cette ligne de crédit n'était pas tirée au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, l'endettement financier brut du Groupe consolidé s'élève à 1 996,9 millions d'euros contre 1 970,4 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 26,5 millions d'euros principalement liée à la variation défavorable de la juste valeur des instruments de couverture de taux pour un montant de 31,0 millions d'euros.

PagesJaunes Groupe doit respecter un certain nombre de covenants bancaires, dont le détail figure dans la note 27 des annexes aux comptes consolidés figurant dans le chapitre 20.1.

Hors juste valeur des instruments de couverture de taux, qui constitue un passif de 56,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre un passif de 25,3 millions d'euros au 31 décembre 2008, et hors amortissement des frais d'émission d'emprunts, soit 28,2 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 34,8 millions d'euros au 31 décembre 2008, la dette nette s'élève à 1 907,4 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 1 891,5 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie du Groupe consolidé pour les exercices clos au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 :

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
	2009	2008
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	283,7	320,2
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(32,5)	(11,5)
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement	(278,2)	(274,7)
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités	0,0	(0,0)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	(27,0)	34,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	88,5	54,5
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE FIN DE PÉRIODE	61,4	88,5

La trésorerie nette et équivalents de trésorerie s'élevaient à 61,4 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 88,5 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité s'élevaient à 283,7 millions d'euros en 2009 contre 320,2 millions d'euros en 2008, soit une baisse de 36,5 millions d'euros, avec principalement :

- une marge brute opérationnelle de 528,7 millions d'euros en 2009, en baisse de 23,0 millions d'euros par rapport à 2008 ;
- un besoin en fonds de roulement de 3,2 millions d'euros en 2009 contre un dégagement en fonds de roulement de 16,2 millions d'euros en 2008 ;
- un décaissement net de 80,1 millions d'euros au titre des intérêts financiers en 2009 contre 110,8 millions d'euros en 2008, compte tenu de la baisse des taux ;
- un décaissement de 148,0 millions d'euros au titre de l'impôt sur les sociétés en 2009, dont 16,7 millions d'euros de solde d'impôt sur les sociétés 2008, contre un décaissement de 118,7 millions d'euros en 2008.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement représentent un décaissement de 32,5 millions d'euros en 2009 contre un décaissement de 11,5 millions d'euros en 2008, soit une hausse de 21,0 millions d'euros, avec principalement :

- 26,0 millions d'euros au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles en 2009 contre 12,1 millions d'euros en 2008 ;
- 7,4 millions d'euros en 2009 relatifs aux rachats des participations minoritaires dans le capital de PagesJaunes Petites Annonces pour 6,0 millions d'euros et dans le capital d'Horyzon Média pour 1,4 million d'euros.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement s'élevaient à 278,2 millions d'euros en 2009 contre 274,7 millions d'euros en 2008, soit une hausse de 3,5 millions d'euros, avec principalement :

- 269,5 millions d'euros au titre des dividendes versés en 2009, stables par rapport à 2008 ;
- une diminution des autres dettes de 9,4 millions d'euros en 2009, contre une diminution de 0,8 million d'euros en 2008 ;
- dans le cadre du contrat de liquidité, un encaissement net de 0,7 million d'euros lié à l'évolution du portefeuille d'actions propres en 2009 contre un décaissement net de 4,3 millions d'euros en 2008, année de mise en place de ce contrat.

11

Recherche et développement

À la pointe dans son secteur, le Groupe PagesJaunes développe une activité de recherche et d'innovation performante grâce à ses équipes et à de nombreux partenariats. Ces équipes sont constituées des meilleurs spécialistes dans leurs domaines de compétences respectifs dans le but de favoriser l'innovation et l'excellence.

12

Informations sur les tendances

12.1 Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe

Voir Sections 9 et 10.

12.2 Tendances susceptibles d'influer sur l'activité du Groupe

Les principales tendances susceptibles d'influer sur l'activité du Groupe en 2010 sont liées à l'intensité de la reprise du marché publicitaire en France et en Espagne qui devraient conditionner la prospection commerciale de PagesJaunes et de QDQ Media sur leurs marchés respectifs.

12.3 Objectifs financiers

PagesJaunes Groupe se fixe les objectifs financiers suivants pour 2010 :

- Poursuite de la croissance soutenue des activités Internet qui permet de limiter la baisse du chiffre d'affaires global ; un rebond de l'activité lié à la montée en puissance des nouveaux produits est en effet attendu à partir du second semestre 2010.
- MBO comprise entre 500 et 530 millions d'euros compte tenu de la poursuite des investissements sur Internet fixe et mobile.
- Maintien d'une politique de distribution de dividende élevé ⁽¹⁾.

(1) L'objectif de distribution ne constitue en aucun cas un engagement de PagesJaunes Groupe et les dividendes futurs dépendront des résultats du Groupe, de sa situation financière, et de tout autre élément que le Conseil d'administration et les actionnaires de PagesJaunes Groupe jugeront pertinent.

13

Prévisions ou estimations de bénéfices

La Société n'effectue pas de prévisions au sens du règlement européen (CE) n° 809/2004.

14

Organes d'administration et de Direction

14.1	Composition du Conseil d'administration	59
14.2	Incriminations et conflits d'intérêts potentiels	63
14.3	Composition des organes de Direction	63

14.1 Composition du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont, à la date du présent document :

- François de Carbonnel ;
- Elie Cohen ;
- Abeille Deniau ;
- Jacques Garaïalde ;
- Jean-Christophe Germani ;
- Nicolas Gheysens ;
- Hugues Lopic ;
- Jérôme Losson ;
- Médiannuaire représentée par Joseph Ming ;
- Jean-Pierre Remy et
- Rémy Sautter.

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
François de Carbonnel	Administrateur Président du Comité des rémunérations et des nominations	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Administrateur et Président du Comité d'audit de Thomson Administrateur de QUILVEST SA (Luxembourg) Administrateur de Ecofin Hedge Fund Limited (Irlande) Administrateur de Ecofin Special Situations Funds Limited (Irlande) Administrateur de Amgen Inc. (États-Unis) Administrateur du Parc des Aulnais SA Administrateur de Cofipar SA Administrateur de GFISA (Groupe Foncier d'Île-de-France) Administrateur de FdeC Services Ltd Mandats qui ne sont plus exercés : Gérant de Geroa SARL Administrateur de Nixxis SA (Luxembourg) Président du Conseil d'administration de Thomson
Elie Cohen	Administrateur Membre du Comité d'audit Membre du Comité stratégique	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Directeur de recherches au CNRS, Professeur à l'Institut d'Études Politiques de Paris, Membre du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria (SSI) Administrateur d'EDF Énergies Nouvelles Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil scientifique et Administrateur de Vigeo Administrateur d'Orange Vice-Président du Haut Conseil du secteur public Administrateur d'EDF ENR
Abeille Deniau	Administrateur représentant le personnel	20 juillet 2006	20 juillet 2011	Néant Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Jacques Garaïalde	Administrateur Président du Conseil d'administration Président du Comité stratégique	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Associé de KKR Administrateur de Legrand Administrateur de Nexans Directeur général et administrateur de Médiannuaire Holding Administrateur de Tarkett Membre du Comité de Direction de la Société d'Investissement Familiale (S.I.F.) Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil d'administration de Médiannuaire Holding
Jean-Christophe Germani	Administrateur	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2011	Managing Director de Goldman Sachs Administrateur de Médiannuaire Holding Administrateur de Financière Daunou 5 Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de EM Acquisition Corp. et Education Management Corporation Administrateur de Alchemy Holding Sarl Administrateur de CCom Holdings Luxembourg S.à r.l. Administrateur de Wireless Information Network Limited Administrateur de InsuranceCity AG

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Nicolas Gheysens	Administrateur Membre du Comité d'audit Membre du Comité des rémunérations et des nominations	26 juillet 2007	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Salarié de Kohlberg Kravis Roberts & Co SAS Président de NorthgateArinso France Holdings Membre du Conseil de surveillance de la Société d'Investissement Familiale (SIF) Directeur général de Sedley Participations France (SAS) Membre du Conseil d'administration de U.N Ro-Ro Isletmeleri A.S. Membre du Conseil de gérance de A.T.U Luxembourg Sàrl Administrateur de Médiannuaire Holding Mandats qui ne sont plus exercés : Membre du Conseil de gérance de Victoria Holding Sàrl Membre du Conseil de gérance de Angel Lux Parent Sàrl Membre du Conseil de gérance de Angel Lux Common Sàrl
Hugues Lepic	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations Membre du Comité stratégique	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2011	Responsable de l'activité Private Equity pour l'Europe et associé de The Goldman Sachs Group, Inc Membre du Comité d'investissements de Goldman Sachs Administrateur de Prysman S.p.A. Administrateur de Médiannuaire Holding Administrateur de Endemol N.V. Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur d'Eutelsat Communications SA Président du Conseil de surveillance d'Autodis SA Président du Conseil de surveillance d'Autodistribution SA Administrateur de Cablecom Gmbh Administrateur de Cablecom Luxembourg GP Sàrl Administrateur de Iliad SA Censeur de Neuf Cegetel SA
Jérôme Losson	Administrateur	11 juin 2009	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Salarié de KKR Capstone Ltd Chief Operating Officer de Northgate Information Solutions Ltd Mandats qui ne sont plus exercés : Président de Mercadium France Administrateur de Mercadium Ltd
Médiannuaire, représentée par Joseph Ming	Administrateur	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2011	Néant Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Jean-Pierre Remy	Administrateur Directeur général	17 mai 2009	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Président Directeur général et administrateur de PagesJaunes Administrateur de PagesJaunes Marketing Services Président et administrateur de Médiannuaire Holding Administrateur de Mappy Président du Conseil d'administration et administrateur de QDQ Media (Espagne) Mandats qui ne sont plus exercés : Président d'Egencia LLC Président Directeur général d'Egencia Europe SA Administrateur d'Egencia UK Administrateur d'Egencia GmbH
Rémy Sautter	Administrateur Président du Comité d'audit	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Président Directeur général de Bayard d'Antin Président du Conseil de surveillance d'Ediradio/RTL Membre du Conseil de surveillance de M6 Administrateur de Partner Re (USA) Administrateur de Thomson Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de M6 Publicité Administrateur de Wanadoo Président de Sicav Multimedia et Technologies Administrateur de Taylor Nelson Sofres (UK)

■ Administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration comprend trois membres indépendants, Messieurs François de Carbonnel, Elie Cohen et Rémy Sautter.

Les critères pour qualifier un administrateur d'indépendant sont conformes au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres des organes d'administration et de Direction.

■ Biographie des administrateurs

François de Carbonnel est administrateur de sociétés et exerce des activités de conseil. Il était jusqu'à fin 2006 « *Senior Advisor* » de la Global Corporate and Investment Bank de Citigroup. Il avait rejoint fin 1999 Citigroup comme « *Managing Director* » de la Global Corporate and Investment Bank. Après dix ans passés au Boston Consulting Group (Boston, Paris, Chicago) de 1971 à 1981, il a été de 1981 à 1990 Président de Strategic Planning Associates (Washington, DC) devenu depuis Mercer Management Consulting. Après son rachat par Marsh Mc Lennan, il a rejoint General Electric (États-Unis) comme Président de GE Capital-Europe et Vice-Président de General Electric. En 1993, il a été nommé Vice-Président de Booz-Allen et Hamilton à Paris, puis en 1994 Président Directeur général de Midial S.A., fonction qu'il a occupée jusqu'en 1998. Il a également été Président du Conseil de surveillance de GE Capital-SNC entre 1996 et 1998. Né en 1946, François de Carbonnel est diplômé de l'École centrale de Lyon, de la faculté de sciences économiques de Lyon et de la Business School de Carnegie-Mellon University, Pittsburgh, États-Unis.

Elie Cohen a entrepris une double carrière de chercheur et d'enseignant du supérieur. Élève chercheur à l'École des mines puis Chargé de recherche au Centre de sociologie de l'innovation de l'École des mines, il a ensuite rejoint le CNRS comme directeur de recherches au Groupe d'analyse des politiques publiques de Paris-1 puis au Centre d'études de la vie politique française (FNSP). Comme maître de conférences puis professeur, Elie Cohen a enseigné à l'Institut d'études politiques de Paris, à l'École normale supérieure Ulm, à l'École nationale d'administration et à Harvard au Collège des ingénieurs. Auteur de multiples articles dans des revues scientifiques, Elie Cohen a publié plusieurs ouvrages d'économie industrielle et de politiques publiques tant en France qu'à l'étranger. Comme économiste, Elie Cohen a participé aux travaux de nombre de commissions parlementaires et exécutives. Il a été membre du Conseil d'administration de France Télécom de 1991 à 1995 et du Conseil d'administration d'Orange entre 2003 et 2007. Il a été membre du Conseil scientifique de l'Institut du développement durable et des relations internationales. Né en 1950, Elie Cohen est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Docteur en gestion et Docteur en sciences politiques.

Abeille Deniau est entrée chez PagesJaunes en 1986 et occupe actuellement les fonctions de Responsable éditoriale à la Direction de la Communication.

Jacques Garaïalde est associé de Kohlberg Kravis Roberts & Co. depuis 2003. Avant de rejoindre Kohlberg Kravis Roberts & Co., Jacques Garaïalde était associé de Carlyle, en charge du fonds Europe Venture Partners. Entre 1982 et 2000, il a exercé au sein du Boston Consulting Group, dont il a été *Senior VP* en charge de la Belgique (1992-1995) puis de la France et de la Belgique (1995-2000). Entre 1979 et 1981, il a occupé différentes fonctions au sein de Esso France. Jacques Garaïalde est également administrateur de Nexans, de Legrand et de Tarkett. Né en 1956, Jacques Garaïalde est titulaire d'un MBA de l'INSEAD (Fontainebleau) et est un ancien élève de l'École polytechnique.

Jean-Christophe Germani est Managing Director au sein de la Merchant Banking Division de Goldman Sachs. Né en 1974, Jean-Christophe Germani est diplômé de l'école des Hautes études commerciales.

Nicolas Gheysens a rejoint Kohlberg Kravis Roberts & Co en 2004. Auparavant, Nicolas Gheysens a travaillé au sein du fonds d'investissement Sagard et chez Goldman Sachs International. Né en 1976, Nicolas Gheysens est diplômé de l'Institut d'études politiques de Strasbourg et de l'ESSEC.

Hugues Lépici est associé gérant (« *Partner – Managing Director* ») de The Goldman Sachs Group, Inc., et dirige les activités d'investissement à long terme (« *Merchant Banking Division* ») de Goldman Sachs en Europe. Il dirige directement l'activité de *Private Equity* et de *Distressed Investment* en Europe. Il est membre du Comité exécutif de Goldman Sachs en Europe et membre des Comités d'investissement, de risque et du Comité stratégique de la *Merchant Banking Division* de Goldman Sachs. Hugues Lépici a débuté sa carrière en 1990 au sein du département *Mergers & Acquisitions* de Goldman Sachs à New York puis à Londres. Il a rejoint les activités de *Private Equity* de Goldman Sachs à Londres en 1996 avant d'être nommé *Managing Director* en 1998 et associé gérant en 2000. Né en 1965, Hugues Lépici est ancien élève de l'École polytechnique et titulaire d'un MBA de la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie.

Jérôme Losson a rejoint KKR Capstone en 2003. Il travaillait jusque-là au sein de la société anglaise Causeway Technologies, un éditeur de logiciels spécialisés dans le domaine de la construction qui avait préalablement acquis une société qu'il avait cofondé. Jérôme Losson avait commencé sa carrière chez McKinsey & Co à Bruxelles et Londres. Il est aujourd'hui Directeur des Opérations de Northgate Information Systems. Né en 1968, Jérôme Losson est diplômé d'un Ph.D. de l'Université de McGill et titulaire d'un MBA de l'INSEAD.

Josef Ming a rejoint KKR Capstone en 2008 en tant que *Chief Executive Officer*. Il est membre du Comité de suivi des investissements de KKR. Il a travaillé pendant 12 ans en tant qu'associé au sein de Bain & Company dont il a notamment été *Managing Director* pour la Suisse. Auparavant Josef Ming était *Chief Executive Officer* de Bally of Switzerland pour les marchés américains. Né en 1958, Josef Ming est titulaire d'un MBA de l'Université de Pepperdine et est diplômé de l'Université de Lucerne.

Rémy Sautter a débuté sa carrière au sein de la Caisse des dépôts et consignations (1971-1981) avant d'être nommé conseiller technique au cabinet du ministre de la Défense pour les affaires financières et budgétaires (1981-1983). Il a ensuite été Directeur financier de l'Agence Havas de 1983 à 1985 et Vice-Président Directeur général de RTL jusqu'en 1996. Remy Sautter a occupé les fonctions de Directeur général de la CLT-UFA jusqu'en 2000 avant d'occuper les fonctions de Président Directeur général de RTL jusqu'en 2002. Il est depuis décembre 2002, Président du Conseil de surveillance de RTL. Né en 1945, Remy Sautter est licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École nationale d'administration.

14.2 Incriminations et conflits d'intérêts potentiels

Au cours des cinq dernières années, les membres des organes d'administration, de Direction et de la Direction Générale n'ont fait l'objet d'aucune :

- condamnation pour fraude ;
- faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre eux par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- action d'un tribunal afin de les empêcher d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres des organes d'administration, de Direction et de la Direction Générale à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

MM. Garaïalde, Gheysens, Lepic et Remy, administrateurs de la Société, sont également administrateurs de Médiannuaire Holding, société mère de Médiannuaire, actionnaire principal de la Société. À la connaissance de la Société, il n'existe pas de situation de conflit d'intérêts relativement à l'exercice de ces mandats sociaux.

14.3 Composition des organes de Direction

À la date du présent document, la Direction Générale de PagesJaunes Groupe est ainsi composée :

Nom	Fonction
Jean-Pierre Remy	Directeur général
Julien Billot	Directeur général adjoint en charge du pôle Internet
Pascal Garcia	Directeur général adjoint en charge du pôle annonceurs
Claude Marchand	Directeur général adjoint en charge du pôle annuaires imprimés
En cours de recrutement	Directeur général adjoint en charge des finances ⁽¹⁾

(1) Ghislaine Mattlinger, qui exerçait la fonction de Directeur général adjoint en charge de la finance, de la performance et de l'informatique, a quitté ses fonctions le 1^{er} mars 2010.

Jean-Pierre Remy est Directeur général de PagesJaunes Groupe depuis le 25 mai 2009. Né en 1964, il est diplômé de l'École centrale Paris et du programme doctoral d'HEC. Après une longue expérience dans le conseil en stratégie en tant qu'associé de Bain & Company (spécialisé dans les développements de l'économie numérique), il a créé Egencia en 2000, société devenue le leader mondial du voyage d'affaires sur Internet. En avril 2004, Jean-Pierre Remy a vendu Egencia à Expedia, et a été nommé responsable au niveau européen puis mondial des activités voyage d'affaires d'Expedia. Il était à ce titre membre du Comité exécutif d'Expedia Inc.

Julien Billot est Directeur général adjoint en charge du pôle Internet depuis septembre 2009. Il a occupé un poste similaire pendant trois ans chez Lagardère Active. Il y a assuré la transformation numérique en France et à l'international en tant que Directeur général Numérique et New Business de décembre 2006 à août 2009. Avant cela, il était Directeur Marketing des Produits et Services Grand Public pour le groupe France Telecom qu'il a rejoint en 1993. Il y commence sa carrière en tant qu'Ingénieur Grands Comptes à la Division Entreprise puis évolue en 1995 vers France Telecom Mobiles Paging où il travaille successivement comme Conseiller auprès du Président, Directeur des Finances et de la Stratégie, et enfin Directeur des Ventes et des Finances. À partir de 1999, il rejoint Orange en France en tant que Directeur Marketing du Multimédia Mobile puis est promu Directeur des Marchés Mobiles Grand Public et Professionnels d'Orange France où il devient membre du Comité exécutif. Né en 1968, Julien Billot est diplômé de l'École polytechnique et de Telecom Paris. Il est également titulaire d'un DESS d'économie industrielle obtenu à l'université Paris-IX Dauphine en 1993.

Pascal Garcia est Directeur général adjoint en charge du pôle annonceurs. Il a exercé auparavant diverses fonctions de Direction Générale au sein du groupe PagesJaunes, tout d'abord à Telelistas, filiale que détenait à 50 % la Société au Brésil de 1997 à 2001, puis à Wanadoo Edition en 2002, avant de prendre la Direction Générale de QDQ Media en Espagne, de 2003 à 2008. Il a commencé sa carrière en 1982 dans le secteur parapétrolier, à la Direction Financière de la société Comex, puis de Coflexip au Brésil, groupe dans lequel il a exercé différents postes de Direction en France et à l'international, avant de prendre la Direction Générale de Coflexip Stena Offshore Brésil. Né en 1958, de nationalités française et brésilienne, Pascal Garcia est diplômé de HEC, il est titulaire d'un MBA de la Fundação Getulio Vargas (São Paulo, Brésil) et d'un MBA de l'ESADE (Barcelone, Espagne).

Claude Marchand est Directeur général adjoint en charge du pôle annuaires imprimés. Il était auparavant, depuis juillet 2000, Directeur de l'unité d'affaires annuaires imprimés. Il est entré chez PagesJaunes en mars 1997 en tant que Directeur général adjoint en charge des affaires techniques et de la qualité et membre du Directoire. Auparavant, il avait exercé différentes responsabilités dans le domaine de la communication et des médias : télévision publique (ingénieur ORTF puis directeur régional de FR3, de 1970 à 1990), Directeur général de sociétés d'exploitation de télévision par câble (Toulouse – Compagnie Générale des Eaux – puis Lille – France Télécom Câble), de 1990 à 1994, puis Directeur délégué du journal Var Matin et Directeur industriel du groupe de presse La Provence (groupe Lagardère) de 1994 à 1997. Né en 1948, il est diplômé de l'école polytechnique et de l'École nationale supérieure des télécommunications.

15.1	Montant global des rémunérations et avantages en nature	65
15.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	70

15.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature

L'ensemble des rémunérations brutes hors charges patronales et avantages en nature individuellement versés par la Société aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 au sein de PagesJaunes Groupe est résumé dans les tableaux ci-dessous :

TABEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Exercice 2008	Exercice 2009
Jacques Garaïalde, Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées en page suivante)	34 292	38 533
Valorisation des quantités attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	–	–
Michel Datchary, Directeur général (jusqu'au 25 mai 2009)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées en page suivante)	828 902	1 949 759
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	–	–
Jean-Pierre Remy, Directeur général (depuis le 25 mai 2009)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées en page suivante)	–	611 177
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	–	–
TOTAL	863 194	2 599 469

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
Jacques Garaïalde, Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	–	–	–	–
Rémunération variable	–	–	–	–
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	34 292	34 292	38 533	38 533
Avantages en nature ⁽²⁾	–	–	–	–
TOTAL	34 292	34 292	38 533	38 533
Michel Datchary, Directeur général (jusqu'au 25 mai 2009)				
Rémunération fixe	390 000	390 000	154 762	154 762
Rémunération variable	390 000	300 000	162 500	552 500
Indemnités solde de tout compte	0	0	0 ⁽¹⁾	218 752
Rémunération exceptionnelle	0	0	1 604 093	1 002 558
Jetons de présence	26 856	27 942	9 066	9 066
Avantages en nature ⁽²⁾	22 046	22 046	19 338	19 338
TOTAL	828 902	739 988	1 949 759	1 956 976
Jean-Pierre Remy, Directeur général (depuis le 25 mai 2009)				
Rémunération fixe	–	–	235 238	235 238
Rémunération variable	–	–	355 000	0
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	–	–	12 088	12 088
Avantages en nature ⁽²⁾	–	–	8 851	8 851
TOTAL	0	0	611 177	256 177

(1) Ce montant versé correspond à des sommes antérieurement provisionnées.

(2) Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2008	Montants versés en 2009
Mattia Caprioli ⁽¹⁾		
Jetons de présence	19 051	–
Autres rémunérations	–	–
François de Carbonnel		
Jetons de présence	38 102	43 066
Autres rémunérations	–	–
Elie Cohen		
Jetons de présence	33 022	39 288
Autres rémunérations	–	–
Abeille Deniau		
Jetons de présence	27 942	21 155
Autres rémunérations	64 471	64 994
Jean-Christophe Germani		
Jetons de présence	25 401	21 155
Autres rémunérations	–	–
Thomas Geitner ⁽²⁾		
Jetons de présence	8 891	–
Autres rémunérations	–	–
Nicolas Gheysens		
Jetons de présence	16 511	39 288
Autres rémunérations	–	–
Reinhard Gorenflos ⁽²⁾		
Jetons de présence	–	3 022
Autres rémunérations	–	–
Hugues Lepic		
Jetons de présence	29 212	33 244
Autres rémunérations	–	–
Jérôme Losson ⁽³⁾		
Jetons de présence	–	9 066
Autres rémunérations	–	–
Jean-Claude Marceau ⁽²⁾		
Jetons de présence	27 942	12 088
Autres rémunérations	142 217	269 994
Médiannuaire		
Jetons de présence	20 321	15 111
Autres rémunérations	–	–
Rémy Sautter		
Jetons de présence	39 372	43 822
Autres rémunérations	–	–
TOTAL	492 455	615 293

(1) *Mattia Caprioli a démissionné de son mandat d'administrateur le 26 juillet 2007.*

(2) *Les mandats de Thomas Geitner, Reinhard Gorenflos et Jean-Claude Marceau sont venus à expiration lors de l'Assemblée générale du 11 juin 2009 et n'ont pas été renouvelés.*

(3) *Jérôme Losson a été nommé administrateur par l'Assemblée générale du 11 juin 2009.*

Les informations relatives aux stock-options attribuées ou levées par les mandataires sociaux de la Société figurent à la Section 17.2.

En 2009, le Directeur général était éligible à une part variable de 100 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 200 %, reposant :

- pour 50 % sur un qualitatif variant de 0 à 200 % basé sur des critères liés principalement à la mise en oeuvre de la stratégie du Groupe et à la qualité du management ;
- pour 50 % sur un quantitatif basé sur un objectif de MBO variant de 0 à 200 %.

Aux termes des décisions du Conseil d'administration du 18 février 2010, au titre de l'exercice 2009, le montant total de la part variable du Directeur général s'élève à 355 000 euros, compte tenu de la prise de fonction de Jean-Pierre Remy le 25 mai 2009.

Par ailleurs, la Société ayant mis en place des régimes spécifiques de retraite supplémentaire (cf. chapitre 17.3), le Conseil d'administration du 20 décembre 2007 a décidé de faire bénéficier le Directeur général du nouveau dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) mis en place pour les cadres du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2008.

La part patronale des cotisations retraite au titre de l'article 83 du CGI de Michel Datchary pour l'année 2009 s'élève à 11 095 euros. Celle de Jean-Pierre Remy s'élève à 4 777 euros.

La Société n'a pas mis en place de régimes spécifiques de retraite supplémentaire pour ses mandataires sociaux.

Michel Datchary a exercé le mandat de Directeur général de la société PagesJaunes Groupe entre le 23 septembre 2004 et le 25 mai 2009.

Michel Datchary était, jusqu'au 25 février 2009, salarié de la société PagesJaunes (anciennement ODA). Son contrat de travail avec la société PagesJaunes avait été suspendu lors de sa nomination en qualité de Directeur général de la société PagesJaunes Groupe. Afin de se conformer aux recommandations AFEP/MEDEF et compte tenu du fait que la fin du contrat de travail de Michel Datchary avait pour conséquence la perte par celui-ci de ses droits à indemnités de fin de carrière (qui sont dus en cas de départ à la retraite) et de ses droits à indemnité de départ et de non-concurrence, le Conseil d'administration s'est efforcé, dans la définition du dispositif proposé, d'une part de transposer du contrat de travail au mandat social le système actuel d'indemnités de départ et de non-concurrence, en l'adaptant aux recommandations de l'AFEP/MEDEF en la matière, et d'autre part, de substituer un nouveau système aux indemnités de fin de carrière auxquelles Michel Datchary aurait eu droit dans le système actuel s'il avait quitté le Groupe pour faire valoir ses droits à la retraite.

En conséquence, Michel Datchary a démissionné de ses fonctions salariées au sein du Groupe et en conséquence son contrat de travail a pris fin le 25 février 2009. Les droits de Michel Datchary en tant que salarié de la société PagesJaunes ont été soldés et un montant d'environ 218 752,31 euros lui a été versé à titre de solde de tout compte (correspondant à 83 jours de congés d'ancienneté, 47 jours de congés cadres et 5 jours de compte épargne temps), à l'exclusion de toute autre indemnité de quelque nature que ce soit.

Deux types d'indemnités ont été mis en place : d'une part, une indemnité applicable uniquement en cas de départ contraint et, d'autre part, une indemnité au titre de l'obligation de non-concurrence.

■ Engagements pris au bénéfice de Michel Datchary

1. INDEMNITÉ DE DÉPART

Le Conseil d'administration, dans sa réunion du 25 février 2009, a décidé qu'une indemnité pourrait être versée à Michel Datchary en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie de la Société (et ce quelle que soit la forme du départ : révocation, non-renouvellement ou démission).

Le montant de cette indemnité serait égal à 21 mois de rémunération calculé sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération brute totale versée à l'intéressé au cours des 12 mois civils précédant la date de cessation des fonctions. On entend par rémunération brute le montant global de la rémunération charges salariales incluses, mais hors charges patronales.

Conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce (dans sa rédaction issue de la loi dite TEPA), ce type d'engagement a été soumis au respect de « conditions liées aux performances du bénéficiaire, appréciées au regard de celles de la société ».

Le versement de l'indemnité était soumis à la condition de performance suivante : l'évolution moyenne de la MBO au cours des trois dernières années, tel que ressortant des comptes consolidés du groupe PagesJaunes ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de Michel Datchary, supérieure à l'évolution moyenne du résultat d'exploitation avant perte de valeur des écarts des acquisitions, coûts de restructuration et résultats sur cessions d'actifs des sociétés du SBF 120 pour la même période.

Par exception, si la rupture intervenait entre le 1^{er} janvier et la date de l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes de l'année précédant celle de la rupture, le Conseil d'administration attendrait cet arrêté pour constater la réalisation ou non de la condition ci-dessus indiquée (sur la base des comptes ainsi arrêtés).

Il est précisé en tant que de besoin que l'indemnité ne serait pas due en cas de départ de Michel Datchary pour faire valoir ses droits à la retraite.

2. OBLIGATION DE NON-CONCURRENCE / INDEMNITÉ CORRESPONDANTE

Dans la mesure où Michel Datchary ne serait plus soumis à une obligation de non-concurrence au titre de son contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé que Michel Datchary serait soumis à une telle obligation au titre de ses fonctions de Directeur général mandataire social.

Cette obligation de non-concurrence serait mise en oeuvre en cas de cessation de son mandat de Directeur général pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit.

Cette interdiction de concurrence serait limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrirait l'ensemble du territoire français.

L'indemnité correspondante serait égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à Michel Datchary à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité.

En application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce et s'agissant d'une clause de non-concurrence, il est précisé que cette indemnité aurait été due en tout état de cause et qu'en conséquence la Société n'aurait pas eu la faculté de renoncer au bénéfice de l'engagement de non-concurrence.

Le cumul éventuel de l'indemnité de départ et de cette indemnité ne devrait en tout état de cause pas excéder 24 mois de rémunération brute.

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe, réuni le 17 mai 2009, a nommé Jean-Pierre Remy Directeur général de la Société à compter du 25 mai 2009, en remplacement de Michel Datchary qui a quitté ses fonctions à cette date.

Le Conseil d'administration a constaté, lors de cette même réunion, que les conditions prévues pour le versement à Michel Datchary de l'indemnité de départ, telles que fixées par le Conseil d'administration

lors de sa réunion du 25 février 2009, étaient respectées. Le Conseil d'administration a notamment constaté qu'était réalisée la condition de performance de l'indemnité de départ de Michel Datchary, à savoir que l'évolution moyenne de la marge brute opérationnelle au cours des trois dernières années, tel que ressortant des comptes consolidés du groupe PagesJaunes ayant été arrêtés par le Conseil d'administration, était supérieure à l'évolution moyenne du résultat d'exploitation avant perte de valeur des écarts des acquisitions, coûts de restructuration et résultats sur cessions d'actifs des sociétés du SBF 120 pour la même période.

Au titre de l'indemnité de départ soumise à condition de performance, et en conformité avec les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, 802 046 euros ont été versés à Michel Datchary.

■ Engagements pris au bénéfice de Jean-Pierre Remy

Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), sous réserve des conditions de performance suivantes :

En cas de départ avant l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le versement de l'indemnité serait soumis à la condition de performance suivante : atteinte de 90 % au moins des objectifs quantitatifs fixés pour la détermination de sa rémunération variable (en relation notamment avec l'évolution de la marge brute opérationnelle).

En cas de départ après l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le versement de l'indemnité serait soumis à la condition de performance suivante : l'évolution moyenne de la marge brute opérationnelle au cours des trois dernières années (ou des deux dernières années en cas de départ entre l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2011), telle que ressortant des comptes consolidés du Groupe ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de Jean-Pierre Remy, sera supérieure à l'évolution moyenne du résultat d'exploitation avant perte de valeur des écarts des acquisitions, coûts de restructuration et résultats sur cessions d'actifs des sociétés du SBF 120 pour la même période.

Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable.

Une obligation de non-concurrence est prévue en cas de cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence serait limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrirait l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à Jean-Pierre Remy à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les 15 jours calendaires suivants le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy.

MONTANT DES SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR AILLEURS AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jacques Garaïalde Président du Conseil d'administration		X		X		X		X
Michel Datchary Directeur général jusqu'au 25 mai 2009		X	dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)		X		X	
Jean-Pierre Remy Directeur général depuis le 25 mai 2009		X	dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)		X		X	

15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages

À la date du présent document de référence, les sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages sont les suivantes :

- au bénéfice de Michel Datchary : 0 euro ;
- au bénéfice de Jean-Pierre Remy : 0 euro ;
- au bénéfice de Jean-Claude Marceau : 0 euro à titre de provision sur le régime d'indemnités de fin de carrière et 0 euro à titre de provision sur le régime de médailles du travail ;
- au bénéfice d'Abeille Deniau : 20 918 euros à titre de provision sur le régime d'indemnités de fin de carrière et 4 892 euros à titre de provision sur le régime de médailles du travail.

16.1	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	71
16.2	Contrats de service	72
16.3	Comités institués par le Conseil d'administration	72

La Société est dirigée par un Conseil d'administration qui détermine les orientations de son activité et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il se prononce notamment sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la Société.

16.1 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France

PagesJaunes Groupe adhère aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF dans sa version consolidée de décembre 2008 et en particulier aux principes de gouvernement d'entreprise liés à :

- la responsabilité et l'intégrité des dirigeants et des administrateurs ;
- l'indépendance du Conseil d'administration ;
- la transparence et la diffusion de l'information ;
- le respect des droits des actionnaires.

La Société s'est attachée à mettre en œuvre les recommandations de ce rapport, notamment à travers l'adoption par le Conseil d'administration d'un Règlement intérieur qui fixe les principes directeurs de son fonctionnement et les modalités selon lesquelles il exerce sa mission (voir la Section 21.2.1).

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration doit rendre compte dans un rapport joint au rapport de gestion du Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Ce rapport est annexé au présent document de référence.

Lors de sa réunion du 18 décembre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008, le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Dispositions écartées :

Le Conseil d'administration a néanmoins étudié les différences entre les règles de fonctionnement actuel de PagesJaunes Groupe et les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF qui sont au nombre de trois :

1. Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers dans les sociétés contrôlées par un actionnaire de référence. Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe comporte trois membres indépendants sur onze administrateurs. La part des administrateurs indépendants est donc proche du tiers ; au surplus, le rôle actif des trois administrateurs indépendants conduit à considérer que l'esprit du Code est respecté ;
2. Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que la durée des mandats des administrateurs ne doit pas excéder quatre ans. Le mandat des administrateurs de PagesJaunes Groupe est de cinq ans. Le Conseil d'administration considère que ce point ne constitue pas un frein à la bonne gouvernance au sein de la Société. De plus, l'ensemble des mandats des administrateurs ne viennent pas à expiration à la même date : les mandats de quatre administrateurs (Madame Abeille Deniau, Messieurs Hugues Lepic et Jean-Christophe Germani, et la société Médiannuaire) viennent à expiration en 2011, les mandats des administrateurs nommés ou renouvelés lors de l'Assemblée générale du 11 juin 2009 viennent à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle 2014 ;
3. Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que le Comité des rémunérations doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Le Comité des rémunérations et des nominations de PagesJaunes Groupe est composé d'un administrateur indépendant sur trois membres. Le Conseil d'administration considère que la composition de ce Comité, dont l'administrateur indépendant est le Président, ainsi que les échanges ayant lieu entre cet administrateur indépendant et les autres membres indépendants du Conseil d'administration, paraît conforme à la bonne représentation des intérêts des différents actionnaires de la Société.

16.2 Contrats de service

Un contrat de prestations de services a été conclu en date du 28 novembre 2006 entre Médiannuaire et la Société par lequel Médiannuaire s'est engagé à apporter à la Société son assistance dans la gestion comptable et financière, juridique et fiscale ainsi qu'un conseil en stratégie (cf. chapitre 6.4.7 du présent Document de référence).

Aucun autre des membres du Conseil d'administration et aucun Directeur général n'est lié par un contrat de service avec PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3 Comités institués par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de Comités dont il fixe la composition et les attributions, et qui exercent une activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un Comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Président, du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 septembre 2004, a ainsi mis en place deux Comités au sein de la Société, à savoir un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations.

Le Conseil d'administration, dans sa réunion du 14 février 2008, a décidé la création d'un Comité stratégique.

16.3.1 Comité d'audit

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit est composé de deux membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Président du Comité est désigné par le Conseil d'administration sur proposition de son Président, parmi les membres du Comité.

La composition du Comité d'audit à la date d'enregistrement du présent document de référence est la suivante :

- M. Rémy Sautter, Président ;
- M. Elie Cohen; et,
- M. Nicolas Gheysens.

MISSIONS DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit a pour mission, pour le compte du Conseil d'administration :

- d'examiner les comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les rapports de gestion et de tableaux d'activité et de résultat ;
- de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées ;
- de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires ;
- d'examiner la procédure de sélection des Commissaires aux comptes de la Société, en particulier sur leur choix et leurs conditions de rémunération aux fins de formuler les observations ;
- d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des Commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner le rapport d'audit interne de l'année écoulée et le programme des missions de l'année en cours ;

- d'examiner les traitements comptables liés à des opérations spécifiques ;

- d'examiner chaque année les engagements hors bilan significatifs.

Les missions pour le compte du Conseil d'administration ne sont pas des limites aux pouvoirs du Conseil d'administration, lesquels ne peuvent s'exonérer de leur responsabilité en invoquant les missions ou avis de ces Comités.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il l'estime utile et se saisit de toute question entrant dans le cadre de sa mission. Il s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2009.

Le Comité d'audit peut demander communication par la Société de tout document ou information nécessaire à l'exercice de sa mission et la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de celle-ci. À l'occasion de l'examen des projets de comptes annuels et semestriels, il peut interroger les Commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants de la Société. Les irrégularités en matière comptable ou d'audit sont portées à sa connaissance.

Le Comité d'audit a notamment examiné les questions suivantes au cours de l'exercice 2009 :

- comptes sociaux et consolidés annuels au 31 décembre 2008 ;
- comptes consolidés semestriels au 30 juin 2009 ;
- chiffre d'affaires et principaux résultats des premier et troisième trimestres 2009 ;
- programme 2009 de l'Audit interne, conclusions des missions menées au cours de l'exercice et suivi de la mise en oeuvre des recommandations ;
- système de gestion des risques et cartographie des risques majeurs.

16.3.2 Comité des rémunérations et des nominations

COMPOSITION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Président du Comité est désigné par le Conseil d'administration sur proposition de son Président parmi les membres du Comité.

La composition du Comité des rémunérations et des nominations à la date d'enregistrement du présent document de référence est la suivante :

- M. François de Carbonnel, Président ;
- M. Hugues Lepic ;
- M. Nicolas Gheysens.

MISSIONS DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Il est chargé de soumettre au Conseil d'administration des propositions en vue de la nomination des membres du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des membres des Comités du Conseil d'administration. Il est également tenu informé par le Président du Conseil d'administration des nominations des autres dirigeants du Groupe. En outre, le Comité propose au Conseil d'administration le montant des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du Conseil d'administration.

Le Comité propose par ailleurs au Conseil d'administration la rémunération des mandataires sociaux et peut, sur demande du Président du Conseil d'administration, donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la Société.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2009.

16.3.3 Comité stratégique

COMPOSITION DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Président du Comité est désigné par le Conseil d'administration sur proposition de son Président parmi les membres du Comité.

La composition du Comité stratégique à la date d'enregistrement du présent document de référence est la suivante :

- M. Jacques Garaïalde, Président ;
- M. Elie Cohen ;
- M. Hugues Lepic.

MISSIONS DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Il est chargé d'assister le Conseil d'administration dans ses réflexions sur les grandes orientations stratégiques de la Société ou du Groupe à long terme, d'examiner l'ensemble des projets majeurs liés au développement et au positionnement stratégique du Groupe, et en particulier des projets de partenariats stratégiques et des opérations majeures d'investissement et de désinvestissement, ainsi que les plans de développement de la Société soumis au Conseil d'administration.

Le Comité stratégique s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2009.

16.3.4 Composition et fonctionnement des Comités

Les règles de fonctionnement sont fixées par le Conseil d'administration sur les principes suivants :

- les Comités sont convoqués par leurs Présidents dans un délai minimum de cinq jours et sans délai en cas d'urgence ;
- les réunions des Comités peuvent se tenir en tous lieux y compris par visioconférence ou conférence téléphonique (sauf sur les sujets à confidentialité renforcée, qualifiés comme tels lors de la saisine de leurs Présidents) ;
- les Comités peuvent inviter des experts externes ou internes pour l'examen de questions particulières, les frais d'intervention des experts externes étant à la charge de la Société.

Les Comités sont des organes collégiaux qui ont un rôle consultatif. Ils n'ont pas de pouvoir propre, leur rôle consistant à éclairer le Conseil ou son Président.

Les membres des Comités qui sont des membres du Conseil d'administration ne peuvent pas recevoir une rémunération permanente au titre de leur participation aux Comités. Ils peuvent en revanche recevoir une allocation exceptionnelle pour une mission spéciale et temporaire et peuvent également percevoir une part supérieure à celle des autres membres du Conseil d'administration dans les jetons de présence.

Les membres des Comités non-membres du Conseil d'administration peuvent recevoir une rémunération fixée par le Conseil d'administration, à la charge de la Société.

17 Salariés

17.1	Nombre de salariés et répartition par activité	74
17.2	Participation au capital et options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	77
17.3	Description des contrats d'intéressement et de participation	80

17.1 Nombre de salariés et répartition par activité

Au 31 décembre 2009, l'effectif du Groupe consolidé était de 4 843 salariés inscrits (y compris la partie des commerciaux ayant le statut de voyageur-représentant-placier (VRP) contre 5 284 en 2008 et 5 197 au 31 décembre 2007.

Par ailleurs, PagesJaunes Outre-Mer et Médiannuaire (entités non consolidées et liées au groupe PagesJaunes) employaient au 31 décembre 2009 respectivement 20 et 13 personnes.

Le tableau suivant présente l'évolution de la répartition géographique des salariés au sein du Groupe consolidé depuis 2007 :

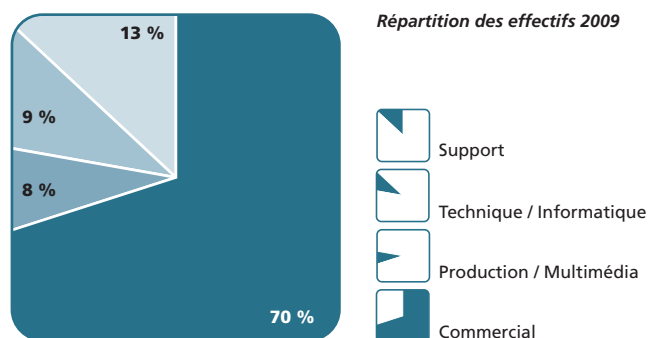
	2009 ⁽¹⁾		2008 ⁽¹⁾		2007 ⁽¹⁾	
France	4 324	89 %	4 446	84 %	4 293	83 %
dont Île-de-France	1 583		1 814		1 837	
dont province	2 741		2 632		2 456	
International	519	11 %	838	16 %	904	17 %
TOTAL GROUPE CONSOLIDÉ	4 843	100%	5 284	100%	5 197	100%

(1) Salariés inscrits au 31 décembre de l'année et, l'effectif d'Editus Luxembourg présenté à 100 %.

La baisse 2009 des effectifs, comparée à 2008, est portée par l'International (- 319) et dans une moindre mesure par la France (- 122). Elle s'explique principalement par la sortie du périmètre d'Edicom et par le plan social mis en œuvre chez QDQ (filiales étrangères), mais aussi par la baisse des effectifs commerciaux chez PagesJaunes SA (- 77 comparé à 2008).

Au 31 décembre 2009, la moyenne d'âge des salariés du Groupe consolidé était d'environ 39 ans et demi et le taux de féminisation était de 52 %. L'ancienneté moyenne des salariés du Groupe PagesJaunes était de dix ans et demi.

L'effectif du Groupe consolidé au 31 décembre 2009 était réparti de la manière suivante :



Le Groupe se caractérise par une proportion importante de commerciaux par rapport à l'effectif global (plus de 2 300 commerciaux terrain ou télévendeurs). En France, au sein de PagesJaunes, les commerciaux terrain (environ 1 230 personnes) ont le statut de VRP et sont rémunérés essentiellement à la commission sur le chiffre d'affaires et sur sa progression.

Depuis le 31 décembre 2006, année de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de PagesJaunes Groupe, 100 % des effectifs du groupe PagesJaunes sont des salariés de droit privé.

Seule PagesJaunes est assujettie à l'obligation de produire un bilan social. Celui-ci est présenté chaque année pour avis au Comité d'entreprise et adressé à l'Inspection du travail. Une synthèse du bilan social est adressée à tous les salariés de PagesJaunes.

Le taux de rotation des effectifs de PagesJaunes a été de 8,5 % en 2009 contre 9,3 % en 2008 et 11,5 % en 2007.

■ Faits marquants en 2009

PAGESJAUNES GROUPE

Organisation du Groupe et Comité de Direction

En mars 2009, une nouvelle organisation a été mise en place, alignée sur les enjeux stratégiques de l'entreprise. Le Groupe se structure désormais en quatre pôles (Internet, annuaires imprimés, annonceurs et finances/performance/système d'information) appuyés par des directions transverses. Sous l'autorité du Directeur général, quatre Directeurs généraux adjoints animent ces pôles et composent le Comité de Direction (cf. chapitre 14.3 – Composition des organes de direction).

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe, réuni le 17 mai 2009, a nommé Jean-Pierre Remy au poste de Directeur général en remplacement de Michel Datchary.

Parmi les arrivées qui ont caractérisé l'exercice 2009, citons notamment :

- la nomination de M. Julien Billot au poste de Directeur général adjoint de PagesJaunes Groupe en charge du pôle Internet (septembre) ;
- la nomination de M. Christophe Le Bars au poste de Directeur des Ressources Humaines du Groupe (octobre) ;
- la nomination de M. Julien Ampollini au poste de Directeur de la Stratégie et de la Communication du Groupe (décembre).

En décembre, le Comité de Direction du Groupe s'est élargi : outre les quatre Directeurs généraux adjoints, il comprend désormais le Directeur de la Stratégie et de la Communication, le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur juridique.

Cette fin d'année a par ailleurs vu la création, au sein du pôle Annonceurs, de la Direction des Grands Comptes Groupe dont Thomas Abikhalil, précédemment Directeur de la Communication, a pris la responsabilité, et ce afin de renforcer notre offre et notre organisation pour servir au mieux les grands comptes et leurs partenaires agences média.

La majorité des salariés du Groupe a une partie de sa rémunération liée à sa performance individuelle. Pour la force de vente, cette part peut représenter jusqu'à 100 % de la rémunération annuelle. Pour les cadres, cette part peut représenter jusqu'à 20 % de la rémunération annuelle, et jusqu'à 60 % pour les cadres dirigeants de façon générale.

Par ailleurs en 2007, les salariés de PagesJaunes et de ses filiales en France bénéficient d'un accord de participation mis en place au niveau du Groupe PagesJaunes et d'accords d'intéressement propres à certaines sociétés (voir la Section « 17.3 Description des contrats d'intéressement et de participation »). Enfin, ces mêmes salariés bénéficient d'un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) mis en place en 2007 et les cadres bénéficient également d'un dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (voir la Section 17.3)

Cette nouvelle Direction va regrouper l'ex-Direction Conseil média de PagesJaunes et la filiale Horyzon Média.

Volet social/Ressources Humaines

En avril 2009, la Direction de la Stratégie et de l'Innovation, sous l'impulsion de la Direction Générale du Groupe PagesJaunes, a initié un nouveau dispositif de management stratégique afin de trouver de nouveaux leviers de croissance, d'accélérer la transformation de l'entreprise et d'impliquer activement les salariés sur ses enjeux. Une première phase pilote d'une durée de six mois avec la participation de 590 bêta testeurs issus des filiales Editus, Mappy et PagesJaunes (siège de Sèvres et agences en régions) posaient ensemble les premiers jalons du programme d'Innovation Participative Salariés, baptisé Eurêka. Ce dispositif a été conçu spécifiquement pour les besoins du Groupe en s'inspirant de la dynamique des réseaux sociaux et des meilleures pratiques benchmarkées. L'objectif est que soient étudiées (voire mises en œuvre) toutes les suggestions émises par les salariés, de manière individuelle ou collective, quelles que soient leurs missions, pour améliorer les produits, les services ou les processus tout en contribuant à la satisfaction des clients. À fin décembre 2009, 674 idées ont été déposées *via* le site dédié.

Une enquête d'opinion interne, qui concerne pour la première fois l'ensemble des collaborateurs du Groupe, a été réalisée en novembre 2009. Cette enquête, qui sera réalisée chaque année, permet à chaque salarié de s'exprimer sur son travail et sa perception des orientations de l'entreprise dans ses différents aspects. Le taux de participation à cette enquête a atteint 79 % au niveau du Groupe.

Enfin, en décembre 2009, la société PagesJaunes Groupe a décidé de la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures en faveur de l'emploi des collaborateurs seniors. Sont notamment envisagés :

- le maintien dans l'emploi d'un pourcentage minimum de collaborateurs âgés de 55 ans ou plus ;

- la mise en œuvre d'entretiens de « seconde partie » de carrière et de plans d'action personnalisés pour les plus de 50 ans souhaitant réorienter leur carrière dans le cadre d'un nouveau projet professionnel extérieur à l'entreprise ;
- la mise en place de bilans personnalisés et d'un suivi spécifique concernant la formation professionnelle pour les plus de 45 ans ;
- des dispositions spécifiques concernant l'aménagement de fin de carrière et la transition entre activité et retraite ;
- des bilans de santé pour les 50 ans et plus dans le cadre de la politique « santé au travail » mise en œuvre par le Groupe.

Ce « plan senior » a été décidé pour une période de trois ans.

PAGESJAUNES

Conséquence directe de l'évolution du Groupe, PagesJaunes se structure désormais non plus en Unités d'Affaires mais en quatre pôles d'activité. Cette réorganisation a également entraîné la création de trois Directions : Production (pôle annonceurs), pagesjaunes.fr et Service en Mobilité (pôle Internet).

La société PagesJaunes Petites Annonces a fait l'objet d'une fusion/absorption le 21 juillet 2009, à l'issue de laquelle l'activité « annoncesjaunes.fr » a été rattachée au pôle Internet.

Les contrats des Responsables de Vente Terrain et des Directeurs d'Agence ont été revus, conduisant notamment à un changement dans la structure de leurs rémunérations (effectif pour l'édition 2010).

PagesJaunes a poursuivi son engagement dans une politique de santé au travail. C'est dans ce cadre que la Société a par exemple participé, en tant qu'Institutionnel, au réseau d'échanges de l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail), ou encore, qu'elle a initié une campagne de prévention concernant le sevrage tabagique en collaboration avec notre institution de prévoyance et de couverture des frais de santé.

MAPPY

Au cours de cet exercice, Mappy s'est attaché à mettre en place un projet visant à renforcer les relations avec les écoles/universités.

Depuis juillet 2009, les offres d'emploi ou propositions de stage sont accessibles sur le site mappy.com.

PAGESJAUNES MARKETING SERVICES.

En novembre, le comité d'entreprise a été consulté concernant le projet d'évolution 2010 de la structure (Directions Commerciale, Opérations et Informatique).

HORYZON MÉDIA

En janvier 2009, M. Éric Aderdor a été nommé à la Direction Générale d'Horyzon Média.

Horyzon a adhéré cette année à l'accord de Groupe PagesJaunes portant sur la prévoyance et les frais de santé.

EDITUS

Arrivé en janvier 2009, M. Éric Cavalli, nouveau D.R.H. d'Editus, a entamé une évolution du service Ressources Humaines par domaine de compétences.

Editus a par ailleurs connu, à compter du mois d'août 2009, une évolution de sa structure désormais organisée en unité d'affaire segmentée par client, où chacune d'elle est un centre de profit regroupant les métiers et compétences de manière « autonome ».

QDQ MEDIA

En février 2009, M. Anthony Loizeau a été nommé à la Direction Générale de QDQ Media.

La Société a mis en œuvre deux réorganisations qui ont conduit aux départs de 178 salariés. Elle a parallèlement mis en œuvre un certain nombre d'actions visant à renforcer la communication interne (lancement d'une « newsletter » à destination des salariés, organisation de petits-déjeuners de travail avec la Direction, développement de l'outil Intranet, etc.).

RELATIONS SOCIALES

En avril 2009, la Direction régionale du travail a rendu sa décision et fixé à neuf le nombre de CHSCT au sein de la société PagesJaunes SA. Les membres des CHSCT ont été désignés en juin 2009.

En juin, un nouvel accord relatif au droit syndical a été signé chez PagesJaunes SA. Faisant l'objet d'une opposition majoritaire de quatre organisations syndicales en juillet, ce sont désormais les règles du Code du travail qui s'appliquent en la matière.

Un avenant à l'accord d'intéressement 2009 versé en 2010 a été signé chez PagesJaunes et PagesJaunes Marketing Services (juin).

Un avenant à l'accord de participation Groupe a été signé le 16 décembre 2009, ainsi qu'un avenant au Plan d'Épargne Groupe (introduction d'un fond solidaire dans le dispositif de l'épargne salariale).

Le CHSCT de Mappy a été renouvelé en septembre 2009.

17.2 Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

PARTICIPATION AU CAPITAL

Au 20 mars 2010, à la connaissance de la Société, le nombre d'actions PagesJaunes Groupe détenues par chacun des membres du Conseil d'administration était le suivant :

Administrateur	Nombre d'actions
Jacques Garaïalde	5 011
Jean-Pierre Remy	77 167
François de Carbonnel	2 010
Elie Cohen	1
Abeille Deniau	560
Jean-Christophe Germani	1
Nicolas Gheysens	1
Hugues Lopic	1
Jérôme Losson	1
Médiannuaire	153 640 181
Rémy Sautter	1 773

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

La Société a mis en place un plan d'options de souscription d'actions le 28 juin 2005, totalisant 3 796 800 options toutes avec un prix d'exercice de 19,30 euros, et une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des options se fait de façon complète après trois ans.

De même, la Société a mis en place un second plan de souscription d'actions le 20 décembre 2007, totalisant 2 927 900 options toutes avec un prix d'exercice de 14,46 euros, et les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

En 2009, la Société a mis en place trois plans de souscription d'actions : le 23 juillet 2009 pour 1 145 000 options à un prix d'exercice de 6,71 euros, le 29 octobre 2009 pour 87 000 options à un prix d'exercice de 8,843 euros, le 17 décembre 2009 pour 75 000 options à un prix

d'exercice de 7,821 euros. Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 23 juillet 2009, le Conseil d'administration a notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options est soumise à des conditions de performance, en conformité avec le code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

Jean-Pierre Remy sera tenu de réinvestir en actions PagesJaunes Groupe 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options. Jean-Pierre Remy devra conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général.

PARTICIPATION AU CAPITAL, OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS, ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS CONSENTIES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jacques Garaïalde	-	-	-	-	-	-
Michel Datchary	-	-	-	-	-	-
Jean-Pierre Remy	23 juillet 2009	Options de souscription	119 000	140 000	6,71	Du 23 juillet 2012 au 23 juillet 2019
TOTAL	-	-	119 000	140 000	-	-

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jacques Garaïalde	-	-	-
Michel Datchary	-	-	-
Jean-Pierre Remy	-	-	-
TOTAL	-	-	-

ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution gratuites d'actions le 30 mai 2006. Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006. Un second plan d'attribution gratuite d'actions a été arrêté le 20 novembre 2006, et donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe. Compte tenu de la non atteinte des conditions de performance sur l'une des deux années concernées, seules 50 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 20 novembre 2008. Un troisième plan a été arrêté le 14 février 2008, donnant lieu à l'attribution de 12 940 actions à 15 collaborateurs du Groupe. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Néant						

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Michel Datchary	20 novembre 2006	Néant	Montant de la MBO consolidée
Jean-Pierre Remy	-	-	-
Abeille Deniau	20 novembre 2006	Néant	Montant de la MBO consolidée
Jean-Claude Marceau	20 novembre 2006	Néant	Montant de la MBO consolidée
TOTAL		NÉANT	

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS**INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT**

Date d'Assemblée	12 avril 2005	12 avril 2005	11 juin 2009	11 juin 2009	11 juin 2009
Date du Conseil d'administration et nom du plan	28 juin 2005	20 décembre 2007	23 juillet 2009	29 octobre 2009	17 décembre 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	3 796 800	2 927 900	1 145 000	87 000	75 000
dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux					
Michel Datchary	72 000	–	–	–	–
Jean-Pierre Remy	–	–	140 000	–	–
Jean-Claude Marceau	3 000	–	–	–	–
Abeille Deniau	3 000	1 700	–	–	–
Point de départ d'exercice des options/ de l'acquisition des actions	28 juin 2008	20 décembre 2010	23 juillet 2012	29 octobre 2012	17 décembre 2012
Date d'expiration	28 juin 2015	20 décembre 2017	23 juillet 2019	29 octobre 2019	17 décembre 2019
Prix de souscription ou d'achat		14,46 euros	6,71 euros	8,843 euros	7,821 euros
Prix de souscription ou d'achat avant ajustement	19,30 euros				
Prix de souscription ou d'achat après ajustement	11,72 euros	–	–	–	–
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	–	–	–	–	–
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2009 (1)	377 670	0	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	83 006	160 950	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	2 937 322	2 626 600	1 145 000	87 000	75 000

(1) Lié à l'exercice anticipé décrit ci-dessous.

Aucun autre administrateur ne détient d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties par PagesJaunes Groupe.

EXERCICE ANTICIPÉ DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Le règlement du plan permettait aux bénéficiaires d'exercer par anticipation jusqu'à 50 % des options qui leur ont été attribuées, soit environ 1,85 million d'options, dans un délai de trois mois à compter de la date d'envoi de la notification d'un changement de contrôle, soit, compte tenu du changement de contrôle intervenu le 11 octobre 2006, du 12 octobre 2006 jusqu'au 12 janvier 2007, et de céder à leur convenance les actions issues de cet exercice. Les plus-values réalisées dans le cadre de cet exercice anticipé sont fiscalement assimilées à des traitements et salaires. De ce fait, elles sont soumises à charges sociales et impôt sur le revenu pour le bénéficiaire, et charges patronales pour l'entreprise. 251 669 options ont ainsi été exercées par anticipation tout début 2007 jusqu'au 12 janvier.

Par ailleurs, le versement d'un dividende exceptionnel par prélèvement sur les réserves libres de la Société a donné lieu à un ajustement du prix

d'exercice ainsi que du nombre d'options consenties, conformément à l'article L. 225-181 du Code de commerce.

Le règlement du plan d'options de souscription d'actions du 28 juin 2005 permettait aux bénéficiaires d'exercer jusqu'à 100 % des options qui leur ont été attribuées dans un délai de trois mois à compter de la date d'envoi de la notification d'un changement de contrôle d'une filiale et de céder à leur convenance jusqu'à 50 % des actions issues de cet exercice. Les plus-values réalisées dans le cadre de cet exercice anticipé sont fiscalement assimilées à des traitements et salaires. De ce fait, elles sont soumises à charges sociales et impôt sur le revenu pour le bénéficiaire, et charges patronales pour l'entreprise. 126 001 options ont ainsi été exercées par anticipation en 2007 par les salariés de Kompass France et Kompass Belgique.

Au 31 décembre 2009, la dilution potentielle induite par les options de souscription et les actions gratuites attribuées est de 2,5 % du capital social de PagesJaunes Groupe.

17.3 Description des contrats d'intéressement et de participation

■ Participation

Un accord de participation a été signé au sein du Groupe PagesJaunes le 26 juin 2006 avec cinq organisations syndicales (CFE/CGC, CFDT, FO, CGT et le syndicat autonome PagesJaunes). Il couvre les sociétés françaises du Groupe PagesJaunes détenues à plus de 50 % par PagesJaunes Groupe. Horyzon Média a rejoint l'accord de Groupe à effet du 1^{er} janvier 2008. La réserve spéciale de participation du Groupe PagesJaunes est la somme des réserves spéciales de participation calculées au niveau de chaque filiale concernée suivant une formule dérogatoire.

La réserve spéciale de participation est répartie entre tous les bénéficiaires pour 30 % en fonction de leur temps de présence et pour 70 % proportionnellement au salaire annuel brut perçu par chaque bénéficiaire. Les sommes attribuées individuellement seront affectées au Plan d'Épargne du Groupe PagesJaunes et bloquées durant cinq ans.

Le tableau ci-dessous présente la participation distribuée ou à distribuer au titre du dernier exercice :

Accord Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Participation à distribuer aux salariés du Groupe PagesJaunes
2009	14,7
2008	17,5
2007	14,5

■ Intéressement

Il existe différents accords d'intéressement au sein des différentes filiales du Groupe PagesJaunes.

Toutes les filiales françaises du Groupe PagesJaunes hors Horyzon Média bénéficient d'un accord d'intéressement.

Le 15 juin 2009, compte tenu du contexte économique, un avenant à l'accord d'intéressement 2007-2009 de PagesJaunes SA a été signé modifiant pour l'exercice 2009 la formule de calcul de la masse d'intéressement concernant le critère de chiffres d'affaires.

Le 2 juin 2009, compte tenu du contexte économique, la société PagesJaunes Marketing Services a signé un avenant à son accord d'intéressement 2007-2009 pour l'exercice 2009 afin d'en adapter les paramètres.

(en milliers d'euros)	Intéressement 2005 versé en 2006	Intéressement 2006 versé en 2007	Intéressement 2007 versé en 2008	Intéressement 2008 versé en 2009
Intéressement versé dans le Groupe PagesJaunes	9 251	8 423	10 239	9 918

■ Plan d'épargne d'entreprise

Du fait de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de PagesJaunes Groupe, les sociétés du Groupe PagesJaunes sont sorties du plan d'épargne groupe France Télécom.

Un accord sur la mise en place d'un nouveau plan d'épargne Groupe propre au Groupe PagesJaunes a été signé le 12 février 2007 par la Direction et les organisations syndicales.

■ Dispositif de retraites supplémentaires

Un accord Groupe PagesJaunes portant sur la mise en place d'un dispositif de retraites supplémentaires a été signé le 22 novembre 2007 par la Direction et les organisations syndicales. Cet accord comporte deux volets :

- un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) qui prévoit de compléter les versements effectués par les collaborateurs d'un abondement de l'entreprise. Pour 2008 et les années suivantes, cet abondement a été fixé à 502 euros maximum pour 1 500 euros versés par le salarié. Pour 2007, à l'occasion de l'ouverture du PERCO et afin d'en favoriser l'accès au plus grand nombre de salariés, cet abondement a été fixé à 701 euros toujours pour un versement de 1 500 euros ;
- un système de retraite supplémentaire à cotisations définies « article 83 » du Code général des impôts dont tout le personnel cadre des filiales du Groupe bénéficiera à compter du 1^{er} janvier 2008. L'adhésion à ce dispositif est obligatoire et se traduira par une cotisation de 5,50 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations (partie de rémunération qui dépasse la tranche A, 2 773 euros par mois en 2008). Cette cotisation sera supportée à hauteur de 40 % par le collaborateur, soit 2,20 % et à hauteur de 60 % par l'entreprise, soit 3,30 %.

■ Attribution et levées d'options sur les actions de la Société intervenues au cours de l'exercice

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, les attributions et levées d'options sur les actions de la Société, intervenues au cours de l'exercice 2009, se présentent comme suit :

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Plan de souscription PagesJaunes Groupe

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties en 2009 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	378 000	7,213 euros
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	Néant	

Plan d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions. Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution d'actions le 30 mai 2006.

Le principe du plan d'attribution gratuite d'actions est le suivant : chaque attributaire se voit attribuer initialement le droit de recevoir gratuitement des actions. Celles-ci seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites. Les conditions de performance tiennent à la réalisation de critères de croissance du chiffre d'affaires consolidé et de croissance de la marge brute consolidée de la Société.

Un premier plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006, soit environ 43 % de l'enveloppe autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006. Faute d'atteinte des conditions de performance liées à ce plan, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

Un deuxième plan a donné lieu à l'attribution initiale de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe le 20 novembre 2006. Faute d'atteinte des conditions de performance sur l'une des deux années concernées, seules 50 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 20 novembre 2008.

Un troisième plan a donné lieu à l'attribution initiale de 12 940 actions à 15 collaborateurs du Groupe le 14 février 2008. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

	Plan PagesJaunes Groupe Mai 2006	Plan PagesJaunes Groupe Novembre 2006	Plan PagesJaunes Groupe Février 2008
Nombre actions attribuées aux 10 plus grands attributaires du Groupe PagesJaunes non-mandataires sociaux	24 120	32 304	9 440

18 Principaux actionnaires

18.1 Répartition du capital de la Société	83
18.2 Droits de vote	84
18.3 Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société	84
18.4 Pactes d'actionnaires	84
18.5 Nantissements	85

18.1 Répartition du capital de la Société

PagesJaunes Groupe est détenu à plus de 50 % par la société Médiannuaire qui est, par l'intermédiaire de la société Médiannuaire Holding (société anonyme de droit français) et des sociétés Sèvres I, Sèvres II, Sèvres III et Sèvres IV (sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois), contrôlée par un consortium de fonds

d'investissement composé à hauteur d'environ 80 % de fonds gérés ultimement par KKR Europe II Limited ⁽¹⁾ et KKR Millennium Limited ⁽²⁾ et conseillés par Kohlberg Kravis Roberts & Co., L.P. (« KKR »), et, à hauteur d'environ 20 %, de certains fonds gérés par la division « *Principal Investment Area* » du groupe Goldman Sachs.

La répartition du capital de PagesJaunes Groupe a évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

	31 décembre 2007	en % du capital et des droits de vote	31 décembre 2008	en % du capital et des droits de vote	31 décembre 2009	en % du capital et des droits de vote
Médiannuaire	153 640 187	54,7 %	153 640 187	54,7 %	153 640 187	54,7 %
Salariés de PagesJaunes Groupe ⁽¹⁾	1 391 648	0,5 %	1 574 748	0,6 %	1 681 050	0,6 %
Public	125 612 615	44,8 %	125 188 213	44,5 %	125 129 339	44,5 %
Autocontrôle	–	–	581 606	0,2 %	534 178	0,2 %
TOTAL	280 644 450	100,0 %	280 984 754	100,0 %	280 984 754	100,0 %

(1) Dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG) de PagesJaunes Groupe.

À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

Les actions d'autocontrôle sont exclusivement détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en œuvre le 7 octobre 2008.

L'information concernant la mise en œuvre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice écoulé figure dans la Section 20.3 (Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale).

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Néant.

(1) En qualité de general partner ultime de KKR European Fund II, Limited Partnership et KKR Associates Europe II, Limited Partnership.

(2) En qualité de general partner ultime de KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership.

18.2 Droits de vote

Tous les actionnaires disposent d'un droit de vote par action. Les principaux actionnaires de la Société ne disposent pas de droits de vote différents des autres actionnaires.

18.3 Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société

Hormis Médiannuaire, Médiannuaire Holding et le consortium contrôlant Médiannuaire Holding, aucune personne physique ou morale, directement ou indirectement, conjointement ou de concert, n'exerce ou ne peut exercer un contrôle sur la Société à la date du présent document de référence.

La Société est détenue à hauteur de 54,68 % du capital et des droits de vote par Médiannuaire.

S'inspirant notamment des principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le rapport MEDEF / AFEP d'octobre 2003, PagesJaunes Groupe applique différentes mesures permettant de s'assurer que le contrôle n'est pas assuré de manière abusive. Il s'agit par exemple de :

- de la composition du Conseil d'administration qui comprend trois membres indépendants, ces administrateurs étant désignés parmi des personnalités indépendantes et libres d'intérêt par rapport à

la Société. Une présentation des administrateurs indépendants siégeant au Conseil d'administration à la date de dépôt du présent document de référence figure à la section 14.1 du présent document de référence ;

- l'existence d'un Comité des rémunérations et des nominations présidé par un administrateur indépendant ;
- l'existence d'un Comité d'audit comprenant une majorité d'administrateurs indépendants et présidé par un administrateur indépendant ;
- l'existence d'un Comité stratégique ;
- la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

18.4 Pactes d'actionnaires

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun pacte d'actionnaires portant sur le capital et/ou les droits de vote de la Société.

18.5 Nantissements

NANTISSEMENTS D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

La société Médiannuaire a conclu le 27 février 2007 un contrat de nantissement de compte d'instruments financiers au titre duquel

elle a constitué au profit d'un pool bancaire et d'autres créanciers lui ayant consenti différents financements, un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur 153 640 177 actions de la Société en garantie de toutes sommes dues par Médiannuaire.

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
Médiannuaire	Les créanciers au titre de la dette bancaire, les créanciers au titre de la dette mezzanine et les banques de couverture, dans la limite d'un montant maximum en principal de 6 010 000 000 €	27 février 2007	Extinction de toutes les obligations de Médiannuaire garanties par le nantissement d'actions	Extinction de toutes les obligations de Médiannuaire garanties par le nantissement d'actions	153 640 177	54,7 %

NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Au titre du contrat de financement bancaire, la Société a constitué en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur l'intégralité des actions PagesJaunes qu'elle détient en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société au titre du financement bancaire.

La Société s'est en outre engagée à constituer en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur les titres de toute filiale qui deviendrait une filiale significative (« *material subsidiary* »), selon les critères définis dans le contrat de financement, en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société.

Nantissements d'actifs de l'émetteur (immobilisations incorporelles, corporelles et financières)

Type de nantissements/hypothèques (milliers d'euros)	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nanti (a)	Total de poste du bilan (b)	% correspondant (a/b)
s/immo. incorporelle	-	-	-	-	-
s/immo. corporelle	-	-	-	-	-
s/immo. financière	24 octobre 2006	-	4 005 038 (267 002 531 actions PagesJaunes)	4 058 137	98,7 %
TOTAL	-	-	4 005 038	4 058 137	98,7 %

19

Opérations avec des apparentés

La Société a identifié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 onze conventions susceptibles d'entrer dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, à savoir :

- un contrat signé avec la société PagesJaunes relatif au financement bancaire prévoyant notamment le cautionnement par PagesJaunes Groupe de toutes sommes dues au titre du crédit revolving de 400 millions d'euros (*Facility B*) par toute filiale du Groupe qui deviendrait emprunteur à ce titre. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 octobre 2006 ;
- un contrat de prestation de services avec la société Médiannuaire. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 novembre 2006 ;
- un contrat de prêt signé avec PagesJaunes pour un montant de 430 millions d'euros. La conclusion d'une première convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 novembre 2006. Cette convention a été résiliée le 19 décembre 2008, après approbation du Conseil d'administration dans sa séance du 18 décembre 2008. Une nouvelle convention a été signée le 19 décembre 2008, en vue notamment d'en actualiser les conditions financières compte tenu de l'évolution récente des conditions de marché. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 18 décembre 2008 ;
- l'application à Michel Datchary, en sa qualité de Directeur général de la Société, du régime de retraite supplémentaire (article 83 du CGI) mis en place au sein de la Société. Cette application avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 décembre 2007 ;
- la modification du contrat de travail de M. Michel Datchary avec la société PagesJaunes afin d'insérer une condition de performance à l'article 11 de ce contrat, en application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce. La conclusion de cette convention a été approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 14 février 2008 ;
- deux lettres de soutien, demandées par les Commissaires aux comptes, dans le cadre de l'arrêté des comptes de QDQ Media et de PagesJaunes Petites Annonces. Ces lettres de soutien ont été préalablement approuvées par le Conseil d'administration dans sa séance du 25 février 2009 ;
- la mise en place de deux types d'indemnités au bénéfice de Michel Datchary (une indemnité applicable uniquement en cas de départ contraint et une indemnité au titre de l'obligation de non-concurrence) à la suite de sa démission de ses fonctions salariées au sein du Groupe (ces deux indemnités sont détaillées en point 15.2 du présent document de référence). La mise en place de ces indemnités a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 25 février 2009 ;
- les modalités de la cessation de ses fonctions de Directeur général par Michel Datchary (dont notamment le versement de l'indemnité de départ proposée et celui de l'indemnité proposée au titre de l'obligation de non-concurrence). Ces modalités ont été préalablement approuvées par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 mai 2009 ;
- les termes et conditions du mandat de Directeur général de Jean-Pierre Remy (détaillées en section 15.1 du présent document de référence), préalablement approuvées par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 mai 2009 ;
- la cession par PagesJaunes Groupe à PagesJaunes de la totalité des actions composant le capital de PagesJaunes Petites Annonces. Cette opération a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 11 juin 2009 ;
- un abandon de créance à hauteur de 11,5 millions d'euros au profit de la société QDQ Media dans le cadre d'un prêt participatif signé le 22 octobre 2001 et le report de l'échéance du prêt participatif de 5 millions d'euros du 15 décembre 2009 au 15 décembre 2013. Ces opérations ont été préalablement approuvées par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 décembre 2009.

PagesJaunes Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec les sociétés QDQ Media et PagesJaunes Petites Annonces

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ

M. Michel Datchary.

NATURE ET OBJET

Le Conseil d'administration du 25 février 2009 a autorisé la rédaction des deux lettres de soutien à QDQ Media et PagesJaunes Petites Annonces dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2008 de ces sociétés.

MODALITÉS

Après une analyse des perspectives 2009-2011 de QDQ Media et de PagesJaunes Petites Annonces, le Conseil a autorisé les deux lettres de

soutien qui correspondaient aux intentions de la Direction de fournir un soutien financier aux deux sociétés justifiant le maintien de l'hypothèse de continuité d'exploitation de celles-ci.

2. Avec la société QDQ Media

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ

M. Jean-Pierre Remy.

A. NATURE ET OBJET

Le Conseil d'administration du 17 décembre 2009 a autorisé l'abandon par votre Société d'une créance en compte courant détenue sur sa filiale QDQ Media.

MODALITÉS

L'abandon de créance autorisé représente 11 500 000 euros.

B. NATURE ET OBJET

Le Conseil d'administration du 17 décembre 2009 a autorisé le report de l'échéance d'un prêt participatif signé le 21 octobre 2001.

MODALITÉS

L'échéance du prêt participatif de 5 000 000 euros est reportée du 15 décembre 2009 au 15 décembre 2013.

3. Avec M. Michel Datchary, administrateur de votre Société et de la société PagesJaunes SA

NATURE ET OBJET

Le Conseil d'administration du 17 mai 2009 a approuvé les modalités de la cessation des fonctions de Directeur général de M. Michel Datchary (dont notamment le versement de l'indemnité de départ proposée et celui de l'indemnité au titre de l'obligation de non-concurrence).

MODALITÉS

Concernant les éléments de rémunération, la rémunération variable au titre de l'exercice 2009 a été arrêtée à 162 500 euros soit 5/12^e du bonus payé à M. Michel Datchary en 2008 et ce, compte tenu de la confirmation des objectifs du Groupe pour l'ensemble de l'année 2009.

Concernant les indemnités versées au titre de la cessation des fonctions, le Conseil d'administration a autorisé le versement des sommes suivantes :

- 802 046 euros (représentant douze mois de rémunération) versé au titre de l'indemnité de départ soumise à condition de performance, au plus tard le 25 juin 2009 ; le calcul de la condition de performance fait en effet ressortir que l'évolution moyenne de la Marge Brute Opérationnelle au cours des trois dernières années, telle que ressortant des comptes consolidés du Groupe PagesJaunes ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de M. Michel Datchary (c'est-à-dire 2006, 2007 et 2008), est supérieure à l'évolution moyenne du résultat d'exploitation avant perte de valeur des écarts des acquisitions, coûts de restructuration et résultats sur cessions d'actifs d'un échantillon de sociétés du SBF 120 pour la même période ;
- 802 046 euros versés au titre de son obligation de non-concurrence, un montant total payable par quart à la fin de chaque semestre à compter du 25 mai 2009.

4. Avec M. Jean-Pierre Remy, administrateur de votre Société et de la société PagesJaunes SA

NATURE ET OBJET

Le Conseil d'administration du 17 mai 2009 a autorisé les termes et les conditions du mandat de Directeur général de M. Jean-Pierre Remy.

MODALITÉS

Les termes et conditions, notamment financières, envisagés au titre du mandat de M. Jean-Pierre Remy, ont fait l'objet d'une proposition du Comité des rémunérations en date du 15 mai 2009.

M. Jean-Pierre Remy percevra une rémunération initiale annuelle brute forfaitaire d'un montant fixe de 390 000 euros payable sur douze mois. En complément de cette rémunération, M. Jean-Pierre Remy percevra une rémunération annuelle brute variable, payable au plus tard le 31 mars de l'année suivante, pouvant représenter jusqu'à 100 % de sa rémunération fixe en cas d'objectifs atteints et jusqu'à 200 % de sa rémunération fixe en cas de dépassement des objectifs. Cette part variable de la rémunération serait déterminée pour partie en fonction de la réalisation d'objectifs particuliers quantitatifs en relation notamment avec l'évolution de la Marge Brute Opérationnelle de la Société, et pour partie en fonction de la réalisation d'objectifs qualitatifs, ces objectifs étant fixés chaque année par le Conseil d'administration. La part de rémunération variable, dépendant tant des objectifs qualitatifs que des objectifs quantitatifs, ne saurait en toute hypothèse excéder 200 % de la rémunération fixe.

M. Jean-Pierre Remy bénéficiera du régime de retraite supplémentaire tel qu'actuellement mis en place par votre Société, des régimes frais de santé (mutuelle) et prévoyance dans les conditions applicables aux cadres de la Société, ou d'un régime similaire, ainsi que d'une assurance responsabilité civile.

Une indemnité pourrait être versée à M. Jean-Pierre Remy en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, ou de sa mise en œuvre. Le montant de cette indemnité serait égal à la rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints).

Une obligation de non-concurrence serait mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général de M. Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Elle serait limitée à vingt-quatre mois et couvrirait l'ensemble du territoire français. Le montant des charges patronales sur l'exercice s'élève à 4 777 euros.

La Société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les 15 jours calendaires suivants le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy.

5. Avec la société PagesJaunes SA

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ

M. Jean-Pierre Remy.

NATURE ET OBJET

Cession par votre Société à PagesJaunes SA de la totalité des actions composant le capital de la société PagesJaunes Petites Annonces, opération préalablement autorisée par le Conseil d'administration du 11 juin 2009.

MODALITÉS

Acquisition par PagesJaunes SA de PagesJaunes Petites Annonces pour un prix total de 7 500 000 euros (soit 14,90 euros par action).

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS ET APPROUVÉS AU COURS DE L'EXERCICE DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, autorisés par le Conseil d'administration du 25 février 2009, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

6. Avec M. Michel Datchary, administrateur de votre Société et de la société PagesJaunes SA

NATURE ET OBJET

Le Conseil d'administration du 25 février 2009 a décidé de revoir la situation de M. Michel Datchary tant au titre du cumul de son mandat social et de son contrat de travail que des modalités de versement et de calcul de ses indemnités de départ. En conséquence, M. Michel Datchary a démissionné de ses fonctions salariées au sein du Groupe le 25 février 2009.

MODALITÉS

Le Conseil d'administration a décidé qu'une indemnité serait versée à M. Michel Datchary en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie de la Société (et ce, quelle que soit la forme du départ : révocation, non-renouvellement ou démission). Le montant de cette indemnité serait égal à vingt et un mois de rémunération calculé sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération brute totale versée à l'intéressé au cours des douze mois civils précédant la date de cessation des fonctions. On entendrait par rémunération brute le montant global de la rémunération, charges salariales incluses, mais hors charges patronales. Le versement de cette indemnité serait soumis à la condition de performance suivante : l'évolution moyenne de la MBO au cours des trois dernières années, telle que ressortant des comptes consolidés du groupe PagesJaunes ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de M. Michel Datchary, serait supérieure à l'évolution moyenne du résultat d'exploitation avant perte de valeur des écarts des acquisitions, coûts de restructuration et résultats sur cessions d'actifs des sociétés du SBF 120 pour la même période.

Le Conseil d'administration a par ailleurs décidé de la mise en place d'une obligation de non-concurrence pour M. Michel Datchary en cas de cessation de son mandat de Directeur général pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette obligation de non-concurrence serait applicable pendant une période de vingt-quatre mois à compter du jour de la cessation des fonctions et couvrirait l'ensemble du territoire français.

L'indemnité correspondante serait égale à douze mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des douze derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à M. Michel Datchary à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité.

En application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce et s'agissant d'une clause de non-concurrence, il est précisé que cette indemnité serait due en tout état de cause et que votre Société n'aurait pas la faculté de renoncer au bénéfice de l'obligation de non-concurrence.

Le cumul éventuel de l'indemnité de départ et de cette indemnité ne devrait en tout état de cause pas excéder vingt-quatre mois de rémunération brute.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société PagesJaunes SA

A. NATURE ET OBJET

Un contrat a été signé avec la société PagesJaunes SA relatif au cautionnement par votre Société de toute somme due au titre du crédit revolving de 400 000 000 euros (*Facility B*). Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration du 12 octobre 2006.

MODALITÉS

Votre Société s'est portée caution de paiement de toute somme due en principal d'un montant maximal de 400 000 000 euros augmentée des intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et tous autres accessoires dus au titre du crédit revolving (*Facility B*) par toute filiale du Groupe qui deviendrait emprunteuse à ce titre, étant précisé qu'aucune filiale du Groupe ne fait usage de cette facilité au 31 décembre 2009.

B. NATURE ET OBJET

Convention de prêt entre votre Société et la société PagesJaunes SA Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration du 18 décembre 2008.

MODALITÉS

Le montant du prêt est de 430 000 000 euros. La charge d'intérêts au titre de l'exercice 2009 est de 10 853 928,61 euros.

2. Avec la société Médiannuaire

NATURE ET OBJET

Contrat de prestations de services dans lequel la société Médiannuaire s'engage à porter à votre Société son assistance dans la gestion comptable et financière, juridique et fiscale, ainsi qu'un conseil en stratégie. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration du 20 novembre 2006.

MODALITÉS

Le montant de la rémunération pour l'assistance fournie à votre Société en 2009 est de 1 137 783 euros.

3. Avec M. Michel Datchary

A. NATURE ET OBJET

Application à M. Michel Datchary, en sa qualité de Directeur général, du régime de retraite supplémentaire (article 83). Cet engagement a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration du 20 décembre 2007.

MODALITÉS

Le Directeur général bénéficie du régime de retraite supplémentaire dans les mêmes conditions que les autres cotisants (cotisation de 5,5 % appliquée sur les tranches B et C de la rémunération, dont 3,3 % supportés par la Société et 2,2 % par les collaborateurs). Le montant des charges patronales sur l'exercice s'élève à 11 095 euros.

B. NATURE ET OBJET

En application de l'article 17 de la loi du 21 août 2007 (« loi TEPA ») et de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, dans sa rédaction issue de ladite loi, le Conseil d'administration du 14 février 2008 a autorisé la mise en conformité du contrat de travail entre M. Michel Datchary et PagesJaunes SA afin d'insérer une condition de performance à l'article 11 de ce contrat.

MODALITÉS

Le contrat de travail de M. Michel Datchary prévoit, en cas de résiliation par la Société, le versement d'une somme correspondant à son

indemnité conventionnelle de licenciement, calculée en application des dispositions de la convention collective applicable à l'entreprise, au regard de son ancienneté, et d'une indemnité complémentaire dont le montant est fixé à quinze mois de salaire. Pour le calcul de ces indemnités, serait prise en compte la moyenne de la rémunération totale versée par PagesJaunes SA ou votre Société au cours des douze derniers mois. Le montant total cumulé de l'indemnité conventionnelle et de l'indemnité complémentaire ne pourrait excéder vingt et un mois de salaire. La condition de performance retenue pour le versement de cette indemnité de rupture a été fixée comme étant le fait que la dernière Marge Brute Opérationnelle consolidée du Groupe PagesJaunes (la MBO) connue à la date de la rupture soit supérieure à la moyenne de la MBO des trois dernières années. Enfin, l'ensemble de ces indemnités ne serait pas applicable en cas de faute grave ou lourde de M. Michel Datchary.

Cette convention a été remplacée par la convention autorisée lors du Conseil d'administration du 25 février 2009.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 février 2010

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Dominique Descours

Ernst & Young Audit
Jeremy Thurbin

20

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1	Informations financières historiques	92
	État du résultat consolidé	92
	État du résultat global	92
	État de situation financière	93
	État de variation des capitaux propres consolidés	94
	État des flux de trésorerie	95
	Note 1 Informations relatives au Groupe	96
	Note 2 Contexte de la publication et base de préparation des informations financières 2009	96
	Note 3 Principes comptables et changements d'estimation	97
	Note 4 Information sectorielle	104
	Note 5 Variation du périmètre de consolidation	106
	Note 6 Chiffre d'affaires	106
	Note 7 Charges de personnel	107
	Note 8 Résultat de cession d'actifs	107
	Note 9 Résultat financier	107
	Note 10 Impôt sur les sociétés	108
	Note 11 Résultat par action	109
	Note 12 Écarts d'acquisition des sociétés intégrées	109
	Note 13 Autres immobilisations incorporelles	110
	Note 14 Immobilisations corporelles	110
	Note 15 Autres actifs disponibles à la vente	111
	Note 16 Autres actifs financiers non courants	111
	Note 17 Instruments financiers dérivés	111
	Note 18 Stocks nets	112
	Note 19 Créances clients	112
	Note 20 Autres actifs courants	113
	Note 21 Charges constatées d'avance	113
	Note 22 Variations des provisions pour dépréciation des actifs	113
	Note 23 Capitaux propres	114
	Note 24 Dettes fournisseurs	114
	Note 25 Avantages du personnel, provisions et autres passifs	115
	Note 26 Stock-options et actions gratuites	118
	Note 27 Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net	120
	Note 28 Produits constatés d'avance	121
	Note 29 Instruments financiers	121
	Note 30 Objectifs politiques de gestion des risques financiers, gestion du capital	122
	Note 31 Informations sur les parties liées	124
	Note 32 Obligations contractuelles et engagements hors bilan	125
	Note 33 Litiges	126
	Note 34 Honoraires des Commissaires aux comptes	127
	Note 35 Périmètre de consolidation	128
	Note 36 Événements postérieurs à la clôture	128
20.2	États financiers de la société PagesJaunes Groupe	129
20.3	Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte	145
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	168
20.5	Politique de distribution des dividendes	172
20.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	173
20.7	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	173
20.8	Honoraires des contrôleurs légaux	173

20.1 Informations financières historiques

■ État du résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Chiffre d'affaires	6	1 163 901	1 192 845
Achats externes		(280 532)	(295 420)
Autres produits opérationnels		4 196	11 779
Autres charges opérationnelles		(26 680)	(22 798)
Frais de personnel :			
• Salaires et charges	7	(332 233)	(334 794)
Marge brute opérationnelle		528 653	551 612
• Participation des salariés	7	(15 274)	(17 840)
• Rémunération en actions	7	(1 579)	(1 490)
Pertes de valeur des écarts d'acquisition		-	(68 882)
Dotations aux amortissements	13 & 14	(19 563)	(17 195)
Résultat de cession d'actifs	8	(818)	(339)
Coût des restructurations		(4 457)	(2 515)
Résultat d'exploitation		486 962	443 351
Produits financiers		8 798	3 376
Charges financières		(90 656)	(138 162)
Gain (perte) de change		-	-
Résultat financier	9	(81 858)	(134 786)
Impôt sur les sociétés	10	(131 472)	(131 739)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		273 632	176 826
Résultat de la période attribuable aux :			
• Actionnaires de PagesJaunes Groupe		273 611	176 888
• Intérêts minoritaires		21	(62)
Résultat de la période par action attribuable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe <i>(en euros)</i>			
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé	11		
• de base		0,98	0,63
• dilué		0,96	0,62

■ État du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Report résultat		273 632	176 826
Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture			
• Montant brut		(38 407)	(38 717)
• Impôt différé		13 225	13 330
• Montant net d'impôt	17	(25 182)	(25 387)
Écarts de conversion des activités à l'étranger		33	2
Total autres éléments du résultat global net d'impôt		(25 149)	(25 384)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL NET D'IMPÔT		248 484	151 442
Résultat global total attribuable aux :			
• Actionnaires de PagesJaunes Groupe		248 462	151 504
• Intérêts minoritaires		21	(62)

■ État de situation financière

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Actif			
Écarts d'acquisition nets	12	50 358	50 334
Autres immobilisations incorporelles nettes	13	25 051	21 158
Immobilisations corporelles nettes	14	22 950	19 987
Actifs disponibles à la vente	15	207	207
Autres actifs financiers non courants	16	667	967
Impôts différés actifs	10	28 130	18 854
Total des actifs non courants		127 363	111 507
Stocks nets	18	6 434	6 533
Créances clients nettes	19	466 179	513 449
Autres actifs courants	20	36 273	30 417
Créances d'impôt sur les sociétés	10	5 374	2 003
Charges constatées d'avance	21	106 856	108 581
Autres actifs financiers courants		-	22
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27	67 040	89 016
Total des actifs courants		688 157	750 022
TOTAL ACTIF		815 520	861 529
Passif			
Capital social		56 197	56 197
Prime d'émission		98 676	98 676
Réserves		(2 637 765)	(2 521 491)
Résultat de la période attribuable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe		273 611	176 888
Écarts de conversion		-	(33)
Actions propres		(3 831)	(4 313)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de PagesJaunes Groupe	23	(2 213 112)	(2 194 077)
Intérêts minoritaires		-	2
Total capitaux propres	23	(2 213 112)	(2 194 075)
Dettes financières et dérivés non courants	17 & 27	1 980 102	1 944 447
Avantages du personnel – non courants	25	41 692	36 458
Provisions – non courantes	25	3 629	4 419
Impôts différés passifs	10	-	-
Total des passifs non courants		2 025 423	1 985 324
Découverts bancaires et autres emprunts courants	27	18 204	22 026
Intérêts courus non échus	27	4 177	4 481
Provisions – courantes	25	761	596
Dettes fournisseurs	24	102 356	107 706
Avantages du personnel – courants	25	121 242	122 718
Autres passifs courants	25	96 279	104 641
Dettes d'impôt sur les sociétés	10	200	16 697
Produits constatés d'avance	28	659 990	691 415
Total des passifs courants		1 003 209	1 070 280
TOTAL PASSIF		815 520	861 529

■ État de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombre de titres en circulation	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Résultat et réserves	Opérations de couverture	Réserve de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2007	280 644 450	56 129	98 676	-	(2 243 209)	15 124	(36)	(2 073 316)	373	(2 072 943)
Résultat global total de la période					176 888	(25 387)	2	151 504	(62)	151 442
Rémunération en actions					1 468			1 468		1 468
Distribution de dividendes					(269 419)			(269 419)	(120)	(269 539)
Augmentation capital, attribution gratuite d'actions	340 304	68			(68)			-		-
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt	(580 606)			(4 313)				(4 313)	-	(4 313)
Put minoritaires Horyzon Média								-	(190)	(190)
Solde au 31 décembre 2008	280 404 148	56 197	98 676	(4 313)	(2 334 341)	(10 263)	(33)	(2 194 077)	2	(2 194 075)
Résultat global total de la période					273 611	(25 182)	33	248 462	21	248 484
Rémunération en actions					1 474			1 474	-	1 474
Distribution de dividendes					(269 453)			(269 453)	(35)	(269 488)
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt	46 428			482				482	-	482
Put minoritaires Horyzon Média								-	13	13
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009	280 450 576	56 197	98 676	(3 831)	(2 328 709)	(35 445)	-	(2 213 112)	-	(2 213 112)

■ État des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Résultat attribuable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe		273 611	176 888
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations et écarts d'acquisition	12 à 14	19 563	86 077
Variation des provisions	22	6 142	2 259
Rémunération en actions		1 474	1 468
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs		818	339
Produits et charges d'intérêts	9	53 461	130 413
Instruments de couverture	17	28 397	4 373
Écart de change non réalisé		(3)	4
Charge d'impôt de l'exercice	10	131 472	131 739
Intérêts minoritaires		21	(62)
Diminution (augmentation) des stocks		99	(1 289)
Diminution (augmentation) des créances clients		40 299	2 279
Diminution (augmentation) des autres créances		992	(5 973)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		(6 928)	(2 029)
Augmentation (diminution) des autres dettes		(37 656)	23 258
Variation du besoin en fonds de roulement		(3 195)	16 245
Dividendes et produits d'intérêts encaissés		2 500	17 585
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés nets		(82 572)	(128 426)
Impôt sur les sociétés décaissé	10	(148 020)	(118 661)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		283 668	320 241
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	13 & 14	(25 965)	(12 069)
Variation des fournisseurs d'immobilisations		1 346	341
Produits de cessions d'actifs corporels et incorporels		92	60
Acquisitions de titres de participation, nettes de la trésorerie acquise	5	(7 439)	(1)
Produits de cessions d'actifs financiers, nets de trésorerie cédée	5	(629)	-
Diminutions (augmentations) des valeurs mobilières et autres actifs financiers	27	99	124
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement		(32 496)	(11 545)
Augmentation (diminution) des emprunts	27	(9 423)	(865)
Mouvements sur actions propres	23	697	(4 313)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		(35)	(120)
Dividendes versés	23	(269 454)	(269 419)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(278 212)	(274 717)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		1	(3)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		(27 040)	33 976
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture		88 484	54 508
TRÉSorerie NETTE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSorerie À LA CLÔTURE	27	61 444	88 484

La trésorerie nette inclut les découverts bancaires. La présentation des données 2008 a été retraitée à des fins de comparaison.

NOTE 1 Informations relatives au Groupe

Le Groupe PagesJaunes offre depuis plus de soixante ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels avec comme cœur de métier les annuaires en France et à l'international sur les supports imprimés et en ligne. Les principales activités du Groupe sont décrites en note 4.

L'exercice comptable des sociétés du groupe PagesJaunes s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. La devise de présentation des comptes consolidés et de leurs annexes est l'euro.

PagesJaunes Groupe est une société anonyme cotée sur Euronext Paris (PAJ) – compartiment A.

Ces informations ont été arrêtées par le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe du 18 février 2010.

NOTE 2 Contexte de la publication et base de préparation des informations financières 2009

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe a établi les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, applicable à cette date, et disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, à l'exception de l'adoption des normes et interprétations suivantes, sans impact significatif :

- IAS 1R – Présentation des états financiers (révisée en 2007) ;
- IAS 23R – Coûts d'emprunt (révisée en 2007) ;
- IFRS 8 – Secteurs opérationnels ;
- amendement d'IFRS 7 – Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers ;
- amendement d'IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et annulations ;
- améliorations aux IFRS – mai 2008 (sauf IFRS 5) – et notamment l'amendement d'IAS 38 – Immobilisations incorporelles appliqué aux frais de publicité et promotion ;
- IFRIC 11 – IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe ;
- IFRIC 13 – Programmes de fidélisation de la clientèle ;
- amendements d'IFRIC 9 et IAS 39 – Dérivés incorporés.

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application, obligatoire à compter des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, des normes et interprétations suivantes non encore adoptées par l'Union européenne, serait sans incidence significative sur les comptes du Groupe :

- IFRIC 12 – Accords de concessions de services ;
- IFRIC 15 – Contrats de construction de biens immobiliers ;

- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;

- IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients.

En outre, le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2009 :

- IFRS 3 (Révisée) – Regroupements d'entreprises ;
- IAS 27 (Révisée) – États financiers consolidés et individuels ;
- amendements d'IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation : éléments éligibles à la couverture ;
- amendement d'IAS 32 – Classement des émissions de droits ;
- IFRIC 17 – Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires.

Enfin, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2009 :

- IFRS 9 – Instruments financiers ;
- IAS 24 révisée – Parties liées ;
- améliorations des IFRS (avril 2009) ;
- amendement d'IFRS 2 – Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie ;
- amendement d'IAS 32 – Classement des droits de souscription émis ;
- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres ;
- amendement d'IFRIC 14 – Paiements anticipés des exigences de financement minimal.

Le processus de détermination par PagesJaunes Groupe, des impacts potentiels sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de l'analyse, d'impact significatif sur ses comptes consolidés.

La norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels remplace la norme IAS 14 - Information sectorielle. Elle introduit « l'approche de la direction » pour établir l'information sectorielle. Cette norme requiert, le cas échéant, une modification de la présentation et de la note relative à l'information sectorielle qui doit désormais être basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer des ressources. Les secteurs déterminés en conformité avec IFRS 8 sont identiques aux segments d'activité primaires définis lors de l'application d'IAS 14. Les informations à fournir en application d'IFRS 8 sont communiquées en note 4.

L'amendement d'IAS 1 – Présentation des états financiers (révisée) a notamment engendré la production d'un état complémentaire appelé « État du résultat global » et apporté quelques modifications de présentation sur l'« État de variation des capitaux propres ».

Les états de synthèse portent sur les comptes établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008. Les états financiers 2007, inclus dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 1^{er} avril 2008 sous le n° D08-0181, sont incorporés par référence.

Pour préparer les états financiers, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés

au titre des produits et des charges de l'exercice. La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Sont notamment concernées les écarts d'acquisition (notes 3.8 et 12), la rémunération en actions (notes 3.1, 3.17 et 26) et l'évaluation des passifs liés aux retraites (notes 3.16 et 25). Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes. Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la Direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres ;
- soient prudents ;
- et soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

NOTE 3 Principes comptables et changements d'estimation

Cette note décrit les principes comptables appliqués pour l'arrêté du 31 décembre 2009 conformément aux dispositions des normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2009.

Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

3.1 POSITIONS COMPTABLES RETENUES PAR LE GROUPE, EN APPLICATION DES PARAGRAPHES 10 À 12 DE L'IAS 8

Les positions comptables présentées ci-dessous ne font pas l'objet de dispositions particulières dans les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne ou leur interprétation.

Engagement d'acquisition d'intérêts minoritaires

Dans le cadre de l'acquisition, fin 2007, de 66 % des titres des sociétés portant les activités de régie publicitaire sur Internet (sociétés Horyzon Média et Horyzon Clics), des options d'achat et de vente ont été respectivement consenties pour le solde de 34 % des titres de ces filiales consolidées par intégration globale. Elles sont exerçables par les deux parties jusqu'en 2011. Sauf événement particulier, le prix d'exercice de ces options est établi selon une formule de calcul prédéfinie basée sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation de l'exercice 2010.

Suite au départ d'un des dirigeants d'Horyzon Média le 15 janvier 2009, PagesJaunes Groupe a exercé l'option d'achat consentie dans ce cadre et a porté sa participation de 66 % à 95,83 %. En conséquence,

au 31 décembre 2009, 4,17 % des titres de Horyzon Média ne sont pas détenus par PagesJaunes Groupe. Les options ne portent donc plus que sur cette part.

Conformément aux différents textes en vigueur au 31 décembre 2009, le traitement comptable retenu par le Groupe est le suivant :

- conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation », le Groupe enregistre une dette financière au titre des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités concernées ;
- la dette est comptabilisée, en « Dettes financières », pour la valeur actuelle du prix d'exercice prévisionnel lors de l'initialisation de l'opération, puis lors des arrêtés ultérieurs, sur la base de la juste valeur des actions potentiellement achetées ;
- la contrepartie de cette dette est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires et pour le solde en écart d'acquisition ;
- la variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition, hors effet de désactualisation de la dette qui est comptabilisé en charges financières ;
- la part du résultat net attribuable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe demeure calculée sur la base du pourcentage de détention dans les entités, sans tenir compte du pourcentage d'intérêt attaché aux ventes d'options de vente.

Variations de pourcentage d'intérêt

Les normes IFRS n'apportant pas de précisions sur le traitement comptable lors de l'apport par des actionnaires minoritaires de leurs intérêts dans une entité consolidée du Groupe en échange de titres d'une autre entité consolidée du Groupe, ni sur le traitement comptable de la diminution de pourcentage d'intérêt qui en résulte, le Groupe a retenu le traitement comptable suivant : l'augmentation de pourcentage d'intérêt est assimilée à une acquisition d'intérêts minoritaires ; la diminution de pourcentage d'intérêt est assimilée à une cession dont le résultat est enregistré en compte de résultat sous la rubrique « Résultat de cession d'actifs » lorsqu'il est réalisé.

Plan de participation du Management

Sèvres I, Sèvres II, Sèvres III, qui, ensemble, contrôlaient 100 % du capital de Médiannuaire Holding, actionnaire majoritaire indirect de PagesJaunes Groupe, ont proposé à un certain nombre de managers du Groupe de prendre une participation minoritaire, sous la forme de 212 591 actions ordinaires, au capital de Médiannuaire Holding (soit 0,55 % du capital de Médiannuaire Holding). Cette prise de participation, qui a été réalisée fin décembre 2006, s'est faite sur la base du prix proposé par Médiannuaire Holding dans le cadre de la garantie de cours portant sur les titres PagesJaunes Groupe et qui a été finalisée le 1^{er} décembre 2006.

Après prise en compte de la cession en 2009 par certains managers du Groupe d'une partie des actions ordinaires qu'ils détenaient dans le capital de Médiannuaire Holding, parallèlement à l'acquisition concomitante d'actions de préférence, les managers du Groupe détiennent, au 31 décembre 2009, 90 447 actions ordinaires et 153 547 actions de préférence, soit au total 0,63 % du capital social de Médiannuaire Holding.

Le capital de Médiannuaire Holding se répartit entre actions ordinaires et actions de préférence, le droit pour chaque classe d'actions à l'accroissement de valeur des capitaux propres étant variable en fonction du taux de rentabilité interne constaté par les actionnaires de Médiannuaire Holding sur leur investissement pendant leur période de détention. Par ailleurs, chaque manager a conclu avec les actionnaires de Médiannuaire Holding un engagement réciproque d'achat et de vente, qui devient exercable, par l'une ou l'autre des parties, dès lors que ce manager quitte le Groupe PagesJaunes. Le prix par action auquel ces engagements réciproques d'achat et de vente seraient mis en œuvre varie notamment en fonction du cours de Bourse de l'action de PagesJaunes Groupe, de la durée de présence des managers à compter du 21 décembre 2006, et de l'atteinte de certaines conditions de performance. Au 31 décembre 2009, l'application de ces critères conduirait, dans l'hypothèse où ces options croisées seraient exercées à cette date par l'une ou l'autre des parties, au rachat à une valeur nulle des actions acquises par les managers.

Droit individuel à la formation (DIF)

Le Groupe a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises du droit individuel à la formation (avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC relatif à la « comptabilisation du droit individuel à la formation – DIF ») à savoir :

- les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent lieu à aucun provisionnement ;
- le volume d'heures à la clôture de l'exercice, de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de la part des salariés, est mentionné dans les annexes.

3.2 CONSOLIDATION

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (pourcentage de contrôle généralement compris entre 20 % et 50 %) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération lors de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercé sur l'entité.

Conformément à IFRS 5, les actifs et les passifs des entités contrôlées considérées comme détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Par ailleurs, le résultat des activités non poursuivies doit être présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. IFRS 5 définit une activité non poursuivie comme une composante d'une entité dont les flux de trésorerie sont indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de sa vente qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Les opérations et les soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

3.3 OPÉRATIONS EN DEVICES

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture de chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat :

- en résultat d'exploitation pour les transactions commerciales ;
- en produits financiers ou en charges financières pour les transactions financières.

3.4 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

Le résultat d'exploitation correspond au résultat net avant prise en compte :

- des produits financiers ;
- des charges financières ;
- des impôts courants et différés ;
- du résultat des activités faisant l'objet d'un abandon ou détenues en vue de la vente.

La marge brute opérationnelle (MBO) correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte :

- de la participation des salariés ;
- des charges de rémunération en actions, y compris les charges sociales éventuelles y afférentes ;
- des dotations aux amortissements ;
- de la perte de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations ;
- des résultats de cession d'actifs ;
- des coûts de restructuration ;
- du résultat des entités mises en équivalence ;
- de la perte de valeur des écarts d'acquisition sur les entités mises en équivalence.

3.5 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires issu des activités du Groupe est reconnu et présenté de la manière suivante, en application des principes établis par IAS 18 « Produits des activités ordinaires » :

- les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de la parution de chaque annuaire imprimé. En conséquence, les ventes d'insertions facturées au titre des annuaires à paraître sont présentées au bilan sous la rubrique « Produits constatés d'avance » ;
- les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires en ligne et sur les services de renseignements téléphoniques sont étalés sur la durée d'affichage, qui est généralement de douze mois ;
- les produits issus du trafic relatif aux services de renseignements téléphoniques (118 008 en France) sont comptabilisés pour leur montant brut lorsque la prestation est rendue ;
- les produits issus des activités de régie publicitaire sont reconnus sur la période de diffusion des campagnes de publicité. Lorsque les entités du Groupe opèrent uniquement en tant qu'agents, le chiffre d'affaires est constitué des seules commissions ;
- les coûts des ventes liées aux campagnes de parution d'annuaires d'un exercice sont rapportées au chiffre d'affaires correspondant comptabilisé sur cet exercice ; sont concernées les commissions vendeurs et télévendeurs ainsi que les coûts éditoriaux dont la redevance éditoriale ;

Par ailleurs, conformément à SIC 31 « Opérations de troc portant sur des services de publicité », les produits des activités ordinaires n'incluent pas de prestations provenant de l'échange de biens ou de services pour des prestations semblables, même lorsque celles-ci sont rendues sur des périodes différentes.

3.6 FRAIS DE PUBLICITÉ ET ASSIMILÉS

Les frais de publicité, promotion, parrainage, communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

3.7 RÉSULTAT PAR ACTION

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options non encore exercées, actions gratuites...). Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, les nombres moyens pondérés d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs sont ajustés en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Le cas échéant, les actions d'autocontrôle portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

3.8 ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. IAS 36, « Dépréciation d'actifs », prescrit que ces tests sont réalisés au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté et que dans certains cas, pour tester les écarts d'acquisition, ces UGT peuvent être regroupées au niveau auquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (une UGT est le plus petit ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs). Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des écarts d'acquisition correspond en général au niveau de chacune des sociétés consolidées.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable consolidée des actifs et passifs et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les écarts d'acquisition. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur cinq ans ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance décroissant ou stable pendant une période de trois ans, puis d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité ;

- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

La dépréciation des écarts d'acquisition est inscrite en résultat d'exploitation.

Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur recouvrable est déterminée par référence à la juste valeur nette des coûts de sortie.

3.9 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les licences et brevets, les frais de recherche et développement ainsi que les logiciels. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, leur coût est le plus souvent déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entreprise acquise par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts.

Les marques développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties ; elles font l'objet de tests de dépréciation (voir note 3.11).

Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue sans excéder vingt ans.

Frais de recherche et développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement significatifs capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas trois ans.

Logiciels

Les logiciels sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas cinq ans.

3.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur brute

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, obligation que le Groupe encourt soit du fait de l'acquisition de l'immobilisation corporelle, soit du fait de son utilisation pendant une durée spécifique à des fins autres que la production de stocks au cours de la période.

Contrats de location-financement

Les contrats de location transférant aux entités du Groupe les risques et avantages liés à la propriété (contrats de location financement) sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Les situations suivantes constituent des indications de conditions transférant aux entités du Groupe les risques et avantages liés à la propriété :

- le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location ;
- le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail ;
- la durée du contrat couvre la majeure partie de la vie économique estimée du bien loué ;
- la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien.

Parallèlement, les biens dont les risques et avantages liés à la propriété sont transférés par les entités du Groupe à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

Les frais de réparation et de maintenance sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf dans le cas où ils contribuent à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes : vingt-cinq à trente ans pour les constructions, cinq à dix ans pour les agencements, entre un et cinq ans pour les autres immobilisations.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

3.11 DÉPRÉCIATION DES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

3.12 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

3.12.1 Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

- *Actifs détenus jusqu'à leur échéance*

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

- *Actifs disponibles à la vente*

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

- *Prêts et créances*

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

- *Actifs à la juste valeur par le compte de résultat*

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la Société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « fair value »).

Ces actifs sont classés au bilan en actifs financiers à court terme.

- *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont évaluées au coût historique qui est proche de leur valeur de réalisation.

3.12.2 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

- *Passifs financiers*

À l'exception des passifs de transaction qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à

la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. En effet, les passifs sont initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue pour ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le TIE est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier.

- **Passifs à la juste valeur par le compte de résultat**

Les passifs à la juste valeur par le compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.

3.12.3 Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

- **Instruments de couverture**

Conformément à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- la couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change, et qui affecterait le résultat net présenté ;
- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure, c'est-à-dire si au début de la couverture et pendant toute sa durée, l'entreprise peut s'attendre à ce que les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert soient presque intégralement compensées par les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'instrument de couverture, et si les résultats réels se situent dans un intervalle compris entre 80 et 125 pour cent.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité ;

- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste de valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

3.13 STOCKS

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur nette probable de réalisation. Le coût d'entrée correspond au coût d'acquisition ou au coût de production qui est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

3.14 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable sur un horizon de trois à cinq ans.

La norme IAS 12 requiert notamment de comptabiliser des impôts différés passifs relatifs à l'ensemble des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupement d'entreprises (marques, bases d'annonceurs...).

S'agissant des participations dans les filiales, coentreprises et sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire imposable entre la valeur comptable des titres et leur base fiscale sauf si :

- le Groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporaire (par exemple : distribution de dividendes) se renversera ; et
- il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

En pratique, cela signifie que, pour les sociétés intégrées globalement et proportionnellement, un passif d'impôt différé est reconnu à due concurrence des impôts de distribution sur les dividendes dont le versement est planifié par le Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire permettant d'effectuer la compensation sur l'impôt exigible futur. Les éventuelles compensations sont traitées par groupe fiscal dépendant d'une seule autorité fiscale.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.15 PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

3.16 ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AVANTAGES SIMILAIRES

3.16.1 Avantages postérieurs à l'emploi

- *Indemnités de départ à la retraite et engagements similaires*

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont traités selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés (cf. note 25).

- *Autres régimes de retraite*

Ces avantages sont offerts à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19, les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

3.16.2 Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en médailles du travail évaluées également sur la base d'hypothèses actuarielles.

3.16.3 Indemnités de rupture de contrat de travail

Le cas échéant, les indemnités de rupture de contrat de travail font l'objet d'une évaluation actuarielle et sont provisionnées à hauteur de l'engagement en résultant.

Pour tous ces engagements induisant le versement d'indemnités de rupture de contrat de travail, l'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent.

3.17 RÉMUNÉRATION EN ACTIONS

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'actions et les attributions gratuites d'actions accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à leur date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel (rubrique « Rémunération en actions ») linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie. Le Groupe a opté pour l'application rétrospective des dispositions de la norme IFRS 2 pour les plans dénoués en actions et en trésorerie. Les nouveaux plans émis sont valorisés conformément à la norme IFRS 2 en utilisant un modèle de loi binomiale.

La juste valeur d'une action attribuée gratuitement correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution ajusté de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition. Cette charge est constatée de manière linéaire sur la période d'acquisition et, le cas échéant, ajustée de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance.

3.18 ACTIONS PROPRES

Conformément à IAS 32, les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

NOTE 4 Information sectorielle

Le Groupe a comme cœur de métier l'édition d'annuaires en France et à l'international. Son offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits et de services associée à cette activité, à destination du grand public et des professionnels.

Au compte de résultat, seuls les éléments de la MBO et les dotations aux amortissements font l'objet d'une affectation sectorielle. Au bilan, hormis les disponibilités, les dettes financières et la dette d'impôt courant et différé, tous les éléments font l'objet d'une affectation sectorielle.

Les activités du Groupe s'organisent en deux principaux segments :

■ **PagesJaunes en France.** Il s'agit des activités France du Groupe relatives à l'édition et à la distribution des annuaires et à la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés (PagesJaunes, *l'Annuaire*) et en ligne (« pagesjaunes.fr »). Il s'agit également des activités de création et d'hébergement de sites Internet, des activités de services de renseignements par téléphone (118 008) et par SMS, de l'activité de petites annonces en ligne (« annoncesjaunes.fr »), ainsi que de diverses activités comme l'édition des annuaires PagesPro et l'annuaire inversé QuiDonc. Ce segment inclut également les activités de holding logées dans PagesJaunes Groupe.

■ **International & Filiales.** Il s'agit des activités des différentes filiales du Groupe, qui consistent principalement en l'édition d'annuaires grand public hors de France (Espagne, Luxembourg et Maroc) et le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires, telles que les services géographiques de Mappy et de marketing direct de PagesJaunes Marketing Services. Ce segment comprend également les activités de régie publicitaire sur Internet d'Horizon Média.

Les données présentées relatives à l'exercice 2008 ont été retraitées des impacts liés au transfert au premier semestre 2009 de l'activité de petites annonces en ligne du segment International & Filiales au segment PagesJaunes en France, suite au lancement d'une offre commune « pagesjaunes.fr » – « annoncesjaunes.fr » commercialisée par la force de vente PagesJaunes. L'activité de petites annonces en ligne a été lancée en janvier 2007 et était logée dans la société PagesJaunes Petites Annonces qui a été absorbée le 21 juillet 2009 par la société PagesJaunes. Ce retraitement n'a aucun impact sur les données consolidées globales du Groupe mais seulement sur les données par segment.

4.1 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats en fonction des secteurs d'activité pour les périodes closes aux 31 décembre 2009 et 2008 :

Résultat de la période	Exercice clos le 31 décembre 2009				Exercice clos le 31 décembre 2008			
	PagesJaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Groupe	PagesJaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Chiffre d'affaires	1 097 270	75 780	(9 149)	1 163 901	1 110 062	91 475	(8 692)	1 192 845
• Externe	1 097 251	66 650	-	1 163 901	1 110 028	82 817	-	1 192 845
• Intersecteurs	19	9 130	(9 149)	-	34	8 658	(8 692)	-
Achats externes	(257 109)	(32 782)	9 359	(280 532)	(266 461)	(37 840)	8 881	(295 420)
Autres produits opérationnels	3 338	1 658	(800)	4 196	9 359	3 081	(661)	11 779
Autres charges opérationnelles	(22 628)	(4 607)	556	(26 680)	(19 825)	(3 446)	473	(22 798)
Salaires et charges	(293 080)	(39 187)	34	(332 233)	(288 443)	(46 350)	(1)	(334 794)
Marge brute opérationnelle	527 791	862	0	528 653	544 692	6 920	-	551 612
Participation des salariés				(15 274)				(17 840)
Rémunération en actions				(1 579)				(1 490)
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	(68 882)	-	(68 882)
Dotation aux amortissements	(16 486)	(3 077)	-	(19 563)	(14 616)	(2 579)	-	(17 195)
Résultat sur cession d'actifs				(818)				(339)
Coût des restructurations	-	(4 457)	-	(4 457)	-	(2 515)	-	(2 515)
Résultat d'exploitation				486 963				443 351
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	22 787	3 178	-	25 965	9 368	2 701	-	12 069

État de situation financière <i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2009				Exercice clos le 31 décembre 2008			
	PagesJaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Groupe	PagesJaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Groupe
Écart d'acquisition nets	6 426	43 932	-	50 358	421	49 913	-	50 334
Autres immobilisations incorporelles nettes	19 790	5 261	-	25 051	16 743	4 415	-	21 158
Immobilisations corporelles nettes	17 897	5 053	-	22 950	14 779	5 208	-	19 987
Actifs non sectoriels non courants				29 004				20 028
Actifs non courants				127 363				111 507
Stocks nets	6 139	295	-	6 434	6 195	338	-	6 533
Créances clients nettes	430 546	39 565	(3 932)	466 179	471 000	47 334	(4 885)	513 449
Autres actifs courants	33 837	2 845	(409)	36 273	25 946	4 622	(151)	30 417
Charges constatées d'avance	100 706	6 199	(49)	106 856	100 395	8 225	(39)	108 581
Actifs non sectoriels courants				72 414				91 040
Actifs courants				688 157				750 022
TOTAL ACTIF				815 520				861 529
• dont actifs sectoriels	615 341	103 151	(4 390)	714 102	635 479	120 056	(5 075)	750 460
• dont actifs non sectoriels				101 418				111 069
Capitaux propres				(2 213 112)				(2 194 077)
Intérêts minoritaires				-				2
Avantages du personnel – non courants	41 544	148	-	41 692	36 356	102	-	36 458
Provisions – non courantes	3 629	-	-	3 629	4 419	(0)	-	4 419
Autres passifs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif non sectoriel non courant				1 980 102				1 944 447
Passifs non courants				2 025 423				1 985 324
Provisions – courantes	78	683	-	761	78	518	-	596
Dettes fournisseurs	93 033	13 696	(4 373)	102 356	95 204	17 387	(4 885)	107 706
Avantages du personnel – courants	115 581	5 661	-	121 242	114 835	7 883	-	122 718
Autres passifs courants	91 427	5 261	(409)	96 279	98 089	6 703	(151)	104 641
Produits constatés d'avance	642 415	17 624	(49)	659 990	669 859	21 595	(39)	691 415
Passif non sectoriel courant				22 581				43 204
Passifs courants				1 003 209				1 070 280
TOTAL PASSIF				815 520				861 529
• dont passifs sectoriels	987 707	43 073	(4 831)	1 025 949	1 018 840	54 188	(5 075)	1 067 953
• dont passifs non sectoriels				(210 429)				(206 424)

4.2 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Chiffre d'affaires contributif	1 163 901	1 192 845
• France	1 122 490	1 135 989
• Autres	41 411	56 856
Actifs	815 520	861 529
• France	669 405	691 419
• Autres	44 699	59 041
• Non affecté	101 416	111 069

NOTE 5 Variation du périmètre de consolidation

Les principales opérations intervenues au cours des exercices 2009 et 2008 sont les suivantes :

2009

Le 20 octobre 2009, PagesJaunes Groupe a cédé 100 % des titres de la société Edicom. Cette filiale marocaine a contribué aux comptes consolidés 2009 à hauteur de 1,6 million d'euros au chiffre d'affaires, de - 0,1 million d'euros à la MBO et de - 0,2 million d'euros au résultat net.

Le 18 février 2009, PagesJaunes Groupe a racheté à M6 34 % des actions composant le capital de PagesJaunes Petites Annonces pour un montant de 6,0 millions d'euros. À l'issue de cette opération, PagesJaunes Groupe détenait 100 % des actions et droits de vote de cette filiale. Elle a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition de 6,4 millions d'euros.

Le 21 juillet 2009, les sociétés PagesJaunes et PagesJaunes Petites Annonces ont fusionné avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009. Cette opération de restructuration interne n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Suite au départ d'un des dirigeants d'Horizon Média, PagesJaunes Groupe a exercé l'option d'achat consentie dans le cadre du pacte d'associés et a porté sa participation dans cette filiale de 66 % à 95,83 % le 15 janvier 2009 pour un prix de 1,4 million d'euros.

2008

Les sociétés Horizon Média et Horizon Clics ont fusionné le 30 juin 2008 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008. Ont également fusionné au 31 octobre 2008, les sociétés PagesJaunes Petites Annonces et ATS. Ces opérations de restructuration interne n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés.

NOTE 6 Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
PagesJaunes en France		
Annuaire imprimés	577 824	617 667
pagesjaunes.fr, annoncesjaunes.fr et sites Internet ⁽¹⁾	460 968	431 329
Services de renseignements téléphoniques	39 711	36 391
Autres activités dont Minitel	18 767	24 674
Total segment PagesJaunes en France	1 097 270	1 110 061
International & Filiales		
Annuaire B to C	41 412	56 857
Régie publicitaire Internet	9 372	5 452
Marketing direct et services géographiques	24 996	29 167
Total segment International & Filiales	75 780	91 476
Inter-segments	(9 149)	(8 692)
TOTAL	1 163 901	1 192 845

(1) Dont reclassement en 2008 de l'activité PagesJaunes Petites Annonces (cf. note 4).

NOTE 7 Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros, sauf les effectifs)</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Effectif moyen (équivalent temps plein)	4 502	4 791
Salaires et charges	(332 233)	(334 794)
dont :		
• Traitements et salaires	(234 843)	(230 581)
• Charges sociales	(88 643)	(82 171)
• Taxes sur les salaires et autres	(8 747)	(8 262)
Rémunération en actions ⁽¹⁾	(1 579)	(1 490)
dont :		
• Stock-options et actions gratuites	(1 474)	(4 367)
• Charges sociales sur levées et attributions de stock-options	(105)	(822)
Participation des salariés ⁽²⁾	(15 274)	(17 840)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(349 086)	(354 124)

(1) Cf. note 26.

(2) Y compris forfait social.

NOTE 8 Résultat de cession d'actifs

Cette rubrique inclut le résultat des opérations courantes de cession des actifs incorporels, corporels et financiers. En 2009, elle inclut notamment une moins-value liée à la cession de la filiale Edicom d'un montant de 0,5 million d'euros.

NOTE 9 Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Intérêts et assimilés sur actifs financiers	54	176
Résultat de cession d'actifs financiers	1 148	2 873
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	7 445	-
Dividendes reçus	151	327
Produits financiers	8 798	3 376
Intérêts sur dettes financières	(52 339)	(123 787)
Produits / (charges) sur instruments de couverture	(28 383)	12 163
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	(14)	(16 536)
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	(6 579)	(6 360)
Autres frais & honoraires financiers	(399)	(258)
Coût de désactualisation ⁽¹⁾	(2 942)	(3 384)
Charges financières	(90 656)	(138 162)
Gain (perte) de change	-	-
RÉSULTAT FINANCIER	(81 858)	(134 786)

(1) Le coût de désactualisation correspond à l'accroissement, au cours de l'exercice, de la valeur actuelle des engagements de retraite (cf. note 25), de la dette sur instruments de couverture (cf. note 17) et de la dette sur engagement d'acquisition d'intérêts minoritaires (cf. note 5).

NOTE 10 Impôt sur les sociétés

10.1 PREUVE D'IMPÔT GROUPE

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Résultat net des activités poursuivies avant impôt	405 104	308 565
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	-	68 882
Résultat net des activités poursuivies avant impôt et pertes de valeur	405 104	377 447
Taux légal d'imposition en France	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	(139 491)	(129 968)
Sociétés en pertes non intégrées fiscalement	440	(4 279)
Dépréciation prêt et compte courant QDQ Media	(551)	2 739
Rémunération en actions	(507)	(506)
Filiales étrangères	127	186
Imputation de déficits antérieurs non reconnus	9 401	-
Autres produits et charges non taxables	(892)	89
Impôt effectif	(131 472)	(131 739)
• dont impôt courant	(127 799)	(142 624)
• dont impôt différé	(3 673)	10 885
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF	32,45 %	34,90 %

10.2 IMPÔT AU BILAN

La position bilantielle nette est détaillée comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Indemnités de départ en retraite	11 901	10 300
Participation des salariés	5 047	6 022
Provisions non déductibles	3 325	4 126
Instruments de couverture	22 160	11 765
Autres différences ⁽¹⁾	639	645
Sous-total impôts différés actifs	43 072	32 858
Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises	(1 355)	-
Frais d'émission d'emprunts	(11 649)	(13 272)
Autres différences ⁽¹⁾	(1 938)	(732)
Sous-total impôts différés passifs	(14 942)	(14 004)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS / (PASSIFS), NETS	28 130	18 854
Impôts différés à l'actif	28 130	18 854
Impôts différés au passif	-	-

(1) En 2008, reclassement des amortissements dérogatoires de l'actif au passif.

En 2010, la contribution économique territoriale (CET) va être mise en place en application de la loi de Finances 2010. La composante cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de cette contribution étant assise sur la valeur ajoutée, le Groupe a opté pour sa comptabilisation, en 2010, en impôt sur le résultat. Conformément à IAS 12, les contributions qualifiées d'impôt sur le résultat ont pour

conséquence la comptabilisation d'impôts différés par le résultat pour toutes les différences temporelles sur tous les actifs et passifs du bilan. La loi de Finances ayant été publiée au 31 décembre 2009, les impôts différés doivent être constatés dès 2009. Un impôt différé passif de 1,4 million d'euros a donc été constaté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009.

Aucun impôt différé actif relatif aux déficits reportables de QDQ Media n'a été comptabilisé au bilan, cette société ayant enregistré un résultat net déficitaire en 2009. Le montant de l'impôt différé non comptabilisé est estimé à 61,8 millions d'euros au 31 décembre 2009.

PagesJaunes Groupe a opté, pour le régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223-A et suivants du Code général des impôts. Cette option vise à constituer un groupe fiscalement intégré comprenant, outre PagesJaunes Groupe, l'ensemble de ses filiales françaises remplissant les conditions requises pour en devenir membres. Cette option a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2005 pour une période de cinq exercices.

Les impôts différés actifs au bilan passent de 18,9 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 28,1 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Au bilan du 31 décembre 2009, l'impôt sur les sociétés représente une créance de 5,4 millions d'euros et une dette d'un montant de 0,2 million d'euros. Au 31 décembre 2008, l'impôt sur les sociétés représentait une dette d'un montant de 16,7 millions d'euros. L'impôt décaissé au cours de l'exercice 2009 est de 148,0 millions d'euros contre 118,7 millions d'euros en 2008.

NOTE 11 Résultat par action

En 2009, le résultat net s'élève à 273,6 millions d'euros. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est de 280,5 millions, déduction faite des actions propres. Le résultat net par action de l'ensemble consolidé s'élève donc à 0,98 euro et à 0,96 euro en considérant l'effet potentiellement dilutif lié à l'existence, en moyenne sur l'exercice 2009, de 5,9 millions d'options de souscription d'actions.

En 2008, le résultat net s'élevait à 176,8 millions d'euros et à 243,0 millions d'euros hors perte de valeur des écarts d'acquisition. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation étant de 280,6 millions, déduction faite des actions propres. Le résultat net par action de l'ensemble consolidé s'élève donc à 0,63 euro et à 0,62 euro en considérant l'effet potentiellement dilutif lié à l'existence, en moyenne sur l'exercice 2008, de 5,6 millions d'options de souscription d'actions.

NOTE 12 Écarts d'acquisition des sociétés intégrées

Les écarts d'acquisition nets des sociétés consolidées par intégration globale s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2009		
	Solde fin d'exercice	Pertes de valeur	Autres mouvements	Solde fin d'exercice
QDQ Media	-	-	-	-
Mappy	7 400	-	-	7 400
PagesJaunes Marketing Services	13 278	-	-	13 278
Euro Directory	12 109	-	-	12 109
Edicom ⁽¹⁾	4 796	-	(4 796)	-
PagesJaunes ⁽²⁾	-	-	6 426	6 426
PagesJaunes Petites Annonces ⁽²⁾	421	-	(421)	-
Horizon Média ⁽³⁾	12 330	-	(1 185)	11 145
TOTAL	50 334	-	24	50 358

(1) Titres Edicom cédés le 20 octobre 2009 (cf. note 5).

(2) Rachat de 34 % des titres PagesJaunes Petites Annonces à M6 puis fusion avec PagesJaunes (cf. note 5).

(3) Effet du traitement comptable de l'engagement d'acquisition d'intérêts minoritaires (cf. note 3.1).

La valeur des écarts d'acquisition a fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés, selon la méthode décrite en note 3.8 – Principes comptables, sur la base de plans d'affaires, d'un taux de croissance perpétuelle situé entre 1,5 % et 2,5 % et d'un taux d'actualisation après impôt compris entre 9,0 % et 10,0 % selon les unités génératrices de trésorerie. Ces taux sont basés sur des études sectorielles publiées.

Au 31 décembre 2009, les tests de perte de valeur relatifs à ces incorporels ne présentent pas de sensibilité matérielle aux variations de taux.

Les hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables sont de nature similaire d'une UGT à l'autre ; il peut s'agir des données de marché, du taux de pénétration des supports ou des produits sur le marché, du chiffre d'affaires (nombre d'annonceurs, revenu moyen par annonceur), des niveaux de marge brute opérationnelle. Les valeurs assignées à chacun de ces paramètres sont le reflet de l'expérience passée, affectée des évolutions anticipées sur la période du plan.

Aucune perte de valeur n'a été enregistrée en 2009.

Au 31 décembre 2008, l'écart d'acquisition relatif à QDQ Media d'un montant de 68,9 millions d'euros, avait été intégralement déprécié. Cette dépréciation figurait au poste « Pertes de valeur des écarts d'acquisition » dans le compte de résultat 2008. Elle reposait sur le ralentissement marqué de l'activité ainsi que sur les perspectives économiques dégradées du marché publicitaire espagnol, et le niveau des pertes encourues par cette UGT.

Par ailleurs, tel que décrit en note 3.1, la contrepartie de la dette issue des engagements d'acquisition d'intérêts minoritaires est enregistrée

en diminution des intérêts minoritaires et, pour le solde, en écart d'acquisition. La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition. Au 31 décembre 2009, cet engagement a fait l'objet d'un ajustement qui s'est traduit par une baisse de l'écart d'acquisition de 1,2 million d'euros (cf. note 27).

L'entrée en vigueur en 2009 de la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels n'a pas engendré de modification d'affectation des écarts d'acquisition aux UGT.

NOTE 13 Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Logiciels et applications support	72 868	(51 637)	21 231	56 771	(42 359)	14 412
Concession l'Annuaire	11 000	(11 000)	-	11 000	(8 250)	2 750
Autres immobilisations incorporelles	4 861	(1 041)	3 820	4 891	(895)	3 996
TOTAL	88 729	(63 678)	25 051	72 662	(51 504)	21 158

Aucune perte de valeur significative n'a été constatée aux 31 décembre 2009 et 2008.

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Solde en début d'exercice	21 158	26 128
Acquisitions	4 706	2 635
Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	11 897	3 454
Effet des variations de périmètre ⁽²⁾	(75)	-
Reclassements	-	128
Cessions	(18)	(105)
Dotation aux amortissements	(12 617)	(11 082)
Solde en fin d'exercice	25 051	21 158

(1) Concerne l'ensemble des frais de développement activés.

(2) Concerne la cession d'Edicom.

La hausse des investissements réalisés par le Groupe est liée au lancement de nouveaux produits et services à destination des clients, et à l'enrichissement des fonctionnalités des sites Internet fixe et mobile du Groupe. Une partie de ces investissements est réalisée par des équipes internes.

NOTE 14 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains et constructions	1 509	(226)	1 283	1 530	(216)	1 314
Informatique et terminaux	43 011	(33 164)	9 847	38 972	(30 698)	8 274
Autres	32 601	(20 781)	11 820	28 664	(18 265)	10 399
TOTAL	77 121	(54 171)	22 950	69 166	(49 179)	19 987

Aucune perte de valeur significative n'a été constatée aux 31 décembre 2009 et 2008.

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Solde en début d'exercice	19 987	20 404
Acquisitions d'immobilisations corporelles	10 302	5 980
Effet des variations de périmètre ⁽¹⁾	(106)	-
Cessions et mises au rebut	(287)	(284)
Dotation aux amortissements	(6 946)	(6 113)
Solde en fin d'exercice	22 950	19 987

(1) Concerne la cession d'Edicom.

NOTE 15 Autres actifs disponibles à la vente

Cette rubrique inclut les titres de participation classés en actifs disponibles à la vente au sens de la norme IAS 39.

NOTE 16 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers comprennent essentiellement la partie long terme des dépôts de garantie.

NOTE 17 Instruments financiers dérivés

PagesJaunes Groupe utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion du risque de taux associé à la dette bancaire à taux variable que la Société a mise en place en 2006. PagesJaunes Groupe a mis en œuvre les procédures et la documentation nécessaires pour justifier la mise en œuvre d'une comptabilisation de couverture au sens de l'IAS 39.

DESCRIPTION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

PagesJaunes Groupe a conclu avec plusieurs établissements financiers :

En 2006,

- un contrat de *swap* de taux d'intérêt, d'un montant nominal de 380 millions d'euros, commençant le 13 décembre 2006 pour se terminer le 13 décembre 2011. Dans le cadre de cette opération, PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable, soit Euribor 3 mois, et payeur du taux fixe, soit 3,7830 % ;
- deux *collars*, constitués de la combinaison synthétique d'achats de caps et de ventes de *floors*, pour un montant nominal total de 1 140 millions d'euros, commençant le 13 décembre 2006 pour se terminer le 13 décembre 2011. Les tunnels constitués par ces *collars* prévoient un taux d'intérêt minimum de 3,0 % et un taux d'intérêt maximum de 4,0 %. Les primes annuelles sur ces *collars*, payables à terme échu, sont d'un montant de 1,9 million d'euros.

En 2009,

- l'élargissement de la couverture précédente par deux contrats de *swaps* d'un montant nominal total de 200 millions d'euros, se terminant le 13 décembre 2011, et pour lesquels PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable, soit Euribor 3 mois, et payeur du taux fixe, soit 1,99 % ;
- l'extension de la couverture précédente par deux contrats de *swaps* d'un montant nominal total de 900 millions d'euros, se terminant en novembre 2013, et pour lesquels PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable, soit Euribor 3 mois, et payeur du taux fixe, soit 3,79 %.

Ces opérations viennent en couverture des flux de trésorerie relatifs à la dette à taux variable mise en place par PagesJaunes Groupe en novembre 2006 (cf. note 27). Les tests d'efficacité prospectifs mis en œuvre par PagesJaunes Groupe lors de l'initiation de ces opérations ainsi que les tests rétrospectifs réalisés aux 31 décembre 2009 et 2008, ont permis de démontrer que ces instruments financiers offraient une couverture totalement efficace des flux de trésorerie relatifs à cette dette bancaire.

Suite à la décision du Groupe d'indexer provisoirement sa dette bancaire sur Euribor 1 mois comme le lui permet la convention de crédit, et ce afin de réduire le coût global de son endettement, un contrat de *swap* de taux d'intérêt a été conclu le 8 décembre 2009.

Le *swap* est d'un montant nominal de 1 520 millions d'euros, et court du 14 décembre 2009 au 15 mars 2010. Dans le cadre de cette opération, PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable Euribor 1 mois, et payeur du taux variable Euribor 3 mois minoré de 24 points de base. Ce contrat permet la couverture contre le risque de taux d'intérêt Euribor 1 mois. Cet instrument n'a pas été considéré comme éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39.

COMPTABILISATION ET ÉLÉMENTS D'ACTIFS ET DE PASSIFS RELATIFS À CES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur initiale des *collars* a été comptabilisée à l'actif consolidé lors de sa conclusion en décembre 2006, pour un montant de 8,3 millions d'euros, en contrepartie de l'inscription d'une « Dette sur instruments de couverture » (cf. note 27) d'un montant de 8,3 millions d'euros, correspondant à la prime actualisée payable en cinq annuités. Au 31 décembre 2009, cette dette s'élève à 3,7 millions d'euros (5,3 millions d'euros au 31 décembre 2008).

La valeur de ces instruments financiers dérivés s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Swap de taux d'intérêt – couverture de flux de trésorerie	(26 301)	(9 885)
Swap de taux d'intérêt – couverture de juste valeur	(14)	(1 165)
Collars – couverture de flux de trésorerie	(29 944)	(14 233)
• dont valeur intrinsèque	(27 757)	(5 765)
• dont valeur temps	(2 187)	(8 468)
ACTIF / (PASSIF)	(56 259)	(25 283)

La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés (qualifiés de couverture de flux de trésorerie) entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, soit une baisse de 16,4 millions d'euros pour le *swap* de taux d'intérêt et une baisse de 22,0 millions d'euros pour la valeur intrinsèque des *collars*, a été constatée en capitaux propres recyclables, après constatation d'un impôt différé actif de 13,2 millions d'euros.

La variation de valeur temps des *collars* et la variation de valeur du *swap* de taux d'intérêt qualifié en couverture de juste valeur ont été constatées en produits financiers (cf. note 9), pour un montant de 7,5 millions d'euros, et ont donné lieu à la constatation d'un impôt différé de 2,6 millions d'euros.

Aucune inefficacité n'a été comptabilisée au titre des couvertures de flux de trésorerie.

NOTE 18 Stocks nets

Les stocks sont principalement composés de papier pour la production des annuaires imprimés et d'en-cours de production de service relatifs à la fabrication des annonces (produits imprimés et en ligne) et des sites Internet.

Ils sont, le cas échéant, dépréciés lorsque les perspectives commerciales peuvent entraîner un risque d'écoulement pour une valeur inférieure à la valeur au bilan.

Aucune mise au rebut significative n'a été comptabilisée au cours des exercices 2009 et 2008.

NOTE 19 Créances clients

La décomposition en valeur brute et dépréciations des comptes clients est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Créances clients brutes	489 050	532 910
Provisions pour dépréciation ⁽¹⁾	(17 649)	(15 179)
Créances nettes avant dépréciation statistique	471 401	517 731
Provisions pour dépréciation statistique ⁽¹⁾	(5 222)	(4 282)
Créances clients nettes	466 179	513 449

(1) Cf. note 22 – Variations des provisions pour dépréciation des actifs.

Au 31 décembre, les créances clients ont les échéances suivantes :

(en milliers d'euros)	Total ⁽¹⁾	Non échues et non dépréciées ⁽¹⁾	Échues et non dépréciées ⁽¹⁾					
			< 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	> 360 jours
2009	471 401	417 427	13 472	7 678	9 709	8 708	8 713	5 694
2008	517 731	442 317	21 290	11 170	14 849	13 408	9 242	5 455

(1) Hors provisions pour dépréciation statistiques d'un montant total de 5 222 milliers d'euros au 31 décembre 2009 et 4 282 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Le portefeuille des créances clients du Groupe ne présente pas de risque de concentration important (770 000 annonceurs dont 700 000 en France). En France, les 20 premiers annonceurs de PagesJaunes représentent 1,3 % de ce chiffre d'affaires comme en 2008 et les annonceurs des 10 premières rubriques professionnelles représentent

14,9 % du chiffre d'affaires de PagesJaunes en France (13,5 % en 2008). En France, les provisions pour risques clients demeurent à un niveau très faible, avec un taux de dotations nettes par rapport au chiffre d'affaires de 0,522 % en 2009 contre 0,325 % en 2008.

NOTE 20 Autres actifs courants

Les autres actifs courants se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
TVA à recevoir	16 586	20 388
Divers État à recevoir	225	93
Avances et acomptes aux fournisseurs	6 292	3 338
Autres actifs courants ⁽¹⁾	13 170	6 598
TOTAL	36 273	30 417

(1) Dont, au 31 décembre 2009, créance sur ECM (Édition et Communication Méditerranée) relative à la cession d'Edicom pour 5,3 millions d'euros payée début 2010.

NOTE 21 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées des charges, y compris les rémunérations dues, sur vente d'insertions publicitaires facturées au titre des annuaires à paraître et en ligne étalées sur une durée d'affichage qui est généralement de douze mois.

NOTE 22 Variations des provisions pour dépréciation des actifs

(en milliers d'euros)	Solde en début de période	Dotations / reprises nettes	Autres mouvements ⁽¹⁾	Solde en fin de période
2008				
Créances clients	17 200	2 791	(530)	19 461
Autres actifs	88	(239)	532	381
2009				
Créances clients	19 461	4 381	(971)	22 871
Autres actifs	381	(293)	(29)	59

(1) Dont sortie d'Edicom en octobre 2009 pour (967) milliers d'euros.

Les créances relatives aux annuaires à paraître font l'objet d'une provision en fonction d'un taux statistique observé de manière empirique sur les historiques des cinq dernières années parues.

NOTE 23 Capitaux propres

23.1 CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2009, le capital social de PagesJaunes Groupe d'un montant de 56,2 millions d'euros est divisé en 280 984 754 actions ordinaires de 0,20 euro de valeur nominale unitaire. Il est entièrement libéré.

La Société a procédé en 2008, à une augmentation de capital de 0,1 million d'euros, par prélèvement sur les autres réserves pour le même montant, suite à l'attribution gratuite définitive de 340 304 actions le 20 novembre 2008.

Le capital de PagesJaunes Groupe est détenu à hauteur de 54,68 % par Médiannuaire SAS aux 31 décembre 2008 et 2009.

23.2 AUTRES RÉSERVES

Les autres réserves consolidées sont négatives à hauteur de 2 637,8 millions d'euros au 31 décembre 2009 (2 521,5 millions d'euros au 31 décembre 2008) et se composent essentiellement de :

- la part des distributions excédant le résultat de l'exercice, relative essentiellement à la distribution exceptionnelle opérée en novembre 2006 d'un montant de 2 519,7 millions d'euros ;
- la perte de juste valeur des instruments financiers dérivés entre leur date de conclusion et le 31 décembre 2009 pour un montant avant impôt de 54,1 millions d'euros (15,7 millions d'euros au 31 décembre 2008) et d'un impôt correspondant de 18,6 millions d'euros (5,4 millions d'euros au 31 décembre 2008) ;
- la contrepartie de la charge de rémunération en actions pour la part dénouée en instruments de capitaux propres d'un montant de 56,2 millions d'euros (54,6 millions d'euros au 31 décembre 2008), cf. note 26.

L'horizon prévisionnel de recyclage des réserves relatives aux instruments de financiers, générées dans le cadre de la mise en œuvre de la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39, se situe entre 2 ans et 4 ans (cf. note 17-Échéance de ces instruments).

23.3 ACTIONS PROPRES

Un contrat de liquidité a été mis en place le 18 septembre 2008 avec un prestataire de services d'investissement pour une période s'achevant le 31 décembre 2008 ; il a été renouvelé pour une durée d'un an. Les moyens affectés à la mise en œuvre du contrat s'élèvent à 8,0 millions d'euros.

Au titre de ce contrat au 31 décembre 2009, la Société détient 534 178 de ses propres actions, comptabilisées en diminution des capitaux propres et 4,4 millions d'euros de liquidités classées dans la rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2008, la Société détenait 580 606 de ses propres actions et 3,5 millions d'euros de liquidités.

PagesJaunes Groupe n'a pas racheté d'actions propres hors contrat de liquidité.

23.4 DIVIDENDES

Le dividende proposé à l'Assemblée générale 2010 est de 0,65 euro par action, ce qui représente un montant total estimé à 182,6 millions d'euros hors déduction à venir des actions autodétenues. Aucun passif n'a été reconnu à ce titre au 31 décembre 2009.

Le dividende mis en paiement le 23 juin 2009 s'est élevé à 269,5 millions d'euros, soit 0,96 euro par action.

En 2008, le dividende mis en paiement le 14 mai s'était élevé à 269,4 millions d'euros, soit 0,96 euro par action.

NOTE 24 Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont en principe payables entre 30 jours et 60 jours.

NOTE 25 Avantages du personnel, provisions et autres passifs

Ils se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Avantages postérieurs à l'emploi	34 587	29 999
Autres avantages à long terme	7 105	6 459
Avantages du personnel – non courants ⁽¹⁾	41 692	36 458
Autres provisions pour risques	1 561	1 061
Provisions pour litiges sociaux – fiscaux	2 068	3 358
Provisions – non courantes	3 629	4 419

(1) Cf. détails note suivante. Les avantages du personnel non courants concernent les entités françaises.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Personnel ⁽¹⁾	80 955	80 938
Organismes sociaux	40 287	41 780
Total avantages du personnel – courants	121 242	122 718
TVA à payer	87 475	95 310
Divers État à payer	7 542	7 941
Autres passifs courants	1 262	1 390
Autres passifs courants	96 279	104 641

(1) Principalement constitué de la participation des salariés et de provisions de charges de personnel.

L'évolution des provisions est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde en début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Variations de périmètre, reclassements et autres	Solde en fin d'exercice
Provisions pour litiges sociaux et fiscaux	3 761	263	(1 290)	-	(65)	2 669
Autres provisions pour risques	1 254	730	(237)	-	(26)	1 721
TOTAL PROVISIONS	5 015	993	(1 527)	-	(91)	4 390
• dont non courant	4 419	740	(1 520)	-	(10)	3 629
• dont courant	596	253	(7)	-	(81)	761

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total au 31 décembre 2009	Total au 31 décembre 2008
Variation de la valeur des engagements				
Valeur totale des engagements en début de période	44 614	6 447	51 061	50 394
Coût des services rendus	2 978	483	3 460	3 003
Coût de l'actualisation (charge d'intérêts)	2 322	322	2 644	2 538
Cotisations versées par les employés	-	-	-	-
Modification du régime	-	-	-	-
Réductions / liquidations	(1 287)	-	(1 287)	-
(Gains) / pertes actuariels	3 919	112	4 031	(2 792)
Prestations payées	(1 984)	(259)	(2 243)	(1 990)
Acquisitions	-	-	-	-
Cessions / transferts d'activité	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-
Valeur totale des engagements en fin de période (A)	50 562	7 105	57 667	51 152
<i>Engagements de fin de période afférent à des régimes intégralement ou partiellement financés</i>	49 456	-	49 456	43 694
<i>Engagements de fin de période afférent à des régimes non financés</i>	1 106	7 105	8 211	7 457
Variation des actifs de couverture				
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	2 034	-	2 034	1 542
Produits financiers sur les actifs de couverture	27	-	27	62
Gains / (pertes) sur actifs de couverture	-	-	-	-
Cotisations versées par l'employeur	500	-	500	2 000
Cotisations versées par les employés	-	-	-	-
Réductions / liquidations	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(1 984)	-	(1 984)	(1 569)
Variation de périmètre	-	-	-	-
Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)	577	-	577	2 034
Couverture financière				
Situation du régime (A) – (B)	49 984	7 105	57 089	49 118
Gains / (pertes) actuariels non reconnus	(15 397)	-	(15 397)	(12 660)
Coût des services passés non reconnu	-	-	-	-
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-
Provision / (actif) en fin de période	34 587	7 105	41 692	36 458
<i>dont provision / (actif) court terme</i>	-	-	-	-
<i>dont provision / (actif) long terme</i>	34 587	7 105	41 692	36 458
Charge de l'exercice				
Coût des services rendus	2 978	483	3 460	3 003
Coût de l'actualisation	2 322	322	2 644	2 538
Rendement attendu des actifs du régime	(27)	-	(27)	(62)
Amortissement des (gains) / pertes actuariels	783	112	895	331
Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-
Effet de réductions / liquidations	(888)	-	(888)	-
Cessions / transferts d'activité	-	-	-	-
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-
Total charge de retraite	5 167	917	6 084	5 810

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total au 31 décembre 2009	Total au 31 décembre 2008
Évolution de la provision / (actif)				
Provision / (actif) en début de période	29 920	6 447	36 368	33 069
Charge de retraite	5 167	917	6 084	5 810
Charge de retraite des activités cédées	-	-	-	-
Cotisations versées par l'employeur	(500)	(259)	(759)	(2 421)
Prestations directement payées par l'employeur	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Autres (écarts d'acquisition)	-	-	-	-
Provision / (actif) en fin de période	34 587	7 105	41 692	36 458
Hypothèses				
Taux d'actualisation (%)	4,75 %	4,75 %	4,75 %	5,25 %
Taux d'inflation attendu sur le long terme (%)	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme (%)	en fonction des catégories de salariés et de leur âge			
Rendement attendu sur les actifs du régime (%)	3,96 %	-	-	-
Durée résiduelle probable d'activité	15,0	15,0	15,0	15,0
MONTANT COMPTABILISÉ EN CHARGE AU TITRE DE LA PÉRIODE	5 167	917	6 084	5 810

En 2009, la charge constatée au titre des plans de retraite à cotisations définies s'élève à 34 millions d'euros.

La cotisation versée au fonds externe pour un montant de 0,5 million d'euros couvre l'estimation des indemnités à verser sur l'exercice 2010.

La juste valeur de l'actif de couverture représente un montant de 0,6 million d'euros au 31 décembre 2009 dont les produits financiers ont représenté 27 milliers d'euros en 2009.

Cet actif est intégralement sur un contrat « IFC multi-supports » dont les supports d'investissement sont en euros et se répartissent au 31 décembre 2009 de la manière suivante :

- Obligations à taux fixe : 73 % ;
- Obligations à taux variable et indexées inflation : 11 % ;
- Actions et OPCVM Actions : 12 % ;
- Obligations convertibles et indexés actions : 4 %.

Le taux d'actualisation retenu dans l'évaluation des engagements au 31 décembre 2009 est de 4,75 % contre 5,25 % au 31 décembre 2008. Cette baisse du taux d'actualisation, visant à refléter la baisse des taux d'intérêt à long terme en 2009, entraîne une hausse du montant de l'engagement.

La norme IAS 19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance égale à la maturité de l'engagement ; si le marché de ces obligations n'est pas liquide, le taux est égal au taux des obligations d'État (OAT) correspondantes.

Au 31 décembre 2009, dans la zone Euro, les taux des obligations privées de première catégorie (AA) se situent entre 4,63 % et 5,09 % selon les référentiels (IBOXX, Bloomberg) à la date d'évaluation.

Le taux d'actualisation effectivement retenu dans la présente évaluation est ainsi conforme à la norme IAS 19.

Sensibilité du taux d'actualisation sur les avantages postérieurs à l'emploi (IFC) :

- une hausse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 6 % soit environ 3 millions d'euros, tandis qu'une baisse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre de 7 % soit environ 3 millions d'euros.

Sensibilité du taux d'actualisation sur les autres avantages à long terme (médailles du travail) :

- une hausse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 5 % (moins d'un million d'euros), tandis qu'une baisse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre de 5 % (moins d'un million d'euros).

La valeur actualisée de l'obligation au titre de ces engagements et les ajustements du régime liés à l'expérience pour l'année en cours et pour les quatre années précédentes se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007	2006	2005
Valeur totale des engagements en fin de période	57 667	51 152	50 393	44 744	39 792
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	(577)	(2 034)	(1 542)	(1 287)	(1 612)
Situation du régime	57 089	49 118	48 851	43 457	38 180
(Gains) / pertes actuariels liés à l'expérience – passifs	272	190	(1 581)	-	-
(Gains) / pertes actuariels liés à l'expérience – actifs du régime	-	-	-	-	-

NOTE 26 Stock-options et actions gratuites

26.1 STOCK-OPTIONS

26.1.1 Description des plans

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'options de souscription d'actions, au sens des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement du Groupe. Cette autorisation a été consentie pour une durée de trente-huit mois et le nombre total d'options de souscription attribuées au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 1,0 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 2 809 847 options.

Dans ce cadre, PagesJaunes Groupe a mis en place en 2009 successivement trois plans d'options de souscription d'actions :

- le premier le 23 juillet, totalisant 1 145 000 options avec un prix d'exercice de 6,71 euros ;
- le deuxième le 29 octobre, totalisant 87 000 options avec un prix d'exercice de 8,84 euros ; et,
- le troisième le 17 décembre, totalisant 75 000 options avec un prix d'exercice de 7,82 euros.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2005, PagesJaunes Groupe avait mis en place deux plans d'options de souscription d'actions :

- le plan mis en place en juin 2005, totalisant 3 796 800 options avec un prix d'exercice ajusté de 11,72 euros, a une durée de vie de dix ans. L'acquisition des options s'est faite de façon complète après

trois ans, soit le 30 juin 2008. Au 31 décembre 2009, il restait 2 937 322 options en circulation ;

- le plan mis en place en décembre 2007, totalisant 2 927 900 options avec un prix d'exercice de 14,46 euros, et ayant une durée de vie de dix ans. L'acquisition des options se fait de façon complète après trois ans. Il n'y a pas de conditions de performance. Au 31 décembre 2009, il restait 2 626 600 options en circulation.

Quels que soient les plans, une période de quatre ans d'incessibilité (restriction à la vente) des actions est requise par le régime fiscal et est à appliquer aux résidents fiscaux français.

Aucun nouveau plan n'avait été consenti en 2008.

26.1.2 Description des modèles d'évaluation

PagesJaunes Groupe a évalué la juste valeur des biens ou services reçus pendant chacune des périodes en se basant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Les justes valeurs des options du plan PagesJaunes Groupe attribuées en 2009 ont été calculées avec un modèle binomial qui reflète le comportement d'exercice anticipé des attributaires par le biais d'une hypothèse de « plafond d'exercice » exprimé en multiple du prix d'exercice et qui représente la valeur de l'action pour laquelle il est attendu que toutes les options seront exercées. Le plafond utilisé pour le calcul des justes valeurs ci-dessus est de 2,0. La volatilité attendue a été établie sur la base de la volatilité historique de l'action PagesJaunes Groupe. Compte tenu d'un taux de départ annuel avant ouverture des droits estimé à 5,0 % et d'un taux de dividendes attendu estimé à 9,0 %, les justes valeurs des options PagesJaunes Groupe ont ainsi été évaluées à :

Date d'attribution en 2009	23 juillet	29 octobre	17 décembre
Prix d'exercice	6,71 €	8,84 €	7,82 €
Cours du sous-jacent	6,72 €	8,30 €	7,64 €
Volatilité attendue	29 %	30 %	30 %
Taux sans risque	3,52 %	3,55 %	3,49 %
Juste valeur d'une option pour les résidents fiscaux français	0,85 €	1,02 €	0,99 €
Juste valeur d'une option pour les résidents fiscaux non français	0,90 €	-	-

La date d'attribution retenue pour l'évaluation de la charge correspond à la date de tenue du Conseil d'administration ayant attribué les options, le délai d'information des attributaires ayant été considéré comme raisonnable.

Aucun nouveau plan n'avait été consenti en 2008.

26.1.3 Évolution des plans de stock-options sur l'exercice

	Nombre d'options 2009	Prix d'exercice moyen pondéré 2009	Nombre d'options 2008	Prix d'exercice moyen pondéré 2008
Options en circulation en début de période	5 807 878		6 118 729	
Plan de juillet 2009	-	-	-	-
Plan d'octobre 2009	-	-	-	-
Plan de décembre 2009	-	-	-	-
Plan de décembre 2007	2 787 550	14,46 €	2 927 900	14,46 €
Plan de juin 2005	3 020 328	11,72 €	3 190 829	11,72 €
Options attribuées	1 307 000			
Plan de juillet 2009	1 145 000	6,71 €	-	-
Plan d'octobre 2009	87 000	8,84 €	-	-
Plan de décembre 2009	75 000	7,82 €	-	-
Plan de décembre 2007	-	-	-	-
Plan de juin 2005	-	-	-	-
Options exercées				
Plan de juillet 2009	-	-	-	-
Plan d'octobre 2009	-	-	-	-
Plan de décembre 2009	-	-	-	-
Plan de décembre 2007	-	-	-	-
Plan de juin 2005	-	-	-	-
Options annulées, rendues caduques	(243 956)		(310 851)	
Plan de juillet 2009	-	-	-	-
Plan d'octobre 2009	-	-	-	-
Plan de décembre 2009	-	-	-	-
Plan de décembre 2007	(160 950)	14,46 €	(140 350)	14,46 €
Plan de juin 2005	(83 006)	11,72 €	(170 501)	11,72 €
Options en circulation en fin de période	6 870 922		5 807 878	
Plan de juillet 2009	1 145 000	6,71 €	-	-
Plan d'octobre 2009	87 000	8,84 €	-	-
Plan de décembre 2009	75 000	7,82 €	-	-
Plan de décembre 2007	2 626 600	14,46 €	2 787 550	14,46 €
Plan de juin 2005	2 937 322	11,72 €	3 020 328	11,72 €

Au 31 décembre 2009, les options du plan de juin 2005 sont exerçables. La durée moyenne restant à courir jusqu'au début de la période d'exercice est de douze mois pour le plan de décembre 2007, de trente et un mois pour le plan de juillet 2009, de trente-quatre mois pour le plan d'octobre 2009 et de trente-six mois pour le plan de décembre 2009.

26.2 ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Aucun nouveau plan d'attribution gratuite d'actions n'a été consenti en 2009 et en 2008.

26.3 CHARGE RELATIVE AUX PLANS DE STOCK-OPTIONS ET AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

L'impact des plans d'options de souscription d'actions sur le compte de résultat de l'exercice 2009 s'élève à 1,6 million d'euros contre 1,5 million d'euros en 2008 (incluant également l'impact des actions gratuites). Ces montants incluent les charges sociales relatives à la cotisation patronale de 10 % assise sur la juste valeur des options attribuées en 2009.

Ces plans sont prévus d'être dénoués en instruments de capitaux propres.

NOTE 27 Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net

L'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué ou augmenté des instruments dérivés actifs et passifs de couverture de flux de trésorerie, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Intérêts courus non échus	4	60
Équivalents de trésorerie	63 000	82 184
Trésorerie	4 036	6 793
Trésorerie brute	67 040	89 037
Découverts bancaires ⁽¹⁾	(5 596)	(532)
Trésorerie nette	61 444	88 505
Emprunt bancaire	1 950 000	1 950 000
Frais d'émission d'emprunts	(28 247)	(34 826)
Dettes de crédit-bail	375	-
Juste valeur des instruments de couverture (cf. note 17)	56 259	25 283
Dettes sur instruments de couverture (cf. note 17)	3 684	5 301
Intérêts courus non échus	4 177	4 481
Dettes sur engagement de rachats de minoritaires	559	3 112
Autres dettes financières	10 080	17 071
Endettement financier brut	1 996 887	1 970 422
• dont courant	16 785	25 975
• dont non courant	1 980 102	1 944 447
Endettement net	1 935 443	1 881 917

(1) Découverts bancaires rattachés à la trésorerie nette (recommandation CNC n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009).

• Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement constitués de certificats de dépôt, d'OPCVM et de comptes bancaires débiteurs. Ils sont évalués, car gérés, sur la base de leur juste valeur.

Au 31 décembre 2009, les équivalents de trésorerie s'élevaient à 63,0 millions d'euros et sont constitués de deux Fonds communs de placement (FCP) et d'OPCVM investis dans le cadre du contrat de liquidité.

• Découvert bancaire

Le Groupe bénéficie d'un découvert autorisé de 20 millions d'euros auprès de certaines de ses banques rémunéré sur une base Eonia + 25 points de base.

• Emprunt bancaire

PagesJaunes Groupe dispose d'un financement bancaire d'un montant total maximum de 2 350 millions d'euros, qui comprend d'une part, un emprunt moyen terme de 1 950 millions d'euros, et d'autre part, une ligne de crédit revolving d'environ 400 millions d'euros. La ligne de crédit revolving doit permettre le financement des besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) du Groupe dans le cadre de ses activités opérationnelles et est utilisable notamment par tirage, émission de lettres de crédit ou mise en place de lignes bilatérales.

Ce contrat de financement contient notamment des clauses de défaut et de remboursement anticipé obligatoire ainsi que des *covenants* financiers évolutifs :

■ le ratio de dette nette consolidée sur un agrégat proche de la MBO consolidée doit être inférieur ou égal à 4,40 du 30 septembre 2009 au 30 juin 2010, à 4,25 au 30 septembre 2010, à 4,00 du 31 décembre 2010 au 30 septembre 2011 et à 3,75 au-delà (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers) ;

■ le ratio de charge nette consolidée d'intérêts par un agrégat proche de la MBO consolidée doit être supérieur ou égal à 3,50 du 30 septembre 2009 au 30 juin 2010, à 3,75 du 30 septembre 2010 au 30 juin 2011 et à 4,00 au-delà (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers).

Au 31 décembre 2009, ces *covenants* financiers sont respectés et aucune dette non courante n'a lieu d'être reclassée en courant.

Il comporte en outre une clause de remboursement anticipé obligatoire en cas de changement de contrôle de la Société résultant de l'acquisition des actions de la Société.

L'emprunt à moyen terme est à taux variable, il arrive à échéance en novembre 2013 et est remboursable en totalité à l'échéance.

Au 31 décembre 2009, le taux de référence est Euribor 1 mois augmenté d'une marge de 150 points de base compte tenu du *margin ratchet* dont a bénéficié le Groupe en raison d'un levier financier inférieur à 3,50 fois un agrégat proche de la MBO. En effet, si ce levier financier est supérieur à 3,50 fois, la marge passe de 150 à 175 points de base.

La ligne de crédit revolving a la même maturité, avec des intérêts à taux variable sur le taux de référence Euribor ou Libor avec une marge de 150 points de base au 31 décembre 2009. Cette ligne de crédit n'était pas tirée aux 31 décembre 2008 et 2009.

• **Dette sur engagement de rachats de minoritaires**

La dette sur engagement de rachats de minoritaires correspond aux options d'achat consenties dans le cadre de l'acquisition des titres Horyzon Média et s'élève à 0,6 million d'euros au 31 décembre 2009 dont 0,1 million d'euros à moins d'un an contre 3,1 millions d'euros en 2008. Suite au départ d'un des dirigeants d'Horyzon Média, PagesJaunes Groupe a exercé une option d'achat consentie dans le cadre du pacte d'associés et a porté sa participation dans cette filiale de 66 % à 95,83 % le 15 janvier 2009 pour un prix de 1,4 million d'euros.

Au 31 décembre 2009, cet engagement a fait l'objet d'un ajustement qui s'est traduit par une baisse de l'écart d'acquisition de 1,2 million d'euros (cf. note 12). Par ailleurs, la charge correspondant à la désactualisation de l'engagement a été constatée en charges financières pour 0,1 million d'euros (cf. note 9).

• **Autres dettes financières**

Les autres dettes financières sont constituées principalement d'un compte courant débiteur avec PagesJaunes Outre-Mer, filiale non consolidée détenue à 100 % par PagesJaunes Groupe.

NOTE 28 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués des produits sur ventes d'insertions publicitaires facturées au titre des annuaires à paraître et en ligne étalés sur une durée d'affichage qui est en général de douze mois.

NOTE 29 Instruments financiers

29.1 INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IAS 39						
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Dérivés de couverture (Juste valeur par capitaux propres)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances (coût amorti)	Passifs financiers (coût amorti)	Autres
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Actifs disponibles à la vente	207	-	-	207	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	667	-	-	-	667	-	-
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-
Créances clients nettes	466 179	-	-	-	466 179	-	-
Autres actifs financiers courants	-	-	-	-	-	-	-
Équivalents de trésorerie	63 000	63 000	-	-	-	-	-
Trésorerie	4 040	4 040	-	-	-	-	-
Actifs financiers	534 094	67 040	-	207	466 846	-	-
Dettes financières et dérivés non courants	1 980 102	2 187	54 058	-	-	1 923 758	99
Découverts bancaires et autres emprunts courants	18 204	14	-	-	-	17 730	460
Intérêts courus non échus	4 177	-	-	-	-	4 177	-
Dettes fournisseurs	102 356	-	-	-	-	102 356	-
Passifs financiers	2 104 839	2 201	54 058	-	-	2 048 021	559

Les dérivés de couverture comptabilisés en juste valeur par capitaux propres sont détaillés en note 17.

Le Groupe a classé les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs est composée des niveaux suivants :

INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ; et,
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

L'évaluation des dérivés de couverture correspond au niveau 2.

Durant l'exercice 2009, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs, ni de transfert vers ou depuis le niveau 3.

29.2 EFFET EN RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Effet en résultat	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IAS 39				
		Juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances (coût amorti)	Passifs financiers (coût amorti)
Produits d'intérêt	8 798	1 353	7 445	-	-	-
Charges d'intérêt	(87 714)	-	(14)	-	-	(87 700)
Gain (perte) de change	-	-	-	-	-	-
Décomptabilisations	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
Gains nets / (pertes nettes)	(78 916)	1 353	7 431	-	-	(87 700)
Coût de désactualisation	(2 942)					
Résultat financier (cf. note 9)	(81 858)					

NOTE 30 Objectifs politiques de gestion des risques financiers, gestion du capital

Le Groupe a pour objectif d'optimiser sa structure financière, dont le principal critère d'appréciation est le levier financier (ratio d'endettement net sur la marge brute opérationnelle), afin de réduire le coût de son capital tout en conservant une flexibilité financière lui permettant de respecter son plan de développement.

Les deux principaux objectifs de la gestion financière sont les suivants :

- PagesJaunes Groupe, et le groupe PagesJaunes au niveau consolidé, sont emprunteurs nets, et dans ce cadre, le premier objectif de PagesJaunes Groupe est de sécuriser et ainsi de limiter le coût de la dette ;
- en raison d'une part de la génération d'un cash-flow important au rythme du cycle de prospection commerciale, et, d'autre part, du paiement des intérêts sur sa dette et de son dividende aux actionnaires selon une périodicité différente, le groupe PagesJaunes dégage des excédents de trésorerie, et peut se trouver en situation d'excédent de trésorerie de manière temporaire. Ces excédents n'ayant pas vocation à être durables, l'objectif du Groupe est de les placer au meilleur taux d'intérêt dans le cadre d'une prise de risque très limitée.

Le Groupe veille également au respect des engagements inscrits dans sa documentation bancaire qui prévoit certaines clauses de défaut et d'exigibilité anticipée. Ces clauses sont notamment liées au respect de *covenants* opérationnels et financiers tels que le niveau minimum

de couverture de la charge nette consolidée d'intérêts par un agrégat proche de la marge brute opérationnelle (MBO) consolidée et le levier maximum, mesuré par le rapport entre la dette nette consolidée et un agrégat proche de la MBO consolidée.

Le Groupe se fixe pour objectif de maintenir son levier financier entre 3 et 4 fois la MBO. Au 31 décembre 2009, ce levier s'établissait à 3,6 fois la MBO (3,4 fois au 31 décembre 2008), niveau inférieur au maximum de 4,40 fois fixé par la documentation bancaire (4,85 fois au 31 décembre 2008).

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit.

RISQUE DE TAUX DE CHANGE

PagesJaunes Groupe estime que le risque de change n'est pas significatif en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce essentiellement en zone euro.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

PagesJaunes Groupe est exposé au risque de variation des taux d'intérêt dans la mesure où l'ensemble de ses financements à court et long terme est à taux variable. Le Groupe gère ce risque par un recours à des instruments dérivés, principalement des *swaps* de taux d'intérêt et des *collars*.

Les principales caractéristiques de la dette bancaire du Groupe figurent en note 27 (Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net), et celles des instruments utilisés pour la couverture de taux d'intérêt en note 17 (Instruments financiers dérivés – actifs non courants).

PagesJaunes Groupe estime qu'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt à court terme par rapport à l'Euribor 3 mois constaté au 31 décembre 2009, soit 0,665 %, devrait aboutir à une diminution du résultat annuel consolidé avant impôt de l'ordre de 5,5 millions d'euros.

SENSIBILITÉ À UNE HAUSSE DE 100 POINTS DE BASE DU TAUX EURIBOR 3 MOIS (AVANT IMPÔT)

(en milliers d'euros)	Équivalents de trésorerie	Emprunts bancaires et découverts bancaires	Instruments de couverture nets		Total
			Couverture des flux	Juste valeur	
Position au bilan	67,0	(1 965,7)	-	(59,9)	
Sensibilité en résultat	0,7	(19,7)	17,2	(3,7)	(5,5)
Sensibilité en capitaux propres	-	-	-	42,7	42,7

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le groupe PagesJaunes a mis en place une gestion de trésorerie centralisée avec un système de *cash pooling* qui inclut l'ensemble de ses filiales françaises, et est organisé autour d'un pivot PagesJaunes Groupe. Cette méthode de gestion des liquidités associée à un système de reporting interne permet au Groupe d'anticiper et d'estimer les flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles de ses

différentes filiales, et ainsi d'optimiser le tirage sur ses lignes de crédit en cas de besoin de trésorerie, et les placements en cas d'excédent de trésorerie.

Sur la base des maturités des passifs financiers au 31 décembre 2009, les décaissements prévisionnels sur les périodes à venir, calculés sur la base de la courbe de taux *forward* constatée au 31 décembre 2009, sont les suivants :

TABLEAU DE MATURITÉ DES PASSIFS FINANCIERS – SENSIBILITÉ AU RISQUE DE LIQUIDITÉ

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan		Intérêts variables	2010	2011	2012	2013	
	Actif	Passif		Remboursement	Intérêts variables	Intérêts variables	Intérêts variables	Remboursement
Passifs financiers								
Emprunt bancaire	-	(1 950,0)	(51,3)	-	(76,2)	(88,6)	(97,4)	(1 950,0)
Ligne de crédit revolving	-	-	-	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	-	(5,6)	-	(5,6)	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	(4,2)	(4,2)	-	-	-	-	-
Dettes sur engagements de rachats de minoritaires	-	(0,6)	-	(0,5)	(0,1)	-	-	-
Autres dettes financières	-	(10,1)	-	(10,1)	-	-	-	-
Couvertures du risque de taux								
<i>Collars</i> et <i>swap</i> de taux	-	(59,9)	(39,3)	-	(17,3)	(9,0)	(4,9)	-
Taux <i>forward</i> (Euribor 3 mois)			0,88 %		2,16 %	2,79 %	3,24 %	3,24 %

RISQUE DE CRÉDIT

PagesJaunes Groupe généralement est exposé au risque de crédit, essentiellement, dans le cadre de ses placements, et de ses instruments de couvertures de taux. PagesJaunes Groupe limite le risque de crédit en sélectionnant des contreparties disposant d'une notation long terme supérieure à AA- (Standard & Poor's et/ou Fitch IBCA) et Aa3 (Moody's). Au 31 décembre 2009, l'exposition de PagesJaunes Groupe était de 63,0 millions d'euros au titre de ses opérations de placement (cf. note 27 – Équivalents de trésorerie), la valeur de marché de ses instruments financiers dérivés étant par ailleurs négative (cf. note 17).

La procédure de gestion des opérations financières de PagesJaunes Groupe dresse en outre une liste limitative de signatures autorisées, en dehors de laquelle l'autorisation du Directeur général est obligatoire. La documentation bancaire limite également la liste des contreparties pour les opérations de couverture de taux.

RISQUE ACTIONS

PagesJaunes Groupe estime que le risque actions n'est pas significatif dans la mesure où le montant investi en actions propres *via* le contrat de liquidité reste limité, et où le placement de ses excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés d'actions.

Enfin, PagesJaunes Groupe s'est fixée pour objectif de distribuer en 2010, au titre de l'exercice 2009, un dividende par action de 0,65 euro. Il est précisé que l'objectif de distribution ne constitue en aucun cas un engagement de PagesJaunes Groupe et les dividendes futurs dépendront des résultats du Groupe, de sa situation financière et de tout autre élément que le Conseil d'administration et les actionnaires de PagesJaunes Groupe jugeront pertinent.

NOTE 31 Informations sur les parties liées

31.1 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture de chaque exercice, ou qui ont été, au cours des exercices

clos, membres du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe, du Comité de direction de PagesJaunes Groupe pour 2009, ou du Comité exécutif de PagesJaunes Groupe ou du Comité exécutif de PagesJaunes pour 2008. Ce périmètre comprend également les administrateurs représentant les salariés siégeant au Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Avantages à court terme ⁽¹⁾	3 416	4 966
dont charges patronales	807	1 291
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	19	47
Autres avantages à long terme ⁽³⁾	1	2
Indemnités de fin de contrat ⁽⁴⁾	1 980	-
Avantages sur capitaux propres ⁽⁵⁾	73	82
TOTAL	5 489	5 098

(1) Salaires, rémunérations, intéressement et primes versés et cotisations Sécurité sociale, congés payés, jetons de présence et avantages non monétaires comptabilisés.

(2) Pensions, retraites, autres prestations, assurance-vie, assurance médicale...

(3) Congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, indemnités de longue durée, rémunérations différées, intéressement et primes (si payables douze mois ou plus après la date de clôture).

(4) Indemnités de départ et clause de non-concurrence, charges sociales incluses.

(5) « Rémunérations en actions » y compris les charges sociales relatives aux levées anticipées et attributions de stock-options.

En 2009, la charge constatée au titre des plans de retraite à cotisations définies s'élève à 0,3 million d'euros.

mise en œuvre, dont le montant sera égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), sous réserve de la réalisation de conditions de performance.

31.2 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Des contrats de prestations de services ont été mis en place en 2006 et en 2007 avec Médiannuaire, actionnaire majoritaire de PagesJaunes Groupe. Ces contrats engendrent une charge de 1,2 million d'euros au titre de l'exercice 2009 (1,2 million d'euros au titre de l'exercice 2008). Les transactions s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation courante.

Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de vingt-quatre mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante sera égale à douze mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des douze derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions.

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe, réuni le 17 mai 2009, a nommé Jean-Pierre Remy Directeur général de la Société à compter du 25 mai 2009, en remplacement de Michel Datchary qui a quitté ses fonctions à cette date. Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa

Le départ de l'ancien Directeur général de PagesJaunes Groupe fin mai 2009 a entraîné la comptabilisation, en 2009, d'indemnités de départ et de non-concurrence d'un montant total de 2,0 millions d'euros, charges sociales incluses.

NOTE 32 Obligations contractuelles et engagements hors bilan

Les engagements hors bilan donnés significatifs se présentent comme suit :

Obligations contractuelles	2009				2008
	Paiements dus par période				
(en milliers d'euros)	Total	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total
Contrats de location simple	54 657	11 193	41 079	2 385	56 958
Papier, impression, distribution ⁽¹⁾	7 787	7 787			7 534
Autres prestations	25 488	15 178	8 780	1 530	27 654
Engagements d'achats de biens et services	33 275	22 965	8 780	1 530	35 188
TOTAL	87 932	34 158	49 859	3 915	92 146

(1) Cf. détail tableau ci-dessous.

La rubrique « Autres » inclut toutes les commandes fermes passées au 31 décembre 2009 sur des biens et services livrables en 2010.

Engagements conditionnels	2009				2008
	Paiements dus par période				
(en milliers d'euros)	Total	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total
Avals et cautions	346	346	-	-	322

CONTRATS DE LOCATION

PagesJaunes a pris en location des terrains, bâtiments, véhicules et matériels. Ces contrats viendront à terme à des dates diverses au cours des neuf prochaines années.

La Direction estime que ces contrats seront renouvelés ou remplacés à leur terme par d'autres contrats dans le cadre des conditions normales d'exploitation.

La charge de loyer enregistrée au compte de résultat au titre des locations simples s'est élevée à 13,5 millions d'euros en 2009 (13,9 millions d'euros en 2008).

Les baux des locaux situés à Sèvres ont été consentis et acceptés pour une durée ferme de neuf années entières et consécutives à compter du 1^{er} avril 2007.

Au 31 décembre 2009, l'engagement pour le Groupe, au titre de l'ensemble des contrats de location, est de 54,7 millions d'euros dont 11,2 millions d'euros à moins d'un an.

ENGAGEMENTS D'ACHATS DE BIENS ET SERVICES

Réalisation des annuaires

Dans le cadre de son activité de fabrication et diffusion d'annuaires imprimés, le Groupe est amené à conclure avec ses fournisseurs de papier, ses imprimeurs et ses distributeurs, des contrats qui peuvent être annuels ou pluriannuels.

En 2008, PagesJaunes avait conclu de nouveaux contrats avec ses imprimeurs, d'une durée de cinq ans et expirant le 31 décembre 2013. Ces contrats ne comportent aucun engagement ferme hormis avec un imprimeur avec lequel PagesJaunes s'est engagée sur un volume de 6 milliards de feuillets par an valorisé à 29 millions d'euros pour la durée du contrat restant à courir au 31 décembre 2009.

Les contrats avec les papetiers ne sont pas signés à ce jour.

Seules les commandes fermes passées au 31 décembre 2009, tant auprès des fournisseurs de papier et de contenus que des imprimeurs et des distributeurs, sont ainsi constatées en engagements hors bilan à cette date, pour un montant total de 7,8 millions d'euros.

Ces engagements sont détaillés dans le tableau ci-après :

Obligations contractuelles	2009				2008
	Total	Paiements dus par période			Total
À moins d'un an		De un à cinq ans	À plus de cinq ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Papier	3 839	3 839	-	-	1 840
Impression	2 628	2 628	-	-	2 553
Distribution	889	889	-	-	1 532
Contenus éditoriaux	431	431	-	-	1 609
TOTAL	7 787	7 787	-	-	7 534

Droit individuel à la formation (DIF)

Au titre du droit individuel à la formation, pour les personnes en contrat à durée indéterminée au sein des entités françaises du Groupe, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 365 789 heures au 31 décembre 2009 (290 416 heures au 31 décembre 2008). En 2009, 8 310 heures ont été consommées par les salariés (6 614 heures en 2008).

Autres engagements donnés

PagesJaunes Groupe a cédé le 14 mars 2007 à la société Coface Services la totalité des actions composant le capital des sociétés Kompass France et Kompass Belgium. Dans ce cadre, PagesJaunes Groupe a consenti un certain nombre de garanties générales à Coface Services, plafonnées à un montant de 2,7 millions d'euros, ainsi que des garanties spécifiques portant notamment sur les risques sociaux et fiscaux, plafonnées à un montant total de 7,7 millions d'euros. Les garanties générales et celles relatives aux salariés et mandataires sociaux sont devenues caduques respectivement les 31 décembre 2008 et 2009. Les garanties relatives aux aspects fiscaux arriveront à échéance le 31 décembre 2010.

Dans le cadre de la cession d'Edicom, PagesJaunes Groupe s'est engagé à la mise en place, au bénéfice du cessionnaire, d'un compte courant rémunéré d'un montant de 10 millions de dirhams assortie de la souscription par PagesJaunes Groupe de bons de souscription d'actions.

Autres engagements reçus

PagesJaunes Groupe dispose d'une ligne de crédit revolving d'environ 400 millions d'euros destinée à couvrir les besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) du Groupe émanant de ses activités opérationnelles. Cette ligne n'était pas tirée au 31 décembre 2009.

Montages déconsolidants et entités *ad hoc*

Le Groupe n'a pas procédé au cours des périodes présentées à des montages déconsolidants.

Il n'a pas d'obligations contractuelles vis-à-vis d'entités *ad hoc*.

NOTE 33 Litiges

PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un plan d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification avait pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés a refusé de signer le nouveau contrat proposé et a été licenciée au cours du deuxième trimestre 2002. La quasi-totalité de ces salariés licenciés a assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. La Cour de cassation a validé, par deux arrêts rendus le 11 janvier 2006, ce plan d'évolution commerciale. La Cour de cassation a statué qu'un licenciement économique consécutif à une réorganisation mise en œuvre pour prévenir des difficultés économiques à venir liées à des évolutions technologiques était justifié. Par un nouvel arrêt du 14 février 2007, la Cour de cassation a confirmé la validité du plan mis en œuvre par PagesJaunes. Toutefois, des dossiers comportant des demandes fondées sur des motifs non tranchés par les arrêts ci-dessus ainsi que des dossiers devant les juridictions administratives sont toujours en cours. La provision, constituée fin 2002 au titre de ce risque, à hauteur de 7,3 millions d'euros, a fait l'objet de plusieurs reprises depuis 2006 compte tenu de l'évolution favorable de ce dossier ; en conséquence, elle s'élève au 31 décembre 2009 à 2,1 millions d'euros.

PagesJaunes a été assignée par une agence de publicité (Publicom Méditerranée) devant le Tribunal de commerce de Nanterre pour abus de position dominante, pratiques discriminatoires et concurrence déloyale. Un jugement favorable à PagesJaunes a été rendu le 24 septembre 2008. Publicom a fait appel de cette décision.

En 2007 et 2008, la société PagesJaunes a été assignée devant les conseils de prud'hommes de Caen, Marseille et Lille par des salariés de la société Adrexo, chargée du portage de ses annuaires dans certains départements. Les demandeurs se plaignent d'une situation de travail dissimulé et recherchent la responsabilité de la société PagesJaunes sur le fondement de la solidarité financière. Les dossiers devant les CPH de Caen et Marseille sont terminés du fait du désistement des parties adverses ; les autres procédures sont radiées administrativement, mais peuvent être réintroduites dans les deux ans à la demande des parties adverses.

PagesJaunes a assigné, en février 2008, les sociétés Xentral et L'Annuaire Universel pour contrefaçon de la marque PagesJaunes par l'exploitation du site d'annuaire en ligne « pagesjaunes.com » à destination d'un public français.

Dans un jugement du 28 mai 2008, le Tribunal de grande instance de Paris a reconnu que les sociétés Xentral (ex-Prodis) et L'Annuaire Universel se sont rendus coupables de contrefaçon et de concurrence déloyale.

Cette décision confirme les droits de la société PagesJaunes sur ses marques historiques « PagesJaunes » et « Les PagesJaunes » dont la validité avait déjà clairement été reconnue par la Cour d'appel de Paris dans son arrêt du 30 mars 2005 et par le Tribunal de première instance des Communautés européennes (TPICE) dans sa décision du 13 décembre 2007. Les sociétés Xentral et L'Annuaire Universel ont fait appel de cette décision. Suite à la mise en redressement judiciaire de la société L'Annuaire Universel, la procédure avait été suspendue ; reprise d'instance par un mandataire liquidateur ; aucun calendrier procédural n'est encore fixé.

La société L'Annuaire Universel a assigné PagesJaunes devant le Tribunal de commerce de Nanterre en demandant l'annulation des différentes marques PagesBlanches au motif qu'elles étaient usuelles dans le langage courant et professionnel pour désigner des listes alphabétiques des abonnés, au moment de leur dépôt. Bien qu'elle ne puisse encore exclure à ce stade d'éventuelles condamnations ou conséquences préjudiciables, l'avancement de la procédure et les arguments sérieux dont dispose la société PagesJaunes lui permettent d'envisager une évolution favorable de ce dossier. La procédure a été

suspendue compte tenu de la mise en redressement judiciaire de la société L'Annuaire Universel.

D'autre part, le Groupe, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assigné en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour le Groupe. Le nombre de ces procédures est en constante diminution depuis 2001, stable en 2006 et 2007 et à nouveau en diminution. Au 31 décembre 2009, il s'élevait à 14, pour un montant total de demandes de dommages et intérêts de 0,6 million d'euros. Dans le cadre de ces procédures, le Groupe essaie de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'auront pas d'impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

NOTE 34 Honoraires des Commissaires aux comptes

	Ernst & Young				Deloitte et Associés			
	Montant		En % des honoraires		Montant		En % des honoraires	
(en milliers d'euros)	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	391	378	98 %	98 %	415	437	99 %	99 %
• dont PagesJaunes Groupe	172	179	43 %	46 %	172	179	41 %	41 %
• dont filiales intégrées globalement	219	199	55 %	51 %	243	258	58 %	59 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	8	9	2 %	2 %	6	3	1 %	1 %
• dont PagesJaunes Groupe	6	8	2 %	2 %	6	3	1 %	1 %
• dont filiales intégrées globalement	2	2	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %
Sous-total	399	387	100 %	100 %	421	439	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	399	387	100 %	100 %	421	439	100 %	100 %

NOTE 35 Périmètre de consolidation

Entité	Pays	Au 31 décembre 2009		Au 31 décembre 2008	
		Intérêt	Contrôle	Intérêt	Contrôle
Sociétés consolidées par intégration globale					
Segment PagesJaunes en France					
PagesJaunes Groupe	France	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Segment International & Filiales					
QDQ Media	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Euro Directory	Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %
Edicom ⁽¹⁾	Maroc	-	-	100 %	100 %
PagesJaunes Marketing Services	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Mappy	France	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes Petites Annonces ⁽²⁾	France	-	-	66 %	66 %
Horyzon Média ⁽³⁾	France	96 %	96 %	66 %	66 %
Horyzon Worldwide ⁽⁴⁾	Espagne	100 %	100 %	-	-
Société consolidée par intégration proportionnelle					
Segment International & Filiales					
Editus	Luxembourg	49 %	49 %	49 %	49 %

(1) Entité cédée le 20 octobre 2009.

(2) Activité fusionnée en 2009 avec PagesJaunes.

(3) Rachat titres aux minoritaires.

(4) Entité créée fin décembre 2009, sans activité.

NOTE 36 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture qui pourrait avoir un impact significatif sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2009.

20.2 États financiers de la société PagesJaunes Groupe

■ Bilan

Bilan au 31 décembre						
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Brut	Amortissements et provisions	2009 Net	2008 Net	Variation
Actif						
Immobilisations incorporelles	3.1	287	(246)	41	113	(72)
Participations	3.2	4 140 837	(91 719)	4 049 118	4 058 137	(9 019)
Créances rattachées à des participations	3.2	5 000	(5 000)	-	8 700	(8 700)
Total actif immobilisé		4 146 124	(96 965)	4 049 159	4 066 950	(17 791)
Avances et acomptes		12		12	15	(3)
Créances clients	3.3	20		20	232	(212)
Créances fiscales et sociales		6 341		6 341	403	5 938
Créances sur filiales (intégration fiscale)	3.9	106		106	15 328	(15 222)
Comptes courants filiales	3.4	7 227	(1 356)	5 871	4 579	1 293
Créances sur cession d'immobilisation	3.2	5 337		5 337	-	5 337
Créances diverses	3.3	939		939	533	406
Valeurs mobilières de placement et actions propres	3.4	67 216	(299)	66 917	86 228	(19 310)
Disponibilités	3.4	2 165		2 165	467	1 698
Charges constatées d'avance		28		28	55	(27)
Total actif circulant		89 390	(1 654)	87 736	107 840	(20 104)
TOTAL ACTIF		4 235 515	(98 620)	4 136 895	4 174 790	(37 895)
Passif						
Capital				56 197	56 197	-
Prime d'émission				82 951	82 951	-
Réserve légale				5 620	5 613	7
Autres réserves				18 284	18 284	(0)
Report à nouveau				880 645	1 021 709	(141 064)
Résultat de l'exercice				273 456	128 397	145 059
Provisions réglementées				80	43	37
Capitaux propres	3.5			1 317 232	1 313 194	4 038
Provisions pour charges				937	839	98
Provision pour risques et charges	3.6			937	839	98
Dettes financières	3.7			2 780 651	2 841 451	(60 800)
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit				1 951 931	1 954 162	(2 231)
Emprunts et dettes financières diverses				580 382	582 534	(2 153)
Comptes courants filiales				245 094	304 472	(59 378)
Concours bancaires courants				3 243	282	2 961
Dettes d'exploitation				7 504	18 144	(10 640)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				2 523	1 602	921
Dettes fiscales et sociales	3.9			4 981	16 542	(11 560)
Autres dettes				30 570	1 162	29 408
Dettes filiales (intégration fiscale)	3.9			28 042	256	27 785
Dettes diverses				2 529	906	1 622
Produits constatés d'avance				-	-	-
Total dette				2 818 725	2 860 757	(42 032)
TOTAL PASSIF				4 136 895	4 174 790	(37 895)

■ Compte de résultat

Compte de résultat au 31 décembre				
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2009	2008	Variation
Prestations de services	3.10	6 933	4 991	1 942
Produits annexes	3.10	238	5	233
Reprises de provisions et transferts de charges		-	218	(218)
Autres produits		156	15	141
Produits d'exploitation		7 327	5 228	2 099
Achats et prestations de services		13	13	0
Achats non stockés matières et fournitures		15	12	3
Services extérieurs		714	849	(135)
Autres services extérieurs		6 770	5 681	1 089
Impôts et taxes et versements assimilés		363	286	78
Salaires		7 865	3 937	3 928
Charges sociales		2 830	1 559	1 270
Autres charges		346	365	(20)
Dotations aux provisions sur actif circulant		94	88	6
Dotations aux provisions sur risques et charges		52	52	(0)
Charges d'exploitation		19 062	12 842	6 220
Résultat d'exploitation		(11 735)	(7 615)	(4 121)
Produits de participations – dividende		353 181	334 621	18 560
Produits financiers de valeurs mobilières de placement et de créances de l'actif immobilisé		3 503	3 903	(400)
Autres produits financiers		360	14 180	(13 820)
Reprises de provisions		2 955	-	2 955
Différences positives de change		1	4	(3)
Produits financiers		359 999	352 708	7 292
Intérêts et charges assimilées		76 966	165 873	(88 907)
Autres charges financières		34 970	6 651	28 319
Dotations aux provisions		1 701	99 718	(98 017)
Différences négatives de change		2	1	1
Charges financières		113 638	272 242	(158 604)
Résultat financier	3.11	246 361	80 465	165 896
Résultat courant		234 626	72 851	161 775
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		12 837	-	12 837
Reprise de provisions et transferts de charges		-	1	(1)
Produits exceptionnels		12 837	1	12 835
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		6	-	6
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		16 455	284	16 171
Amortissements dérogatoires		37	35	2
Charges exceptionnelles		16 497	319	16 179
Résultat exceptionnel	3.12	(3 661)	(318)	(3 343)
Participation des salariés		-	-	-
Impôt sur les bénéfices	3.9	(42 491)	(55 863)	13 373
Résultat net		273 456	128 397	145 059

■ Annexe aux états financiers de PagesJaunes Groupe

1	Description de l'activité	132
2	Règles et méthodes comptables	132
2.1	Principes de prise en compte des produits et des charges	132
2.2	Immobilisations incorporelles	132
2.3	Participations et autres titres immobilisés	132
2.4	Créances clients	132
2.5	Disponibilités et valeurs mobilières de placement	132
2.6	Provisions pour risques et charges	132
2.7	Résultat financier	133
2.8	Impôt sur les sociétés	133
3	Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat	133
3.1	Immobilisations incorporelles	133
3.2	Participations et créances rattachées à des participations	134
3.3	Créances clients, provisions pour dépréciation des créances et créances diverses	134
3.4	Disponibilités, valeurs mobilières de placement, comptes courants et dettes financières	135
3.5	Capital social et variation des capitaux propres	136
3.6	Provisions pour risques et charges	137
3.7	État des échéances des dettes	138
3.8	Produits à recevoir et charges à payer	139
3.9	Impôt sur les sociétés	139
3.10	Ventilation du chiffre d'affaires	140
3.11	Résultat financier	140
3.12	Résultat exceptionnel	140
4	Autres	141
4.1	Engagements hors bilan	141
4.2	Jetons de présence et rémunération des mandataires sociaux	142
4.3	Effectif	142
4.4	Entreprises liées	142
4.5	Événements postérieurs à la clôture	143
4.6	Consolidation	143
4.7	Tableau des filiales et participations	144

1 Description de l'activité

La société PagesJaunes Groupe a une activité de holding et détient, à ce titre, des filiales dont les activités présentent depuis plus de 60 ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels, avec comme cœur de métier les annuaires en France et à l'international.

Les comptes ci-après détaillés couvrent une période de douze mois, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

2 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de PagesJaunes Groupe ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité avec le règlement CRC du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les principales méthodes sont décrites ci-dessous.

Les chiffres sont présentés en milliers d'euros (K€).

2.1 PRINCIPES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les produits et charges sont comptabilisés en accord avec le Plan Comptable Général.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels ou progiciels informatiques, amortissables sur trois ans *pro rata temporis*.

2.3 PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition par PagesJaunes Groupe qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'opération.

Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la Direction de PagesJaunes Groupe sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés retraités de la dette nette. Ceux-ci sont déterminés de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires établis sur un horizon approprié compris entre cinq et dix ans ;

- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité ;

- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

2.4 CRÉANCES CLIENTS

Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances. Les provisions sont fondées sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non-recouvrement.

2.5 DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les disponibilités au 31 décembre 2009 sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition. Les titres de placement sont éventuellement provisionnés, sur la base du dernier cours de l'exercice.

2.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont traités selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement.

Les modalités de détermination de cette provision s'effectuent sur la base d'une évaluation actuarielle, et tiennent compte de différents paramètres :

- les tables de mortalité retenues correspondent aux « tables de mortalité par génération hommes » (TGH 05) pour la population masculine et aux « tables de mortalité par génération femmes » (TGF 05) pour la population féminine ;
- les taux de turnover retenus qui varient en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise ou de l'âge, et de la catégorie socioprofessionnelle ;
- âge de départ à la retraite retenu, qui est de 63 ans pour les cadres et 61 ans pour les ETAM sédentaires ;

- les tables d'augmentation des salaires, qui sont définies en fonction de l'âge et de la catégorie socioprofessionnelle ;
- taux d'actualisation, fixé à 4,75 % pour la charge 2009 ;
- la durée résiduelle probable d'ancienneté, fixée à 13,78 ans au 31 décembre 2009.

Les autres provisions pour risques constituent la meilleure estimation possible du risque encouru par PagesJaunes Groupe.

2.7 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est principalement constitué :

- des dividendes ;
- des charges d'intérêts liées à la dette financière ;
- d'un abandon de créance vis-à-vis d'une filiale ;

- des intérêts sur les comptes courants débiteurs et créditeurs avec les filiales du Groupe ;
- et des plus- et moins-values sur les actions propres détenues *via* le contrat de liquidité ;
- des produits et charges constituées par les placements à court terme y compris ceux détenus *via* le contrat de liquidité ;
- de dotations et reprises de provisions pour dépréciation de titres et de créances.

2.8 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Au titre de la convention d'intégration fiscale conclue entre PagesJaunes Groupe et ses filiales, membres du groupe fiscal, les économies d'impôt sont prises en compte par PagesJaunes Groupe, société de tête, comme produit de l'exercice.

Le groupe fiscal, dont PagesJaunes Groupe est la société de tête, intègre sept sociétés au 31 décembre 2009.

3 Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Brut	31 décembre 2008	Acquisition	Diminution	31 décembre 2009
Logiciels	264	23	-	287
TOTAL BRUT	264	23	-	287

Amortissements	31 décembre 2008	Dotations	Reprises	31 décembre 2009
Logiciels	152	94	-	246
TOTAL AMORTISSEMENTS	152	94	-	246

3.2 PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

La variation des participations et créances rattachées s'analyse de la façon suivante :

	Exercice clos le 31 décembre				
		2009			2008
(en milliers d'euros)	% intérêt	Valeur brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Participations					
PagesJaunes	100 %	4 005 038	-	4 005 038	4 005 038
QDQ Media	100 %	91 719	(91 719)	-	-
Mappy	100 %	10 048	-	10 048	10 048
PagesJaunes Marketing Services	100 %	7 275	-	7 275	7 275
Edicom	-	-	-	-	5 450
Euro Directory	100 %	14 707	-	14 707	14 707
PagesJaunes Petites Annonces	-	-	-	-	5 000
Horyzon Média	96 %	11 859	-	11 859	10 428
PagesJaunes Outre-Mer	100 %	76	-	76	76
Cristallerie 2	100 %	38	-	38	38
Cristallerie 3	100 %	38	-	38	38
Cristallerie 4	100 %	38	-	38	38
TOTAL		4 140 837	(91 719)	4 049 118	4 058 137
Créances rattachées à des participations				-	-
QDQ Media (prêt participatif)		5 000	(5 000)	-	-
PagesJaunes Petites Annonces		-	-	-	8 700
Intérêts courus non échus		-	-	-	0
TOTAL		5 000	(5 000)	-	8 700

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Suite au départ d'un des dirigeants d'Horyzon Média, PagesJaunes Groupe a exercé l'option d'achat consentie dans le cadre du pacte d'associés et a porté sa participation dans cette filiale de 66 % à 95,83 % le 15 janvier 2009 pour un prix de 1 431 milliers d'euros.

Après avoir racheté à M6 34 % des actions composant le capital de PagesJaunes Petites Annonces, ce qui porte sa participation à 100 % des actions et droits de vote dans cette filiale, PagesJaunes Groupe a cédé le 16 juin 2009 l'intégralité de ces titres à PagesJaunes pour 7 500 milliers d'euros ce qui a entraîné une moins-value de cession de 3 505 milliers d'euros constatée en résultat exceptionnel. PagesJaunes, venant aux droits et obligations de PagesJaunes Petites Annonces à la suite de la fusion entre ces deux entités en juillet 2009, a remboursé la créance de 8 700 milliers d'euros que PagesJaunes Groupe détenait sur PagesJaunes Petites Annonces.

Le 20 octobre 2009, PagesJaunes Groupe a cédé 100 % des titres de la société Edicom. Cette opération a généré une moins-value de cession de 113 milliers d'euros constatée en résultat exceptionnel.

La dépréciation des titres de participation QDQ Media réalisée en 2008 suite au ralentissement marqué de l'activité de cette filiale ainsi qu'aux perspectives économiques dégradées du marché publicitaire espagnol est maintenue en 2009. Il en est de même de la créance rattachée à ces titres intégralement dépréciée aux 31 décembre 2009 et 2008. Par ailleurs, PagesJaunes Groupe a consenti à QDQ Media un abandon de créance de 11 500 milliers d'euros en 2009 (part du compte courant).

3.3 CRÉANCES CLIENTS, PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES ET CRÉANCES DIVERSES

	Exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
(en milliers d'euros)		
Créances clients brutes	20	232
Provisions pour dépréciation	-	-
Créances clients nettes	20	232

Ces créances incluent les créances liées aux prestations de services facturées par PagesJaunes Groupe à ses filiales.

La totalité des créances clients et des créances diverses est à moins d'un an.

3.4 DISPONIBILITÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT, COMPTES COURANTS ET DETTES FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
Compte courant Horizon Média	2 979	303
Compte courant Mappy	1 803	1 729
Compte courant PagesJaunes Marketing Services	1 088	2 547
Compte courant QDQ Media	1 358	2 955
Compte courant QDQ Media – provision	(1 356)	(2 955)
Sous-total comptes courants nets	5 871	4 579
Actions propres	4 402	4 174
Actions propres – provision	(299)	-
Autres valeurs mobilières de placement	62 814	82 053
Disponibilités	2 165	467
Disponibilités, VMP et comptes courants	74 953	91 273
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	1 950 000	1 950 000
Intérêts courus non échus	1 931	4 162
Sous-total emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	1 951 931	1 954 162
Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe	580 000	580 000
Intérêts courus non échus	382	2 534
Sous-total emprunts et dettes financières intra-groupe	580 382	582 534
Compte courant PagesJaunes	235 040	287 346
Compte courant PagesJaunes Petites Annonces	-	83
Compte courant PagesJaunes Outre-Mer	10 054	17 043
Sous-total comptes courants	245 094	304 472
Autres dettes financières	3 243	282
Endettement financier brut	2 780 651	2 841 450
Part à moins d'un an	400 651	461 450
Part à plus d'un an	2 380 253	2 380 000
Trésorerie (endettement) net	(2 705 697)	(2 750 177)

Valeurs mobilières de placement et contrat de liquidité

Au 31 décembre 2009, PagesJaunes Groupe détient un portefeuille de valeurs mobilières de placement qui se compose :

- de deux fonds commun de placement (FCP) d'une valeur d'acquisition totale de 58 595 milliers d'euros ; la valeur liquidative totale au 31 décembre 2009 est de 58 604 milliers d'euros, soit une plus-value latente de 9 milliers d'euros ;
- de parts de FCP détenues *via* le contrat de liquidité (cf. *infra*) dont la valeur d'acquisition s'élève à 4 219 milliers d'euros et la valeur liquidative à 4 222 milliers d'euros soit une plus-value latente de 3 milliers d'euros.

Le contrat de liquidité mis en place en 2008 avec un prestataire de services d'investissement pour une période s'achevant le 31 décembre 2009 a été renouvelé pour une durée d'un an. Les moyens affectés à la mise en œuvre du contrat s'élevaient toujours à 8 000 milliers d'euros.

Au titre de ce contrat, la Société détenait 534 178 de ses propres actions au 31 décembre 2009 pour un coût historique de 4 402 milliers d'euros (4 103 milliers d'euros après dépréciation), et des parts de FCP pour 4 219 milliers d'euros. Ces deux éléments sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement.

La Société a acheté dans le cadre de ce contrat 3 169 926 actions propres et en a cédé 3 216 354 au cours de l'exercice 2009.

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

PagesJaunes Groupe dispose d'un financement bancaire d'un montant total maximum de 2 350 000 milliers d'euros, qui comprend d'une part un emprunt moyen terme de 1 950 000 milliers d'euros, et d'autre part une ligne de crédit revolving d'environ 400 000 milliers d'euros. La ligne de crédit revolving doit permettre le financement des besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) de la Société dans le cadre de ses activités opérationnelles et est utilisable notamment par tirage, émission de lettres de crédit ou mise en place de lignes bilatérales.

L'emprunt à moyen terme est à taux variable, il arrive à échéance en novembre 2013 et est remboursable en totalité à l'échéance.

Au 31 décembre 2009, le taux de référence est Euribor 1 mois augmenté d'une marge de 150 points de base compte tenu du *margin ratchet* dont a bénéficié la Société en raison d'un levier financier inférieur à 3,50 fois un agrégat proche de la MBO consolidée. En effet, si ce levier financier est supérieur à 3,50 fois, la marge passe de 150 à 175 points de base.

Les intérêts courus non échus relatifs à cet emprunt s'élèvent à 1 931 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 4 162 milliers d'euros à fin décembre 2008.

La ligne de crédit revolving a la même maturité, avec des intérêts à taux variable Euribor majoré d'une marge de 150 points de base au 31 décembre 2009. Cette ligne de crédit n'était pas tirée au 31 décembre 2008 et 2009.

Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe

PagesJaunes Groupe a souscrit deux emprunts auprès de sa filiale PagesJaunes, l'un pour un montant de 430 000 milliers d'euros et l'autre pour un montant de 150 000 milliers d'euros, soit un total de 580 000 milliers d'euros. Ces deux emprunts, mis en place en 2006, portent intérêt à Euribor 3 mois plus une marge. Ils peuvent faire l'objet de remboursements par anticipation, partiels ou totaux, à l'initiative de l'emprunteur ou du prêteur, moyennant un préavis. L'emprunt de 150 000 milliers d'euros a fait l'objet d'un tacite renouvellement en 2009 pour une période d'un an ; sa rémunération est Euribor 3 mois plus 30 points de base. La rémunération de l'emprunt de 430 000 milliers d'euros est Euribor 3 mois plus 90 points de base. L'échéance de cet emprunt est fixée au 18 décembre 2012. Si PagesJaunes n'a pas utilisé

la faculté de remboursement anticipé total avant décembre 2010, le taux d'intérêt du prêt sera le taux d'intérêt bonifié de 3,95 % pour la partie de l'encours du prêt qui sera restée prêtée pendant deux ans à compter de décembre 2008.

Les intérêts courus non échus sur ces deux emprunts s'élèvent à 382 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 2 534 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Comptes courants

Les comptes courants avec les filiales résultent de conventions de trésorerie conclues avec chacune d'elles, portant intérêt à Eonia majoré, si PagesJaunes Groupe est prêteuse, ou minoré, si elle est emprunteuse, d'une marge de 1/16^e.

La provision pour dépréciation du compte courant de QDQ Media a été minorée de 1 599 milliers d'euros pour passer de 2 955 milliers d'euros à 1 356 milliers d'euros afin d'ajuster la dépréciation du solde du compte courant de QDQ Media, après l'abandon de créance d'un montant de 11 500 milliers d'euros consenti en 2009.

La totalité des créances liées aux comptes courants est à moins d'un an.

3.5 CAPITAL SOCIAL ET VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capital social

Le capital social de PagesJaunes Groupe s'élève à 56 196 951 euros au 31 décembre 2009. Il est composé de 280 984 754 actions de 0,20 euro de valeur nominale.

Date	Libellé	Nombre d'actions	Valeur unitaire	Capital (en milliers d'euros)
31 décembre 2008	Capital social en début d'exercice	280 984 754	0,20	56 197
31 décembre 2009	Capital social en fin de l'exercice	280 984 754	0,20	56 197

Options de souscription d'actions

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'options de souscription d'actions, au sens des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement du Groupe. Cette autorisation a été consentie pour une durée de trente-huit mois et le nombre total d'options de souscription attribuées au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 1,0 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 2 809 847 options.

Dans ce cadre, PagesJaunes Groupe a mis en place en 2009 successivement trois plans d'options de souscription d'actions :

- le premier le 23 juillet, totalisant 1 145 000 options avec un prix d'exercice de 6,71 euros ;
- le deuxième le 29 octobre, totalisant 87 000 options avec un prix d'exercice de 8,84 euros ; et,
- le troisième le 17 décembre, totalisant 75 000 options avec un prix d'exercice de 7,82 euros.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2005, PagesJaunes Groupe avait mis en place deux plans d'options de souscription d'actions :

- le plan mis en place en juin 2005, totalisant 3 796 800 options avec un prix d'exercice ajusté de 11,72 euros, a une durée de vie de dix ans. L'acquisition des options s'est faite de façon complète après trois ans, soit le 30 juin 2008. Au 31 décembre 2009, il restait 2 937 322 options en circulation ;
- le plan mis en place en décembre 2007, totalisant 2 927 900 options avec un prix d'exercice de 14,46 euros, et ayant une durée de vie de dix ans. L'acquisition des options se fait de façon complète après trois ans. Il n'y a pas de conditions de performance. Au 31 décembre 2009, il restait 2 626 600 options en circulation.

Quels que soient les plans, une période de quatre ans d'incessibilité (restriction à la vente) des actions est requise par le régime fiscal et est à appliquer aux résidents fiscaux français.

Aucun nouveau plan n'avait été consenti en 2008.

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres de PagesJaunes Groupe au cours de l'exercice 2009 s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
Au 31 décembre 2008	280 984 754	56 197	82 951	5 613	18 284	1 021 709	128 397	43	1 313 194
Affectation du résultat 2008	-	-	-	7	-	128 390	(128 397)	-	-
Dividendes versés au titre de 2008	-	-	-	-	-	(269 454)	-	-	(269 454)
Résultat 2009	-	-	-	-	-	-	273 456	-	273 456
Dotation provisions réglementées 2009	-	-	-	-	-	-	-	37	37
AU 31 DÉCEMBRE 2009	280 984 754	56 197	82 951	5 620	18 284	880 645	273 456	80	1 317 232

3.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2009	Total 31 décembre 2008
Variation de la valeur des engagements				
Valeur totale des engagements en début de période	817	61	879	967
• Coût des services rendus	46	4	50	47
• Coût de l'actualisation	43	3	47	44
• Cotisations versées par les employés	-	-	-	-
• Modification du régime	-	-	-	-
• Réductions/Liquidations	-	-	-	-
• (Gains) / Pertes actuarielles	51	1	52	38
• Prestations payées	-	-	-	(218)
• Acquisitions	-	-	-	-
• Cessions/Transferts d'activité	-	-	-	-
• Variation de périmètre :	-	-	-	-
• Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-
Valeur totale des engagements en fin de période (A)	957	70	1 027	878
• Engagements de fin de période afférents à des régimes intégralement ou partiellement financés	-	-	-	-
• Engagements de fin de période afférents à des régimes non financés	957	70	1 027	878
Variation des actifs de couverture				
Juste valeur des actifs de couverture en début de période				
• Produits financiers sur les actifs de couverture	-	-	-	-
• Gains/Pertes sur actifs de couverture	-	-	-	-
• Cotisations versées par l'employeur	-	-	-	-
• Cotisations versées par les employés	-	-	-	-
• Réductions/Liquidations	-	-	-	-
• Prestations payées par le fonds	-	-	-	-
• Variation de périmètre	-	-	-	-
• Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)				
Couverture financière				
• Situation du régime (A) - (B)	957	70	1 027	878
• Gains ou (Pertes) actuariels non reconnus	(90)	-	(90)	(39)
• Coût des services passés non reconnu	-	-	-	-
• Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2009	Total 31 décembre 2008
Provision / (Actif) en fin de période	868	70	937	839
Charge de retraite				
• Coût des services rendus	46	4	50	47
• Coût de l'actualisation	43	3	47	44
• Rendement attendu des actifs du régime	-	-	-	-
• Amortissement des (Gains) ou Pertes actuariels	1	1	2	4
• Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-
• Effet de réductions/liquidations	-	-	-	-
• Cessions/Transferts d'activité	-	-	-	-
• Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-
Total charge de retraite	90	8	98	95
Évolution de la provision (Actif)				
Provision / (Actif) en début de période	778	61	839	961
• Charge de retraite	90	8	98	(122)
• Cotisations versées par l'employeur	-	-	-	-
• Prestations directement payées par l'employeur	-	-	-	-
• Variation de périmètre :	-	-	-	-
• Autres (écarts d'acquisition)	-	-	-	-
Provision / (Actif) en fin de période	868	70	937	839
Montant comptabilisé en compte de résultat	90	8	98	(122)

(en milliers d'euros)	31 décembre 2008	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	31 décembre 2009
Engagements de retraite et assimilés	839	98	-	937
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	839	98	-	937

L'impact net des charges encourues se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice
Résultat d'exploitation	51	-
Résultat financier	47	-

Les provisions pour engagements de retraite et assimilés comprennent des droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière (IFC) et des médailles du travail.

3.7 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2009		
	Montant brut	à un an au plus	à plus d'un an
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	1 951 931	1 931	1 950 000
Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe	580 382	150 382	430 000
Sous-total emprunts et dettes financières	2 532 313	152 313	2 380 000
Compte courant PagesJaunes	235 040	235 040	-
Compte courant PagesJaunes Outre-Mer	10 054	10 054	-
Sous-total comptes courants	245 094	245 094	-
Concours bancaires courants	3 243	3 243	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 523	2 523	-
Dettes fiscales et sociales	4 981	4 728	253
Dettes diverses	2 529	2 529	-
TOTAL	2 790 683	410 430	2 380 253

3.8 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

Produits à recevoir <i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
Créances clients - Factures à établir	-	198
Créances fiscales et sociales – Impôt sur les sociétés	5 172	-
Créances fiscales et sociales – TVA	330	233
Créances diverses - Produits financiers à recevoir	8	78
TOTAL	5 510	509

Charges à payer <i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
Dettes financières - Intérêts courus non échus	2 373	6 697
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 873	1 436
Dettes fiscales et sociales – TVA, impôts, salaires et charges sociales	4 455	2 442
Dettes fiscales et sociales – Impôt sur les sociétés	-	14 100
Dettes diverses	2 519	900
TOTAL	11 221	25 574

3.9 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Intégration fiscale

Par une option en date du 3 décembre 2004, PagesJaunes Groupe s'est placée pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2005, renouvelable par tacite reconduction sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223-A et suivants du Code général des impôts. Par cette option, PagesJaunes Groupe s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95 % au moins du capital et qui lui ont donné leur accord pour être membres de ce groupe.

Les filiales intégrées fiscalement au 31 décembre 2009 sont PagesJaunes, PagesJaunes Marketing Services, Cristallerie 2, Cristallerie 3, Cristallerie 4, Mappy, et PagesJaunes Outre-Mer. Un gain d'intégration fiscale de 42 437 milliers d'euros a été constaté en 2009.

La créance d'impôt sur les sociétés détenues par PagesJaunes au titre de l'exercice 2009, après imputation des crédits d'impôts, s'élève à 5 172 milliers d'euros.

Positions au bilan

Produits à recevoir <i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
Comptes courants d'intégration fiscale actifs	106	15 328
État - Créance d'impôt sur les sociétés	5 172	-
Comptes courants d'intégration fiscale passifs	(28 042)	(256)
État - Impôt sur les sociétés dû	-	(14 100)
POSITION BILANCIELLE NETTE – ACTIF / (PASSIF)	(22 764)	972

Les comptes courants d'intégration fiscale avec les filiales présentent une dette nette de 27 936 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Ce solde est constitué de la quote-part d'impôt sur les sociétés 2009 due

par chacune des filiales, dans le cadre des conventions d'intégration fiscale signées le 8 décembre 2008.

Situation fiscale latente et différée

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	
	Allègement de la dette future d'impôt	
Provision pour indemnités de fin de carrière		868
Autres		8
TOTAL		876

Les charges constatées en 2009 et au cours des années précédentes, mais réintégrées dans le résultat fiscal, représentent un montant de 876 milliers d'euros au 31 décembre 2009 soit, sur la base du taux

d'impôt sur les sociétés en vigueur à cette date, un allègement de la dette future d'impôt de 301 milliers d'euros.

3.10 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'élève à 7 171 milliers d'euros en 2009 contre 4 996 milliers d'euros en 2008, il se décompose ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
Assistance aux filiales	3 098	2 586
Refacturation de frais de personnel	3 835	2 405
Autres	238	5
CHIFFRE D'AFFAIRES	7 171	4 996

3.11 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier comprend pour l'essentiel des dividendes reçus des filiales pour 353 181 milliers d'euros en 2009 (334 621 milliers d'euros en 2008), des intérêts sur emprunts et dettes financières pour 65 457 milliers d'euros, des charges financières relatives aux instruments dérivés de 31 396 milliers d'euros.

Un abandon de créance a été consenti à QDQ Media en 2009 pour un montant de 11 500 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
Dividendes	353 181	334 621
Produits financiers relatifs aux instruments dérivés	360	14 180
Autres produits financiers	3 503	3 903
Reprises de provisions	2 955	-
Gain de change	1	4
Produits financiers	359 999	352 708
Intérêts sur emprunts et dettes financières diverses	65 457	160 886
Charges financières relatives aux instruments dérivés	31 396	3 873
Autres charges financières	3 582	2 778
Charge de désactualisation des engagements de retraite	47	44
Dotations aux provisions financières	1 654	99 674
Abandon de créance QDQ Media	11 500	4 986
Pertes de change	2	1
Charges financières	113 638	272 242
RÉSULTAT FINANCIER	246 361	80 465

3.12 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel déficitaire de 3 661 milliers d'euros inclut essentiellement les moins-values des cessions des titres PagesJaunes Petites Annonces à hauteur de 3 505 milliers d'euros et des titres Edicom à hauteur de 113 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
Produit de cession	12 837	-
Reprise de provision et dépréciations	-	1
Produits exceptionnels	12 837	1
Malis sur rachats de titres dégagé dans le cadre de la fusion Horyzon Média et Horyzon Clics	-	284
Valeur nette comptable des titres cédés	16 455	-
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Autres charges	42	35
Charges exceptionnelles	16 497	319
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(3 661)	(318)

4 Autres

4.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Droit individuel à la formation – DIF

Pour l'année 2009, tout salarié ayant une année au moins d'ancienneté au 31 décembre 2009, bénéficie de 20 heures au titre du DIF, qu'il pourra utiliser à compter du 1^{er} janvier 2010. Ceci représente un engagement de 1 999 heures au titre de l'année 2010 pour l'ensemble de l'effectif. Au titre de l'exercice 2009, 20 heures de DIF ont été consommées par les salariés présents au 31 décembre 2009.

Nantissement sur titres

Au titre du contrat de financement bancaire décrit en note 3.4, la Société a constitué en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur l'intégralité des actions PagesJaunes qu'elle détient en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société au titre du financement bancaire.

La Société s'est en outre engagée à constituer en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur les titres de toute filiale qui deviendrait une filiale significative (« *material subsidiary* »), selon les critères définis dans le contrat de financement, en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société.

Instruments dérivés de taux d'intérêt

PagesJaunes Groupe a conclu avec plusieurs établissements financiers :

- en 2006,
 - un contrat de *swap* de taux d'intérêt, d'un montant nominal de 380 000 milliers d'euros, commençant le 13 décembre 2006 pour se terminer le 13 décembre 2011. Dans le cadre de cette opération, PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable, soit Euribor, et payeur du taux fixe, soit 3,7830 %,
 - deux *collars*, constitués de la combinaison synthétique d'achats de caps et de ventes de *floors*, pour un montant nominal total de 1 140 000 milliers d'euros, commençant le 13 décembre 2006 pour se terminer le 13 décembre 2011. Les tunnels constitués par ces *collars* prévoient un taux d'intérêt minimum de 3,0 % et un taux d'intérêt maximum de 4,0 %. Les primes annuelles sur ces *collars*, payables à terme échu, sont d'un montant de 1 866 milliers d'euros ;
- en 2009,
 - l'élargissement de la couverture précédente par deux contrats de *swaps* d'un montant nominal total de 200 millions d'euros, se terminant le 13 décembre 2011, et pour lesquels PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable, soit Euribor 3 mois, et payeur du taux fixe, soit 1,99 %,
 - l'extension de la couverture précédente par deux contrats de *swaps* d'un montant nominal total de 900 millions d'euros, se terminant en novembre 2013, et pour lesquels PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable, soit Euribor 3 mois, et payeur du taux fixe, soit 3,79 %.

Ces opérations viennent en couverture du risque de taux encouru sur la dette à taux variable mise en place par PagesJaunes Groupe en novembre 2006 (cf. note 3.4). Elles font l'objet d'une comptabilisation *pro rata temporis*, tant des intérêts sur le *swap* de taux d'intérêt que de la prime à payer sur le *collar*.

Suite à la décision de la Société d'indexer provisoirement sa dette bancaire sur Euribor 1 mois comme le lui permet la convention de crédit, et ce afin de réduire le coût global de son endettement, un contrat de *swap* de taux d'intérêt a été conclu le 8 décembre 2009. Le *swap* est d'un montant nominal de 1 520 millions d'euros, et court du 14 décembre 2009 au 15 mars 2010. Dans le cadre de cette opération, PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable Euribor 1 mois, et payeur du taux variable Euribor 3 mois minoré de 24 points de base. Ce contrat permet la couverture contre le risque de taux d'intérêt Euribor 1 mois.

En 2009, PagesJaunes Groupe a constaté une charge financière, primes sur les *collars* incluses, de 31 036 milliers d'euros sur ces opérations, contre un produit financier, net des primes sur les *collars*, de 10 307 milliers d'euros en 2008.

Engagements bancaires

PagesJaunes Groupe dispose d'une ligne de crédit revolving, d'un montant d'environ 400 000 milliers d'euros. Au 31 décembre 2009, cette ligne de crédit revolving, dont les caractéristiques sont décrites au paragraphe 3.4, n'est pas tirée.

Engagement d'acquisition d'intérêts minoritaires

Dans le cadre de l'acquisition, fin 2007, des titres des sociétés portant les activités de régie publicitaire (sociétés Horyzon Média et Horyzon Clics), des options d'achat et de vente ont été respectivement consenties. Au 31 décembre 2009, ces options représentent un solde de 4 % des titres. Elles sont exerçables par les deux parties jusqu'en 2011. Sauf événement particulier, le prix d'exercice de ces options est établi selon une formule de calcul prédéfinie basée sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation de l'exercice 2010.

Autres engagements donnés

PagesJaunes Groupe a cédé le 14 mars 2007 à la société Coface Services la totalité des actions composant le capital des sociétés Kompass France et Kompass Belgium. Dans ce cadre, PagesJaunes Groupe a consenti un certain nombre de garanties générales à Coface Services, plafonnées à un montant de 2 700 milliers d'euros, ainsi que des garanties spécifiques portant notamment sur les risques sociaux et fiscaux, plafonnées à un montant total de 7 700 milliers d'euros. Les garanties générales et celles relatives aux salariés et mandataires sociaux sont devenues caduques respectivement les 31 décembre 2008 et 2009. Les garanties relatives aux aspects fiscaux arriveront à échéance le 31 décembre 2010.

Dans le cadre de la cession d'Edicom, PagesJaunes Groupe s'est engagé à la mise en place, au bénéfice du cessionnaire, d'un compte courant rémunéré d'un montant de 10 millions de dirhams assortie de la souscription par PagesJaunes Groupe de bons de souscription d'actions.

La présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

4.2 JETONS DE PRÉSENCE ET RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les jetons de présence s'élevaient à 340 milliers d'euros au titre de 2009 et à 365 milliers d'euros au titre de 2008.

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux s'élevaient à 2 192 milliers d'euros en 2009 et à 712 milliers d'euros en 2008.

4.3 EFFECTIF

(Équivalent temps plein moyen)	Exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
Cadres	29,2	27,3
Employés	2,6	2,8
TOTAL	31,9	30,1

4.4 ENTREPRISES LIÉES

Au 31 décembre 2009, comme au 31 décembre 2008, PagesJaunes Groupe est détenue à hauteur de 54,68 % par Médiannuaire SAS.

Dans ce cadre, sont détaillés ci-après les produits et charges ainsi que les actifs et passifs constatés en 2009 et 2008 avec :

- Médiannuaire et Médiannuaire Holding, actionnaires majoritaires directs et ultimes de PagesJaunes Groupe ;
- chacune des filiales de PagesJaunes Groupe.

PagesJaunes Groupe a comptabilisé sur 2009 une charge de 1 138 milliers d'euros correspondant aux prestations de services courantes de Médiannuaire contre 1 145 milliers d'euros en 2008.

Sociétés du Groupe PagesJaunes

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	Produits		Charges		Créances ⁽¹⁾		Dettes ⁽¹⁾	
	d'exploitation	financiers ⁽²⁾	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières
PagesJaunes	5 838	189	468	15 760	521	-	560	815 422
QDQ Media	455	120	-	11 500	241	6 358	-	-
PagesJaunes Marketing Services	287	13	20	-	-	1 088	14	-
Mappy	42	15	5	-	5	1 803	-	-
PagesJaunes Petites Annonces	-	-	-	-	-	-	-	-
Horyzon Média	394	11	-	-	-	2 979	184	-
PagesJaunes Outre-Mer	85	2	-	35	-	-	3	10 054
Euro Directory	47	-	86	-	-	-	2	-
Editus Luxembourg	3	-	-	-	-	-	-	-
Edicom	19	-	-	-	18	-	-	-
TOTAL	7 171	350	579	27 295	785	12 228	763	825 476

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

Entreprise liée	Produits		Charges		Créances ⁽¹⁾		Dettes ⁽¹⁾	
	d'exploitation	financiers ⁽²⁾	d'exploitation	financiers	d'exploitation	financiers	d'exploitation	financiers
PagesJaunes	3 376	-	494	39 375	402	-	603	869 880
QDQ Media	768	394	-	5 001	188	7 955	-	-
PagesJaunes Marketing Services	262	115	36	-	7	2 547	11	-
Mappy	36	76	5	-	3	1 729	-	-
PagesJaunes Petites Annonces	303	375	-	236	34	8 700	-	83
Horyzon Média	15	19	-	-	1	303	-	-
PagesJaunes Outre-Mer	178	1	-	306	1	-	-	17 043
Euro Directory	33	-	98	-	3	-	-	-
Editus Luxembourg	3	-	-	-	5	-	-	-
Edicom	17	-	-	-	10	-	-	-
TOTAL	4 991	980	633	44 918	654	21 234	614	887 006

(1) Hors comptes courants d'intégration fiscale (cf. note 3.9).

(2) Hors dividendes (cf. note 3.11).

4.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

4.6 CONSOLIDATION

PagesJaunes Groupe établit ses propres comptes consolidés et est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de Médiannuaire Holding.

4.7 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres hors capital et avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société, non encore remboursés (hors comptes courants)	Montant des cautions ou avals donnés par la Société	CA du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<i>(en milliers d'euros)</i>											
Renseignements détaillés sur les filiales et participations											
1/ Filiales : + de 50 % détenus par la société											
Cristallerie 2 SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 493 023 485	38	(10)	100,00 %	38	38	-	-	-	(3)	-	Données préliminaires non auditées
Cristallerie 3 SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 493 104 517	38	(11)	100,00 %	38	38	-	-	-	(3)	-	Données préliminaires non auditées
Cristallerie 4 SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 501 672 588	38	(8)	100,00 %	38	38	-	-	-	(3)	-	Données préliminaires non auditées
Euro Directory SA 12-14, bd Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg – Luxembourg RCS Luxembourg B48461	1 625	177	100,00 %	14 707	14 707	-	-	0	2 414	2 458	Maison mère d'Editus Luxembourg détenue à 49 %
Horyzon Média SA 98, rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt SIREN : 452 172 786	48	734	95,83 %	11 859	11 859	-	-	17 834	334	800	Données préliminaires non auditées
Mappy SA 47, rue de Charonne 75011 Paris SIREN : 402 466 643	212	1 789	100,00 %	10 048	10 048	-	-	11 692	(1 587)	-	
PagesJaunes SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 444 212 955	4 005 038	435 477	100,00 %	4 005 038	4 005 038	-	-	1 098 602	348 609	349 773	
PagesJaunes Marketing Services SA 25, quai Gallieni 92150 Suresnes SIREN : 422 041 426	7 275	7 508	100,00 %	7 275	7 275	-	-	14 814	397	-	
PagesJaunes Outre-Mer SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 420 423 477	75	271	100,00 %	76	76	-	-	18 613	263	150	Données préliminaires non auditées
QDQ Media SAU Calle de la Haya 4 28044 Madrid - Espagne RCS Madrid : A81745002	5 500	(6 136)	100,00 %	91 719	0	5 000	-	30 672	(10 350)	-	Titres, prêts et avances dépréciés
2/ Participations (entre 10 et 50 %)											
Néant											

20.3 Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe du 10 juin 2010

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société, pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice social ouvert le 1^{er} janvier 2009 et clos le 31 décembre 2009 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de cet exercice.

Nous vous avons également réunis à l'effet de vous demander notamment de statuer sur :

- l'affectation du résultat ;
- et le renouvellement de mandats des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I - Événements marquants de l'exercice

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe, réuni le 17 mai 2009, a nommé Jean-Pierre Remy Directeur général de la Société à compter du 25 mai 2009, en remplacement de Michel Datchary qui a quitté ses fonctions à cette date. Le départ de l'ancien Directeur général de PagesJaunes Groupe fin mai 2009 a entraîné la comptabilisation, en 2009, d'indemnités de départ et de non-concurrence d'un montant total de 2,0 millions d'euros, charges sociales incluses.

Sur le portefeuille de participations de PagesJaunes Groupe, l'année 2009 a essentiellement été caractérisée par les faits suivants :

- suite au départ d'un des dirigeants d'Horizon Média, PagesJaunes Groupe a exercé l'option d'achat consentie dans le cadre du pacte d'associés et a porté sa participation dans cette filiale de 66 % à 95,83 % le 15 janvier 2009 pour un prix de 1,4 million d'euros ;
- après avoir racheté à M6 34 % des actions composant le capital de PagesJaunes Petites Annonces, ce qui porte sa participation à 100 % des actions et droits de vote dans cette filiale, PagesJaunes Groupe a cédé le 16 juin 2009 l'intégralité de ces titres à PagesJaunes pour 7,5 millions d'euros ;
- le 20 octobre 2009, PagesJaunes Groupe a cédé 100 % des titres de la société Edicom ;
- le 18 décembre 2009, PagesJaunes Groupe a consenti un abandon de créance d'un montant de 11,5 millions d'euros (part du compte courant) à sa filiale QDQ Media, détenue à 100 %.

Après autorisation par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009, le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a mis en place en 2009 successivement trois plans d'options de souscription d'actions :

- le premier, le 23 juillet, totalisant 1 145 000 options avec un prix d'exercice de 6,71 euros ;
- le deuxième, le 29 octobre, totalisant 87 000 options avec un prix d'exercice de 8,84 euros ; et,
- le troisième, le 17 décembre, totalisant 75 000 options avec un prix d'exercice de 7,82 euros.

En 2009, PagesJaunes Groupe a conclu avec plusieurs établissements financiers :

- l'élargissement de la couverture précédente par deux contrats de *swaps* d'un montant nominal total de 200 millions d'euros, se terminant le 13 décembre 2011, et pour lesquels PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable, soit Euribor 3 mois, et payeur du taux fixe, soit 1,99 % ;
- l'extension de la couverture précédente par deux contrats de *swaps* d'un montant nominal total de 900 millions d'euros, se terminant en novembre 2013, et pour lesquels PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable, soit Euribor 3 mois, et payeur du taux fixe, soit 3,79 %.

II - Activité de la société PagesJaunes Groupe / résultats / présentation des comptes annuels

La société PagesJaunes Groupe a une activité de holding et à ce titre détient des participations dans des filiales dont les activités présentent depuis près de 60 ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels, avec comme cœur de métier les annuaires en France et à l'international.

PRODUITS D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires 2009 de la société PagesJaunes Groupe s'est élevé à 7,2 millions d'euros contre 5,0 millions d'euros en 2008. Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de la facturation de prestations de services à l'ensemble de ses filiales.

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges de personnel s'élèvent à 10,7 millions d'euros en 2009 contre 5,5 millions d'euros en 2008, pour un effectif moyen qui passe de 30 personnes en 2008 à 32 personnes en 2009. Les charges de personnel 2009 incluent notamment les indemnités de départ et de non-concurrence d'un montant total de 2,0 millions d'euros, charges sociales incluses, liées au départ du Directeur général.

Les autres charges d'exploitation passent de 7,3 millions d'euros en 2008 à 8,4 millions d'euros en 2009. Elles comprennent notamment les honoraires d'assistance versés à l'actionnaire majoritaire soit 1,2 million d'euros en 2008 et 2009.

Le résultat d'exploitation de la société PagesJaunes Groupe est déficitaire de 11,7 millions d'euros en 2009 contre un résultat d'exploitation également déficitaire de 7,6 millions d'euros en 2008.

RÉSULTAT FINANCIER

En 2009, les produits financiers s'élèvent à 360,0 millions d'euros contre 352,7 millions d'euros en 2008. Ils sont principalement composés :

- des dividendes reçus des filiales qui représentent 353,2 millions d'euros en 2009 contre 334,6 millions d'euros en 2008 ;
- des produits issus des instruments de couverture pour 0,4 million d'euros en 2009 contre 14,2 millions d'euros en 2008 ;
- de divers produits financiers (revenus des comptes courants débiteurs, placement de trésorerie, bonis sur rachat d'action propres) d'un montant de 3,5 millions d'euros en 2009 contre 3,9 millions d'euros en 2008 ;
- d'une reprise de provision pour dépréciation du compte courant de QDQ Media pour 3,0 millions d'euros en 2009.

Les charges financières s'élèvent à 113,6 millions d'euros en 2009 contre 272,2 millions d'euros en 2008. Elles sont principalement constituées :

- de la charge d'intérêt constatée sur l'emprunt de 1 950 millions d'euros et sur les emprunts et comptes courants créditeurs avec les filiales pour 65,5 millions d'euros en 2009 contre 160,9 millions d'euros en 2008 ;

- des charges d'intérêt relatives aux instruments de couverture pour 31,4 millions d'euros en 2009 contre 3,9 millions d'euros en 2008 ;

- d'autres charges financières (*commitment fees*, charges nettes sur cessions d'actions propres) pour 3,6 millions d'euros en 2009 contre 2,8 millions d'euros en 2008 ;

- d'abandons de créance consentis à QDQ Media pour 11,5 millions d'euros en 2009 et 5,0 millions d'euros en 2008 ;

- de dotations aux provisions pour dépréciation du compte courant de QDQ Media et d'actions propres pour 1,7 million d'euros en 2009 et de dotations aux provisions pour dépréciation de l'intégralité des titres, du prêt participatif et du compte courant de QDQ Media pour 99,7 millions d'euros en 2008. Elles sont dues au ralentissement marqué de l'activité de la filiale espagnole ainsi qu'aux perspectives économiques dégradées du marché publicitaire local.

En intégrant l'effet des instruments de couverture, le taux d'intérêt moyen de la dette est ainsi passé de 5,64 % en 2008 à 4,10 % en 2009, soit une diminution de 154 points de base, principalement liée à la diminution du taux moyen Euribor 3 mois.

Le résultat financier s'élève ainsi à 246,4 millions d'euros en 2009 contre 80,5 millions d'euros en 2008.

ANALYSE DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 3,7 millions d'euros en 2009 contre 0,3 million d'euros en 2008. En 2009, il inclut essentiellement les moins-values des cessions des titres PagesJaunes Petites Annonces à hauteur de 3,5 millions d'euros et des titres Edicom à hauteur de 0,1 million d'euros.

ANALYSE DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Par une option en date du 3 décembre 2004, PagesJaunes Groupe s'est placée pour une période de cinq ans renouvelable sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Par cette option, PagesJaunes Groupe s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du Groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95 % au moins du capital et qui leur ont donné leur accord pour être membres de ce Groupe.

Les filiales intégrées fiscalement sont PagesJaunes, PagesJaunes Marketing Services, Mappy, PagesJaunes Outre-Mer, Cristallerie 2, Cristallerie 3 et Cristallerie 4.

Au titre du gain d'intégration fiscale, PagesJaunes Groupe a ainsi constaté un produit d'impôt net de 42,4 millions d'euros en 2009 contre un produit de 55,9 millions d'euros en 2008.

RÉSULTAT NET

Le résultat net de PagesJaunes Groupe s'élève à 273,5 millions d'euros en 2009 contre 128,4 millions d'euros en 2008.

LIQUIDITÉS ET SITUATION DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2009, PagesJaunes Groupe présente un endettement net, de la trésorerie et des dépréciations, de 2 705,7 millions d'euros contre 2 750,2 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Il est principalement constitué :

- d'un emprunt bancaire à moyen terme de 1 950 millions d'euros, identique par rapport à 2008 ;

- des emprunts auprès de sociétés liées pour 580 millions d'euros, identique par rapport à 2008 ;

- avec ses filiales, des comptes courants débiteurs nets pour 5,9 millions d'euros et créditeurs pour 245,1 millions d'euros en 2009 contre respectivement 4,6 millions d'euros et 304,5 millions d'euros en 2008 ;

- de valeurs mobilières de placement nettes et disponibilités d'un montant total de 69,1 millions d'euros en 2009 contre 86,7 millions d'euros en 2008.

III - Projet d'affectation du résultat

Nous vous proposons de :

- (i) constater que le bénéfice de l'exercice s'élève à 273 455 529,72 euros ;

- (ii) constater que, compte tenu du report à nouveau créditeur de 880 644 711,46 euros, le bénéfice distribuable au titre de l'exercice est de 1 154 100 241,18 euros ;

- (iii) verser aux actionnaires, à titre de dividende, 0,65 euro par action ;

- (iv) et décider d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste « Report à nouveau ».

Le dividende serait mis en paiement le 24 juin 2010.

Le montant global du dividende s'élèverait en conséquence au maximum à 182 640 090,10 euros, étant précisé que les actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, n'y donneraient pas droit.

Il est précisé que la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action	Quote-part du dividende éligible à l'abattement ⁽¹⁾
2006	280 266 780	1,08	100 %
2007	280 644 450	0,96	100 %
2008	280 984 754	0,96	100%

(1) Abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos.

Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels et les comptes consolidés de PagesJaunes Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 et de donner en conséquence quitus aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats.

IV - Capital social – répartition

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, nous vous

rappelons que la société Médiannuaire détient plus de la moitié du capital social et des droits de vote.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du capital de PagesJaunes Groupe au 31 décembre 2009 :

	31 décembre 2007	en % du capital et des droits de vote	31 décembre 2008	en % du capital et des droits de vote	31 décembre 2009	en % du capital et des droits de vote
Médiannuaire	153 640 187	54,7 %	153 640 187	54,7 %	153 640 187	54,7 %
Salariés du Groupe PagesJaunes ⁽¹⁾	1 391 648	0,5 %	1 574 748	0,6 %	1 681 050	0,6%
Public	125 612 615	44,8 %	125 188 213	44,5 %	125 129 339	44,5 %
Autocontrôle	-	-	581 606	0,2 %	534 178	0,2 %
TOTAL	280 644 450	100,0 %	280 984 754	100,0 %	280 984 754	100,0%

(1) Titres détenus dans le cadre du Plan Épargne Entreprise (PEG) du Groupe PagesJaunes.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

L'Assemblée générale mixte de la Société du 11 juin 2009 a octroyé certaines délégations, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Émissions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 11 août 2011	Titres d'emprunt : 300 millions €	20 millions €
Émissions sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 11 août 2011	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 millions €
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois 11 août 2011	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 millions €
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois 11 août 2011	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 % du capital, soit 5 612 889 €
Émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	26 mois 11 août 2011	Titres d'emprunt : 300 millions €	-
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26 mois 11 août 2011	-	20 millions €
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 11 août 2011	-	1 122 000 €, soit environ 2 % du capital social
Réduction de capital par annulation d'actions ordinaires	18 mois 11 décembre 2010	-	Annulation de 10 % du capital de la Société
Attribution d'options de souscription et/ou d'achats d'actions ordinaires	38 mois 11 août 2012	-	1 % du capital

Hormis la résolution relative à l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions (cf. point XI du présent rapport), le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe n'a pas, à la date d'établissement du présent rapport, mis en œuvre ces autorisations.

Il est proposé à votre Assemblée de renouveler certaines autorisations financières et notamment afin de les mettre en cohérence avec la recommandation de l'AMF du 6 juillet 2009. Pour plus de précisions sur ce point, nous vous renvoyons au paragraphe XXIV du présent rapport.

V - Conventions et engagement visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Nous vous précisons ci-dessous la liste des conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice 2009 ou conclues au cours d'exercices antérieurs et s'étant poursuivies au cours de l'exercice 2009 :

- un contrat signé avec la société PagesJaunes relatif au financement bancaire, prévoyant notamment le cautionnement par PagesJaunes Groupe de toutes sommes dues au titre du crédit revolving de 400 millions d'euros (*Facility B*) par toute filiale du Groupe qui deviendrait emprunteur à ce titre. La conclusion de cette convention a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 octobre 2006 ;

- un contrat de prestation de services signé avec la société Médiannuaire. La conclusion de cette convention a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 novembre 2006 ;

- un contrat de prêt signé avec la société PagesJaunes d'un montant de 430 millions d'euros. La conclusion de cette convention a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 18 décembre 2008. Compte tenu de l'évolution récente des conditions de marché, PagesJaunes Groupe et PagesJaunes ont souhaité résilier de manière anticipée le contrat existant et en signer un nouveau en vue, notamment, d'en actualiser les conditions financières ;

- l'application à M. Michel Datchary, en sa qualité de Directeur général, du régime de retraite supplémentaire (article 83 du CGI). Cet engagement a été préalablement autorisé par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 décembre 2007 ;
- la modification du contrat de travail de M. Michel Datchary avec la société PagesJaunes afin d'insérer une condition de performance à l'article 11 de ce contrat, en application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce. La conclusion de cette convention a été approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 14 février 2008 ;
- deux lettres de soutien, demandées par les Commissaires aux comptes, dans le cadre de l'arrêté des comptes de QDQ Media et de PagesJaunes Petites Annonces. Ces lettres de soutien ont été préalablement approuvées par le Conseil d'administration dans sa séance du 25 février 2009 ;
- la mise en place de deux types d'indemnités au bénéfice de Michel Datchary (une indemnité applicable uniquement en cas de départ contraint et une indemnité au titre de l'obligation de non-concurrence) à la suite de sa démission de ses fonctions salariées au sein du Groupe (ces deux indemnités sont détaillées au point 15.2 du document de référence). La mise en place de ces indemnités a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 25 février 2009 ;
- les modalités de la cessation des fonctions de Directeur général de Michel Datchary (dont notamment le versement de l'indemnité de départ prévue et celui de l'indemnité prévue au titre de l'obligation de non-concurrence). Ces modalités ont été préalablement approuvées par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 mai 2009 ;
- les termes et conditions du mandat de Directeur général de Jean-Pierre Remy (détaillées en point 15.2 du document de référence pour l'exercice 2009), préalablement approuvées par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 mai 2009 ;
- la cession par PagesJaunes Groupe à la société PagesJaunes de la totalité des actions composant le capital de PagesJaunes Petites Annonces. Cette opération a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 11 juin 2009 ;
- un abandon de créance à hauteur de 11,5 millions d'euros au profit de la société QDQ Media dans le cadre d'un prêt participatif signé le 22 octobre 2001 et le report de l'échéance du prêt participatif de 5 millions d'euros du 15 décembre 2009 au 15 décembre 2013. Ces opérations ont été préalablement approuvées par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 décembre 2009.

VI - Situation des mandataires sociaux et des administrateurs

Le tableau détaillant la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe figure au chapitre 14 du présent document.

VII - Rémunération totale et avantages de toute nature alloués à des mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe par PagesJaunes Groupe

Le montant global des rémunérations totales et des avantages de toute nature alloués par PagesJaunes Groupe à chaque mandataire social est le suivant :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
Jacques Garaïalde, Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	–	–	–	–
Rémunération variable	–	–	–	–
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	34 292	34 292	38 533	38 533
Avantages en nature ⁽²⁾	–	–	–	–
TOTAL	34 292	34 292	38 533	38 533
Michel Datchary, Directeur général (jusqu'au 25 mai 2009)				
Rémunération fixe	390 000	390 000	154 762	154 762
Rémunération variable	390 000	300 000	162 500	552 500
Indemnités solde de tout compte	0	0	0 ⁽¹⁾	218 752
Rémunération exceptionnelle	0	0	1 604 093	1 002 558
Jetons de présence	26 856	27 942	9 066	9 066
Avantages en nature ⁽²⁾	22 046	22 046	19 338	19 338
TOTAL	828 902	739 988	1 949 759	1 956 976
Jean-Pierre Remy, Directeur général (depuis le 25 mai 2009)				
Rémunération fixe	–	–	235 238	235 238
Rémunération variable	–	–	355 000	0
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	–	–	12 088	12 088
Avantages en nature ⁽²⁾	–	–	8 851	8 851
TOTAL	0	0	611 177	256 177

(1) Ce montant versé correspond à des sommes antérieurement provisionnées.

(2) Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

En 2009, le Directeur général était éligible à une part variable de 100 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 200 %, reposant :

- pour 50 % sur un qualitatif variant de 0 à 200 % ;
- pour 50 % sur un quantitatif basé sur un objectif de MBO variant de 0 à 200 %.

L'Assemblée générale du 11 juin 2009 a fixé à 340 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Selon les règles de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'administration, les administrateurs reçoivent au titre de leur participation au Conseil d'administration :

- 4 000 euros par séance du Conseil d'administration ;

- 4 000 euros par réunion d'un Comité ;

- 10 000 euros de fixe forfaitaire pour le Président du Conseil d'administration ou le Président du Comité d'audit ;

- 5 000 euros de fixe forfaitaire pour le Président du Comité des rémunérations et des nominations ou du Comité stratégique.

Compte tenu du nombre de réunions du Conseil d'administration et des Comités en 2009, le Conseil d'administration a décidé, compte tenu de ces règles de répartition et afin de rester dans l'enveloppe globale de 340 000 euros, de réduire le montant au prorata des montants attribués à chacun selon la méthode initiale.

Le montant des rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration pour l'année 2009 s'élève à 340 000 euros pour ce qui concerne les jetons de présence.

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2008	Montants versés en 2009
Mattia Caprioli ⁽¹⁾		
Jetons de présence	19 051	-
Autres rémunérations	-	-
François de Carbonnel		
Jetons de présence	38 102	43 066
Autres rémunérations	-	-
Elie Cohen		
Jetons de présence	33 022	39 288
Autres rémunérations	-	-
Abeille Deniau		
Jetons de présence	27 942	21 155
Autres rémunérations	64 471	64 994
Jean-Christophe Germani		
Jetons de présence	25 401	21 155
Autres rémunérations	-	-
Thomas Geitner ⁽²⁾		
Jetons de présence	8 891	-
Autres rémunérations	-	-
Nicolas Gheysens		
Jetons de présence	16 511	39 288
Autres rémunérations	-	-
Reinhard Gorenflos ⁽²⁾		
Jetons de présence	-	3 022
Autres rémunérations	-	-
Hugues Lepic		
Jetons de présence	29 212	33 244
Autres rémunérations	-	-
Jérôme Losson ⁽³⁾		
Jetons de présence	-	9 066
Autres rémunérations	-	-

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2008	Montants versés en 2009
Jean-Claude Marceau ⁽²⁾		
Jetons de présence	27 942	12 088
Autres rémunérations	142 217	269 994
Médiannuaire		
Jetons de présence	20 321	15 111
Autres rémunérations	-	-
Rémy Sautter		
Jetons de présence	39 372	43 822
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	492 455	615 293

(1) *Mattia Caprioli a démissionné de son mandat d'administrateur le 26 juillet 2007.*

(2) *Les mandats de Thomas Geitner, Reinhard Gorenflos et Jean-Claude Marceau sont venus à expiration lors de l'Assemblée générale du 11 juin 2009 et n'ont pas été renouvelés.*

(3) *Jérôme Losson a été nommé administrateur par l'Assemblée générale du 11 juin 2009.*

VIII - Montant des rémunérations et avantages de toute nature reçus par des mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées par PagesJaunes Groupe

Mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe (en euros)	Rémunération fixe versée au cours de l'exercice		Rémunération variable et primes diverses versées au cours de l'exercice		Intéressement, participation et abondement versés au cours de l'exercice		Avantages en nature octroyés au cours de l'exercice		Jetons de présence acquis au cours de l'exercice	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Abeille Deniau	48 403	49 484	7 869 ⁽¹⁾	7 305 ⁽²⁾	8 199	8 205	-	-	-	-
Jean-Claude Marceau	75 155	24 699	53 888	230 745 ⁽³⁾	13 174	14 549	-	-	-	-

(1) 2008 : dont 1 536 euros en paiement d'heures supplémentaires exonérées de charges sociales et d'impôts.

(2) 2009 : dont 1 082 euros en paiement d'heures supplémentaires exonérées de charges sociales et d'impôts.

(3) 2009 : dont 3 050 euros d'indemnités de fin de carrière soumises à cotisations sociales mais exonérées d'impôts.

IX - Montant des rémunérations et avantages de toute nature reçus au cours de l'exercice 2009 par des mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe durant l'exercice de la part de la société contrôlant PagesJaunes Groupe

Néant.

X - Engagements de toute nature dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise ou de la cessation de fonctions ou postérieurement à celle-ci

Conformément aux dispositions légales, il doit être rendu compte dans le présent rapport des engagements de toute nature, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social ou postérieurement à celles-ci.

La Société n'a pas mis en place de régimes spécifiques de retraite supplémentaire pour ses mandataires sociaux. Messieurs Michel Datchary et Jean-Pierre Remy, en leur qualité de Directeur général de la Société, bénéficient du régime de retraite supplémentaire (article 83 du CGI).

Michel Datchary a exercé le mandat de Directeur général de la société PagesJaunes Groupe entre le 23 septembre 2004 et le 25 mai 2009.

Michel Datchary était, jusqu'au 25 février 2009, salarié de la société PagesJaunes (anciennement ODA). Son contrat de travail avec la société PagesJaunes avait été suspendu lors de sa nomination en qualité de Directeur général de la société PagesJaunes Groupe. Afin de se conformer aux recommandations AFEP/MEDEF et compte tenu du fait que la fin du contrat de travail de Michel Datchary avait pour conséquence la perte par celui-ci de ses droits à indemnités de fin de carrière (qui sont dus en cas de départ à la retraite) et de ses droits à indemnité de départ et de non-concurrence, le Conseil d'administration s'est efforcé, dans la définition du dispositif proposé, d'une part de transposer du contrat de travail au mandat social le système actuel d'indemnités de départ et de non-concurrence, en l'adaptant aux recommandations de l'AFEP/MEDEF en la matière, et d'autre part, de substituer un nouveau système aux indemnités de fin de carrière auxquelles Michel Datchary aurait eu droit dans le système actuel s'il avait quitté le Groupe pour faire valoir ses droits à la retraite.

En conséquence, Michel Datchary a démissionné de ses fonctions salariées au sein du Groupe et en conséquence son contrat de travail a pris fin le 25 février 2009. Les droits de Michel Datchary en tant que salarié de la société PagesJaunes ont été soldés et un montant d'environ 218 752,31 euros lui a été versé à titre de solde de tout compte (correspondant à 83 jours de congés d'ancienneté, 47 jours de congés cadres et cinq jours de compte épargne temps), à l'exclusion de toute autre indemnité de quelque nature que ce soit.

Deux types d'indemnités ont été mis en place : d'une part, une indemnité applicable uniquement en cas de départ contraint et, d'autre part, une indemnité au titre de l'obligation de non-concurrence.

ENGAGEMENTS PRIS AU BÉNÉFICE DE MICHEL DATCHARY

1. Indemnité de départ

Le Conseil d'administration, dans sa réunion du 25 février 2009, a décidé qu'une indemnité pourrait être versée à Michel Datchary en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie de la Société (et ce quelle que soit la forme du départ : révocation, non-renouvellement ou démission).

Le montant de cette indemnité serait égal à 21 mois de rémunération calculé sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération brute totale versée à l'intéressé au cours des 12 mois civils précédant la date de cessation des fonctions. On entend par rémunération brute le montant global de la rémunération charges salariales incluses, mais hors charges patronales.

Conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce (dans sa rédaction issue de la loi dite TEPA), ce type d'engagement a été soumis au respect de « conditions liées aux performances du bénéficiaire, appréciées au regard de celles de la Société ».

Le versement de l'indemnité était soumis à la condition de performance suivante : l'évolution moyenne de la MBO au cours des trois dernières années, tel que ressortant des comptes consolidés du groupe PagesJaunes ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de Michel Datchary, supérieure à l'évolution moyenne du résultat d'exploitation avant perte de valeur des écarts des

acquisitions, coûts de restructuration et résultats sur cessions d'actifs des sociétés du SBF 120 pour la même période.

Par exception, si la rupture intervenait entre le 1^{er} janvier et la date de l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes de l'année précédant celle de la rupture, le Conseil d'administration attendrait cet arrêté pour constater la réalisation ou non de la condition ci-dessus indiquée (sur la base des comptes ainsi arrêtés).

Il est précisé en tant que de besoin que l'indemnité ne serait pas due en cas de départ de Michel Datchary pour faire valoir ses droits à la retraite.

2. Obligation de non-concurrence / indemnité correspondante

Dans la mesure où Michel Datchary ne serait plus soumis à une obligation de non-concurrence au titre de son contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé que Michel Datchary serait soumis à une telle obligation au titre de ses fonctions de Directeur général mandataire social.

Cette obligation de non-concurrence serait mise en œuvre en cas de cessation de son mandat de Directeur général pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit.

Cette interdiction de concurrence serait limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrirait l'ensemble du territoire français.

L'indemnité correspondante serait égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à Michel Datchary à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité.

En application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce et s'agissant d'une clause de non-concurrence, il est précisé que cette indemnité aurait été due en tout état de cause et qu'en conséquence la Société n'aurait pas eu la faculté de renoncer au bénéfice de l'engagement de non-concurrence.

Le cumul éventuel de l'indemnité de départ et de cette indemnité ne devrait en tout état de cause pas excéder 24 mois de rémunération brute.

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe, réuni le 17 mai 2009, a nommé Jean-Pierre Remy Directeur général de la Société à compter du 25 mai 2009, en remplacement de Michel Datchary qui a quitté ses fonctions à cette date.

Le Conseil d'administration a constaté, lors de cette même réunion, que les conditions prévues pour le versement à Michel Datchary de l'indemnité de départ, telles que fixées par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 février 2009, étaient respectées. Le Conseil d'administration a notamment constaté qu'était réalisée la condition de performance de départ de Michel Datchary, à savoir que l'évolution moyenne de la marge brute opérationnelle au cours des trois dernières années, tel que ressortant des comptes consolidés du groupe PagesJaunes ayant été arrêtés par le Conseil d'administration, était supérieure à l'évolution moyenne du résultat d'exploitation avant perte de valeur des écarts des acquisitions, coûts de restructuration et résultats sur cessions d'actifs des sociétés du SBF 120 pour la même période.

Au titre de l'indemnité de départ soumise à condition de performance, et en conformité avec les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, 802 046 euros ont été versés à Michel Datchary.

ENGAGEMENTS PRIS AU BÉNÉFICE DE JEAN-PIERRE REMY

Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), sous réserve des conditions de performance suivantes :

- en cas de départ avant l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le versement de l'indemnité serait soumis à la condition de performance suivante : atteinte de 90 % au moins des objectifs quantitatifs fixés pour la détermination de sa rémunération variable (en relation notamment avec l'évolution de la marge brute opérationnelle) ;
- en cas de départ après l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le versement de l'indemnité serait soumis à la condition de performance suivante : l'évolution moyenne de la marge brute opérationnelle au cours des trois dernières années

(ou des deux dernières années en cas de départ entre l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2011), telle que ressortant des comptes consolidés du Groupe ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de Jean-Pierre Remy, sera supérieure à l'évolution moyenne du résultat d'exploitation avant perte de valeur des écarts des acquisitions, coûts de restructuration et résultats sur cessions d'actifs des sociétés du SBF 120 pour la même période.

Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable.

Une obligation de non-concurrence est prévue en cas de cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence serait limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrirait l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à Jean-Pierre Remy à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les 15 jours calendaires suivants le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy.

XI - Options de souscription ou d'achat d'actions PagesJaunes

PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION PAGESJAUNES GROUPE

La Société a mis en place un plan d'options de souscription d'actions le 28 juin 2005, totalisant 3 796 800 options toutes avec un prix d'exercice ajusté de 11,72 euros, et une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des options se fait de façon complète après trois ans.

La Société a mis en place un second plan de souscription d'actions le 20 décembre 2007, totalisant 2 927 900 options toutes avec un prix d'exercice de 14,46 euros, et les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

En 2009, la Société a mis en place trois plans de souscription d'actions : le 23 juillet 2009 pour 1 145 000 options à un prix d'exercice de 6,71 euros, le 29 octobre 2009 pour 87 000 options à un prix d'exercice de 8,84 euros, le 17 décembre 2009 pour 75 000 options à un prix

d'exercice de 7,82 euros. Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 23 juillet 2009, le Conseil d'administration a notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options est soumise à des conditions de performance, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

Jean-Pierre Remy sera tenu de réinvestir en actions PagesJaunes Groupe 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options. Jean-Pierre Remy devra conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice
Michel Datchary	-	-	-	-	-	-
Jean-Pierre Remy	23 juillet 2009	Options de souscription	119 000	140 000	6,71	Du 23 juillet 2012 au 23 juillet 2019
TOTAL	-	-	119 000	140 000	-	-

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)
Michel Datchary	-	-	-
Jean-Pierre Remy	-	-	-
TOTAL	-	-	-

PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES DE PAGESJAUNES GROUPE

Le Conseil d'administration a été autorisé, pour une période de 38 mois, par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du groupe PagesJaunes un plan d'attribution gratuite d'actions, afin notamment de les associer au développement de la Société.

Le nombre maximum d'actions pouvant être attribuées gratuitement dans le cadre de cette autorisation est fixé à 0,5 % du capital de la Société, soit 1 393 948 actions. Le Conseil d'administration a arrêté les conditions de plans d'attribution d'actions lors de ses séances des 30 mai 2006, 20 novembre 2006 et 14 février 2008.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Néant						

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant			

XII - Liste des opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres PagesJaunes Groupe

Déclarant	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire	Montant de l'opération
Jean-Pierre Remy	Acquisition de 11 764 actions	20 mai 2009	8,4404 euros	99 292,87 euros
Jean-Pierre Remy	Acquisition de 12 295 actions	10 juin 2009	8,0447 euros	98 909,59 euros
Jean-Pierre Remy	Acquisition de 13 333 actions	13 août 2009	7,50 euros	99 997,50 euros
Jean-Pierre Remy	Acquisition de 19 178 actions	17 août 2009	7,30 euros	139 999,40 euros
Jean-Pierre Remy	Acquisition de 10 000 actions	9 septembre 2009	8,00 euros	80 000,00 euros
Jean-Pierre Remy	Acquisition de 10 597 actions	21 décembre 2009	7,5488 euros	79 994,63 euros
Jacques Garaïalde	Acquisition de 5 000 actions	24 décembre 2009	7,7073 euros	38 536,50 euros

XIII - Opérations réalisées par PagesJaunes Groupe sur ses propres titres durant l'exercice et nouveau programme de rachat d'actions de la Société

SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPROUVÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 JUIN 2009

À la date du 11 juin 2009, date de l'Assemblée générale qui a approuvé le Programme de Rachat 2009, la Société détenait 442 930 actions de la Société dans le cadre du contrat de liquidité.

Les opérations réalisées dans le cadre du Programme de Rachat 2009 se résument de la manière suivante :

TABLEAU À JOUR AU 31 DÉCEMBRE 2009

Nombre de titres composant le capital de PagesJaunes Groupe au 11 avril 2009	280 984 754
Capital autodétenu de manière directe ou indirecte au 11 juin 2009	442 930
Nombre de titres achetés entre le 12 juin 2009 et le 31 décembre 2009	1 853 981
Prix moyen pondéré brut des titres achetés (en euros)	7,984
Nombre de titres vendus entre le 12 juin 2009 et le 31 décembre 2009	1 762 733
Prix moyen pondéré brut des titres vendus (en euros)	8,142
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	0
Capital autodétenu de manière directe ou indirecte au 31 décembre 2009	534 178 (0,2 % du capital)
Valeur comptable du portefeuille (évaluée au cours d'achat) au 31 décembre 2009 (en euros)	4 264 882,71
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2009 (en euros)	4 166 588,40

NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ (SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 JUIN 2010)

Nous vous proposons d'autoriser, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée, étant précisé que, lorsque les actions sont rachetées pour assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation.

- Le prix maximum d'achat ne devrait pas excéder 15 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté en conséquence ;
- Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élèverait à 421 477 125 euros.

Cette autorisation serait valable pour une période de dix-huit mois.

Les finalités du programme de rachat d'actions seraient les suivantes :

- mettre en place et honorer toutes obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'entreprises associées et notamment allouer des actions aux salariés du groupe PagesJaunes Groupe dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise et (ii) de tout plan d'achat, d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions (en ce compris toute cession d'actions visée à l'article L. 3332-24 du Code du travail) au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations ;
- réduire le capital de la Société par annulation d'actions ;
- assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- mettre en place et honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de PagesJaunes Groupe liées à ces valeurs mobilières.

XIV - Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Néant.

XV - Événements post-clôture significatifs

Néant.

XVI - Rapport social

Au 31 décembre 2009, l'effectif de PagesJaunes Groupe était de 34 personnes (32 personnes en fin d'année 2008 contre 31 personnes fin 2007), permettant d'assumer pleinement sa fonction de holding d'un groupe coté.

L'ensemble des informations relatives aux effectifs du groupe PagesJaunes figure au chapitre 17 du document de référence 2009 de PagesJaunes Groupe.

XVII - Recherche et développement

À la pointe dans son secteur, le Groupe PagesJaunes développe une activité de recherche et d'innovation performante grâce à ses équipes et à de nombreux partenariats. Ces équipes sont constituées des meilleurs spécialistes dans leurs domaines de compétences respectifs dans le but de favoriser l'innovation et l'excellence.

XVIII - Impacts environnementaux de l'activité de l'entreprise

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est soumis à un certain nombre de règles en matière d'hygiène et de sécurité ; et ses activités ont des impacts environnementaux, en particulier celles liées à l'activité annuaires imprimés.

Sur ces impacts liés à l'édition, la fabrication et la diffusion massive d'annuaires imprimés, on peut souligner les points suivants :

- en ce qui concerne les activités qui ne sont pas effectuées directement par les sociétés du Groupe et qui font l'objet de sous-traitance, comme la fourniture du papier annuaires, l'impression ou la distribution par portage des annuaires imprimés, le Groupe ne possède qu'une marge de manœuvre limitée pour en maîtriser les impacts environnementaux. Bien que le Groupe soit attentif à des critères environnementaux dans le choix de ses sous-traitants, il ne peut être donné aucune assurance par le Groupe que ces sous-traitants respecteront l'ensemble des réglementations qui sont applicables à leur activité propre, dans le domaine de la protection environnementale ;
- concernant ces activités du Groupe, les risques environnementaux sont principalement les risques liés à la production et la mise en circulation d'une grande quantité de papier ;

- d'autre part, il existe des risques liés aux activités dites « de bureau », auxquels sont soumises les sociétés comparables.

Le principal impact environnemental résulte donc, pour le Groupe, de la production d'une grande quantité d'annuaires imprimés. Aux fins de limiter cet impact, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures visant d'une part à réduire la quantité de papier nécessaire à son activité, et d'autre part, à favoriser le recyclage du papier utilisé.

RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ DE PAPIER CONSOMMÉ

Concernant la limitation de la quantité de papier nécessaire à l'édition de ses annuaires, les efforts continus du Groupe portent sur les aspects suivants :

- la recherche d'une optimisation du ciblage de la diffusion des annuaires imprimés, par une évaluation la plus précise possible du nombre d'annuaires à imprimer, afin d'adapter au mieux le nombre d'annuaires aux besoins réels des consommateurs ;
- des opérations d'optimisation de la mise en page et du format des annuaires, sont conduites pour chacune des éditions, permettant de limiter la consommation globale de papier et de minimiser la perte de papier lors de la confection des annuaires.

En France, le niveau de la consommation de papier pour l'édition de l'annuaire PagesJaunes, de *l'Annuaire* (et des Pages Pros) s'est élevé à 66 890 tonnes pour l'année 2009 contre 71 720 tonnes pour l'année 2008 et 71 070 tonnes pour l'année 2007. L'évolution à la baisse de la consommation en 2009 peut s'expliquer par :

- un nouveau format compact permettant d'augmenter la surface imprimée de la page, et par là même de réduire le nombre de pages ;
- une optimisation de la mise en page sur les ouvrages standards permettant également un gain de pagination ;
- d'autres diminutions de pagination, en lien avec le recul du chiffre d'affaires publicitaire.

Par ailleurs, le Groupe veille à ce que, dans la pâte à papier utilisée pour fabriquer le papier annuaire, entre une part significative de pâte à papier recyclée.

LE RECYCLAGE DES ANNUAIRES

Parallèlement à ses efforts pour limiter la quantité de papier consommé chaque année, le Groupe est tout à fait sensible au devenir des annuaires imprimés périmés et partage les principes de responsabilité élargie du producteur : il se préoccupe de la façon dont sont collectés ces annuaires et leur traitement (recyclage notamment).

Tout d'abord, notons qu'une partie du papier acheté est récupérée par l'imprimeur lors de la fabrication et de l'impression des annuaires pour être ensuite recyclée.

Ensuite, les annuaires excédentaires en fin d'édition font l'objet de récupération/recyclage par des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets.

Enfin, au sein du Groupe, PagesJaunes a adhéré à l'éco-organisme EcoFolio. La société EcoFolio a été créée à la fin de l'année 2006 – et a obtenu son agrément par les pouvoirs publics en janvier 2007 – par les émetteurs d'imprimés gratuits qui se sont regroupés pour assumer ensemble leur responsabilité environnementale en répondant collectivement à ces obligations légales et pour organiser cette nouvelle filière. EcoFolio agit pour leur compte, collecte leur contribution financière et développe des programmes de prévention. PagesJaunes

s'inscrit ainsi dans une politique volontariste de contribution au financement de la filière de collecte et de recyclage des imprimés en fin de vie, par le biais du versement à EcoFolio d'une écocontribution assise sur le tonnage des annuaires imprimés PagesJaunes diffusés (*l'Annuaire* n'étant pas dans le champ de cette écocontribution, du fait de son statut de composant du service universel).

Le produit des écocontributions collectées par EcoFolio auprès des émetteurs de documents imprimés entrant dans le périmètre taxable, comme les annuaires PagesJaunes diffusés auprès des particuliers, est reversé sous forme de soutiens aux collectivités locales qui ont la responsabilité et la compétence en matière de collecte et de traitement des déchets.

L'extension du périmètre des imprimés assujettis à l'écocontribution a été inscrite dans la loi de finances 2008. Depuis le 1^{er} juillet 2008, sont concernés, le publipostage, l'asilage, les magazines de marques, la presse d'entreprise notamment.

N'échapperont à cette taxe que les livres, les journaux de presse ainsi que les imprimés diffusés en vertu d'une loi ou d'un règlement (ce qui est le cas de *l'Annuaire*, du fait de son statut de composante du service universel des postes et des communications électroniques).

Pour ce qui concerne le Groupe, l'extension du périmètre concerne depuis le 1^{er} juillet 2008, toutes les PagesJaunes, les PagesPro imprimées et à terme, le papier de bureautique (à compter du 1^{er} janvier 2010). *L'Annuaire* devrait, pour sa part, rester hors champ.

Le montant de la contribution financière dont la Société est redevable au titre de l'année 2009 est estimé à 998 000 euros HT (925 785 euros HT en 2008).

Le Groupe devra prendre en considération l'évolution des attentes environnementales des utilisateurs, des pouvoirs publics et se conformer à des réglementations plus contraignantes pour les éditeurs.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LIÉS AUX ACTIVITÉS DITES « DE BUREAU »

Les sociétés du Groupe ont mis en place un certain nombre de mesures d'ordre interne permettant d'assurer la protection de l'environnement, notamment par la réduction de la consommation de ressources.

XIX - Description des principaux risques et incertitudes

RISQUES DE TAUX DE CHANGE

Cf. notes 30 et 33 des annexes aux comptes consolidés.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Cf. notes 30 et 33 des annexes aux comptes consolidés.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Cf. notes 30 et 33 des annexes aux comptes consolidés.

RISQUES DE CONTREPARTIE (DE CRÉDIT)

Cf. notes 30 et 33 des annexes aux comptes consolidés.

RISQUES SUR ACTIONS

Cf. notes 30 et 33 des annexes aux comptes consolidés.

XX - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code pour l'exercice 2009 ont représenté un montant de 15 237 euros.

XXI - Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs

L'ensemble des dettes fournisseurs inscrites au bilan clos le 31 décembre 2009 pour un montant de 610 milliers d'euros (hors charges à payer) ont une échéance inférieure à 60 jours.

XXII - Perspectives d'évolution

Le présent chapitre contient des indications sur les objectifs du Groupe. Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les projections sur lesquelles ils sont fondés pourraient s'avérer erronées. Le lecteur est invité à prendre en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de référence de la Société.

OBJECTIFS FINANCIERS

PagesJaunes Groupe se fixe les objectifs financiers suivants pour 2010 :

- poursuite de la croissance soutenue des activités Internet qui permet de limiter la baisse du chiffre d'affaires global ; un rebond de l'activité lié à la montée en puissance des nouveaux produits est en effet attendu à partir du second semestre 2010 ;
- une MBO comprise entre 500 et 530 millions d'euros compte tenu de la poursuite des investissements sur Internet fixe et mobile ;
- PagesJaunes Groupe maintient une politique de distribution de dividende élevée ⁽¹⁾.

XXIII - Marché des affaires des principales filiales

SEGMENT 1 : PAGESJAUNES EN FRANCE

Le chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France atteint 1 097,3 millions d'euros en 2009, en diminution de 1,2 % par rapport à 2008, sous l'effet de la décroissance de 6,5 % des revenus des annuaires imprimés et de la quasi-disparition des revenus Minitel, non compensée par les croissances de 6,9 % du chiffre d'affaires des services Internet (« pagesjaunes.fr », « annoncesjaunes.fr » et sites Internet) et de 9,1 % des activités de services de renseignements par téléphone (118 008).

La baisse du chiffre d'affaires provient principalement de la baisse du revenu moyen par annonceur (- 1,4 % à 1 543 euros en 2009 contre 1 564 euros en 2008) partiellement compensée par une légère croissance du parc d'annonceurs (+ 0,6 % à 700 077 annonceurs en 2009 contre 696 051 en 2008), qui a bien résisté malgré la dégradation de la situation des PME. La conquête de nouveaux clients s'est poursuivie à un rythme soutenu (118 531 nouveaux clients en 2009), et le taux de fidélisation des annonceurs, exprimé en nombre d'annonceurs, se maintient à un niveau élevé de 83,5 % en 2009 contre 84,7 % en 2008. Exprimé en valeur, le taux de fidélisation passe de 92,8 % du chiffre d'affaires en 2008 à 91,4 % en 2009.

Annuaire imprimés

Le chiffre d'affaires des annuaires imprimés, qui résulte principalement de la commercialisation d'espaces publicitaires dans l'annuaire PagesJaunes et dans *l'Annuaire* (Pages Blanches), s'élève à 577,8 millions d'euros en 2009 contre 617,7 millions en 2008, soit un repli de 6,5 %. Le revenu moyen par annonceur sur les annuaires imprimés enregistre un recul de 5,8 % par rapport à 2008, à 926 euros en 2009 contre 984 euros en 2008. Le nombre d'annonceurs dans les annuaires imprimés est en légère baisse à 623 803 annonceurs en 2009 contre 628 024 en 2008.

Pagesjaunes.fr, annoncesjaunes.fr et sites Internet

Le chiffre d'affaires des services Internet, qui provient principalement de la vente de produits publicitaires sur « pagesjaunes.fr » et « annoncesjaunes.fr », ainsi que des activités de création et d'hébergement de sites, est en croissance de 6,9 % par rapport à 2008 à 461,0 millions d'euros. Le nombre d'annonceurs sur les services Internet est en hausse de 2,2 % par rapport à 2008, avec 492 509 annonceurs en 2009 contre 482 134 annonceurs en 2008. Le revenu moyen par annonceur progresse de 4,6 % à 949 euros en 2009 contre 907 euros en 2008.

(1) L'objectif de distribution ne constitue en aucun cas un engagement de PagesJaunes Groupe et les dividendes futurs dépendront des résultats du Groupe, de sa situation financière, et de tout autre élément que le Conseil d'administration et les actionnaires de PagesJaunes Groupe jugeront pertinent.

Le site « pagesjaunes.fr » a enregistré 885,3 millions de visites sur Internet fixe en 2009, en hausse de 4,3 % par rapport à 2008, et 29,6 millions de visites sur Internet mobile, soit un doublement par rapport à 2008.

Services de renseignements par téléphone (118 008)

Le chiffre d'affaires des services de renseignements par téléphone (118 008), qui comprend les revenus relatifs aux insertions publicitaires, représentant près des deux tiers des revenus totaux de cette activité, et les revenus du trafic, s'établit à 39,7 millions d'euros en 2009, en hausse de 9,1 % par rapport à 2008. Cette croissance s'explique principalement par la hausse des revenus publicitaires avec 117 000 annonceurs fin 2009 contre 114 000 annonceurs fin 2008, et un revenu moyen par annonceur de 212 euros en 2009 contre 199 euros en 2008. Les revenus liés au trafic restent stables en raison d'une baisse tendancielle du volume d'appels traités sur ce marché compensé par l'augmentation du revenu moyen par utilisateur.

Autres activités

Le chiffre d'affaires des autres activités du segment PagesJaunes en France s'élève à 18,8 millions d'euros en 2009, en baisse de 23,9 % par rapport à 2008. Ces autres activités, qui représentent 1,7 % du chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France en 2009, concernent essentiellement les offres de PagesPro sur supports imprimés et Internet, le Minitel ainsi que l'annuaire inversé QuiDonc. La baisse de 13,5 % du chiffre d'affaires des PagesPro tant sur support imprimé qu'Internet, et le changement de business model du Minitel, expliquent la diminution des revenus des autres activités.

La marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France est en repli de 3,1 % par rapport à 2008 à 527,8 millions d'euros, et le taux de marge sur chiffre d'affaires est en diminution d'un point à 48,1 %. Cette diminution provient de la décroissance du chiffre d'affaires, compensée seulement partiellement par celle des achats externes, en raison de l'augmentation des salaires et charges, et de la baisse des autres produits d'exploitation.

SEGMENT 2 : INTERNATIONAL ET FILIALES

Le chiffre d'affaires du segment International & Filiales s'élève à 75,8 millions d'euros en 2009, en baisse de 17,2 % par rapport à 2008. À périmètre de consolidation identique, en retraitant les revenus 2008 d'Edicom, filiale cédée en octobre 2009, et à traitement comptable identique des activités à la performance ou au CPC (coût par clic) de la société Horyzon Média⁽²⁾, le chiffre d'affaires du segment International & Filiales ressort également en baisse de 17,2 % par rapport à 2008. Cette évolution s'explique par le repli du chiffre d'affaires de QDQ Media, et des activités de marketing direct et de services géographiques.

Annuaire B to C

Le chiffre d'affaires des activités annuaires B to C, qui résulte principalement de la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés et en ligne, de leur édition et de leur distribution, par les sociétés QDQ Media en Espagne, Editus au Luxembourg et Edicom

(2) Cf. infra.

(3) Le chiffre d'affaires facturé aux annonceurs des activités à la performance ou au CPC (coût par clic) de la société Horyzon Média est reconnu à 100 % dans le chiffre d'affaires consolidé à compter de l'exercice 2009, avec en contrepartie la comptabilisation en achats externes des reversements effectués aux éditeurs. Jusqu'en 2008, seule la commission de régie de cette activité était comptabilisée en chiffre d'affaires. Cette évolution n'a aucun impact sur la marge brute opérationnelle.

au Maroc (cédée en octobre 2009), s'élève à 41,4 millions d'euros en 2009, en baisse de 27,2 % par rapport à 2008 en données historiques, et en baisse de 23,2 % à périmètre de consolidation comparable.

QDQ Media a achevé sa profonde réorganisation, commencée au second semestre 2008, qui a porté sur le redéploiement de sa force de vente et de son activité en vue d'abaisser son point mort, en concentrant ses investissements sur les zones à plus fort potentiel et sur le développement national de sa présence sur Internet. Le chiffre d'affaires de QDQ Media est de 30,3 millions d'euros en 2009, en baisse de 28,0 % par rapport à 2008, avec une hausse de 5,7 % des revenus des services Internet.

Le chiffre d'affaires d'Editus, filiale consolidée à 49 %, s'élève à 9,5 millions d'euros en 2009, en baisse de 7,8 % par rapport à 2008, avec une croissance de 16,7 % des revenus des activités Internet.

Régie Publicitaire Internet

Le chiffre d'affaires d'Horyzon Média facturé aux annonceurs s'élève à 17,2 millions d'euros en 2009, en baisse de 6,5 % par rapport à 2008. La forte croissance des activités à la performance ou au CPC (coût par clic), et, dans une moindre mesure, le développement des activités mobile et espagnole, ont permis de compenser partiellement le déclin des activités au CPM (coût pour mille), conforme aux tendances observées sur le marché.

Le chiffre d'affaires consolidé, constitué des seules commissions de régie pour les activités au CPM et, à compter de 2009, de l'intégralité du chiffre d'affaires facturé aux annonceurs pour les activités au CPC, s'élève à 9,4 millions d'euros en 2009 contre 5,5 millions d'euros en 2008, ou 8,6 millions d'euros à traitement comptable identique⁽³⁾, soit une hausse de 9,3 %.

Marketing Direct et Services Géographiques

Le chiffre d'affaires des activités Marketing Direct et Services Géographiques s'élève à 25,0 millions d'euros en 2009, en baisse de 14,4 % par rapport à 2008. Les revenus de PagesJaunes Marketing Services ont été impactés par la conjoncture économique, et par la décroissance des activités de marketing direct traditionnelles, parallèlement au développement des activités digitales. Les revenus de Mappy sont également en forte baisse par rapport à 2008. Le site mappy.com, dont une nouvelle version a été lancée en juillet 2009, a cependant enregistré 231,0 millions de visites en 2009, soit une hausse de 6,9 % par rapport à 2008. L'application Mappy pour iPhone a également été lancée avec succès en octobre 2009.

La marge brute opérationnelle du segment International & Filiales s'élève à 0,9 million d'euros en 2009 contre 6,9 millions d'euros en 2008, pour un chiffre d'affaires en baisse de 17,2 %, soit 15,7 millions d'euros. Cette baisse du chiffre d'affaires a été partiellement compensée par la réduction drastique de l'ensemble des charges de QDQ Media, suite à la profonde réorganisation de son activité, qui s'est traduite par un coût de restructuration de 4,5 millions d'euros en 2009, principalement constitué des coûts de départ de 178 personnes. Ce coût de restructuration est classé, conformément aux règles comptables du Groupe, dans la rubrique « coût des restructurations » non incluse dans la marge brute opérationnelle.

XXIV - Résolutions à caractère extraordinaire

Votre Assemblée, statuant à titre extraordinaire, est appelée à renouveler certaines délégations financières conférées au Conseil d'administration et autoriser votre Conseil d'administration, dans les limites et conditions fixées par votre Assemblée, à décider l'émission de titres de capital donnant accès, directement ou indirectement, au capital de la Société.

AUTORISATIONS FINANCIÈRES

À titre liminaire, il est exposé qu'afin de tenir compte de l'ordonnance du 22 janvier 2009 ayant supprimé la notion d'appel public à l'épargne pour la remplacer par la notion d'émission par offres au public ou par offres dans le cadre de placement privé (offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier), la Société avait adapté le texte de la résolution relative aux émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription qu'elle a soumise à votre Assemblée annuelle du 11 juin 2009 (17^e résolution). À cette occasion, la Société avait retenu le principe d'une résolution unique qui visait à la fois les émissions par offres au public et les émissions par placement privé. L'Autorité des marchés financiers ayant émis une recommandation en date du 6 juillet 2009 selon laquelle les émissions par placement privé devaient faire l'objet d'une résolution particulière, votre Conseil d'administration a décidé de soumettre à votre Assemblée deux résolutions distinctes relatives à l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, l'une relative aux émissions réalisées par voie d'offre au public (12^e résolution) et l'autre relative au placement privé (13^e résolution). Dans un souci de clarté quant à la compréhension du mécanisme et de l'articulation des autorisations financières (notamment des règles de plafond), le Conseil d'administration a décidé de soumettre à votre Assemblée l'ensemble des résolutions extraordinaires soumises à votre vote lors de l'Assemblée annuelle du 11 juin 2009 (à l'exception de la résolution autorisant l'attribution des options de souscription et d'actions de la Société – 17^e résolution).

Votre Conseil d'administration vous demande en conséquence :

- de mettre fin, avec effet immédiat au jour de votre Assemblée, à ces délégations ;
- puis de décider de donner à votre Conseil d'administration de nouvelles délégations ayant un objet similaire.

Votre Conseil d'administration souhaite, en effet, continuer à disposer des moyens lui permettant, le cas échéant en faisant appel aux marchés pour y placer des actions, de réunir avec rapidité et souplesse les moyens financiers nécessaires au développement de votre Société. En conséquence, le Conseil d'administration demande à votre Assemblée, en sa forme extraordinaire, par le vote des 11^e et 12^e résolutions, en utilisant le dispositif légal de la délégation globale de compétence, de lui donner une délégation, d'une durée de vingt-six mois, de décider l'émission, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société, et de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, le tout dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 20 millions d'euros, cette limite faisant spécifiquement l'objet de la 18^e résolution.

Il est également demandé à votre Assemblée, en la forme extraordinaire, de donner au Conseil d'administration, pour la même durée de vingt-six mois, des délégations complémentaires faisant l'objet de résolutions spécifiques. La 13^e résolution a pour objet, dans le cadre d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, la réalisation d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (généralement dénommées placements privés). La 14^e résolution a pour objet, dans le cadre d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, de permettre au Conseil d'administration de déroger à la règle légale de fixation du prix de souscription et de fixer ce prix selon les modalités définies par l'Assemblée générale. La 15^e résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression de droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires. Les 16^e et 17^e résolutions ont pour objet l'émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, soit pour permettre la réalisation des offres publiques d'échange qui seraient initiées par votre Société (16^e résolution), soit pour permettre la rémunération par votre Société d'apports en nature consistant en des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital (17^e résolution). La 19^e résolution a pour objet l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. La 20^e résolution a pour objet de permettre l'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 20 millions d'euros d'euros, indépendant du premier plafond.

La 21^e résolution a pour objet de permettre l'augmentation de capital au bénéfice des adhérents à un plan d'épargne du Groupe PagesJaunes, par émission d'actions à souscrire en numéraire, dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital (y compris par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes) de 1 122 000 euros, représentant environ 2 % du capital social de la Société.

Ainsi, en cas d'adoption des 11^e à 21^e résolutions évoquées ci-dessus, la faculté que vous accorderiez à votre Conseil d'administration de réaliser les émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions en maintenant le droit préférentiel de souscription des actionnaires, ou en le supprimant, ou de réaliser les émissions de valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance aurait pour effet de permettre, le moment venu, tous types de placements, en France, à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux en fonction des intérêts de votre Société et de ses actionnaires. En fonction de la catégorie des titres émis, ces émissions pourraient intervenir en euros ou en devise étrangère à l'euro, ou encore en toute unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies.

La 22^e résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration à réduire le capital social de la Société par annulation d'actions PagesJaunes Groupe acquises dans le cadre des programmes de rachat d'actions adoptés par la Société.

En vous proposant de lui conférer ces délégations, votre Conseil d'administration tient à vous éclairer, pour répondre aux exigences des textes légaux et réglementaires, sur la portée des résolutions correspondantes soumises à votre approbation.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (11^e résolution)

- a) Dans le cadre de cette résolution, il vous sera demandé d'autoriser le Conseil d'administration à procéder à des émissions, à titre onéreux ou gratuit, avec maintien de votre droit préférentiel de souscription d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de votre Société.

Dans l'hypothèse d'un accès à terme à des actions de la Société – c'est-à-dire par des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société – votre décision emporterait renonciation par les actionnaires à la souscription des actions susceptibles d'être obtenues à partir des valeurs mobilières initialement émises, dont la souscription serait réservée aux actionnaires.

Le montant nominal maximum d'augmentation de capital qu'il vous est demandé de fixer par l'adoption de la 11^e résolution, est de 20 millions d'euros, pour la durée de vingt-six mois.

Ce plafond d'augmentation de capital ne comprendrait pas les conséquences, sur le montant d'augmentation de capital, des ajustements susceptibles d'être opérés pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

Le montant nominal global des titres de créances – y compris ceux qui revêtiraient la forme de titres, subordonnés ou non, à durée déterminée ou non – pouvant être créés sur le fondement de la 11^e résolution (les valeurs mobilières émises pouvant consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres ou encore en permettre l'existence comme titres intermédiaires) ne devrait pas excéder 300 millions d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission. Ce montant serait commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par les 11^e, 12^e, 13^e, 16^e et 17^e résolutions soumises à votre Assemblée.

Conformément à l'article L. 228-97 du Code de commerce, il pourra être stipulé que les valeurs mobilières émises ne seront remboursées qu'après désintéressement des autres créanciers, à l'exclusion ou y compris des titulaires de titres participatifs ; dans ces catégories de valeurs mobilières, il pourra être également stipulé un ordre de priorité des paiements.

- b) Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès à des actions devra être tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale à la valeur nominale de l'action de la Société.

Votre Conseil d'administration disposerait des pouvoirs les plus larges pour mettre en œuvre cette autorisation.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (12^e, 13^e et 14^e résolutions)

- a) Votre Conseil d'administration peut être conduit, dans l'intérêt de votre Société et de ses actionnaires, pour saisir les opportunités offertes par les marchés financiers dans certaines circonstances, à procéder à des émissions sans que puisse s'exercer le droit préférentiel de souscription des actionnaires. Aussi, votre Conseil d'administration vous demande, par le vote de la 12^e résolution, de lui déléguer votre compétence en matière d'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offres au public d'actions de la Société ainsi que de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, à concurrence du plafond qui y est fixé, pour une durée de vingt-six mois et dans les mêmes conditions que celles prévues par la 11^e résolution, mais sous réserve des spécificités énoncées aux points b), c) et e) ci-après.

- b) Si vous octroyez au Conseil d'administration cette délégation de compétence, en renonçant au droit préférentiel de souscription des actionnaires, le prix d'émission serait, dans le cas d'actions, au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant la fixation de prix diminuée d'une décote maximale de 5 %. Pour les valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions, le prix d'émission sera fixé par référence à ce même montant : le prix d'émission des valeurs mobilières serait tel que la somme perçue immédiatement ou à terme par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant ci-dessus défini. En fonction de ces éléments, votre Conseil d'administration fixerait le prix d'émission des titres émis, et, le cas échéant, les modalités de rémunération des titres de créance, au mieux des intérêts de votre Société et de ses actionnaires en tenant compte de tous les paramètres en cause. À cet effet, il prendrait en considération, notamment, la nature des titres émis, la tendance des marchés boursiers et du marché de l'action PagesJaunes Groupe, l'existence éventuelle d'un droit de priorité conféré aux actionnaires, les taux d'intérêt pratiqués si les valeurs émises consistent en des titres de créance, le nombre d'actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit et plus généralement l'ensemble des caractéristiques des titres émis. En cas d'adoption de la 14^e résolution, le Conseil d'administration serait cependant autorisé à déroger aux règles légales de fixation du prix (cf. d) ci-après).

- c) Sur ces bases, votre Conseil disposera des pouvoirs les plus larges pour procéder, en une ou plusieurs fois, aux émissions sans droit préférentiel de souscription des actionnaires par voies d'offres au public, de ces actions ou autres valeurs mobilières donnant accès aux actions de la Société. Nous vous informons qu'en cas d'utilisation de cette résolution, le rapport complémentaire devant être établi par votre Conseil d'administration indiquera également l'incidence de l'émission proposée sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, en particulier en ce qui concerne sa quote-part des capitaux propres à la clôture du dernier exercice.

- d) La 13^e résolution a pour objet d'autoriser votre Conseil d'administration à réaliser des émissions d'actions de la Société ainsi que de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, à concurrence du plafond qui y est fixé, pour une durée de vingt-six mois et dans les mêmes conditions (notamment de prix) que celles prévues par la 12^e résolution, sous réserve des conditions de placement non applicables s'agissant d'opérations de placement privé.
- e) Il est précisé qu'en cas d'adoption de la 14^e résolution, le Conseil d'administration pourra dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 12 mois, déroger aux conditions de fixation du prix prévues par les 12^e et 13^e résolutions et fixer le prix d'émission des actions et/ou des valeurs mobilières émises, selon les modalités suivantes :
- le prix d'émission des actions serait au moins égal au cours de clôture de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Euronext Paris lors de la dernière séance de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 % ;
 - le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé au point ci-dessus. Cette délégation donnerait la faculté au Conseil d'administration pour des augmentations de capital par offre au public et/ou par offre visée au II de l'article L. 411-2 au sens du Code monétaire et financier, d'un montant limité, de disposer d'une plus grande flexibilité dans la fixation du prix d'émission, de manière à optimiser les chances de succès de l'opération réalisée.

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre en application des 11^e, 12^e, 13^e et 14^e résolutions (15^e résolution)

Conformément à la faculté offerte par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, nous vous proposons dans la 15^e résolution d'autoriser le Conseil d'administration à décider, dans les trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale (ou tout délai prévu par la réglementation en vigueur lors de l'opération considérée), pour chacune des émissions décidées en application des 11^e, 12^e, 13^e et 14^e résolutions, d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 susvisé (soit, en l'état de la réglementation, dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale) et sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée. Ce dispositif donnerait au Conseil d'administration la faculté de procéder à des augmentations de capital complémentaires à des conditions identiques à l'émission initiale. Ceci permet l'exercice des options de surallocation, options qui permettent d'augmenter la taille des émissions en cas de demandes excédentaires.

DÉLÉGATIONS SPÉCIFIQUES

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société (16^e résolution)

L'article L. 225-148 du Code de commerce permet à votre Société d'émettre les actions ou les valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de PagesJaunes Groupe, qui peuvent être émises dans les conditions de la 12^e résolution, en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange (OPE) initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par votre Société sur des titres d'une société. Toutefois, le bénéfice du régime de l'article L. 225-148 du Code de commerce est subordonné à la condition que les titres de la société visée par l'offre soient admis aux négociations sur un marché réglementé, visé à l'article L. 225-148 du Code de commerce. Il s'agit là d'une procédure qui autorise l'échange de titres sans que soit respecté par votre Société le formalisme imposé lors de la réalisation d'un apport en nature. L'augmentation de capital correspondante serait réalisée sans qu'il y ait lieu à droit préférentiel de souscription des actionnaires, auquel nous vous demandons de renoncer dans les conditions définies par la 16^e résolution. Votre Conseil d'administration aurait à déterminer, lors de chaque offre, la nature et les caractéristiques des actions ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre ; le montant de l'augmentation de capital dépendrait du résultat de l'offre et du nombre de titres de la société cible présentés à l'échange, compte tenu des parités arrêtées et des actions ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions émises. Par ailleurs, le Conseil d'administration déciderait d'inscrire au passif du bilan à un compte « prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale et de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée. Cette délégation serait donnée pour un montant nominal de 10 millions d'euros, qui s'imputerait sur le plafond autorisé par la 12^e résolution, relative aux émissions sans droit préférentiel de souscription par voie d'offres au public, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions à émettre, éventuellement, au titre des ajustements susceptibles d'être opérés pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ; elle serait donnée pour la même durée de vingt-six mois à compter de votre Assemblée. Les dispositions du présent rapport relatives à la 12^e résolution s'appliqueraient aux émissions réalisées sur le fondement de la 16^e résolution, à l'exception des dispositions relatives au prix d'émission des actions et valeurs mobilières donnant accès à des actions, et au droit de priorité des actionnaires.

Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (17^e résolution)

Conformément à la faculté offerte par l'article L. 225-147 du Code de commerce, nous vous proposons, dans une 17^e résolution, de déléguer, pour une durée de vingt-six mois, au Conseil d'administration, sur le fondement et dans les conditions prévues par la 12^e résolution, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, dans la limite de 10 % de son capital social (tel qu'existant à la date de l'Assemblée), en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque l'article L. 225-148 du Code de commerce n'est pas applicable. Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières ainsi émises serait supprimé au profit des porteurs des titres de capital ou valeurs mobilières, objet des apports en nature. Cette délégation emporterait renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de cette délégation, pourront donner droit. En cas de mise en œuvre de la 17^e résolution, le Conseil d'administration statuerait sur le rapport du ou des commissaires aux apports et dans les mêmes conditions que si l'Assemblée s'était elle-même prononcée : il pourrait ainsi approuver seul l'évaluation des apports en nature et l'octroi d'avantages particuliers et constater l'augmentation de capital. Le Conseil d'administration disposerait des pouvoirs nécessaires pour la mise en œuvre de cette délégation, et notamment pour procéder à la modification corrélative des statuts.

Limitation globale des autorisations (18^e résolution)

Comme conséquence de l'adoption des 11^e à 17^e résolutions, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration de fixer à 20 millions d'euros, le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par les 11^e à 17^e résolutions, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions de la Société à émettre au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (19^e résolution)

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale statuant à titre extraordinaire une 19^e résolution par laquelle l'Assemblée générale déléguerait sa compétence au Conseil d'administration pour décider l'émission de toutes valeurs mobilières (autres que des actions) donnant droit à l'attribution de titres de créance tels que des obligations, titres

assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée ou tout autre titre conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société. Sur le fondement de cette résolution, pourraient être émises toutes formes de valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance telles que notamment des obligations à bons de souscription d'obligations ou des bons de souscription d'obligations. L'attribution de titres de créance pourra résulter de la conversion, de l'échange, du remboursement ou de la présentation d'un bon ou de toute autre forme de droit d'attribution ou de toute autre manière. Le montant nominal pour lequel pourrait être libellé l'ensemble des titres de créance à émettre ne pourrait excéder 300 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Cette délégation de compétence serait valable pour une période de vingt-six mois. L'émission de telles valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance aurait pour effet de permettre, le moment venu, l'émission de tous types de titres complexes donnant immédiatement et/ou à terme à l'émission de titres de dette, en France, à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux en fonction des besoins de financements de votre Société et conformément à l'intérêt de celle-ci. Le Conseil arrêterait les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, fixera les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution. Le Conseil, s'il y a lieu, pourrait décider de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes (20^e résolution)

Nous vous demandons de déléguer votre compétence au Conseil d'administration pour décider une augmentation de capital de la Société par incorporation de bénéfiques, réserves et primes d'émission. Cette opération, qui ne se traduit pas nécessairement par l'émission de nouvelles actions, faisant l'objet d'une disposition spécifique de l'article L. 225-130 du Code de commerce, doit être prise par votre Assemblée générale aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires. Cette délégation de compétence, qui serait conférée également pour une durée de vingt-six mois, permettrait à votre Conseil de décider, en une ou plusieurs fois, une augmentation de capital, à concurrence d'un montant nominal maximum de 20 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions. Il serait conféré au Conseil d'administration tous pouvoirs pour, notamment, déterminer la nature et le montant des sommes à incorporer, de même que le ou les procédés de réalisation de l'augmentation, élévation du nominal des actions préexistantes et/ou attribution d'actions gratuites, pour constater la réalisation de chaque augmentation de capital et modifier les statuts en conséquence, ainsi que pour procéder à tous ajustements requis par la loi.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne du groupe PagesJaunes (21^e résolution)

Nous vous demandons de déléguer au Conseil d'administration votre compétence pour décider d'augmenter le capital social dans le cadre des dispositions du Code de commerce (articles L. 225-129-6, L. 225-138 I et II et L. 225-138-1) et du Code du travail (article L. 3332-18 et suivants) relatives aux émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société réservées aux salariés et anciens salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise du groupe PagesJaunes, ou encore par l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, dans les limites légales et réglementaires. Cette délégation de compétence serait conférée pour une durée de vingt-six mois et pour un montant nominal maximum d'augmentation de capital de PagesJaunes Groupe (y compris par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes), immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de cette délégation de 1 122 000 euros représentant environ 2 % du capital social de la Société, fixé indépendamment du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions. Le prix de souscription des actions nouvelles sera égal à la moyenne des premiers cours de l'action PagesJaunes Groupe cotés lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, diminuée de la décote maximale de 20 %, étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables. Le Conseil d'administration pourra substituer tout ou partie de la décote ou de l'abondement par l'attribution d'actions ou d'autres valeurs mobilières en application des dispositions ci-dessous.

Le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société. Une telle augmentation de capital implique de votre part de supprimer au profit de ces salariés et anciens salariés le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières donnant accès aux actions de la Société à émettre dans le cadre de cette délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de cette délégation à ces mêmes salariés et anciens salariés.

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration disposerait des pouvoirs nécessaires pour la mise en œuvre de cette délégation, et pour la modification corrélative des statuts.

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions (22^e résolution)

En relation avec la 5^e résolution soumise à votre approbation, en votre formation ordinaire, et conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, nous vous proposons dans la 22^e résolution d'autoriser, pendant une période de dix-huit mois, le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions PagesJaunes Groupe qui auraient été acquises dans le cadre du programme de rachat qui serait autorisé par le vote de la 5^e résolution qui vous est soumise en votre formation ordinaire (ou de tout programme de rachat d'actions mis en place antérieurement ou postérieurement) et, en conséquence, de réduire le capital. Les actions ne peuvent être, selon la loi, annulées que dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de vingt-quatre mois. Le Conseil d'administration déciderait que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale soit imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée. L'Assemblée déléguerait au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence l'article 6 des statuts.

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE EN CAS D'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS

Si le Conseil d'administration faisait usage des présentes délégations que votre Assemblée lui aurait ainsi consenties, il établirait, le cas échéant, un rapport complémentaire, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation de la délégation.

Par ailleurs, les Commissaires aux comptes établiront un rapport au Conseil d'administration, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation des délégations.

Le tableau des délégations financières accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration figure dans le document de référence de la Société à la section 21.1.1.

Votre Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Sèvres,

Le Conseil d'administration

■ Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

(Articles 133-135-148 du Décret du 23 mars 1967)

Nature des indications					
<i>(en dehors du capital, montants en milliers d'euros)</i>	2005	2006	2007	2008	2009
1 - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	55 757 922	56 053 356	56 128 890	56 196 951	56 196 951
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	278 789 610	280 266 780	280 644 450	280 984 754	280 984 754
2 - Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires HT	9 827	8 304	6 602	4 995	7 171
b) Bénéfice avant impôt, participation, amortissements et provisions	236 001	196 911	150 500	172 392	229 857
c) Impôts sur les bénéfices	(6 611)	(26 971)	(54 862)	(55 863)	(42 491)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	242 143	226 726	220 207	128 397	273 456
f) Montant des bénéfices distribués en n+1 ⁽¹⁾	284 365	303 070	269 419	269 454	182 640
3 - Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
a) Bénéfice après impôt et participation mais avant amortissements, provisions	0,87	0,80	0,73	0,81	0,97
b) Bénéfice après impôt, participation, amortissements et provisions	0,87	0,81	0,78	0,46	0,97
c) Dividende versé à chaque action en n+1 ⁽¹⁾	1,02	1,08	0,96	0,96	0,65
4 - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	27	34	31	30	32
b) Montant de la masse salariale	3 969	3 996	3 819	3 937	7 865
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 587	1 555	1 596	1 559	2 830

(1) Ou proposé à l'Assemblée générale pour le dernier exercice (actions d'autocontrôle non déduites).

■ Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2009

	Capital	Capitaux propres hors capital et avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société, non encore remboursés (hors comptes courants)	Montant des cautions ou avals donnés par la Société	CA du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<i>(en milliers d'euros)</i>											
Renseignements détaillés sur les filiales et participations											
1 - Filiales : + de 50 % détenus par la Société											
Cristallerie 2 SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 493 023 485	38	(10)	100,00 %	38	38	-	-	-	-3	-	Données préliminaires non auditées
Cristallerie 3 SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 493 104 517	38	(11)	100,00 %	38	38	-	-	-	(3)	-	Données préliminaires non auditées
Cristallerie 4 SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 501 672 588	38	(8)	100,00 %	38	38	-	-	-	(3)	-	Données préliminaires non auditées
Euro Directory SA 12-14, bd Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg ñ Luxembourg RCS Luxembourg B48461	1 625	177	100,00 %	14 707	14 707	-	-	0	2 414	2 458	Maison mère d'Editus Luxembourg détenue à 49 %
Horizon Média SA 98, rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt SIREN : 452 172 786	48	734	95,83 %	11 859	11 859	-	-	17 834	334	800	Données préliminaires non auditées
Mappy SA 47, rue de Charonne 75011 Paris SIREN : 402 466 643	212	1 789	100,00 %	10 048	10 048	-	-	11 692	(1 587)	-	
PagesJaunes SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 444 212 955	4 005 038	435 477	100,00 %	4 005 038	4 005 038	-	-	1 098 602	348 609	349 773	
PagesJaunes Marketing Services SA 25, quai Gallieni 92150 Suresnes SIREN : 422 041 426	7 275	7 508	100,00 %	7 275	7 275	-	-	14 814	397	-	
PagesJaunes Outre-Mer SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 420 423 477	75	271	100,00 %	76	76	-	-	18 613	263	150	Données préliminaires non auditées
QDQ Media SAU Calle de la Haya 4 28044 Madrid ñ Espagne RCS Madrid : A81745002	5 500	(6 136)	100,00 %	91 719	0	5 000	-	30 672	(10 350)	-	Titres, prêts et avances dépréciés
2 - Participations (entre 10 et 50 %)											
Néant											

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

PagesJaunes Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2009

■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PagesJaunes Groupe, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La Direction de votre Société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les titres de participation (note 3.2 des comptes annuels).
- Conformément à la norme d'exercice professionnel relative à l'appréciation des estimations comptables, nous avons notamment apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la valeur des titres de participation (en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de votre Société), revu les calculs effectués par votre Société et les sensibilités des principales valeurs d'usage, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.
- Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 février 2010

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Dominique Descours

Ernst & Young Audit
Jeremy Thurbin

PagesJaunes Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2009

■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société PagesJaunes Groupe, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2009, des nouvelles normes et interprétations.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés, la Direction de votre Société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Cette note précise également que les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2009, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les écarts d'acquisition ainsi que les avantages au personnel et les provisions non courantes.

Conformément à la norme d'exercice professionnel relative à l'appréciation des estimations comptables, nous avons notamment :

- en ce qui concerne les actifs mentionnés ci-dessus, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent leurs estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de votre Société, revu les calculs effectués par votre Société et les sensibilités des principales valeurs d'utilité et évalué les principes et méthodes de détermination des justes valeurs, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction ;
- s'agissant des avantages au personnel et des provisions non courantes, apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, revu les informations relatives aux risques contenus dans l'annexe aux comptes consolidés et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 février 2010

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Dominique Descours

Ernst & Young Audit
Jeremy Thurbin

20.5 Politique de distribution des dividendes

■ Distribution exceptionnelle de réserves

L'Assemblée générale des actionnaires du 20 novembre 2006 a décidé de procéder à une distribution exceptionnelle de 9 euros par action, soit une distribution totale d'un montant de l'ordre de 2,5 milliards d'euros.

Cette distribution exceptionnelle a été prélevée sur le poste « Autres réserves », après affectation à ce poste de sommes se trouvant sur le poste « Report à nouveau » dans les comptes de la Société. Elle a été financée pour partie par utilisation des disponibilités de la Société et pour le solde par la souscription d'un emprunt auprès d'un pool bancaire.

■ Dividende au titre de l'exercice 2006

L'Assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2007 a décidé le versement d'un dividende de 1,08 euro par action.

■ Dividende au titre de l'exercice 2007

L'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2008 a décidé le versement d'un dividende de 0,96 euro par action.

■ Dividende au titre de l'exercice 2008

L'Assemblée générale des actionnaires du 11 juin 2009 a décidé le versement d'un dividende de 0,96 euro par action.

■ Dividende au titre de l'exercice 2009

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe du 18 février 2010 a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 10 juin 2010, le versement d'un dividende de 0,65 euro par action.

20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Dans le cours normal de ses activités, la Société est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond au montant le plus bas de l'estimation de la fourchette. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas en premier lieu du stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites à la note 33 « Litiges » de l'annexe des comptes consolidés, ni la Société, ni aucune de ses filiales ne sont parties à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque (et la Société n'a pas connaissance qu'une quelconque procédure de cette nature soit envisagée par les autorités gouvernementales ou des tiers), dont la Direction de la Société estime que le résultat probable pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Les événements significatifs intervenus entre la date de clôture et le 18 février 2010, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, sont mentionnés dans la note 36 de l'annexe des comptes consolidés.

20.8 Honoraires des contrôleurs légaux

Ce tableau figure au chapitre 20.1 « Informations financières historiques », sous la note 34.

21.1 Capital social	174
21.2 Acte constitutif et statuts	180

21.1 Capital social

DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS (ARTICLE 10 DES STATUTS)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence des apports.

Les héritiers, créanciers, ayant droit ou représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens, valeurs ou titres de la Société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions qui ne possèdent pas le nombre requis, devront faire leur affaire personnelle du groupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

21.1.1 Capital social

À la date d'enregistrement du présent document de référence, le capital social s'élève à 56 196 950,80 euros divisé en 280 984 754 actions entièrement libérées de 0,20 euro de valeur nominale, toutes de même catégorie.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

L'Assemblée générale mixte de la Société du 11 juin 2009 a délégué au Conseil d'administration, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après les autorisations suivantes :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Émissions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 11 août 2011	Titres d'emprunt : 300 millions €	20 millions €
Émissions sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 11 août 2011	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 millions €
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois 11 août 2011	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 millions €
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois 11 août 2011	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 % du capital, soit 5 619 995 €
Émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	26 mois 11 août 2011	Titres d'emprunt : 300 millions €	-
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26 mois 11 août 2011	-	20 millions €
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 11 août 2011	-	1 122 000 €, soit environ 2 % du capital social
Réduction de capital par annulation d'actions ordinaires	18 mois 11 décembre 2010	-	Annulation de 10 % du capital de la Société
Attribution d'options de souscription et/ou d'achats d'actions ordinaires	38 mois 11 août 2012	-	1 % du capital

À l'exception de la délégation relative à l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions ordinaires (cf. point 17.2 du présent document de référence), le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe n'a, à la date du présent document de référence, pas mis en œuvre ces délégations.

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte de la Société du 10 juin 2010 de procéder au renouvellement de ces délégations, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après, et pour une durée de vingt-six mois (sauf pour ce qui concerne l'autorisation de réduction de capital par annulation d'actions ordinaires dont la durée de validité est de dix-huit mois) :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Émissions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	20 millions €
Émissions par voie d'offres au public sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 millions €
Émission par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier sous droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 10 août 2010	Titres d'emprunt: 300 millions d'€	10 millions d'€
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 millions €
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 % du capital, soit 5 619 695 €
Émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	-
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26 mois 10 août 2012	-	20 millions €
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 10 août 2012	-	1 122 000 €, soit environ 2 % du capital social
Réduction de capital par annulation d'actions ordinaires	18 mois 10 décembre 2011	-	Annulation de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois

Le texte intégral des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 10 juin 2010 figure en annexe au présent document.

AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de la Société.

21.1.2 Actions non représentatives du capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune action non représentative du capital.

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 avait, dans le cadre des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, autorisé le Conseil d'administration à acquérir, par tous moyens, sur le marché ou hors marché, les actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social de la Société existant au jour de l'Assemblée générale et ultérieurement, sur la durée de la validité de la présente délégation, dans les limites maximales de 10 % du capital social existant effectivement, dans les conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 15 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence, et que, si des actions ainsi acquises étaient utilisées pour attribuer gratuitement des actions conformément aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, le prix de vente, ou la contre-valeur pécuniaire des actions attribuées, serait alors déterminé conformément aux dispositions légales spécifiquement applicables ;

- cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois ; les acquisitions réalisées par la Société en vertu de ladite autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social ;

- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit exclusivement réglée en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires de mettre fin, avec effet immédiat au jour de l'Assemblée, à cette délégation prise par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009, et de donner au Conseil d'administration une nouvelle délégation au même effet.

Le projet de résolution qui sera proposé aux actionnaires à l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2010 sur le nouveau programme de rachat de titres figure en annexe au présent document.

TITRES DE CRÉANCE

L'Assemblée générale du 11 juin 2009 a délégué au Conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, en France, à l'étranger et/ou sur le marché international, de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution,

immédiatement ou à terme, de titres de créance tels qu'obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société.

Le montant nominal de l'ensemble des valeurs mobilières à émettre mentionnées ci-dessus ne pourra excéder 300 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, étant précisé que ce montant nominal maximum s'appliquera globalement aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution immédiatement ou à terme, mais que ce même montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu.

Cette délégation est donnée pour une durée de vingt-six mois.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires de mettre fin, avec effet immédiat au jour de l'Assemblée, à cette délégation prise par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009, et de donner au Conseil d'administration une nouvelle délégation au même effet.

PLANS D'OPTIONS

L'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société. Dans le cadre de cette autorisation, le nombre total des options pouvant être consenties ne pouvait donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions ordinaires représentant, à la date d'attribution, plus de 2 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration, dans sa séance du 28 juin 2005, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du groupe PagesJaunes sauf QDQ Media et un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe spécifique pour QDQ Media, donnant le droit de souscrire à 3 830 400 actions nouvelles, soit environ 1,35 % du capital à la date de l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005. Le prix de souscription a été fixé à 19,30 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 28 juin 2005.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 20 décembre 2007, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du groupe PagesJaunes, donnant le droit de souscrire à 2 927 900 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 14,46 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 20 décembre 2007.

L'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 a renouvelé cette autorisation conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société. Le nombre total des options pouvant être consenties au titre de la 27^e résolution de ladite Assemblée ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions ordinaires représentant, à la date d'attribution, plus de 1 % du capital de la Société à la date de ladite Assemblée.

Les bénéficiaires devront être membres du personnel ou mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-185) de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce. Les options pourront être consenties par le Conseil d'administration à tout ou partie de ces personnes.

Cette autorisation est consentie pour une durée de trente-huit mois.

Chaque option donnera droit à la souscription ou à l'acquisition d'une action ordinaire nouvelle ou existante selon le cas.

Les actions pouvant être obtenues par exercice des options d'achat d'actions consenties au titre de la 27^e résolution de l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions objet de la 5^e résolution approuvée par ladite Assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

Le prix d'exercice des options consenties au titre de cette résolution sera fixé par le Conseil d'administration selon les modalités suivantes :

- le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires ne pourra pas être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Eurolist d'Euronext aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
- en outre, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ne pourra pas être inférieur à 80 % du prix moyen d'achat des actions ordinaires détenues par la Société au titre de l'article L. 225-208 du Code de commerce ou, le cas échéant, du programme de rachat d'actions autorisé par la 5^e résolution approuvée par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

Les options allouées devront être exercées dans un délai de 10 ans à compter de la date de leur attribution par le Conseil d'administration.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a procédé à trois attributions :

- le Conseil d'administration, dans sa séance du 23 juillet 2009, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du groupe PagesJaunes, donnant le droit de souscrire à 1 145 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 6,71 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 23 juillet 2009 ;

- le Conseil d'administration, dans sa séance du 29 octobre 2009, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du groupe PagesJaunes, donnant le droit de souscrire à 87 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 8,843 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 29 octobre 2009 ;

- le Conseil d'administration, dans sa séance du 17 décembre 2009, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du groupe PagesJaunes, donnant le droit de souscrire à 75 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 7,821 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 17 décembre 2009.

ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

L'Assemblée générale du 19 avril 2006 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à procéder, en une ou plusieurs fois et aux conditions qu'il déterminera, à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, dans les conditions ci-dessous.

Les bénéficiaires sont les salariés et/ou les mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce) de la Société et ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou certaines catégories d'entre eux.

Le nombre total des actions ordinaires attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pouvait représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de l'Assemblée générale du 19 avril 2006.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration, dans ses séances du 30 mai 2006, 20 novembre 2006 et 14 février 2008, a décidé de mettre en place trois plans d'attribution gratuite d'actions.

Le plan du 30 mai 2006 a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe.

Le plan du 20 novembre 2006 a donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe.

Un troisième plan a été arrêté le 14 février 2008, donnant lieu à l'attribution de 12 940 actions à 15 collaborateurs du Groupe.

Cette autorisation est venue à expiration le 19 juin 2009 et n'a pas été renouvelée.

VALEURS MOBILIÈRES CONVERTIBLES, ÉCHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bons de souscription.

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE TOUT MEMBRE DU GROUPE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun membre du Groupe ne bénéficie d'une option ou d'un accord de ce type.

INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS RÉGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU TOUTE OBLIGATION ATTACHÉ AU CAPITAL SOUSCRIT MAIS NON LIBÉRÉ

Les informations relatives aux autorisations d'émission d'actions données par l'Assemblée générale du 11 juin 2009 au Conseil d'administration sont décrites dans la Section 21.1.1.

21.1.4 Historique du capital et des droits de vote

Les informations relatives à la répartition du capital de la Société figurent au chapitre 18 « Principaux actionnaires » du présent document.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Date	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission par action	Montant total de la prime d'émission	Montants successifs du capital	Nombre d'actions	Valeur nominale
Assemblée générale mixte du 27 mai 2004	Division de la valeur nominale	274 050 000	–	–	–	54 810 000 €	274 050 000	0,20 €
Introduction en bourse juillet 2004	Augmentation de capital réservée aux salariés du groupe France Télécom	4 739 610	947 922 €	11,10 €	52 609 671 €	55 757 922 €	278 789 610	0,20 €
15 janvier 2007	Constatation de l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription intervenues en 2006	1 477 170	295 434 €	17,60 €	25 990 960,40 €	56 053 356 €	280 266 780	0,20 €
15 janvier 2008	Constatation de l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription intervenues en 2007	377 670	75 534 €	11,52 €	4 350 758,40 €	56 128 890 €	280 644 450	0,20 €
25 février 2009	Constatation de l'augmentation de capital résultant des attributions gratuites d'actions intervenues en 2008	340 304	68 060,80 €	–	–	56 196 950,80 €	280 984 754	0,20 €

COMMENTAIRE SUR LES MOUVEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DANS LES TROIS ANS SUR LA RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Les actions composant le capital de PagesJaunes Groupe ont été admises aux négociations sur le Premier marché d'Euronext Paris le 8 juillet 2004. L'introduction en Bourse de PagesJaunes Groupe (présentée dans la note d'opération qui a reçu le 21 juin 2004 le visa n° 04-614 de l'Autorité des marchés financiers) s'est faite au travers :

- d'une cession d'actions existantes par Wanadoo (le « Placement ») dans le cadre d'une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert principalement destinée aux personnes physiques ;
- d'un placement global destiné aux investisseurs institutionnels ;
- d'une offre d'actions nouvelles, résultant d'augmentations de capital réservées aux salariés, réalisée concomitamment au Placement.

Le nombre d'actions cédées dans le cadre du Placement s'est élevé à 101 200 000 actions, après l'exercice en totalité de l'option de surallocation par les banques en charge du Placement. En outre, le nombre d'actions nouvelles souscrites dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés s'est élevé à 4 739 610.

À l'issue d'un processus compétitif d'appel d'offres mis en œuvre au mois de juin 2006, France Télécom a cédé à la société Médiannuaire, dans le cadre d'une cession de bloc hors marché réalisée conformément aux dispositions des articles 516-2 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, 150 546 830 actions PagesJaunes Groupe représentant environ 54 % du capital et des droits de vote de la Société. Cette cession est intervenue le 11 octobre 2006 moyennant le versement par Médiannuaire à France Télécom d'un prix global de 3 312 030 260 euros, soit 22 euros par action cédée.

Par lettre en date du 18 octobre 2006 adressée à l'AMF et à la Société, Médiannuaire a déclaré avoir franchi à la hausse le 11 octobre 2006 les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3 et 50 % du capital et des droits de vote de la Société et a déclaré son intention de déposer, conformément à la réglementation applicable, une garantie de cours visant les actions de la Société. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 19 octobre 2006 sous le numéro 206C1925.

En application des dispositions des articles 235-1 à 235-3 du Règlement général de l'AMF, Médiannuaire a proposé de manière irrévocable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe d'acquies pendant une période de 15 jours de négociation, entre le 10 novembre 2006 et le 1^{er} décembre 2006 inclus, les actions PagesJaunes Groupe qui lui seront présentées dans le cadre de cette garantie de cours.

Compte tenu de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de PagesJaunes Groupe le 20 novembre 2006, ayant décidé de procéder à une distribution exceptionnelle d'un montant de 9 euros par action, la garantie de cours avait été scindée en deux périodes, offrant aux actionnaires le choix d'apporter leurs actions de la Société avant cette distribution au prix unitaire de 22 euros du 10 novembre 2006 au 23 novembre 2006 inclus, ou après cette distribution au prix unitaire de 13 euros du 24 novembre 2006 au 1^{er} décembre 2006 inclus.

Au résultat de la garantie de cours, Médiannuaire a déclaré le 23 novembre 2006 avoir acquis dans le cadre de la 1^{re} semi-centralisation 1 753 862 actions au prix unitaire de 22 euros par action et a déclaré le 7 décembre 2006 avoir acquis dans le cadre de la 2^e semi-centralisation 1 339 495 actions au prix unitaire de 13 euros par action.

NANTISSEMENTS

Cf. chapitre 18.5 du présent document.

MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Mois	Plus bas cours (en euros)	Plus haut cours (en euros)	Dernier cours (en euros)	Nombre de titres échangés	Capitaux (en euros)
Janvier 2009	6,65	7,74	6,90	15 195 886	109 070 445
Février 2009	5,96	7,24	6,74	18 872 341	124 719 620
Mars 2009	6,27	6,67	6,37	17 051 764	109 933 866
Avril 2009	6,40	8,27	8,27	17 176 548	125 905 634
Mai 2009	8,11	8,65	8,55	11 211 777	93 675 848
Juin 2009	6,93	9,00	6,93	21 808 783	170 689 024
Juillet 2009	6,46	7,60	7,57	20 605 698	141 883 536
Août 2009	7,32	8,00	7,79	8 886 527	68 340 535
Septembre 2009	7,68	8,93	8,86	12 167 874	103 193 331
Octobre 2009	8,30	9,14	8,35	12 222 896	107 665 225
Novembre 2009	7,77	8,57	7,88	10 761 665	88 567 341
Décembre 2009	7,51	7,91	7,80	11 674 831	89 489 983
Janvier 2010	7,49	7,95	7,81	13 678 211	105 498 610

Source: NYSE Euronext.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

Conformément à l'article 3 de ses statuts, la Société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- l'acquisition et la détention d'actions ou parts ou autres titres de personnes morales françaises ou étrangères, la définition des politiques devant être mises en œuvre par les sociétés filiales, ainsi que la réalisation de toutes prestations de services au profit des sociétés dont elle détient les titres ;
- la prise par tout moyen sans exception ni réserve, la détention par tout moyen et en une quelconque qualité, la gestion, le cas échéant le transfert par tout moyen sans exception ni réserve en tout ou en partie de toutes participations majoritaires ou minoritaires pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou annexe.

Par ailleurs, la Société a également pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- l'édition, pour son compte ou pour le compte de tiers, de tous annuaires publiés par tous procédés et moyens actuels et futurs, la fourniture de services de renseignements par tous procédés et moyens actuels et futurs ainsi que l'exploitation de la publicité sous toutes ses formes, par tous modes et à toutes fins ;
- le conseil, l'étude, la conception, la fabrication, la mise à jour et la maintenance de tous services ayant trait à tout système de circulation d'information sur un réseau, ouvert ou non, d'interconnexion informatique ou téléphonique, filaire, satellitaire, par câble ou autrement, ainsi que toute autre activité se rapportant à de tels services, et plus particulièrement de sites Internet ou intranet ;

- la collecte, l'acquisition, l'enrichissement, la gestion, le traitement, la commercialisation ou l'hébergement de données ou de fichiers de toute nature ;
- toutes activités liées directement ou indirectement à de telles prestations ou qui en constituent le préalable ou l'accessoire, la condition ou le prolongement, ou qui sont susceptibles de les encourager ou développer ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

DISPOSITIONS CONTENUES DANS L'ACTE CONSTITUTIF, LES STATUTS OU LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres (sous réserve des dérogations légales en cas de fusion). Le Conseil d'administration est actuellement composé de onze administrateurs.

Les administrateurs sont élus par les actionnaires aux Assemblées générales ordinaires. Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la Société. En vertu des statuts de la Société, chaque administrateur est élu pour un mandat de cinq ans. Les administrateurs sont rééligibles sans limitations.

Le Conseil d'administration comprend parmi ses membres un administrateur représentant le personnel de la Société et celui de ses filiales directes ou indirectes (au sens de l'article L. 225-27 du Code de commerce) dont le siège social est fixé sur le territoire français.

L'élection a lieu au scrutin majoritaire à deux tours. Sont électeurs et éligibles les membres du personnel qui remplissent les conditions prévues par la loi. Chaque candidature doit comporter, outre le nom du candidat, celui de son remplaçant éventuel en cas de vacance pour quelque raison que ce soit.

La durée des fonctions de l'administrateur représentant le personnel est de cinq ans. Le premier administrateur représentant le personnel entrera en fonctions lors de la première réunion du Conseil d'administration tenue après la proclamation du résultat complet des premières élections. L'administrateur représentant le personnel suivant entrera en fonction à l'expiration du mandat de l'administrateur représentant le personnel sortant.

La perte, par un administrateur représentant le personnel, de la qualité de membre du personnel met fin à son mandat.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président. Le Président est élu pour toute la durée de son mandat d'administrateur et est rééligible.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président par tous moyens et même verbalement en cas d'urgence et toutes les fois qu'il le juge convenable, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration

peut demander à tout moment au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander à tout moment au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du Conseil d'administration peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, et sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les statuts de la Société prévoient également que l'Assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeur(s) choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, en raison de leur personnalité ou de leur expérience.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur du Conseil d'administration a été mis en place par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004. Ce règlement intérieur précise les principes directeurs du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les droits et devoirs des administrateurs.

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration sont résumées ci-après.

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Orientations stratégiques

En application de l'article 17 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

C'est ainsi qu'il se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Les orientations à moyens termes des activités du Groupe sont définies chaque année par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Directeur général et adopté par le Conseil

d'administration. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe. Le Directeur général présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le Directeur général est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Le Directeur général porte à la connaissance du Conseil tout problème ou, plus généralement, tout fait remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

Comités du Conseil d'administration

Afin de préparer ses travaux, le Conseil d'administration a créé un Comité d'audit, un Comité des rémunérations et des nominations et un Comité stratégique.

Les modalités de fonctionnement et le domaine de compétence de chaque Comité sont fixés par les Chartes desdits Comités, approuvées par le Conseil d'administration.

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

Devoir de confidentialité des administrateurs

Les administrateurs sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibération du Conseil et de ses Comités ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

Devoirs d'indépendance des administrateurs

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque administrateur doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque administrateur est tenu d'informer le Président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société ou une des sociétés du Groupe ; ce dernier recueille, s'il y a lieu, l'avis du Comité des rémunérations et des nominations.

Il appartiendra à l'administrateur intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

Devoirs des administrateurs quant aux titres de la Société

Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la Société.

Les administrateurs mettent au nominatif les actions de la Société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Les administrateurs s'interdisent :

- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés cotées du Groupe, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats annuels et semestriels du Groupe, ainsi que des informations trimestrielles.

Elle s'applique aussi pendant des périodes spéciales de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle interdiction.

La Charte de déontologie, qui précise notamment les règles relatives aux informations privilégiées, est applicable aux administrateurs.

Devoir de diligence des administrateurs

En acceptant le mandat qui lui a été confié, chaque administrateur s'engage à l'assumer pleinement, à savoir notamment :

- à consacrer à l'étude des questions traitées par le Conseil et, le cas échéant, le Comité dont il est membre, tout le temps nécessaire ;
- à demander toutes informations complémentaires qu'il considère comme utiles ;
- à veiller à ce que le présent Règlement soit appliqué ;
- à forger librement sa conviction avant toute décision en n'ayant en vue que l'intérêt social ;
- à participer activement à toutes les réunions du Conseil, sauf empêchement ;
- à formuler toutes propositions tendant à l'amélioration des conditions de travail du Conseil et de ses Comités.

Le Conseil veille à l'amélioration constante de l'information communiquée aux actionnaires. Chaque administrateur, notamment par sa contribution aux travaux des Comités du Conseil, doit concourir à ce que cet objectif soit atteint.

Chaque administrateur s'engage à remettre son mandat à la disposition du Conseil lorsqu'il estime de bonne foi ne plus être en mesure de l'assumer pleinement.

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE

Le Conseil d'administration a adopté dans sa séance du 23 septembre 2004 une Charte de déontologie (disponible sur le site Internet de PagesJaunes Groupe à <http://www.pagesjaunesgroupe.com>).

Cette Charte énonce les valeurs du Groupe et expose ses principes d'action à l'égard de ses clients, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs et concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère.

Elle mentionne également un certain nombre de principes de comportement individuel, que chaque collaborateur, administrateur et dirigeant du Groupe doit respecter, qui favorisent un comportement honnête et éthique de leur part et une communication exacte, complète et opportune des informations publiées.

La Charte de déontologie rappelle les principes et règles en vigueur en matière de déontologie boursière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement. Elle impose certaines mesures préventives, et en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres

de la Société pour les « initiés permanents », notamment les membres du Conseil d'administration et les autres dirigeants.

La Charte de déontologie s'applique à chaque membre du Conseil d'administration, dirigeant et employé du Groupe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

Le Président du Conseil d'administration, personne physique, est nommé par le Conseil d'administration en son sein. Par ailleurs, le Conseil d'administration a le choix d'opter pour la formule de l'exercice séparé ou du cumul des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Si la formule de séparation des mandats est retenue, le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 23 septembre 2004, le Conseil d'administration a opté pour la dissociation des mandats.

Le Directeur général, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société, étant précisé :

- (i) que le Directeur général devra présenter chaque année au Conseil d'administration un projet de plan stratégique définissant les orientations à moyen terme des activités du Groupe, et incluant notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe, ainsi qu'un projet de budget annuel ;
- (ii) que les décisions suivantes devront faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration :
 - approbation du budget annuel ainsi que toute autre modification significative dudit budget,
 - approbation des business plans annuels et triennaux,
 - toute acquisition ou cession d'une activité par PagesJaunes Groupe ou par l'une de ses filiales, non incluse dans le budget annuel et pour un montant total incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris, supérieur à 10 millions d'euros par exercice,
 - tout investissement ou désinvestissement non inclus dans le budget annuel et concernant des immobilisations d'un montant incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieur à 10 millions d'euros,
 - la modification du contrat de travail, l'embauche/la nomination ou le licenciement/la révocation du Directeur financier de PagesJaunes Groupe ; toute modification du contrat de travail, embauche/nomination ou licenciement/révocation de tout autre dirigeant du groupe PagesJaunes dont la rémunération annuelle brute totale est supérieure à 200 000 euros ne donnera pas lieu à autorisation préalable du Conseil d'administration mais devra néanmoins donner lieu à un accord préalable du Comité des nominations et des rémunérations,
 - toute augmentation de l'endettement total de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales d'un montant total supérieur à celui autorisé au titre des contrats de financement ou de prêts préalablement autorisés par le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe,
 - la conclusion de tout accord en vue de créer une joint-venture avec un tiers, non inclus dans le budget annuel et engendrant un engagement pour PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales, sur la durée de la joint-venture, pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,
 - toute décision d'engager une procédure en vue de l'admission de valeurs mobilières de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales sur un marché réglementé ainsi que toutes opérations consécutives en vue de l'admission complémentaire de valeurs mobilières de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales dont les titres seraient déjà admis sur un marché réglementé,
 - toute décision de retrait de la cote ou de rachats d'actions (à l'exception de rachats d'actions effectués dans le cadre d'accords de liquidité préalablement autorisés par le Conseil d'administration),
 - acquisition ou souscription, par PagesJaunes Groupe ou par l'une de ses filiales, d'actions, de parts sociales ou de tout titre de capital ou donnant accès au capital de toute société (x) pour une valeur incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieure à dix millions d'euros si la responsabilité de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales est limitée et que cette opération n'a pas été prise en compte dans le budget annuel et (y) quel que soit le montant investi, lorsque PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales agit en tant qu'associé à responsabilité illimitée d'une telle société,
 - toute diversification de l'activité de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales sans relation avec les activités préalablement exercées ou toute diversification en relation avec les activités préalablement exercées mais non incluse dans le budget annuel et impliquant un engagement pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,
 - toute cession ou cessation d'une des principales activités de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales non incluse dans le budget annuel ou dans le business plan triennal,
 - toute mise en place d'un plan d'intéressement (au sens du droit du travail français ou de toute autre disposition légale similaire dans d'autres pays, à l'exception de l'intéressement et de la participation) au sein de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales ou toute mesure conduisant les salariés à acquérir directement ou indirectement des actions dans le capital social de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales,
 - toute autorisation ou instruction à une filiale de PagesJaunes Groupe d'étudier ou d'entreprendre une des opérations mentionnées dans cette annexe,
 - la conclusion de tout accord non inclus dans le budget annuel impliquant des paiements ou la fourniture de biens ou de services par PagesJaunes Groupe ou ses filiales pour un montant annuel supérieur à un total de dix millions d'euros,
 - toute décision relative à la planification d'une fusion ou d'une scission d'une des filiales de PagesJaunes Groupe, à l'apport partiel d'actifs d'une activité d'une des filiales de PagesJaunes Groupe ou à la location-gérance du fonds de commerce d'une des filiales de PagesJaunes Groupe, non prévues au titre du budget annuel ou du business plan triennal, et en dehors du contexte d'une réorganisation interne ayant un impact non significatif sur la situation du groupe PagesJaunes,
 - tout transfert ou cession afin d'accorder une sûreté, toute décision d'accorder une sûreté, un nantissement, par PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales, afin de faire face à des dettes ou honorer des cautionnements en faveur de tiers, non inclus dans le budget

annuel et pour un montant total supérieur à dix millions d'euros par exercice,

- tout prêt accordé par PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales dont les montants cumulés sont supérieurs à 5 millions d'euros et non prévus au titre du budget annuel.

DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président avec le titre de Directeur général délégué. Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est de cinq personnes. En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués.

DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS À CHAQUE CATÉGORIE D' ACTIONS EXISTANTES

Les actions entièrement libérées peuvent prendre, au choix de l'actionnaire, la forme nominative ou au porteur. Elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les livres de la Société ou auprès d'un intermédiaire habilité dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

En vue de l'identification des titres au porteur, la Société peut notamment demander, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et sous les sanctions légales ou réglementaires applicables, à tout organisme ou intermédiaires, y compris au dépositaire central d'instruments financiers, les renseignements prévus par la loi ou les règlements et permettant l'identification des détenteurs de titres de la Société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires et notamment la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'un propriétaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu de révéler dans les conditions prévues à l'article L. 228-1 du Code de commerce, dans un délai de 10 jours, l'identité des propriétaires de ces titres, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée, le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions ci-dessus n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant une participation dépassant le quarantième du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social ou des droits de vote de cette personne morale qui sont exercés aux Assemblées générales de celle-ci.

ACTIONS NÉCESSAIRES POUR MODIFIER LES DROITS DES ACTIONNAIRES

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions plus strictes que la loi en matière de modification des droits des actionnaires.

21.2.2 Assemblées générales (article 11 et articles 26 à 32 des statuts)

ACCÈS, PARTICIPATION ET VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et ont été inscrits en compte à leur nom au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale, dans les conditions ci-après :

- les propriétaires d'actions au porteur ou inscrites au nominatif sur un compte non tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion de l'Assemblée générale, aux lieux indiqués dans ladite

convocation, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale ;

- les propriétaires d'actions nominatives inscrites sur un compte tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, avoir leurs actions inscrites à leur compte tenu par la Société, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale.

L'accès à l'Assemblée générale est ouvert à ses membres sur simple justification de leurs qualités et identité. Le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée générale par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée générale.

Chaque membre de l'Assemblée générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve d'éventuelles privations du droit de vote.

Tout actionnaire peut aussi, dans les conditions légales et réglementaires, voter à distance ou donner pouvoir à son conjoint ou à un autre actionnaire en vue d'être représenté et voter à une Assemblée générale.

Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités posées par les dispositions légales et réglementaires. Le formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard la veille à 15 heures (heure de Paris) avant la date de réunion de l'Assemblée générale.

Les pouvoirs et les formulaires de vote à distance, de même que les attestations d'immobilisation des actions, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent. Sauf convention contraire dûment notifiée à la Société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale peut se tenir par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, notamment par Internet, permettant l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et pour lesquels il a été justifié du droit de participer aux Assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom soit de l'actionnaire soit, lorsque l'actionnaire n'a pas son domicile sur le territoire français, de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris).

L'enregistrement comptable des titres dans le délai prévu au paragraphe précédant doit s'effectuer soit dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'accès à l'Assemblée générale est ouvert à ses membres sur simple justification de leurs qualités et identité. Le Conseil d'administration

peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve d'éventuelle privation du droit de vote.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à son conjoint ou à un autre actionnaire en vue d'être représenté à une Assemblée générale.

Le vote à distance ou par procuration s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires. Le formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard la veille de la réunion de l'Assemblée à 15 heures (heure de Paris).

Les pouvoirs et les formulaires de vote à distance de même que l'attestation de participation, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables. Les actionnaires votant à distance ou par procuration, dans le délai prévu au présent article, au moyen du formulaire mis à la disposition des actionnaires par la Société sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés.

La saisie et la signature électronique du formulaire peuvent, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, être directement effectuées sur le site mis en place par la Société au moyen d'un procédé incluant l'usage d'un code identifiant et d'un mot de passe, conforme aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil ou de tout autre procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

Le pouvoir ou le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, comme des écrits non révocables et opposables à tous. Par exception, en cas de cession d'actions intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris), la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant l'Assemblée par le moyen électronique ayant été mis en place par le Conseil d'administration.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui au moment de l'inscription en compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée.

L'Assemblée générale peut se tenir par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, notamment par Internet, permettant l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur.

Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour approuver les comptes de l'exercice écoulé, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale ordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectuées.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves, bénéfiques, ou primes d'émission, l'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation le quart, et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et le quorum du cinquième est à nouveau exigé.

Sous la même réserve, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale extraordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

FORMES ET DÉLAIS DE CONVOCATIONS (ARTICLE 28 DES STATUTS)

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration dans les conditions prévues par la loi.

À défaut, elles peuvent être également notamment convoquées par les Commissaires aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Un avis, ayant pour but d'informer les actionnaires de la prochaine réunion d'une Assemblée générale, est publié au Bulletin des annonces légales obligatoires 35 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Sauf exceptions prévues par la loi, les convocations ont lieu quinze jours francs au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée générale. Ce délai est réduit à six jours francs pour les Assemblées générales réunies sur deuxième convocation et pour les Assemblées générales prorogées.

Les convocations sont faites au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des annonces légales obligatoires. En outre, les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de la convocation sont convoqués à l'Assemblée générale par lettre ordinaire. Sous la condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation, ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les avis de convocation doivent notamment indiquer l'ordre du jour de la réunion.

BUREAU DES ASSEMBLÉES (ARTICLE 30 DES STATUTS)

Les Assemblées générales sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée générale élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée générale disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions.

Le bureau de l'Assemblée générale en désigne le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour des Assemblées générales est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la fraction du capital exigée par les dispositions réglementaires et agissant dans les conditions et délais légaux ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être formulée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à compter de la publication aux Bulletins des annonces légales obligatoires de l'avis de réunion et jusqu'à 25 jours avant l'Assemblée (toutefois, lorsque l'avis est publié plus de 45 jours avant l'Assemblée, les projets de résolution doivent être envoyés dans les 20 jours de la publication de l'avis) ; ses auteurs justifient de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée, en procédant, avant l'envoi de la demande, à l'inscription des titulaires d'actions sur les registres de la Société.

L'Assemblée générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance et procéder à leur remplacement et, sous certaines conditions, révoquer un ou plusieurs membres du Directoire.

L'ordre du jour ne peut être modifié sur deuxième convocation ou en cas de prorogation.

CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Dans toutes les Assemblées générales, chaque titulaire d'actions a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres

limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales ou des dispositions statutaires, sous réserve dans certains cas d'une décision judiciaire. Il n'existe pas de clause statutaire prévoyant un droit de vote double ou multiple en faveur des actionnaires de la Société ou limitant les droits de vote.

21.2.3 Cession et transmission des actions (article 9 des statuts)

Les actions sont librement négociables, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elles font l'objet d'une inscription

en compte et se transmettent dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

21.2.4 Franchissement des seuils statutaires (article 9 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers du franchissement des seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, $33\frac{1}{3}$ %, 50 %, $66\frac{2}{3}$ %, 90 % et 95 % du capital ou des droits de vote de la Société, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir, ou viendrait à cesser de détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, correspondant à 1 % du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de cette fraction est tenue, dans les cinq jours de Bourse à compter de l'inscription des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès au capital qu'elle détient directement ou indirectement seule ou de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 1 % est atteint ou franchi à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5 %.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital en font la demande à l'Assemblée générale, le ou les actionnaires concernés sont, sans préjudice d'éventuelles suspensions des droits de vote prononcées par un tribunal, dans les conditions et limites fixées par la loi, privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration.

21.2.5 Clause de modification du capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions plus strictes que la loi en matière de modification du capital.

22

Contrats importants

Compte tenu de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de la Société, France Télécom et la Société ont conclu un contrat de transition et un contrat de coopération visant à régir leurs relations. Ces contrats sont détaillés au point 6.4. du présent document.

Par ailleurs, PagesJaunes Groupe a conclu le 24 octobre 2006 un financement bancaire détaillé au chapitre 10 du présent document.

À ce jour, la Société n'a pas conclu d'autres contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

23

Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Néant.

24

Documents accessibles au public

Les documents relatifs à la Société devant être mis à la disposition du public (les statuts, les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la Société et celles consolidées pour chacun des deux exercices précédant la date de ce document de référence) peuvent être consultés au siège social sur rendez-vous si possible.

25

Informations sur les participations

La Société ne détient aucune participation dans des sociétés autres que celles mentionnées à la Section 7.2 « Liste des filiales » susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.

A

Annexes

Annexes

Projets de résolution à soumettre à l'Assemblée générale du 10 juin 2010	190
Rapport du Président du Conseil d'administration	200
Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société PagesJaunes Groupe	211
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription	212
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	214
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise	215
Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées	216
Glossaire	217
Table de concordance	218

■ Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale du 10 juin 2010

■ À titre ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle arrête le bénéfice de cet exercice, tel qu'il ressort desdits comptes, à 273 455 529,72 euros.

Elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élève à la somme de 15 237 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. La Société n'a pas supporté d'impôt à raison de ces dépenses et charges.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés ainsi que l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tel que ressortant des comptes annuels et mise en distribution)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

(i) constate que le bénéfice de l'exercice s'élève à 273 455 529,72 euros ;

(ii) constate que, compte tenu de report à nouveau créditeur de 880 644 711,46 euros, le bénéfice distribuable au titre de l'exercice est de 1 154 100 241,18 euros ;

(iii) décide de verser aux actionnaires, à titre de dividende, 0,65 euro par action ;

(iv) et décide d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste « report à nouveau ».

Le dividende sera mis en paiement le 24 juin 2010.

Le montant global du dividende s'élève en conséquence au maximum à 182 640 090,10 euros, étant précisé que les actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, n'y donneront pas droit.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de déterminer, en considération du nombre d'actions détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, le montant global du dividende et en conséquence le montant du solde du bénéfice distribuable qui sera affecté au poste « Report à nouveau ».

Il est précisé que la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action	Quote-part du dividende éligible à l'abattement ⁽¹⁾
2006	280 266 780	1,08	100 %
2007	280 644 450	0,96	100 %
2008	280 984 754	0,96	100 %

(1) Abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de transférer des actions PagesJaunes Groupe)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 par sa 5^e résolution d'acheter des actions de la Société ;
- autorise le Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à acheter des actions de la Société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée, étant précisé lorsque les actions sont rachetées pour assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe dans les conditions définies ci-dessous, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation :
 - le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 15 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence,
 - le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 421 477 125 euros,
 - cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois,
 - les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % des actions composant le capital social à la date considérée,
 - l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux salariés du groupe PagesJaunes Groupe dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise et (ii) de tout plan d'achat, d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions (en ce compris toute cession d'actions visée à l'article L. 3332-24 du Code du travail) au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations ;
- de réduire le capital de la Société ;

- d'assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de PagesJaunes Groupe liées à ces valeurs mobilières.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, à la réaffectation des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat de la société Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, renouvelle, pour une durée de six exercices, le mandat de la société Deloitte & Associés, 185, avenue Charles-de-Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, qui est venu à expiration ce jour. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat de la société Ernst & Young Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, renouvelle, pour une durée de six exercices, le mandat de la société Ernst & Young Audit, sis Faubourg de l'Arche, 11, allée de l'Arche, 92400 Courbevoie, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, qui est venu à expiration ce jour. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

HUITIÈME RÉSOLUTION**(Renouvellement du mandat de la société BEAS en qualité de Commissaire aux comptes suppléant)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, renouvelée, pour une durée de six exercices, le mandat de la société BEAS, 7-9, villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, qui est venu à expiration ce jour. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

NEUVIÈME RÉSOLUTION**(Renouvellement du mandat de la société Auditex en qualité de Commissaire aux comptes suppléant)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, renouvelée, pour une durée de six exercices, le mandat de la société Auditex, sis Tour Ernst & Young, Faubourg de l'Arche, 92037 Paris-La-Défense Cedex, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, qui est venu à expiration ce jour. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

DIXIÈME RÉSOLUTION**(Délibération en application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce relative à des engagements dont Monsieur Jean-Pierre Remy est le bénéficiaire)**

L'Assemblée générale, en application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve l'engagement de versement d'une indemnité de départ et l'engagement de versement d'une indemnité en contrepartie d'une clause interdisant à son bénéficiaire, après cessation de ses fonctions dans la Société, l'exercice d'une activité professionnelle concurrente, tels que décrits dans ledit rapport, dont Monsieur Jean-Pierre Remy est le bénéficiaire au titre de son mandat de Directeur général de la Société.

■ À titre extraordinaire**ONZIÈME RÉSOLUTION****(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-129 et suivants, notamment à l'article L. 225-129-2, et aux articles L. 228-91 et suivants dudit Code,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009, par sa 16^e résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 20 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre éventuellement au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. La durée des emprunts (donnant accès à des actions de la Société) autres que ceux qui seraient représentés par des titres à durée indéterminée, ne pourra excéder 50 ans.

Les titres émis pourront, le cas échéant, être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 300 millions d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par les 11^e, 12^e, 13^e, 16^e et 17^e résolutions soumises à la présente Assemblée.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions et valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution. Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ou aux valeurs mobilières émises, qui s'exercera proportionnellement à leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles : (i) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée, (ii) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, ou (iii) offrir au public tout ou partie des titres non souscrits, sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

L'Assemblée générale décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes et, qu'en cas d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions, le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera leur prix de souscription, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis. Le Conseil d'administration pourra, le cas échéant, modifier les modalités des titres émis en vertu de la présente résolution, pendant la durée de vie des titres concernés. Le Conseil d'administration pourra également, le cas échéant, procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, par voie d'offres au public, des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment les articles L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 225-136 dudit Code, et aux articles L. 228-91 et suivants dudit Code,

■ met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 par sa 17^e résolution ;

■ et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider l'émission, par voie d'offres au public, d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Les émissions en vertu de la présente délégation seront réalisées par voie d'offres au public, étant précisé qu'elles pourront être réalisées conjointement à une offre ou des offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier réalisées sur le fondement de la 13^e résolution ci-après.

L'Assemblée générale décide en conséquence de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières, à émettre par appel public à l'épargne.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est commun aux émissions réalisées sur le fondement des 12^e et 13^e résolutions soumises à la présente Assemblée, et qu'il est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions, leur remboursement ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la résolution précédente.

Les titres émis pourront, le cas échéant, être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance.

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance émis en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder, et s'imputera sur, le plafond relatif aux titres de créance prévu à la 11^e résolution qui précède.

Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et éventuellement réductible, pour tout ou partie de l'émission, pour souscrire les actions ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, ou les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ; il pourra, le cas échéant, modifier les modalités des titres émis en vertu de la présente résolution, pendant la durée de vie des titres concernés ; il pourra également, le cas échéant, procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que :

- a) le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a) » ci-dessus après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment les articles L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 225-136 dudit Code, et aux articles L. 228-91 et suivants dudit Code, délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider l'émission d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Les émissions en vertu de la présente délégation seront réalisées par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, étant précisé qu'elles pourront être réalisées conjointement à une offre ou des offres au public réalisées sur le fondement de la 12^e résolution qui précède.

L'Assemblée générale décide en conséquence de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières.

Le montant nominal global d'augmentation de capital social, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder dix millions d'euros (le « Plafond »), d'une part, et le plafond prévu par la loi (soit, au jour de la présente Assemblée, 20 % du capital social par an), d'autre part. Il est précisé que le Plafond est commun aux émissions réalisées sur le fondement des 12^e et 13^e résolutions soumises à la présente Assemblée et qu'il ne tient pas compte des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements opérés pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions, leur remboursement ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la 11^e résolution.

Les titres émis pourront, le cas échéant, être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance.

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance émis en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder, et s'imputera sur, le plafond relatif aux titres de créance prévu à la 11^e résolution qui précède.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, ou les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ; il pourra, le cas échéant, modifier les modalités des titres émis en vertu de la présente résolution, pendant la durée de vie des titres concernés ; il pourra également, le cas échéant, procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que :

- a) le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a) » ci-dessus après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration

et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, pour chacune des émissions décidées en application des 12^e et 13^e résolutions qui précèdent et dans la limite de 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de la présente Assemblée) par période de douze mois, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par les 12^e et 13^e résolutions susvisées et à fixer le prix d'émission des actions et/ou des valeurs mobilières émises, selon les modalités suivantes :

- a) le prix d'émission des actions sera au moins égal au cours de clôture de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Euronext Paris lors de la dernière séance de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 % ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a) » ci-dessus.

Le montant nominal total d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée, autorise le Conseil d'administration à décider, pour chacune des émissions décidées en application des 11^e, 12^e, 13^e et 14^e résolutions qui précèdent, d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 susvisé et sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément à l'article L. 225-148 et aux articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 par sa 20^e résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider, dans les conditions prévues par la 12^e résolution qui précède (sauf pour ce qui concerne les règles de prix prévues dans ladite résolution), l'émission d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, en rémunération des titres apportés à une offre publique comportant une composante échange (à titre principal ou subsidiaire) initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la Société sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L. 225-148 susvisé, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 millions d'euros, étant précisé (i) que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions et (ii) que le montant nominal total d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond d'augmentation de capital fixé par la 12^e résolution.

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance émis en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder, et s'imputera sur le plafond relatif aux titres de créance prévu à la 11^e résolution qui précède.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution et notamment :

- de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
- de constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
- de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions, ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société et, le cas échéant, modifier les modalités des titres émis en vertu de la présente résolution, pendant la durée de vie des titres concernés et dans le respect des formalités applicables ;
- d'inscrire au passif du bilan à un compte « prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale ;
- de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant conformément à l'article L. 225-147 et aux articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 par sa 21^e résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés aux 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, à l'émission d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs des titres de capital ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières ainsi émises.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de la présente Assemblée).

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance émis en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder, et s'imputera sur le plafond relatif aux titres de créance prévu à la 11^e résolution qui précède.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés aux 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués les pouvoirs qui lui sont conférés au titre de la présente résolution.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION**(Limitation globale des autorisations)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer à 20 millions d'euros, le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par les 11^e à 17^e résolutions, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions de la Société à émettre au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION**(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-129 et suivants et L. 228-91 et suivants du Code de commerce,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 par sa 23^e résolution ;
- délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, en France, à l'étranger et/ou sur le marché international, de toutes valeurs mobilières (autres que des actions) donnant droit à l'attribution, immédiatement ou à terme, de titres de créance tels que obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société.

Le montant nominal de l'ensemble des titres de créance à émettre immédiatement ou à terme sur le fondement de la présente résolution ne pourra excéder 300 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises.

Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour :

- procéder aux dites émissions dans la limite ci-dessus fixée, en déterminer la date, la nature, les montants et monnaie d'émission ;
- arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution ;

- fixer les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution ;

- s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques ;

- arrêter l'ensemble des modalités de chacune des émissions, et, le cas échéant, modifier les modalités des titres émis en vertu de la présente résolution, pendant la durée de vie des titres concernés et dans le respect des formalités applicables ;

- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités requises, et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

VINGTIÈME RÉSOLUTION**(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et statuant conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 par sa 24^e résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois aux époques, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou de l'élévation du nominal des actions existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 20 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions et (ii) de façon autonome des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières autorisées par les 11^e à 17^e résolutions qui précèdent.

VINGT ET UNIÈME RÉSOLUTION**(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents au plan d'épargne du groupe PagesJaunes)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-129-6, L. 225-138-I et II et L. 225-138-1 du Code de commerce et aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 par sa 25^e résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques, par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société réservée aux salariés et anciens salariés adhérents du plan d'épargne du groupe PagesJaunes, ou encore par l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation (y compris par incorporation de réserves, bénéfices ou primes dans les conditions et limites fixées par les articles du Code du travail susvisés) est fixé à 1 122 000 euros (représentant environ 2 % du capital de la Société au jour de la présente Assemblée), étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

L'Assemblée générale décide de supprimer au profit de ces salariés et anciens salariés le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre dans le cadre de la présente délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation.

L'Assemblée générale décide :

- de fixer la décote offerte dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise à 20 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions ; étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables. Le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution d'actions ou d'autres valeurs mobilières en application des dispositions ci-dessous ;

- que le Conseil d'administration pourra prévoir, dans les limites légales et réglementaires, l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :

- arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ou attribution gratuite de titres ;
- déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- arrêter, dans les conditions légales, la liste des sociétés, ou groupements, dont les salariés et anciens salariés pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières émises et, le cas échéant, recevoir les actions ou valeurs mobilières attribuées gratuitement ;
- déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital, ainsi que les modalités de l'émission ou de l'attribution gratuite ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions ou valeurs mobilières nouvelles à provenir de la ou des augmentations de capital ou des titres objet de chaque attribution gratuite, objet de la présente résolution ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital ;
- déterminer, s'il y a lieu, la nature des titres attribués à titre gratuit, ainsi que les conditions et modalités de cette attribution ;
- déterminer, s'il y a lieu, le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite ci-dessus fixée, le ou les postes des capitaux propres où elles sont prélevées ainsi que la date de jouissance des actions ainsi créées ;
- s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

- prendre toute mesure pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION**(Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 par sa 26^e résolution ;
- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois, tout ou partie des actions PagesJaunes Groupe acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions autorisés par la 5^e résolution soumise à la présente Assemblée ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente Assemblée ;
- décide que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence l'article 6 des statuts ;
- fixe à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée la durée de cette autorisation.

VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Rapport du Président du Conseil d'administration

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- des limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général ;
- de l'application des recommandations prévues au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, auquel adhère PagesJaunes Groupe ;
- des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ; et,
- des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 février 2010.

1. Gouvernement d'entreprise

CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

PagesJaunes Groupe se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF dans sa version consolidée de décembre 2008, disponible sur le site www.medef.fr.

DISPOSITIONS ÉCARTÉES

Le Conseil d'administration a néanmoins étudié les différences entre les règles de fonctionnement actuel de PagesJaunes Groupe et les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. Ces différences sont au nombre de trois :

1. Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers dans les sociétés contrôlées par un actionnaire de référence. Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe comporte trois membres indépendants sur 11 administrateurs. La part des administrateurs indépendants est proche du tiers. Le rôle actif des trois administrateurs indépendants conduit à considérer que l'esprit du Code est respecté.
2. Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que la durée des mandats des administrateurs ne doit pas excéder quatre ans. Le mandat des administrateurs de PagesJaunes Groupe est de cinq ans. Le Conseil d'administration considère que ce point ne constitue pas un frein à la bonne gouvernance au sein de la Société. De plus, l'ensemble des mandats des administrateurs ne viennent pas à expiration à la même date de sorte que les actionnaires soient amenés à se prononcer régulièrement sur le choix des administrateurs : les mandats de quatre administrateurs (Madame Abeille Deniau, Messieurs Hugues Lepic et Jean-Christophe Germani, et la société Médiannuaire) viennent à expiration en 2011, les mandats des administrateurs nommés ou renouvelés lors de l'Assemblée générale du 11 juin 2009 viennent à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle 2014.
3. Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que le Comité des rémunérations doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Le Comité de nominations et

de rémunérations de PagesJaunes Groupe est composé d'un administrateur indépendant sur trois membres. Le Conseil d'administration considère que la composition de ce Comité, dont l'administrateur indépendant assure la présidence, et compte tenu de la qualité des échanges ayant lieu entre cet administrateur indépendant et les autres membres indépendants du Conseil d'administration, paraît conforme à la bonne représentation des intérêts des différents actionnaires de la Société.

1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a opté le 23 septembre 2004 pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Monsieur Jacques Garaïalde est le Président du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe et Monsieur Jean-Pierre Remy occupe le poste de Directeur général exécutif de PagesJaunes Groupe.

Les membres du Conseil d'administration sont, à la date du présent rapport :

- François de Carbonnel ;
- Elie Cohen ;
- Abeille Deniau ;
- Jacques Garaïalde ;
- Jean-Christophe Germani ;
- Nicolas Gheysens ;
- Hugues Lepic ;
- Jérôme Losson ;
- Médiannuaire représenté par Joseph Ming ;
- Jean-Pierre Remy ; et,
- Rémy Sautter.

Le Conseil d'administration comprend trois membres indépendants : Messieurs François de Carbonnel, Elie Cohen, et Rémy Sautter. Un membre est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société qui pourrait avoir une influence significative sur sa liberté de jugement.

PagesJaunes Groupe applique des critères de sélection de ses administrateurs, en particulier la disponibilité, l'expérience et la compétence dans les domaines liés aux métiers du Groupe et aux enjeux de son environnement. Ces critères sont identiques à ceux recommandés par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

Des informations complémentaires sur la composition du Conseil d'administration sont fournies à la section VI du Rapport de gestion.

1.2 CONDITIONS DE PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.2.1 Règlement intérieur

Un règlement intérieur du Conseil d'administration, en ligne avec le dispositif préconisé par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, a été mis en place par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004. Ce règlement intérieur précise les principes directeurs du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les droits et devoirs des administrateurs.

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration sont détaillées au point 21.2.1 du document de référence.

1.2.2 Réunions du Conseil

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale.

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'administration s'est réuni sept fois. En moyenne, 10,5 administrateurs ont participé à chaque séance du Conseil d'administration au cours de cet exercice, sachant que le nombre total d'administrateurs est passé de 13 à 11 lors de l'Assemblée générale du 11 juin 2009 qui n'a pas renouvelé les mandats de Messieurs Thomas Geitner, Reinhard Gorenflos et Jean-Claude Marceau et a procédé à la nomination de Monsieur Jérôme Losson. La durée moyenne d'une séance du Conseil d'administration est de deux heures trente.

Les principales activités du Conseil d'administration ont été les suivantes :

- Examen des comptes et des résultats : le Conseil a examiné et arrêté les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés, et les rapports de gestion. Il a examiné les chiffres d'affaires et les principaux résultats trimestriels ainsi que les communications financières correspondantes. Il a établi les rapports et résolutions soumis à l'Assemblée générale. Il a examiné le budget 2010.
- Examen de la marche des affaires : une présentation de la marche des affaires est réalisée par la Direction Générale lors de chaque Conseil d'administration, permettant aux administrateurs de suivre régulièrement et « en temps réel » l'évolution des activités du Groupe.

- Examen et approbation des opérations stratégiques : le Conseil a délibéré sur les opérations ou projets d'acquisitions. Le plan stratégique a été présenté au Conseil d'administration qui en a largement débattu.

- Gouvernement d'entreprise : Le Conseil a approuvé le rapport établi par le Président en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

1.2.3 Les Comités constitués par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 septembre 2004, a ainsi mis en place deux Comités au sein de la Société, à savoir un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 14 février 2008, a décidé la création d'un Comité stratégique.

1.2.3.1 COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit est composé de deux membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Aux termes de la Charte de fonctionnement du Comité d'audit, le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité d'audit à la date du présent rapport est la suivante :

- M. Rémy Sautter, Président ;
- M. Elie Cohen ;
- M. Nicolas Gheysens.

Le Comité d'audit a pour mission, pour le compte du Conseil d'administration :

- d'examiner les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les projets de rapports de gestion et les tableaux d'activité et de résultat ;
- d'examiner les documents destinés à la Communication Financière ;
- de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- d'examiner les traitements comptables liés à des opérations spécifiques, ainsi que les informations publiées sur ces opérations ;
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées ;
- de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires ;
- d'examiner la procédure de sélection des Commissaires aux comptes de la Société, en particulier les motivations de leur choix et leurs conditions de rémunération aux fins de formuler les observations ;

- d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des Commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner les rapports d'audit interne de l'année écoulée et de définir le programme des missions de l'année en cours ;
- d'examiner chaque année l'exposition du Groupe aux risques, notamment financiers et contentieux, et les engagements hors bilan significatifs.

Les missions ne sont pas des limites aux pouvoirs du Conseil d'administration, lequel ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité en invoquant les missions ou avis de ces Comités.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il l'estime utile et se saisit de toute question entrant dans le cadre de sa mission. Il peut demander communication par la Société de tout document ou information nécessaire à l'exercice de sa mission et la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de celle-ci. À l'occasion de l'examen des projets de comptes annuels et semestriels, il peut interroger les Commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants de la Société. Les irrégularités en matière comptable ou d'audit sont portées à sa connaissance.

Le Comité d'audit s'est réuni cinq fois en 2009. Il a auditionné régulièrement les dirigeants de la Société et les principaux responsables de la Direction Financière Groupe, le responsable de l'audit interne et les Commissaires aux comptes, pour examiner avec eux leurs plans d'interventions respectifs et les suites qui leur sont données.

Le Comité d'audit a notamment examiné les questions suivantes au cours de l'exercice 2009 :

- comptes sociaux et consolidés annuels au 31 décembre 2008 ;
- comptes consolidés semestriels au 30 juin 2009 ;
- chiffre d'affaires et principaux résultats des premier et troisième trimestres 2009 ;
- programme 2009 de l'Audit interne, conclusions des missions menées au cours de l'exercice et suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- système de gestion des risques et cartographie des risques majeurs.

1.2.3.2 COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité des rémunérations et des nominations à la date du présent rapport est la suivante :

- M. François de Carbonnel, Président ;
- M. Hugues Lepic ;
- M. Nicolas Gheysens.

Il est chargé de soumettre au Conseil d'administration des propositions en vue de la nomination des membres du Conseil d'administration,

du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des membres des Comités du Conseil d'administration. Il est également tenu informé par le Président du Conseil d'administration des nominations des autres dirigeants du Groupe. En outre, le Comité propose au Conseil d'administration le montant des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du Conseil d'administration.

Le Comité propose par ailleurs au Conseil d'administration la rémunération des mandataires sociaux et peut, sur demande du Président du Conseil d'administration, donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la Société.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni six fois en 2009.

En 2009, le Comité a participé au processus de sélection du nouveau Directeur général et examiné la définition des objectifs et les modalités de calcul de la part variable de sa rémunération.

Le Comité des rémunérations et des nominations a pris connaissance des résultats du questionnaire d'auto-évaluation du Conseil d'administration réalisée en 2009.

1.2.3.3 COMITÉ STRATÉGIQUE

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Président du Comité est désigné par le Conseil d'administration sur proposition de son Président parmi les membres du Comité.

La composition du Comité stratégique à la date du présent rapport est la suivante :

- M. Jacques Garaïalde, Président ;
- M. Elie Cohen ;
- M. Hugues Lepic.

Il est chargé d'assister le Conseil d'administration dans ses réflexions sur les grandes orientations stratégiques de la Société ou du Groupe à long terme, d'examiner l'ensemble des projets majeurs liés au développement et au positionnement stratégique du Groupe, et en particulier des projets de partenariats stratégiques et des opérations majeures d'investissement et de désinvestissement, ainsi que les plans de développement de la Société soumis au Conseil d'administration.

Le Comité stratégique s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2009.

Le Comité stratégique a notamment suivi la mise en place, le déroulé et analysé les conclusions de l'étude visant à définir la stratégie du Groupe à moyen terme.

1.3 ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une nouvelle procédure d'évaluation du Conseil d'administration concernant ses modalités de fonctionnement a été réalisée au cours de l'exercice, afin de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées, traitées et débattues au cours des réunions du Conseil d'administration et d'examiner l'évolution des résultats par rapport à l'évaluation réalisée un an auparavant.

Cette évaluation a été effectuée sur la base d'un questionnaire détaillé et adressé à chaque administrateur. Une synthèse des appréciations individuelles a été préparée par le Comité des rémunérations et des nominations puis discutée lors d'une séance du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a estimé que les résultats sont positifs et traduisent un fonctionnement du Conseil d'administration qui paraît satisfaisant. Par rapport aux quelques points dont le résultat pourrait être encore amélioré, le Comité a proposé au Conseil de réfléchir aux méthodes permettant un meilleur suivi des décisions du Conseil d'administration.

1.4 LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur général, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société, étant précisé :

- (i) que le Directeur général devra présenter chaque année au Conseil d'administration un projet de plan stratégique définissant les orientations à moyen terme des activités du Groupe, et incluant notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe, ainsi qu'un projet de budget annuel ;
- (ii) que les décisions suivantes devront faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration :
 - approbation du budget annuel ainsi que toute autre modification significative dudit budget,
 - approbation des business plans annuels et triennaux,
 - toute acquisition ou cession d'une activité par PagesJaunes Groupe ou par l'une de ses filiales, non incluse dans le budget annuel et pour un montant total incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris, supérieur à 10 millions d'euros par exercice,
 - tout investissement ou désinvestissement non inclus dans le budget annuel et concernant des immobilisations d'un montant incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieur à dix millions d'euros,
 - la modification du contrat de travail, l'embauche/la nomination ou le licenciement/révocation du Directeur financier de PagesJaunes Groupe ; toute modification du contrat de travail, l'embauche/la nomination ou le licenciement/la révocation de tout autre dirigeant du Groupe PagesJaunes dont la rémunération annuelle brute totale est supérieure à 200 000 euros ne donnera pas lieu à autorisation préalable du Conseil d'administration mais devra néanmoins donner lieu à un accord préalable du Comité des nominations et des rémunérations,
 - toute augmentation de l'endettement total de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales d'un montant total supérieur à celui autorisé au titre des contrats de financement ou de prêts préalablement autorisés par le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe,
 - la conclusion de tout accord en vue de créer une joint-venture avec un tiers, non inclus dans le budget annuel et engendrant un engagement pour PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales, sur la durée de la joint-venture, pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,
 - toute décision d'engager une procédure en vue de l'admission de valeurs mobilières de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales sur un marché réglementé ainsi que toutes opérations consécutives en vue de l'admission complémentaire de valeurs mobilières de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales dont les titres seraient déjà admis sur un marché réglementé,
 - toute décision de retrait de la cote ou de rachats d'actions (à l'exception de rachats d'actions effectués dans le cadre d'accords de liquidité préalablement autorisés par le Conseil d'administration),
 - acquisition ou souscription, par PagesJaunes Groupe ou par l'une de ses filiales, d'actions, de parts sociales ou de tout titre de capital ou donnant accès au capital de toute société (x) pour une valeur incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieure à dix millions d'euros si la responsabilité de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales est limitée et que cette opération n'a pas été prise en compte dans le budget annuel et (y) quel que soit le montant investi, lorsque PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales agit en tant qu'associé à responsabilité illimitée d'une telle société,
 - toute diversification de l'activité de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales sans relation avec les activités préalablement exercées ou toute diversification en relation avec les activités préalablement exercées mais non incluse dans le budget annuel et impliquant un engagement pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,
 - toute cession ou cessation d'une des principales activités de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales non incluse dans le budget annuel ou dans le business plan triennal,
 - toute mise en place d'un plan d'intéressement (au sens du droit du travail français ou de toute autre disposition légale similaire dans d'autres pays, à l'exception de l'intéressement et de la participation) au sein de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales ou toute mesure conduisant les salariés à acquérir directement ou indirectement des actions dans le capital social de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales,
 - toute autorisation ou instruction à une filiale de PagesJaunes Groupe d'étudier ou d'entreprendre une des opérations mentionnées dans cette annexe,
 - la conclusion de tout accord non inclus dans le budget annuel impliquant des paiements ou la fourniture de biens ou de services par PagesJaunes Groupe ou ses filiales pour un montant annuel supérieur à un total de dix millions d'euros,
 - toute décision relative à la planification d'une fusion ou d'une scission d'une des filiales de PagesJaunes Groupe, à l'apport partiel d'actifs d'une activité d'une des filiales de PagesJaunes Groupe ou à la location-gérance du fonds de commerce d'une des filiales de PagesJaunes Groupe, non prévues au titre du budget annuel ou du business plan triennal, et en dehors du contexte d'une réorganisation interne ayant un impact non significatif sur la situation du Groupe PagesJaunes Groupe,
 - tout transfert ou cession afin d'accorder une sûreté, toute décision d'accorder une sûreté, un nantissement, par PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales, afin de faire face à des dettes ou honorer des cautionnements en faveur de tiers, non inclus dans le budget annuel et pour un montant total supérieur à dix millions d'euros par exercice,
 - tous prêts accordés par PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales dont les montants cumulés sont supérieurs à 5 millions d'euros et non prévus au titre du budget annuel.

1.5 ACCÈS, PARTICIPATION ET VOTE DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les informations relatives à l'accès, à la participation et au vote à l'Assemblée générale figurent aux articles 11 et 26 à 32 des statuts de la Société et sont détaillées au point 21.2.2 du document de référence.

1.6 PUBLICATION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL ET DES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les informations relatives au capital social figurent au point 21.1 du document de référence de la Société.

1.7 RÈGLES DE FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Règles de fixation de la rémunération de Michel Datchary

Michel Datchary a exercé le mandat de Directeur général de la société PagesJaunes Groupe entre le 23 septembre 2004 et le 25 mai 2009.

Michel Datchary était, jusqu'au 25 février 2009, salarié de la société PagesJaunes (anciennement ODA). Son contrat de travail avec la société PagesJaunes avait été suspendu lors de sa nomination en qualité de Directeur général de la société PagesJaunes Groupe. Afin de se conformer au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF et compte tenu du fait que la fin du contrat de travail de Michel Datchary avait pour conséquence la perte par celui-ci de ses droits à indemnités de fin de carrière (qui sont dus en cas de départ à la retraite) et de ses droits à indemnité de départ et de non-concurrence, le Conseil d'administration s'est efforcé, dans la définition du dispositif proposé, d'une part de transposer du contrat de travail au mandat social le système actuel d'indemnités de départ et de non-concurrence, en l'adaptant au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF en la matière, et d'autre part, de substituer un nouveau système aux indemnités de fin de carrière auxquelles Michel Datchary aurait eu droit dans le système actuel s'il avait quitté le Groupe pour faire valoir ses droits à la retraite.

En conséquence, Michel Datchary a démissionné de ses fonctions salariées au sein du Groupe et son contrat de travail a pris fin le 25 février 2009. Les droits de Michel Datchary en tant que salarié de la société PagesJaunes ont été soldés et un montant d'environ 218 752,31 euros lui a été versé à titre de solde de tout compte (correspondant à 83 jours de congés d'ancienneté, 47 jours de congés cadres et cinq jours de compte épargne temps), à l'exclusion de toute autre indemnité de quelque nature que ce soit.

Deux types d'indemnités ont été mis en place au titre de son mandat de Directeur général : d'une part, une indemnité applicable uniquement en cas de départ contraint et, d'autre part, une indemnité au titre de l'obligation de non-concurrence.

1) Indemnité de départ

Le Conseil d'administration, dans sa réunion du 25 février 2009, a décidé qu'une indemnité pourra être versée à Michel Datchary en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle

ou de stratégie de la Société (et ce quelle que soit la forme du départ : révocation, non-renouvellement ou démission).

Le montant de cette indemnité serait égal à 21 mois de rémunération calculé sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération brute totale versée à l'intéressé au cours des 12 mois civils précédant la date de cessation des fonctions. On entend par rémunération brute le montant global de la rémunération charges salariales incluses, mais hors charges patronales.

Conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, ce type d'engagement doit être soumis au respect de « conditions liées aux performances du bénéficiaire, appréciées au regard de celles de la Société ».

Le versement de l'indemnité serait soumis à la condition de performance suivante : l'évolution moyenne de la MBO au cours des trois dernières années, tel que ressortant des comptes consolidés du Groupe PagesJaunes ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de Michel Datchary, serait supérieure à l'évolution moyenne du résultat d'exploitation avant perte de valeur des écarts des acquisitions, coûts de restructuration et résultats sur cessions d'actifs des sociétés du SBF 120 pour la même période.

Par exception, si la rupture intervient entre le 1^{er} janvier et la date de l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes de l'année précédant celle de la rupture, le Conseil d'administration attendra cet arrêté pour constater la réalisation ou non de la condition ci-dessus indiquée (sur la base des comptes ainsi arrêtés).

Il est précisé en tant que de besoin que l'indemnité ne serait pas due en cas de départ de Michel Datchary pour faire valoir ses droits à la retraite.

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe, réuni le 17 mai 2009, a nommé Jean-Pierre Remy Directeur général de la Société à compter du 25 mai 2009, en remplacement de Michel Datchary qui a quitté ses fonctions à cette date.

Le Conseil d'administration a constaté, lors de cette même réunion, que les conditions prévues pour le versement à Michel Datchary de l'indemnité de départ, telles que fixées par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 février 2009, étaient respectées. Le Conseil d'administration a notamment constaté qu'était réalisée la condition de performance de l'indemnité de départ de Michel Datchary, à savoir que l'évolution moyenne de la marge brute opérationnelle au cours des trois dernières années, tel que ressortant des comptes consolidés du Groupe PagesJaunes ayant été arrêtés par le Conseil d'administration, est supérieure à l'évolution moyenne du résultat d'exploitation avant perte de valeur des écarts des acquisitions, coûts de restructuration et résultats sur cessions d'actifs des sociétés du SBF 120 pour la même période.

Au titre de l'indemnité de départ soumise à condition de performance, et en conformité avec les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, 802 046 euros ont été versés à Michel Datchary.

2) Obligation de non-concurrence / indemnité correspondante

Dans la mesure où Michel Datchary n'était plus soumis à une obligation de non-concurrence au titre de son contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé que Michel Datchary sera soumis à une telle obligation au titre de ses fonctions de Directeur général mandataire social.

Cette obligation de non-concurrence pouvait être mise en œuvre en cas de cessation de son mandat de Directeur général pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit.

Cette interdiction de concurrence était limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvre l'ensemble du territoire français.

L'indemnité correspondante était égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle devait être versée à Michel Datchary à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité.

En application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce et s'agissant d'une clause de non-concurrence, il est précisé que cette indemnité aurait été due en tout état de cause et qu'en conséquence la Société n'aurait pas eu la faculté de renoncer au bénéfice de l'engagement de non-concurrence.

Le cumul éventuel de l'indemnité de départ et de cette indemnité ne devait en tout état de cause pas excéder 24 mois de rémunération brute.

Michel Datchary est tenu d'une obligation de non-concurrence depuis le 25 mai 2009, date de la cessation de ses fonctions de Directeur général de PagesJaunes Groupe et perçoit depuis cette date l'indemnité correspondante, qui s'est élevée en 2009 à 200 512 euros.

Règles de fixation de la rémunération de Jean-Pierre Remy

1) Rémunération fixe

Le Conseil d'administration du 17 mai 2009 a fixé à 390 000 euros payables sur douze mois le montant fixe de la rémunération annuelle brute forfaitaire de Jean-Pierre Remy.

2) Règles de calcul de la part variable

Le Conseil d'administration du 11 juin 2009, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a déterminé les règles de calcul de la part variable du Directeur général.

En 2009, le Directeur général était éligible à une part variable de 100 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 200 %, reposant :

- pour 50 % sur un qualitatif variant de 0 à 200 % ;
- pour 50 % sur un quantitatif basé sur un objectif de MBO variant de 0 à 200 %.

3) Indemnité de départ

Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), sous réserve des conditions de performance suivantes :

- en cas de départ avant l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le versement de l'indemnité serait soumis à la condition de performance suivante : atteinte de 90 % au moins des objectifs

quantitatifs fixés pour la détermination de sa rémunération variable (en relation notamment avec l'évolution de la marge brute opérationnelle) ;

- en cas de départ après l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le versement de l'indemnité serait soumis à la condition de performance suivante : l'évolution moyenne de la marge brute opérationnelle au cours des trois dernières années (ou des deux dernières années en cas de départ entre l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2011), telle que ressortant des comptes consolidés du Groupe ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de Jean-Pierre Remy, sera supérieure à l'évolution moyenne du résultat d'exploitation avant perte de valeur des écarts des acquisitions, coûts de restructuration et résultats sur cessions d'actifs des sociétés du SBF 120 pour la même période.

Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable.

4) Obligation de non-concurrence / indemnité correspondante

Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante sera égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle sera versée à Jean-Pierre Remy à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les 15 jours calendaires suivants le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy.

5) Retraite

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de retraites supplémentaires composé de deux volets (un Plan d'Épargne de Retraite Collective (PERCO) avec abondement mis en place en 2007 dont tous les salariés des filiales du Groupe en France peuvent bénéficier, un système de retraite supplémentaire à cotisations définies dont tout le personnel cadre des filiales du Groupe bénéficiera à compter du 1^{er} janvier 2008), Monsieur Jean-Pierre Remy ne peut pas bénéficier du PERCO.

En revanche, le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a approuvé, dans les conditions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, la disposition permettant à Monsieur Jean-Pierre Remy d'adhérer au régime de retraite supplémentaire (article 83 du CGI) dans les mêmes conditions de cotisations que les autres cotisants.

Pour mémoire, Monsieur Jean-Pierre Remy est affilié au régime de retraite et de prévoyance de l'entreprise, dans les mêmes conditions que les autres salariés du Groupe.

L'ensemble de ces règles est conforme aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

2. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein du Groupe PagesJaunes

Pour l'organisation de son contrôle interne et du management de ses risques, PagesJaunes Groupe a mis en place un certain nombre de processus internes, ci-après décrits, en s'appuyant sur le cadre de référence de l'AMF. La conformité à ce cadre est un processus encore en cours de déploiement à la date de clôture.

Le contrôle interne, conformément à la définition donnée par l'AFEP/MEDEF, est un processus mis en œuvre par la Direction, le management et le personnel de l'entreprise, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- efficacité et efficience des opérations ;
- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Couvrant l'ensemble des activités du Groupe PagesJaunes, ce processus vise à exercer une vérification raisonnable que les risques seront maîtrisés et que les objectifs fixés seront atteints.

La 8^e directive est applicable chez PagesJaunes à partir d'août 2010, des travaux sont en cours afin de déterminer les modalités les plus pertinentes permettant au Comité d'audit de suivre l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques. Il en est de même concernant les modalités de communication entre le Comité d'audit et le Conseil d'administration.

2.1 ORGANISATION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES AU SEIN DE GROUPE PAGESJAUNES

2.1.1 Le contrôle interne

2.1.1.1 OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Les objectifs du contrôle interne sont :

- d'une part, veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre de référence défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les valeurs, normes et règles internes à la Société ;
- d'autre part, s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées par la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de l'entreprise.

Le système de contrôle interne vise, notamment, à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs, en particulier dans les domaines comptables, financiers et juridiques.

Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés.

2.1.1.2 PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne s'applique à tous les processus opérationnels de l'entreprise, avec une attention toute particulière sur le processus de clôture des comptes, comme cela est recommandé par l'AMF.

2.1.1.3 ORGANISATION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE INTERNE

Le Groupe PagesJaunes a mis en place un ensemble de règles d'organisation, de politiques, de procédures et de dispositifs ou d'organes d'évaluation et de contrôle, qui contribuent à l'efficacité du contrôle interne.

Le Conseil d'administration, les directions opérationnelles et fonctionnelles, ainsi que l'ensemble des collaborateurs jouent un rôle dans la maîtrise des activités et des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

2.1.2 La gestion des risques

2.1.2.1 OBJECTIFS DE LA GESTION DES RISQUES

Les objectifs de la gestion des risques sont :

- d'évaluer et de maîtriser les risques par :
 - leur identification,
 - leur évaluation des impacts, leur fréquence et leur couverture,
 - leur réduction au niveau d'acceptation,
 - la description des mesures de réduction,
 - l'utilisation d'une méthode d'identification et de classification,
 - la mise à jour régulière de ces points.

Ces objectifs sont cohérents avec les objectifs d'entreprise, fixés annuellement, révisables par semestre et mesurés par trimestre.

2.1.2.2 PÉRIMÈTRE DE LA GESTION DES RISQUES

La politique de gestion des risques s'applique à tous les biens du Groupe.

2.1.2.3 ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA GESTION DES RISQUES

Le Groupe PagesJaunes a mis en place une gouvernance des risques Groupe principalement basée sur un Directeur Sponsor, un *risk manager* et un réseau de correspondants métier.

Le pilotage est assuré par deux Comités ; un Comité de pilotage et un Comité de suivi.

2.2 LES ACTEURS OU STRUCTURES EXERÇANT DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ET DE GESTION DES RISQUES

2.2.1 Les valeurs, principes d'action et de comportement du Groupe

Le Conseil de surveillance de PagesJaunes Groupe, dans sa séance du 27 mai 2004, a adopté une Charte de déontologie du Groupe. Elle figure sur les sites Intranet et Internet du Groupe (www.pagesjaunesgroupe.com) et est en outre remise à tout nouvel embauché.

Cette Charte énonce les valeurs du Groupe et expose ses principes d'action à l'égard de ses clients, de ses actionnaires, de ses collaborateurs, de ses fournisseurs et de ses concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère ; elle mentionne également un certain nombre de principes de comportement individuel que chaque collaborateur, administrateur et dirigeant se doit de respecter.

Les principes et règles de déontologie boursière font l'objet d'un document spécifique qui fait partie intégrante de la Charte. Ce document est destiné à appeler l'attention des collaborateurs et des administrateurs des sociétés du Groupe, sur les principes et règles en vigueur en la matière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement, ainsi que sur certaines mesures préventives (en particulier, l'existence de période d'interdiction d'opérer sur les titres du Groupe pour les « initiés permanents »).

Par ailleurs, conformément aux dispositions des articles 223-22 A et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (pris en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier), PagesJaunes Groupe a informé ses administrateurs de l'obligation qui lui est faite de communiquer à l'AMF et de rendre publics au moyen d'un communiqué, dans un délai de cinq jours de négociation, les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de ses instruments financiers ainsi que les transactions opérées sur ces instruments au moyen d'instruments financiers à terme, réalisés par les membres du Conseil d'administration et par les personnes ayant des liens personnels étroits avec eux.

2.2.2 La gouvernance du Groupe

Placé sous l'autorité du Directeur général, un Comité de Direction de PagesJaunes Groupe a été créé, composé des Directeurs généraux adjoints en charge des pôles Internet, Annuaire Imprimés, Annonceurs et Finances/Performance/Système d'Information ainsi que du Directeur de la Stratégie et de la Communication, du Directeur des Ressources Humaines et du Directeur juridique.

Il doit soutenir les pôles, arbitrer les principales décisions du Groupe et mettre en place les politiques et les moyens nécessaires à chacun pour atteindre ses objectifs. Il se réunit au moins une fois par semaine.

2.2.3 La fonction Audit interne

Le service de l'audit interne de PagesJaunes Groupe aide le Groupe à maintenir un dispositif de contrôle approprié en évaluant son efficacité et son efficacité et en encourageant son amélioration continue. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, l'Audit interne apprécie la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne en mesurant notamment la qualité de l'environnement de contrôle au sein du Groupe, la qualité du fonctionnement des organes de gouvernance

interne, la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles, l'efficacité et l'efficience des opérations, la protection du patrimoine et le respect des lois, règlements et contrats.

Le service de l'audit interne de PagesJaunes Groupe est chargé de réaliser les missions définies en début d'année dans le plan d'audit. Il est fonctionnellement rattaché à la Direction Générale du Groupe mais hiérarchiquement supervisé par le Comité d'audit.

Trois types d'audit sont réalisés chez PagesJaunes :

- audit de conformité sur des états financiers : recensement des engagements hors bilan, évaluation des engagements de retraite, suivi des stocks... ;
- audit de conformité, d'efficacité et de gouvernance s'adressant plus particulièrement aux filiales ;
- audit de processus spécifiques comme de la fonction achat, le suivi des coûts commerciaux, etc.

2.2.4 Le management des risques

En 2005, PagesJaunes Groupe a engagé une démarche de management des risques et a désigné un *risk manager*, sous la responsabilité du Directeur Juridique, qui supervise et anime la démarche.

C'est ainsi qu'a été établie la Cartographie des risques et organisé le processus de gestion des risques incluant d'une part une approche par segment du Groupe (PagesJaunes Groupe, PagesJaunes, QDQ Media, autres filiales) et par catégorie de métiers et d'autre part l'affectation des risques à des propriétaires de risques.

Cette démarche de management des risques a fait l'objet d'une présentation au Comité d'audit.

Une revue complète des risques est effectuée au moins deux fois par an. Elle permet :

- de mesurer l'avancement des actions prévues ;
- de mettre à jour les risques identifiés précédemment (évolution, disparition) ;
- d'ajouter des nouveaux risques éventuellement relevés.

La conduite de cette démarche est assurée par le *risk manager* qui s'appuie sur un Comité de pilotage composé de Directeurs de PagesJaunes Groupe et de PagesJaunes. Le Comité de pilotage appuie également la mise en place d'une politique de sécurité de l'information au sein du Groupe PagesJaunes, ce qui permet d'assurer une homogénéité de ces deux programmes.

Le management des risques s'articule comme suit :

- deux revues complètes des risques et sécurité de l'information sont organisées chaque année ;
- des Comités de suivi réguliers permettent de s'assurer de l'avancement des actions prévues ;
- un tableau de bord trimestriel portant principalement sur l'avancement des actions de couverture des risques.

La méthode utilisée prend en compte :

- l'identification des biens sensibles de l'entreprise ;
- l'identification des risques ;
- la classification par impacts et fréquence ;
- la mesure de la couverture des risques ;
- l'identification des actions de couverture ;
- les objectifs de l'entreprise.

Par ailleurs, un plan de continuité des activités a été élaboré en 2007, testé en 2008 et mis en service en 2009. Deux simulations par an sont assurées.

2.3 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

L'élaboration de l'information financière et comptable est assurée par la Direction Financière Groupe.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est confortée par un ensemble d'organes, de règles, de procédures et de contrôles, par une politique de gestion des compétences et par une dynamique d'amélioration continue des procédures.

Ainsi, des procédures de contrôle interne spécifiques sur ce sujet ont été mises en place et s'articulent autour des éléments suivants :

- le Comité de l'information financière ;
- l'organisation comptable et de gestion du Groupe ;
- un reporting comptable et de gestion unifié ;
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe ;
- la planification des travaux de clôture au niveau du Groupe ;
- la communication financière.

2.3.1 Le Comité de l'information financière

L'information financière et son contrôle sont organisés de manière cohérente avec l'organisation managériale et de gestion du Groupe PagesJaunes. Afin de renforcer la qualité et la fiabilité de l'information financière, le Groupe a mis en place un dispositif de pilotage et de contrôle de l'information financière, qui repose principalement sur l'intervention du Comité de l'information financière.

Ce Comité a pour mission d'assurer l'intégrité, l'exactitude, la conformité aux lois et règlements applicables et aux pratiques reconnues, la cohérence et la qualité de l'information financière de PagesJaunes Groupe.

Il revoit, avant leur examen par le Comité d'audit puis par le Conseil d'administration, l'ensemble des informations financières devant être

communiquées à destination du public. Cet examen porte notamment sur les communiqués de presse périodiques comportant des éléments financiers, sur les présentations périodiques aux analystes, sur les rapports de gestion et sur le document de référence.

Le Comité intervient dans le cadre des procédures d'élaboration et de validation de l'information financière, définies pour l'ensemble du Groupe. Il est présidé par le Directeur Financier du Groupe et comprend notamment les responsables compétents dans les domaines comptable, juridique, de la communication, des relations investisseurs et du contrôle de gestion.

Créé en juillet 2004, ce Comité s'est réuni quatre fois en 2009.

2.3.2 La fonction comptable et de gestion

Sous l'autorité du Directeur financier du Groupe, le service de la Consolidation, le service de Contrôle de Gestion du Groupe et les directions financières des filiales du Groupe assument les missions essentielles de mise en cohérence des données financières de PagesJaunes Groupe.

Ainsi,

- ils assurent la production des comptes sociaux et consolidés de PagesJaunes Groupe dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales ;
- ils pilotent le processus budgétaire et prévisionnel et produisent le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais, en assurant la cohérence des données ;
- ils produisent la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour le management de PagesJaunes Groupe ;
- ils conçoivent et mettent en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe PagesJaunes ;
- ils identifient et pilotent les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du Groupe PagesJaunes.

2.3.3 Le reporting comptable et de gestion unifié

Le cycle de gestion et de pilotage du Groupe comporte quatre composantes fondamentales :

- le plan stratégique à trois ans ;
- le processus budgétaire ;
- le reporting mensuel ;
- les revues d'affaires.

LE PLAN STRATÉGIQUE

Chaque année, un plan stratégique est établi par PagesJaunes Groupe à l'horizon des trois années suivantes. Ce plan stratégique est élaboré sur la base des choix stratégiques de PagesJaunes Groupe, eu égard à l'évolution des marchés, de ses secteurs d'activité et de l'environnement concurrentiel.

LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Le processus budgétaire est décliné pour PagesJaunes Groupe et ses filiales. Ses principales étapes sont les suivantes :

- à l'automne : actualisation du budget pour l'année en cours et élaboration par chaque entité d'un budget annuel et mensualisé pour l'année suivante ;
- au printemps : actualisation de la prévision initiale pour l'année en cours, qui sert ainsi de base pour l'élaboration du plan stratégique ;
- à l'été : actualisation du second semestre de l'année en fonction des résultats du semestre écoulé.

Par ailleurs, un processus de reprévision permanente a été mis en place en 2007 afin d'améliorer le pilotage et le suivi des performances du Groupe.

LE REPORTING MENSUEL

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction de PagesJaunes Groupe. Il se compose de plusieurs documents préparés par les services du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité et communiqués au management de PagesJaunes Groupe.

Le reporting mensuel comporte des données chiffrées, des commentaires sur les évolutions, ainsi que des indicateurs de mesure de la performance.

Les services du Contrôle de gestion et les services Comptables du Groupe PagesJaunes utilisent un outil unifié de consolidation pour produire le reporting du réalisé et du budget, ainsi que le plan stratégique.

LES REVUES D'AFFAIRES

Les revues d'affaires mensuelles avec l'ensemble des Directions Générales des filiales sont un élément clé du dispositif de pilotage et de contrôle du Groupe PagesJaunes. Elles ont pour principal objectif de s'assurer de l'adéquation entre les actions entreprises et les priorités et ambitions du Groupe.

2.3.4 Référentiel et méthodes comptables communes au sein du Groupe

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le Groupe a retenu le principe d'unification, ce qui induit :

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation ;
- la normalisation des formats de restitution ;
- l'utilisation d'un outil informatique de consolidation commun au Groupe.

Le Groupe dispose d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des reportings consolidés, y compris pour les engagements hors bilan. Toutes les entités consolidées du Groupe ont adopté ce

référentiel. PagesJaunes Groupe établit des comptes consolidés selon les normes IFRS (Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Les liasses de consolidation sont établies selon les principes comptables locaux et intègrent des retraitements d'homogénéité pour respecter les normes du Groupe ainsi que les normes IFRS. Des notes d'instruction de la Direction Financière Groupe précisant le processus et le calendrier d'arrêtés pour chaque clôture sont diffusées au sein du Groupe. Chaque filiale de PagesJaunes Groupe décline ces processus et ces calendriers au niveau de son organisation.

2.3.5 La planification des travaux de clôture au niveau du Groupe

Afin de maintenir des délais de clôture comptable courts, qui permettent de publier les comptes consolidés tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration dès le mois de février, le Groupe a mis en place un programme de planification précis de ses travaux de clôture. Ce programme s'appuie sur :

- les processus de suivi budgétaire ;
- la réalisation de préclôtures comptables ;
- la formalisation accrue des processus de clôture ;
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et des estimations.

La planification des actions de coordination entre les différentes divisions et fonctions du Groupe, l'amélioration de la qualité des prévisions chiffrées et la maîtrise croissante des processus financiers, l'anticipation et l'accélération du processus d'arrêtés comptable ont été autant de facteurs essentiels des progrès réalisés par le Groupe dans l'arrêtés de ses comptes.

2.3.6 La Communication Financière

Outre le Directeur général, le Directeur financier, le responsable des relations investisseurs et le service de presse à la Direction de la Stratégie et de la Communication sont les seules personnes habilitées à diffuser à l'extérieur de la Société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie.

La Direction Financière Groupe, en collaboration avec le contrôle de gestion et la Direction Juridique, est responsable de la rédaction et de la diffusion auprès des publics visés et des autorités réglementaires et de marchés (Autorité des marchés financiers) des documents d'information périodique et permanente suivants :

- communiqués de presse financiers périodiques (informations trimestrielles, résultats semestriels et annuels) et occasionnels (opérations de croissance externe, désinvestissements, partenariats stratégiques, etc.) ;
- présentations servant de supports aux réunions analystes, investisseurs et aux conférences de presse ;
- rapports financiers semestriels et annuels ;
- document de référence ;
- présentation pour l'Assemblée générale.

Ces documents sont revus en Comité de l'information financière (cf. section 2.3.1).

PagesJaunes Groupe s'attache à fournir une information intelligible, pertinente et fiable. Le Groupe veille au respect des réglementations boursières et des principes du gouvernement d'entreprise.

2.4 RELATION AVEC LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent à l'issue du premier semestre, sous la forme d'un examen limité au niveau du Groupe, et pour la clôture annuelle, *via* une revue de la préclôture suivie d'un audit des comptes au 31 décembre. Ils apportent ainsi une référence d'évaluation externe qui vient en complément du processus d'évaluation interne.

D'une manière générale, l'amélioration continue des processus et des normes répond à une triple préoccupation, à la fois d'efficacité, de maîtrise et de contrôle des opérations.

PagesJaunes Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2009

■ Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société PagesJaunes Groupe

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société PagesJaunes Groupe et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et,
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 février 2010

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Dominique Descours

Ernst & Young Audit
Jeremy Thurbin

PagesJaunes Groupe

Assemblée générale du 10 juin 2010

(Onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions)

■ Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégations au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces opérations et vous propose le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription (onzième résolution),
 - émission, par offre au public ou par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription (douzième et treizième résolutions),
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par votre Société (seizième résolution), sur le fondement et dans les conditions de la douzième résolution ;
- de l'autoriser, par la quatorzième résolution et dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux douzième et treizième résolutions, à fixer le prix d'émission dans la limite annuelle de 10 % du capital ;
- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à votre Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (dix-septième résolution), dans la limite de 10 % du capital.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 20 millions d'euros au titre de la dix-huitième résolution. Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder 300 millions d'euros au titre des onzième, douzième, treizième, seizième et dix-septième résolutions. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ne pourra être supérieur à 10 millions d'euros et en tout état de cause à 20 % du capital social par an.

Le nombre de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux onzième et douzième résolutions pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la quinzième résolution et sous réserve du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre des douzième, treizième, quatorzième et seizième résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport dans le cadre de la mise en œuvre des onzième et dix-septième résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur les éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'administration en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Neuilly-Sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 février 2010

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Dominique Descours

Ernst & Young Audit
Jeremy Thurbin

PagesJaunes Groupe

Assemblée générale du 10 juin 2010

(Dix-neuvième résolution)

■ Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, d'un montant maximal de 300 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider de cette opération. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant l'émission données, dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération.

Les modalités définitives de cette émission n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Neuilly-Sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 février 2010

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Dominique Descours

Ernst & Young Audit
Jeremy Thurbin

PagesJaunes Groupe

Assemblée générale du 10 juin 2010

(Vingt et unième résolution)

■ Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135, L. 225-138, L. 228-92 et L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une ou plusieurs émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et anciens salariés adhérents du plan d'épargne du groupe PagesJaunes, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre, ou encore par l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, pour un montant nominal maximum à 1 122 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une (ou plusieurs) émissions et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Neuilly-Sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 février 2010

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Dominique Descours**Ernst & Young Audit**
Jeremy Thurbin

PagesJaunes Groupe

Assemblée générale du 10 juin 2010

(Vingt-deuxième résolution)

■ Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société PagesJaunes Groupe, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre Société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre Conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Société, de ses propres actions.

Neuilly-Sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 février 2010

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Dominique Descours

Ernst & Young Audit
Jeremy Thurbin

■ Glossaire

Annuaire : un annuaire est une compilation de listes de professionnels et/ou de particuliers, abonnés d'un opérateur fixe ou mobile, en vue de leur parution sous forme alphabétique ou par rubrique professionnelle sur des supports imprimés ou électroniques.

Chiffre d'affaires du Groupe consolidé : chiffre d'affaires du Groupe prenant en compte le chiffre d'affaires de PagesJaunes et de l'ensemble de ses filiales, à l'exception du chiffre d'affaires de PagesJaunes Outre-Mer, Compass Belgium et PagesJaunes Liban qui ne sont pas consolidés.

Chiffre d'affaires externe du Groupe : chiffre d'affaires du Groupe réalisé avec des tiers extérieurs au Groupe France Télécom.

Éditeur : personne physique ou morale qui assume la responsabilité du contenu qu'elle diffuse.

Groupe : le Groupe désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales.

Groupe consolidé : le Groupe consolidé désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales, à l'exception de PagesJaunes Outre-Mer et PagesJaunes Liban.

Groupe France Télécom : la société France Télécom et l'ensemble de ses filiales.

I-mode : protocole d'échange de données développé par l'opérateur japonais de téléphonie mobile NTT DoCoMo permettant l'utilisation d'Internet à partir de terminaux mobiles.

Intranet : réseau local utilisant les mêmes protocoles et technologies qu'Internet, à la différence qu'il relie des ordinateurs de manière privée, c'est-à-dire sans être ouvert à la totalité des internautes. Exemples : Intranet d'entreprise, Intranet de communauté, etc.

Numéro Azur : numéro de télécommunication dont le coût est partagé entre l'éditeur du service et l'appelant.

PagesJaunes ou PagesJaunes SA : la société PagesJaunes SA.

Régisseur de publicité : personne physique ou morale qui assume la responsabilité de commercialiser les espaces publicitaires d'un contenu édité par un tiers, et dont les droits et obligations sont définis par un contrat de régie publicitaire.

Société : la société PagesJaunes Groupe.

Taux de couverture d'un site Internet : nombre d'internautes s'étant rendu sur le site étudié au moins une fois au cours d'une période déterminée sur le nombre total d'internautes actifs au cours de cette période.

WAP (Wireless Application Protocol) : protocole d'échange de données développé notamment par plusieurs fabricants de téléphones mobiles permettant l'utilisation d'Internet à partir de terminaux mobiles.

Web call-back : fonctionnalité de mise en relation téléphonique avec l'annonceur sur requête du consultant depuis une icône placée sur le site Internet de l'annonceur.

■ Table de concordance

Le rapport financier annuel de l'exercice 2009, établi en application des articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, est constitué des sections du document de référence identifiées dans le tableau ci-dessous :

Informations	Chapitres du document de référence
Comptes consolidés du Groupe	20.1
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	20.4
Rapport de gestion du Groupe	9
Comptes annuels de la Société	20.2
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	20.4
Rapport de gestion social	20.3
Attestation des responsables	1.2

Notes

Notes



Le document de référence 2009 de PagesJaunes Groupe a été imprimé sur du papier certifié PEFC™, recyclable, biodégradable, s'inscrivant dans une logique de développement durable.

La marque Imprim'vert® atteste de la méthode utilisée par les imprimeurs ayant mis en place des stratégies industrielles visant à respecter l'environnement.



PagesJaunes Groupe – 7 avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres Cedex
Tél. : 01 46 23 30 00 – Fax : 01 46 23 32 86 – www.pagesjaunesgroupe.com